

TS
ME
E
E

DE LA ...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

VOYAGE

A LA PARTIE ORIENTALE

DE LA TERRE-FERME,

DANS L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE,

FAIT PENDANT LES ANNÉES 1801, 1802, 1803 et 1804:

Contenant la Description de la Capitainerie générale de Caracas, composée des Provinces de Venezuela, Maracaïbo, Varinas, la Guiane Espagnole, Cumana, et de l'Île de la Marguerite;

Et renfermant tout ce qui a rapport à la Découverte, à la Conquête, à la Topographie, à la Législation, au Commerce, aux Finances, aux Habitans et aux Productions de ces Provinces; avec un aperçu des Mœurs et Usages des Espagnols, et des Indiens sauvages et civilisés.

PAR F. DEPONS,

EX-AGENT DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS A CARACAS;

AVEC UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE, ET LES PLANS DE LA VILLE CAPITALE ET DES PORTS PRINCIPAUX.

*Bonus historicus est, qui de iis scribit rebus,
quibus ipse interfuit.* POLIB. Hist. lib. 12.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez COLNET, libraire, quai Voltaire, au coin de la rue du Bac;
FAIN et Compagnie, rue St.-Hyacinthe, n. 25;
DEBRAY, rue St.-Honoré, barrière des Sergens;
MONGIE, cour des Fontaines, palais du Tribunal;
Et F. BUISSON, libraire, rue Haute-Feuille, n. 23.

~~~~~  
1806.

Handwritten scribbles and faint text at the top of the page.

DE LA THEORIE...  
DANS L'ANCIENNE...  
YAT... 180...

Commentaire...  
C'est...  
de la...  
In...  
les...  
ent...

PAR F. DEPOS

AYEC UNE CARTE...  
LA...  
A...

Paris...  
chez...

TOME PREMIER

A PARIS

CHEZ COIGNET...  
chez...  
chez...  
chez...

1803

No 15

INTRODUCTION.

15



L'OUVRAGE que je présente au public n'a pour base que la vérité, pour ornement que l'exactitude. Mon but a été, en me livrant à cette entreprise, de placer dans les Annales de la Géographie et de la Politique des Pays jusqu'à présent inconnus, où la nature répand ses largesses d'une main prodigue, et où elle déploie toute sa magnificence à l'insçu, pour ainsi dire, du reste du globe.

Je n'hésite pas à soutenir qu'aucune partie de l'Amérique, à quelque latitude que ce soit, ne peut être comparée, pour la fertilité et pour la variété et la richesse des productions, à celle qui forme la capitainerie générale de Caracas, c'est-à-dire, aux provinces de Venezuela, Varinas, Maracaïbo, Cumana, la Guiane espagnole, et l'île de la Marguerite, qui s'é-

tendent depuis le 12.<sup>e</sup> degré de latitude nord jusqu'à la ligne, et depuis le 62.<sup>e</sup> degré de longitude du méridien de Paris jusqu'au 75.<sup>e</sup>.

Je désigne ces pays sous la nouvelle dénomination de *Partie orientale de la Terre-Ferme*, pour les distinguer de la Terre-Ferme plus occidentale, dépendante de la vice-royauté de Sanaafé, et qui a pour limites, dans la partie septentrionale, le Cap de la Vela à l'est, et l'Isthme de Panama à l'ouest.

Toutes les denrées coloniales, sans exception, viennent dans cette terre de *promission*, en beaucoup plus grande abondance que dans aucune des Antilles, et y sont d'une qualité infiniment supérieure. On sait que le cacao de Caracas a, dans le commerce, une valeur double de celle du cacao des îles du golfe du Mexique, sans en excepter Saint-Domingue. Il se vend même de 15 à 20 pour cent plus que celui qui se récolte à la même latitude, sur les rives de la fameuse rivière de la Magdelaine,

qui traverse, sur le même continent, une grande partie du nouveau royaume de Grenade, et se jette dans la mer, près de Carthagène. Le cacao de Guayaquil, sur les côtes de la Mer du Sud, presque sous la ligne, vaut moitié moins que celui de Caracas et de ses dépendances.

L'indigo de la partie orientale de la Terre-Ferme ne cède dans le commerce qu'à celui de Guatimala. La différence est de 8 à 10 pour cent seulement. Le tabac cultivé et préparé dans ces provinces se paie une fois autant que le meilleur tabac des États-Unis. Cette seule denrée, qu'on y exploite pour le compte du roi, donne annuellement au trésor public près de quatre millions net. Le sucre et le café y sont plus beaux que dans le reste de la Zone-Torride, quoique l'art fasse pour eux beaucoup moins qu'il ne devrait.

Outre les denrées coloniales, il est une infinité de productions commerciales, que le sol offre à l'habitant de la partie orientale de la Terre-Ferme, sans exiger de lui

aucune avance, et sans l'assujétir à d'autre peine qu'à celle de les récolter, et de leur donner une légère et facile préparation.

Dans cette classe nombreuse se trouvent :

1.° La vanille , produit d'une liane , qui , comme la vigne sauvage et le lierre , s'accroche aux arbres , et que le commerce paie jusqu'à cent francs la livre. La vanille vient en abondance dans les forêts de St.-Philippe et de Truxillo ; sur les rives du Tuy. Cette plante demande des terrains incultes , humides et couverts de grands arbres.

La province de Venezuela pourroit , à elle seule , en fournir plus de dix milliers par an , malgré l'état d'abandon où cette culture se trouve ; et la quantité en seroit promptement doublée pour peu que l'industrie s'en mêlât : car il ne s'agit , pour multiplier cette précieuse plante , que de ficher en terre auprès des arbres , des rameaux de la lianne à vanille ; ils prennent

racine, et grimpent très-facilement et très-promptement. Une manière plus sûre, mais moins commode, d'éviter que les plants ne pourrissent, est de les greffer sur les arbres mêmes, à vingt pouces de terre.

Cet objet intéressant de commerce n'est, pour les habitans de la Terre-Ferme, qu'un objet de pure curiosité. Il ne se vend pas annuellement deux cents livres de vanille. Toute celle qu'on ramasse est destinée à des présens que les agens du gouvernement, et ceux qui sollicitent des emplois, envoient en Espagne à leurs parens ou à leurs protecteurs. Le reste pourrit sur l'arbre, ou est mangé par les singes qui en sont très-friands. Le peu qu'on en récolte ne reçoit d'ailleurs qu'une préparation imparfaite, dont les vices lui font perdre la supériorité que la nature lui avoit donnée sur celle du Mexique.

La cochenille silvestre peut être mise sur la même ligne que la vanille. Elle existe à la Terre-Ferme, et en grande quantité dans les juridictions de Coro, Carora, et

Truxillo. On ne l'emploie qu'aux teintures qu'on fait sur les lieux. Les succès qu'on en obtient n'ont pas encore fait naître l'idée de l'introduire dans le commerce; pour lui donner de la valeur, il suffiroit cependant de lui appliquer les procédés consignés dans un mémoire nouvellement publié à Paris, par M. Brulley, cultivateur aussi recommandable par le nombre de ses observations toujours ingénieuses, que par la justesse et les heureux résultats de ses expériences.

2.<sup>o</sup> Ce même pays pourroit aussi fournir à la teinture beaucoup de bois, d'écorces et de plantes très-propres à donner toutes sortes de couleurs vives et susceptibles d'être fixées. Aucun de ces objets n'entre dans le commerce, parce qu'on ne les lui offre pas; car le parti qu'on en tire sur les lieux, est un sûr garant de celui qu'on en tireroit dans les manufactures. Le port de Maracaïbo est presque le seul où il s'embarque quelque peu de bois de Brésil. On

pourroit rendre la teinture européenne tributaire de la partie orientale de la Terre-Ferme, de plus de 500 mille francs par an, sans que ce surcroît de travail portât le moindre préjudice à la culture des autres denrées.

3.° Les gommés, les résines, les huiles médicinales, les baumes figureroient avec avantage dans le commerce, si l'insouciance des habitans ne leur faisoit préférer les délices du repos à la perspective des bénéfices.

Les juridictions de Coro, Carora, Tucuyo, la haute Guiane ont, dans leur étendue, des terrains secs que la nature a couverts de plantes aromatiques, pour les dédommager de la faculté qu'elle leur a refusée de produire des denrées qui ont besoin d'un plus grand degré d'humidité.

4.° Il seroit trop long, ou, pour parler plus franchement, il me seroit impossible de citer toutes les herbes, toutes les raci-

nes, toutes les écorces d'arbre que la partie orientale de la Terre-Ferme offre à la médecine. Elles sont innombrables et disséminées dans les différentes provinces, à la température et à l'exposition que la nature leur a assignées. On y trouve plus de salsepareille que toute l'Europe ne pourroit en consommer. Le sassafras et la réglisse abondent principalement aux environs de Truxillo ; la squine, dans le parage des Lagunetas ; le storax, dans la juridiction de Coro ; la casse, presque partout ; le gayac, sur les côtes ; l'aloës, dans la juridiction de Carora ; une espèce de quinquina, sur les montagnes ; etc., etc.

5.° Une particularité bien remarquable, c'est qu'on ne trouve dans les nombreuses et vastes forêts de la partie orientale de la Terre-Ferme, que peu ou point d'arbres inutiles : ou ils sont fruitiers, ou ils se prêtent, soit par leur dureté, soit par leur grosseur, soit enfin par leur hauteur, à tous les ouvrages auxquels l'homme veut les

appliquer. Plus de vingt espèces de bois y sont propres à la marqueterie la plus recherchée, et ont une variété de couleurs qui, animées par le poli, en rendent les ouvrages beaucoup plus beaux que ceux que pourroit faire le plus habile ébéniste avec l'acajou de la première qualité et le mieux moucheté. Parmi ces bois il en est un, qu'on nomme *chacaranday*, qui surpasse tous les autres en beauté. On le trouve sur les montagnes de Perija, dans la province de Maracaïbo. La moitié de l'Europe trouveroit dans les forêts de la Terre-Ferme, autant de bois qu'il lui en faudroit pour ses meubles de luxe et pour ses constructions : il est vrai que tous ne sont pas d'une exportation également facile à cause de leur distance des ports de mer et des rivières navigables; mais il en est d'assez rapprochés pour fournir à des exportations de plusieurs millions.

6.° Le commerce peut exiger du règne animal un contingent, qui ne laisseroit pas

que d'être considérable, si la police et les habitans tournoient sérieusement leurs vues vers cet objet. Le chapitre *Commerce* apprend combien la masse des exportations doit à cette branche des richesses locales : il ne me reste, pour fixer en ce moment le calcul de mon lecteur, qu'à dire qu'il y a dans les provinces de Venezuela et de Barcelonne, la Guiane espagnole, les bords occidentaux du lac de Maracai-bo, etc, plus de 1,200,000 bœufs ou vaches, 180,000 chevaux ou jumens, et 90,000 mulets dispersés dans les plaines et dans les vallées ; une quantité innombrable de moutons et de brebis ; enfin des cerfs qui y sont très-nombreux, surtout dans les juridictions de Coro, Carora, et Tocuyo. On peut évaluer à 5,000,000 de francs les produits de cette partie des ressources du pays, tant pour les animaux vivans exportables pour les colonies voisines, que pour les peaux de cerfs et les cuirs des animaux qui se consomment sur les lieux.

Cette esquisse, plutôt affoiblie qu'exa-

gérée, prouve qu'il est peu de pays que la nature ait autant comblés de ses faveurs que celui dont je donne la description. Aux yeux de tout homme raisonnable, aux méditations de tout économiste, le Mexique et le Pérou ne pourroient que perdre dans la comparaison ; car, comme j'ai eu souvent occasion de le dire, les mines qui dépérissent journellement, sont bien loin d'assurer au commerce et à la marine d'une métropole autant d'avantages que leur en promettent les denrées que chaque année voit renouveler, et que les siècles ne font qu'accroître.

Cependant, un pays où tous les éléments de la plus grande prospérité sont réunis, où l'agriculture prodigue ses trésors, où le sol donne partout des productions analogues aux différentes températures et aux expositions qu'il reçoit de l'inégalité de son élévation ; en un mot, un pays habité par 728,000 personnes, est presque ignoré et du monde littéraire et du monde commerçant ; aucun écrivain es-

pagnol n'en a fait la description, et les notions qu'en donnent nos plus célèbres géographes modernes sont si imparfaites et si peu correctes, que le silence auroit été préférable à la manière dont ils en ont parlé.

« La province de Venezuela, dit M. Men-  
» telle, ou la Petite-Venise, est ainsi ap-  
» pélé parce que le chef-lieu est à peu  
» près sur les eaux ». (*Cours de Cosmo-*  
*graphie*, etc., tom. III, page 520, édition  
de 1801). Le chef-lieu de la province de  
Venezuela n'a jamais été à *peu près sur*  
*les eaux*. La ville de Coro, située sur un  
sol aride, fut le siège du gouvernement,  
depuis sa fondation en 1527, jusqu'en 1576  
que le gouverneur Pimentel choisit pour  
sa résidence la ville de Caracas, élevée de  
quatre cent soixante toises au-dessus du  
niveau de la mer, et qui n'a d'autres eaux  
que celles de trois ruisseaux qui la traver-  
sent rapidement, et d'une petite rivière qui  
la borne au sud. Mais le nom de *Vene-*  
*zuela*, qui, en effet, est dans la langue  
espagnole le diminutif de Venise, a été

donné à cette province à cause de quelques villages d'Indiens, que les premiers conquérans trouvèrent sur le lac de Maracai-bo. Il en existe encore trois pour les motifs que j'ai rapportés à l'article de la description de ce lac.

A la page suivante du même volume, M. Mentelle annonce une province d'*Orénoque*. « Elle a pris son nom, dit-il, du grand fleuve qui la parcourt ». Je connois parfaitement tous les pays que parcourt le fleuve Orénoque, et j'affirme qu'il n'y en a aucun que l'on connoisse sous la dénomination de *province d'Orénoque*. D'après la situation que M. Mentelle lui donne, il est d'autant plus probable qu'il a voulu parler de la Guiane espagnole, que toute la Guiane est, selon lui, partagée entre les François et les Hollandois; tandis que les Portugais en possèdent toute la partie bornée au sud par le fleuve des Amazones, au nord par les possessions françoises, et au nord-ouest par la Guiane espagnole. La partie de

la Guiane entre le fleuve Orénoque et les possessions Hollandoises appartient aux Espagnols. Elle s'étend depuis l'embouchure de l'Orénoque jusqu'au delà de ses sources, c'est-à-dire, à plus de six cents lieues au sud-ouest. Le gouvernement espagnol voulut donner, lors de la conquête, à ses possessions au sud de l'Orénoque, la dénomination de Nouvelle-Andalousie; mais le nom indien *Guyana* a prévalu, et elles ne sont connues depuis plus de cent ans que sous le nom de *Guiane espagnole*.

« Le fleuve Orénoque, ajoute M. Mentelle, commence aux Cordilières du Pérou, et se jette à la mer par quatre embouchures ». L'Orénoque prend sa source aux environs du lac Parima, et, après avoir parcouru un espace de plus de cinq cents lieues, il se décharge dans la mer par une cinquantaine de bouches, dont sept seulement sont navigables.

L'auteur du nouveau *Dictionnaire universel de géographie ancienne et mo-*

*derne*, imprimé à Lyon en 1804, reproche à Vosgien une foule d'inexactitudes ; mais il est bien loin lui-même d'être exact dans ce qu'il dit de la partie orientale de la Terre-Ferme : d'abord, dans sa division de l'Amérique Méridionale, il comprend dans le royaume de Grenade les provinces de Venezuela, Maracaïbo, Cumana et la Guiane, quoique depuis soixante-quinze ans elles en soient détachées. Elles forment toutes, depuis cette époque, le département du capitaine-général de Caracas, qui ne reconnoît d'autre autorité supérieure à la sienne que celle du roi.

« Venezuela, selon lui, prit ce nom » parce qu'Alphonse Ojeda, y ayant abor- » dé en 1499, y fit bâtir quelques huttes » sur des pieux, pour les élever audes- » sus des eaux stagnantes qui couvroient » la plaine ». Il est vrai qu'Alphonse Ojeda vint en 1499 à la partie orientale de la Terre-Ferme. Il aborda à Maracapana à cent-cinquante lieues à l'est du lac qui fit nommer ce pays *Petite-Venise*. Il y échangea sa

cargaison contre l'or et les perles des Indiens, et côtoya ensuite la Terre-Ferme jusqu'au cap de la Vela, d'où, selon quelques auteurs, il revint à Maracapana, ou, selon quelques autres, il fit voile pour Santo-Domingo; mais il ne songea pas à bâtir aucune hutte sur la Terre-Ferme, et encore moins sur les eaux stagnantes. Le premier établissement des Espagnols aux environs du lac de Maracaïbo, date de 1527; il fut dû aux soins et à l'affabilité de Jean Ampues, comme je le dis dans le Chapitre I.<sup>er</sup>

A l'article *Cumana* du même dictionnaire, il est dit: « Qu'Améric Vespuce » découvrit la côte de cette province en » 1498, et qu'Ojeda y aborda l'année suivante. » Améric Vespuce et Alphonse Ojeda firent ensemble, et non séparément, deux voyages à la Terre-Ferme. Le premier fut en 1499, et ils ne l'entreprirent que sur la relation que donna Colomb à la cour d'Espagne, de la découverte qu'il en avoit faite l'année précédente. Cela se trou-

ve consigné dans les meilleurs auteurs espagnols et dans les archives du pays. Cet anachronisme est d'autant plus essentiel à relever, qu'il ne tend à rien moins qu'à priver Colomb de l'honneur de la découverte, et à légitimer l'usurpation du fourbe Améric Vespuce.

M. Aynés, rédacteur du dictionnaire déjà cité, dit que les Espagnols tirent de la province de Cumana du tabac et des perles; et de Caracas, une grande quantité d'argent. Il y a plus de cinquante ans qu'on ne fait plus la pêche des perles sur cette côte; le tabac s'y cultive et s'y vend pour le compte du roi. Caracas et les provinces qui en dépendent, n'ayant aucune mine exploitée, ne peuvent donner au commerce que des denrées en échange de marchandises européennes. C'est la solde de ces denrées qui y forme tout le numéraire en circulation.

L'article de la Guiane est celui qui s'approche le plus de l'exactitude: il n'y a que deux erreurs remarquables. L'au-

teur fixe les limites septentrionales de la Guiane hollandoise, à l'embouchure de l'Orénoque. Ces limites sont fixées par les traités à la rivière Essequibo, quarante lieues au sud de l'Orénoque. Mais les Hollandois les ont avancées de huit à dix lieues au nord. M. Aynés dit encore que la Guiane espagnole fait partie du gouvernement de Cumana. Depuis 1764 il y a un gouverneur particulier à la Guiane, et son département est indépendant du gouvernement de Cumana, et séparé par le fleuve Orénoque.

Le *Dictionnaire universel de la Géographie commerçante*, imprimé en 5 volumes *in-4.*, en l'an 8, le chef-d'œuvre, sans contredit, de la bibliothèque commerçante, où l'on trouve sur chaque point du globe tous les renseignemens que peuvent désirer la géographie, la politique et le commerce, ne donne sur la partie orientale de la Terre-Ferme que des notices, dont l'inexactitude dépare un ouvrage d'ailleurs si important.

« Caracas, dit-il, est une côte et ville de  
» l'Amérique Méridionale dans la Terre-  
» Ferme, province de Venezuela ». Il au-  
roit pu et dû ajouter qu'elle est depuis  
plus de deux cents ans, non-seulement  
capitale de cette même province, mais  
encore le chef-lieu de la capitainerie gé-  
nérale, le siège de l'audience royale, et de  
l'intendance dont l'autorité s'étend dans  
les provinces de Venezuela, Maracaibo,  
Varinas, Cumana, la Guiane et l'île de la  
Marguerite.

« On y vit de maïs et de plantains. Il y  
» a des oiseaux et des cochons ». Cette  
description, qui annonce un pays dont  
le terrain stérile refuse la subsistance aux  
habitans, ou ne la leur donne qu'à regret,  
est injurieuse à la province de Venezuela,  
où la terre généreuse prodigue toutes les  
productions que l'on voit dans les Antil-  
les, et beaucoup de celles qu'elles ne pos-  
sèdent pas. Nulle part l'homme ne peut  
être moins embarrassé de son existence  
que dans la province de Venezuela. S'il

travaille, il s'enrichit ; s'il ne veut que vé-  
géter, il n'a qu'à se baisser pour recevoir  
du sol beaucoup plus d'alimens qu'il ne  
lui en faut pour vivre.

« Mais la principale chose que ses vallées  
» produisent, et, à dire vrai, la seule mar-  
» chandise vendable, sont les noix de ca-  
» cao dont on fait le chocolat. C'est de là  
» que les Hollandois tirent la plupart du  
» cacao qu'ils apportent en Europe.

» Ce fruit est presque la seule marchan-  
» dise qu'on tire de cette côte, dont la  
» principale ville est la Guira, sans doute  
» *la Goayre*. On y trouve néanmoins aus-  
» si des cuirs et quantité d'argent qui, à  
» la vérité, y est une marchandise de con-  
» trebande pour les étrangers ; mais dont  
» pourtant les Anglois de la Jamaïque, et  
» les Hollandois de Curaçao enlèvent  
» beaucoup tous les ans, aussi bien que du  
» cacao, surtout ces derniers qui y en-  
» voient plusieurs vaisseaux chaque an-  
» née, de 30 et 40 tonneaux ».

— Ce tableau, imprimé en l'an 8, paroît

avoir cent ans de date ; car, à cette époque, le commerce de la métropole ne fréquentant point les ports de la Terre-Ferme, c'étoient en effet les Hollandois de Curaçao qui en achetoient les denrées et qui y vendoient leurs marchandises européennes. Il est encore vrai qu'alors la province de Venezuela ne mettoit dans le commerce que du cacao, des cuirs et du tabac ; mais elle n'a jamais eu de l'argent en *grande quantité*, puisque le roi d'Espagne étoit obligé d'y faire passer annuellement de l'argent monnoyé pour payer les dépenses du gouvernement. Ce secours y arrivoit directement du Mexique.

Depuis 1728, les denrées de la province de Venezuela prirent le chemin de la métropole, grâce aux soins et à la surveillance de la compagnie de Guipuscoa, dont le privilége exclusif dura jusqu'en 1780. Dans cet intervalle il ne resta, et il ne reste encore aux Anglois et aux Hollandois qu'un commerce clandestin, qu'ils ne font pas même directement, mais par l'entremise

des contrebandiers espagnols, qui vont furtivement à la Jamaïque, à Curaçao, ou à la Trinité, pour acheter des marchandises sèches qu'ils paient, non en cacao, mais en argent, que le commerce légal laisse dans les provinces, pour l'excédent de la valeur des denrées qu'il y échange contre des objets d'Europe.

Depuis cette même époque, la province de Venezuela cultiva d'autres denrées. Le cacao ne forme pas aujourd'hui le quart de ses productions territoriales. Tout cela se trouve développé dans le Chapitre *Commerce*.

« La province de Cumana dépend, selon le *Dictionnaire de la Géographie commerciale*, de l'audience royale de Santo-Domingo. » Il y a vingt ans qu'elle en dépendoit. Elle en fut détachée lors de l'établissement de l'audience royale de Caracas, en 1786.

Le reste de ce qui est dit à l'article *Cumana*, est tout à fait contraire aux renseignemens que je me suis procurés. Il n'y a

d'exact que la beauté et les délices qu'il accorde à cette province ; car je n'ai eu aucune notice, dans mes voyages, ni du *Val de Salma*, ni des montagnes de *San-Pedro près de l'Orénoque*. Les seules montagnes que je connoisse de ce nom, sont à cinq lieues au sud-ouest de Caracas, à une centaine de lieues à l'ouest des plus proches limites de la province de Cumana, et à peu près à la même distance de l'Orénoque.

« Dans la vallée de Neyva, dit le même » dictionnaire, on exploite depuis quelques années des mines, qui n'ont pas » trompé l'espérance des entrepreneurs, et » qui font même croire que tout le pays, » depuis Torayena jusqu'à la Plata, est » rempli d'une grande quantité d'or ».

Mes recherches me donnent le droit d'assurer qu'on n'exploite dans la province de Cumana, ni à trois cents lieues aux environs, aucune mine d'or ni d'argent. Il n'y a pas même dans la province de Cumana, aucune vallée qui porte le nom de

Neyva. Celle qui existe de ce nom à la Terre-Ferme est sur les bords du fleuve de la Magdelaine, à plus de trois cents lieues de Cumana.

L'article concernant la *Guiane* n'est pas plus correct. Elle est divisée, dans ce dictionnaire, en Guiane françoise et en Guiane hollandoise. Les possessions des Portugais et des Espagnols, qui ont six fois plus d'étendue que les possessions françoises et hollandoises, sont passées sous silence.

J'ai regretté de trouver à l'article *Porto-Ricco* de ce même ouvrage, que cette île étoit tombée au pouvoir des Anglois pendant la dernière guerre: l'honneur du nom espagnol exige que je relève cette erreur.

Il est vrai que les Anglois essayèrent, en 1798, de faire la conquête de l'île de Porto-Ricco. Sa situation, ses ports, sa fertilité la leur avoient tellement fait convoiter qu'ils dirigèrent contr'elle une expédition, la plus formidable qui eût encore été faite dans les Antilles. Elle étoit commandée par Albercrombie, le plus fameux

de leurs généraux. Le débarquement se fit sur la côte, à l'est de la ville, sous la protection de l'escadre angloise. On mit de la grosse artillerie à terre; l'ennemi se fortifia tout à son aise. Albercrombic établit son quartier général dans une maison de campagne de l'évêque, non loin de la ville.

Tandis que les préparatifs d'attaque se faisoient, ceux de défense prirent promptement un caractère imposant. Tous les Espagnols étoient également animés du désir de repousser l'ennemi; tous jurèrent de verser leur sang pour la défense de leur pays.

Quatre ou cinq cents François employés à la course, dont les corsaires et les prises étoient dans la rade de Porto-Ricco, se réunirent sous les ordres du commissaire françois, M. Paris, et furent offrir leurs services au capitaine général, qui les accepta. Ils exigèrent qu'on leur confiât le fort le plus avancé du côté de l'ennemi. Cette faveur leur fut accordée. Ils partirent

en ordre de bataille, aux acclamations de toute la ville. Ce fort fut attaqué le premier, comme il devoit l'être. L'artillerie angloise y fit de fortes brèches; elle en démolit tous les parapets. Le capitaine général espagnol envoya ordre de l'évacuer, parce qu'il n'étoit plus tenable. On lui répondit qu'il étoit encore pour des François qui avoient à justifier la confiance que tous les Espagnols avoient en eux. Ils ne demandèrent que des balles de coton pour remplacer les parapets enlevés, des munitions et des vivres. Le feu ne discontinuoit pas de part et d'autre. Les François avoient promis que les Anglois ne dépasseroient ce fort que sur leurs cadavres, et ils tinrent parole. Leur contenance déconcerta tellement les ennemis, que, jugeant des difficultés qu'ils auroient à éprouver pour s'emparer de la ville, par celles qu'ils rencontroient à prendre le premier et le plus foible des postes, informés d'ailleurs que les Espagnols se dispoient à faire contre eux une sortie vigoureuse, ils se décidè-

rent à lever précipitamment le siège, laissant toute leur grosse artillerie pour gage de leur impuissance.

Il est impossible d'exprimer les témoignages de reconnaissance que les Espagnols prodiguèrent aux François rentrant dans la ville sous les drapeaux de la victoire. Les deux peuples se confondirent dans les embrassemens les plus fraternels. On donna aux François le titre flatteur de sauveurs de Porto-Ricco. Il leur étoit bien dû sous quelque rapport ; mais les Anglois n'auroient pas eu meilleur marché des Espagnols, s'ils étoient parvenus jusqu'à eux, qu'ils n'eurent des François.

Le capitaine général promit de rendre compte au roi de tout ce que la ville devoit à ces valeureux alliés. La relation de ce siège fut mise dans la gazette de Madrid ; ses bornes ne permirent sans doute pas de parler des François. La postérité saura, du moins si mon ouvrage parvient jusqu'à elle, que les commandans, Baron et Bernard, se couvrirent de gloire dans

cette mémorable action. Je reprends mon sujet :

Comment se fait-il que la statistique d'un pays aussi vaste, aussi riche et aussi près de l'Europe que l'est la Terre-Ferme, soit encore aussi imparfaite, lorsque celle des régions les plus éloignées et du plus difficile accès offre tous les détails que l'histoire peut désirer ? C'est qu'il n'est point de nation qui repousse avec autant de rigueur de ses possessions d'outre-mer, que la nation espagnole, tout ce qui n'est pas régnicole. Aucun étranger ne peut fouler les plages des possessions espagnoles, surtout du continent américain, et moins encore y résider que par un ordre exprès du roi, qu'il est très-difficile d'obtenir, excepté pour des excursions qui ont uniquement pour objet d'étendre les domaines de l'histoire naturelle ; d'un autre côté, la partie orientale de la Terre-Ferme n'exploitant point des mines, aucun Espagnol n'a voulu consacrer ses talens et ses veilles à la description d'un pays que toute la nation,

avide de mines, regarde comme une possession indifférente.

Il n'a fallu rien moins que les événemens qui m'ont fait aborder à la Terre-Ferme, pour que j'y aie trouvé un asile, dont je n'ai cependant pas joui sans éprouver quelques difficultés. Je les ai vaincues par les mêmes principes qui ont toujours servi de base à ma conduite dans les pays étrangers. Ils consistent à ne fronder aucun préjugé, à respecter les usages et à s'assujétir aux coutumes locales (\*).

(\*) Ce système de circonspection et de prudence m'avoit concilié toute l'estime et la bienveillance des premières autorités. J'en reçus, à mon départ de l'Amérique Méridionale, des témoignages, que la reconnoissance m'impose le devoir de publier.

*Lettre de S. E. le Gouverneur de Venezuela, capitaine général des provinces dépendantes de Caracas, et président de l'Audience royale, à M. DE PONS.*

Caracas, le 31 mai 1804.

« La manière flatteuse avec laquelle vous avez la bonté  
 » de m'annoncer, dans votre lettre d'hier, votre départ de  
 » cette capitale, me donne un nouveau témoignage de vos  
 » sentimens d'honneur et de votre attachement pour moi.  
 » Les foibles services que je vous ai rendus ont été bien loin

Malgré toutes ces précautions, qu'on ne s'imagine cependant pas que je n'aie eu encore beaucoup d'obstacles à surmonter, pour réunir tous les matériaux nécessaires à mon projet. Les Espagnols, plus que toute autre nation, sont, littérairement parlant, jaloux de tout étranger observateur. Il en est fort peu qui se prêtent franchement à faciliter des recherches sur leur régime politique et domestique; mais il en est beaucoup qui, sous le voile du zèle et de l'affection, donnent pour positifs, et

» de remplir mes désirs, et encore moins d'être proportionnés  
» à votre mérite : c'est votre bonté qui donne aux démon-  
» strations de ma bonne volonté, une valeur qu'elles n'ont  
» pas. La reconnaissance que vous m'en témoignez, prou-  
» ve votre excessive honnêteté, et me constitue dans l'obli-  
» gation de vous supplier de disposer de moi dans quelqu'en-  
» droit que vous soyez, n'ayant rien tant à cœur que de  
» vous donner des preuves de mon attachement.

» Je suis très-fâché que votre absence me prive du plaisir  
» et de la satisfaction que m'ont toujours donnés vos talens,  
» votre conduite, et toutes les bonnes qualités que vous avez  
» reçues de la nature et de la providence. J'ai eu le bon-  
» heur de les observer de près, et c'est avec l'affection  
» qu'elles m'inspirent, que je me permets de vous prier de  
» vouloir bien m'admettre au nombre de vos serviteurs, et

sur les matières les plus graves, des renseignemens diamétralement opposés à la vérité. Combien de fois n'ai-je pas reçu des notions confidentielles sur l'exactitude desquelles il paroissoit ridicule d'oser former aucun doute, et dont j'avois ensuite l'occasion de reconnoître la fausseté ! Sans le séjour de huit ans que j'avois déjà fait dans d'autres possessions espagnoles, antérieurement à mon arrivée à la Terre-

» de voir dans la sincérité de mon cœur, le gage éternel de  
 » la haute estime que j'ai pour vous.

» Je me dis avec plaisir le plus sincère de vos serviteurs. »

*Signé*, MANUEL DE GUEVARA VASCONZELOS.

*Lettre de Monseigneur l'Évêque de Caracas, aujourd'hui Archevêque, par la nouvelle érection de la cathédrale de Caracas en métropole, à M. DE PONS.*

Caracas, le 29 mai 1804.

MON TRÈS-ESTIMÉ MONSIEUR,

• Votre très-appréciable lettre du 26 du courant, dans  
 » laquelle vous avez la bonté de m'annoncer votre prochain  
 » départ, a pénétré mon cœur de sentimens de reconnos-  
 » sance et de tristesse : de reconnaissance, pour vos flatteu-  
 » ses expressions, filles d'une tendre et véritable amitié,  
 » qui vous a fait former sur mon compte une opinion très-

Ferme; sans la résidence de près de quatre ans sur les lieux que j'ai décrits; sans les moyens que j'ai employés pour me faire ouvrir et les greffes et les archives; enfin, sans la loi que je m'étois imposée de tout soumettre au témoignage de mes yeux, mes veilles, mes fatigues, mes dépenses ne m'auroient conduit qu'à des résultats plus nuisibles que profitables à la géographie et à l'histoire.

Mais ce n'est pas assez que d'avoir à re-

» supérieure à ce que réellement je suis; et de tristesse,  
 » parce que je dois naturellement être sensible à l'absence  
 » et à l'éloignement d'une personne respectable, qui, par  
 » ses lumières supérieures, sa conduite religieuse et chrétienne, ses opinions civiles et politiques, et cet ensemble  
 » de qualités dont elle est ornée, a su se concilier l'estime  
 » de tout ce qu'il y a de plus distingué dans ce pays.

» Si vous désirez que je sois immortel, de mon côté je  
 » désirerois que votre demeure à Caracas fût éternelle,  
 » parce que je la considère comme très-favorable aux progrès de sa littérature; mais puisque la sage providence  
 » du Très-Haut veut nous priver de votre aimable société, il  
 » ne me reste qu'à faire des vœux au ciel pour votre heureux voyage, pour votre santé et pour votre prospérité.  
 » Je vous prie d'être assuré que vous occupez une place  
 » très-distinguée dans mon cœur, et que rien ne peut m'é-

recueillir tous les renseignemens propres à une description exacte. Il faut encore que leur arrangement méthodique fasse sur l'âme de mes lecteurs les mêmes impressions que la mienne reçut en parcourant et étu-

» tre plus agréable que l'occasion de vous être utile à quel-  
» que distance que ce soit.

» Je suis et serai avec une véritable considération, votre  
» très-affectionné et sincère serviteur. »

*Signé, FRANÇOIS, évêque de Caracas.*

*Lettre de Monseigneur l'Intendant des armées, et Sur-  
intendant général des provinces de Caracas, à M. DE  
PONS.*

MONSIEUR,

« J'ai reçu avec la plus vive reconnoissance le chapitre de  
» votre ouvrage qui traite de l'agriculture, que vous avez  
» eu la bonté de joindre à votre lettre du 26 mai dernier.  
» J'espère que vous voudrez bien m'envoyer de Madrid,  
» conformément à votre promesse, le chapitre du com-  
» merce.

» Agréez les remerciemens les plus sincères pour l'intérêt  
» que vous prenez à nos provinces, et les peines que vous  
» vous êtes données pour leur prospérité. Elles seront cer-  
» tainement sensibles aux avantages qu'elles retireront de  
» vos savantes combinaisons et de vos distingués talens.

» J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,  
» votre affectionné et sincère serviteur. »

*Signé, JUAN DICENTE DE ARCE.*

diant la partie orientale de la Terre-Ferme. J'ose me promettre ce résultat flatteur de l'ordre que j'ai observé dans la division des matières.

Le premier chapitre est consacré à la découverte du pays et à sa conquête. On voit par les faits qui y sont rapportés, que les Espagnols s'établirent à la Terre-Ferme, si non plus difficilement, du moins beaucoup plus lentement que dans aucune autre partie de l'Amérique. Cela vint autant des fausses mesures que l'on adopta dans le principe, que de la préférence que les Espagnols donnèrent au Mexique et au Pérou, où la passion des mines trouvoit plus à se satisfaire.

A ce chapitre succède la description sommaire du pays, tel qu'il étoit à l'époque où les Espagnols s'y établirent. Il m'a paru que je devois faire connoître sa température, son sol, ses productions indigènes, ses forêts, ses montagnes, ses lacs, ses rivières, ses ports, avant de parler des

institutions et des richesses territoriales qui appartiennent au génie et à l'industrie des conquérans. Tous ces objets sont traités dans le second chapitre.

Ensuite vient le chapitre de la population tant européenne qu'africaine. Dans ce chapitre, je développe les moyens qu'on emploie pour constater annuellement le nombre des individus de chacune de ses classes ; le rang que les lois leur assignent dans la société ; les soins que prend le gouvernement espagnol d'empêcher que la métropole ne se dépeuple pour l'Amérique ; la rigueur des lois contre l'admission des étrangers dans les possessions espagnoles ; les mœurs que les Espagnols européens y apportent ; les mœurs et usages des créoles ; le sort des esclaves ; la condition des affranchis , etc.

Le quatrième chapitre traite uniquement des Indiens. Je n'ai pas voulu confondre cette population primitive avec la population moderne, parce qu'elle offre des singularités assez curieuses pour occu-

per un cadre particulier. La tradition locale et les monumens publics m'ont donné sur la forme du gouvernement des Indiens, avant la conquête, sur leur caractère et leurs usages, des détails dignes d'être livrés aux réflexions de l'observateur. Le mode que les lois ont prescrit pour les dégoûter des forêts, et les conduire à la vie sociale, n'est pas non plus dénué d'intérêt. On voit tout ce que la morale a de plus persuasif, échouer contre la répugnance qu'ont les Indiens pour les pratiques religieuses et civiles. Leurs mœurs primitives traversent les siècles sans éprouver qu'une bien légère altération; leur penchant à la frayeur, leurs superstitions, leur inclination à l'ivrognerie, à l'inceste, au mensonge, à la paresse, résistent depuis plus de cent cinquante ans aux efforts que font les missionnaires, pour leur faire abandonner ces ordurières habitudes. On a beau leur prêcher l'existence d'un Dieu bon, clément, miséricordieux, ils ne croient fermement qu'à celle du diable. C'est l'exemple, bien

rare, d'une espèce d'hommes qui n'ait pas admis un principe bon à côté du mauvais. La lenteur, ou plutôt la nullité de leurs progrès dans la civilisation, vient de la trop grande douceur avec laquelle les lois des Indes recommandent de les traiter. On caresse leurs goûts et leurs fantaisies, au lieu de les contrarier; on met toujours les avis de l'amitié à la place de la réprimande; on cherche à en faire des hommes par des moyens uniquement propres à perpétuer leur enfance. L'examen de ces questions se termine par le plan d'un nouveau régime, qui les rendroit plus utiles au pays et à la métropole.

Dans le chapitre cinquième se trouvent le régime que l'Espagne a donné à ses colonies; l'espèce de liens qu'elle a adoptés pour les tenir dans sa dépendance; les fonctions et prérogatives des principaux mandataires du roi; les tribunaux, la police générale; et l'organisation, le nombre et la distribution des troupes destinées à la défense du pays. On remarque dans les

lois qui forment le code des possessions espagnoles, une grande prévoyance, une profonde sagesse. Les moyens qu'on emploie pour y maintenir la souveraineté nationale dans toute son intégrité, et à prévenir les abus d'autorité auxquels la grande distance de la métropole pourroit encourager, sont si ingénieusement combinés, qu'on peut les regarder comme le chef-d'œuvre de la législation des colonies modernes, quant à leurs rapports politiques avec la mère-patrie.

On doit en effet convenir que des possessions situées de deux mille à cinq mille lieues du foyer de l'autorité, ayant une étendue vingt fois plus grande, et une population plus nombreuse que la métropole, n'ont pas resté pendant plus de trois siècles, dans une dépendance constante et non-troublée, sans que le génie et la méditation du législateur n'y soient entrés pour beaucoup. J'en attribue tout le mérite au conseil des Indes, à ce tribunal suprême où sont jugées toutes les infrac-

tions aux lois, tous les excès du pouvoir commis dans l'Amérique espagnole, et d'où émanent tous les réglemens, tous les décrets relatifs au gouvernement des colonies. L'Europe ne fournit pas l'exemple d'un tribunal dont les décisions aient été, pendant trois cents ans, aussi lumineuses, aussi sages, que l'ont été et que le sont encore celles du conseil des Indes. Durant ce long exercice, la calomnie même n'a pas osé lui reprocher le moindre acte entaché de prévention, d'ignorance ou de faveur.

La religion est trop intimement liée à la politique dans le gouvernement espagnol, pour avoir pu me dispenser de lui assigner une place dans l'histoire que je publie. La juridiction des tribunaux de l'inquisition, beaucoup plus limitée et plus douce qu'elle ne l'étoit jadis; l'autorité du Saint-Siège, qui, par la concession des premiers papes, a été réduite, dans les domaines espagnols, à la seule prérogative de revêtir les volontés du roi des formes canoniques; les pouvoirs du roi,

comme patron des Indes ; l'organisation du clergé ; la compétence des tribunaux ecclésiastiques ; le mode de nomination aux évêchés, aux canonicats et aux cures ; les fonctions des missionnaires, sont autant d'objets, dont l'analyse ne peut qu'intéresser le lecteur. Ce chapitre est terminé par l'examen de la délicate question sur les asiles des temples.

Le septième chapitre contient tout ce qui a rapport à l'agriculture. Il commence par les droits dont les rois d'Espagne se sont prévalus pour concéder les terres du nouveau monde ; puis vient le mode successif qu'on a employé pour la distribution de ces terres. Je passe ensuite à l'analyse du sol de la partie orientale de la Terre-Ferme, et aux différentes denrées qu'on y cultive. Je donne sur la culture et la fabrication, ou préparation de ces denrées, tous les détails qu'une résidence de vingt-deux ans dans les colonies m'a rendus familiers. Cet article a été traité avec assez de soin pour ne pas être indifférent à aucune colo-

nie moderne. Enfin, j'examine les causes de la décadence des cultures à la Terre-Ferme, et j'indique les moyens qui me paroissent propres à leur redonner l'activité qu'elles ont tout récemment perdue.

Des productions territoriales dérive nécessairement le commerce. Son chapitre a donc dû être placé immédiatement après celui des cultures. Le système commercial que l'Espagne suit à l'égard de ses colonies, m'a obligé de rapporter les différentes variations qu'il a éprouvées, et je dois dire, à l'honneur de l'Espagne, que ce système, vicieux dans son origine, a graduellement été réformé de la manière la plus convenable aux intérêts d'une métropole qui ne peut approvisionner ses colonies qu'avec les marchandises des manufactures étrangères. Ses tarifs, en apparence exorbitans, ne sont pas plutôt soumis à la réflexion, qu'on voit qu'ils ne sont point l'effet du hasard, encore moins de l'ignorance; mais la suite nécessaire de

l'erreur qui leur sert de base. C'est surtout depuis trente ans que les lois fiscales ont dépouillé toute leur aspérité, et qu'elles ont fait, en faveur du commerce, tous les sacrifices qu'il pouvoit raisonnablement en exiger.

Indépendamment de ses relations avec la métropole, la partie orientale de la Terre-Ferme fait aussi avec d'autres possessions espagnoles de l'Amérique, comme Porto-Ricco, Cuba, Vera-Cruz, Carthagène, Sainte-Marthe, etc., un commerce réciproque très-avantageux.

Les lois lui permettent encore d'exporter, à la destination des différentes colonies du golfe du Mexique, le superflu de ses animaux, les cuirs et les peaux, les drogueries, et même les denrées, autres que le cacao, moyennant une permission de l'intendant, qui l'accorde facilement. Je parle ensuite de la contrebande, qui a aussi sa théorie. Tous ces différens objets forment la matière du Chapitre VIII, et sont terminés par l'analyse de l'établisse-

ment du consulat à Caracas, et par le tarif des droits d'entrée et de sortie.

Dans le Chapitre IX se trouve réuni tout ce qui concerne les finances. On voit que jusqu'en 1728, époque de l'établissement de la compagnie de Guipuscoa, les ressources de la partie orientale de la Terre-Ferme étoient si foibles qu'il falloit que l'Espagne y envoyât, annuellement, du Mexique, de quoi payer les troupes, les tribunaux et toutes les autres dépenses publiques. En 1777, les finances de ces provinces obtinrent une organisation qui prouve l'importance qu'elles avoient déjà. On débarrassa le capitaine général de Caracas du soin de leur administration que l'on confia à un intendant. On donna à toute la comptabilité un nouvel ordre, un nouveau lustre. Après avoir analysé les fonctions et les prérogatives de l'intendant et des officiers des douanes, j'ai rapporté l'origine et l'objet de chaque impôt établi dans ces provinces, son assiette, son mode de recouvrement et ses produits annuels.

Cette description est suivie du tableau général des recettes et des dépenses.

Je pense qu'il est très-peu de lecteurs qui ne regardent ce qui est annoncé dans les chapitres précédens comme contenant tous les détails que l'histoire est en droit d'exiger : mais la promesse que je me suis faite de ne rien laisser à désirer sur ces pays intéressans, m'a inspiré l'idée d'ajouter des renseignemens particuliers aux renseignemens généraux, c'est-à-dire, de faire connoître les ressources et l'industrie particulières de chaque partie de la capitainerie générale de Caracas. C'est l'objet que j'ai rempli dans le dixième chapitre, sous le titre de *Description des villes et de leurs dépendances*. J'ai indiqué, non-seulement la situation, la température et la population de chaque ville, mais encore le caractère des habitans, leur industrie, leur commerce, la qualité des terres des environs, l'espèce de productions spontanées qui y viennent et des denrées qu'on y cultive, les rivières qui les arrosent, etc. ; et com-

me les provinces de la partie orientale de la Terre-Ferme sont divisées en *cabildos* établis dans chaque ville, dont l'arrondissement se forme de tous les villages des environs jusqu'à la limite de l'arrondissement du *cabildo* voisin, il résulte que la description particulière de chaque siège de *cabildo* et de son territoire, devient la topographie la plus complète et la plus instructive que l'on puisse donner sur ces pays.

La Guiane espagnole occupe le onzième chapitre. J'y ai réuni tout ce qu'il y a à dire sur cette province, afin de la faire mieux ressortir, et de lui obtenir plus facilement la place distinguée qui lui est due dans la liste des possessions importantes. Arrosée par le fleuve Orénoque qui la parcourt l'espace de cinq cents lieues, et qui reçoit, dans son cours, une immensité de rivières considérables, la Guiane espagnole est destinée, par la nature, à être la province la plus productive de l'Amérique, et le centre du commerce de ses productions et de celles de beaucoup

de provinces voisines , dont les rivières navigables vont se décharger dans l'Orénoque.

La navigation de ce fleuve, dont le volume d'eau est, pour le moins, égal au volume d'eau des Amazones, ayant été jusqu'ici le secret d'un très-petit nombre de pilotes du pays, j'ai regardé comme d'une impérieuse nécessité de la faire connoître dans tous ses détails. J'ai commencé par la navigation de la partie supérieure du fleuve jusqu'à la capitale de la Guiane. Elle présente peu d'intérêt au commerce, parce qu'elle ne se fait que par les habitans du pays, qui vont porter leurs denrées à San-Tomé. C'est donc sur la navigation longue et périlleuse de l'embouchure de l'Orénoque à San-Tomé, que mon attention a dû principalement se porter. La cinquantaine de bouches, presque toutes trompeuses, que l'Orénoque offre au navigateur étranger, exigent beaucoup de bonheur dans le choix ; car la plupart ne le conduiroient que dans un

labyrinthe formé par une infinité d'îles, d'où il ne sortiroit, même à l'aide de la boussole, que très-difficilement. Le bras de l'Orenoque le plus navigable ne laisse pas que d'avoir aussi ses difficultés. Il ne reçoit point de bâtimens de toutes les capacités. Son lit, parsemé d'îles, de bas-fonds et de rochers, n'offre qu'une continuité d'écueils que la pratique peut seule faire éviter. Ce chapitre n'est pas le moins intéressant, puisqu'il donne, sur l'un des fleuves de la première importance, des renseignemens qui manquoient à la géographie et à la navigation. Ma description a donc le mérite d'être la seule qui ait encore paru, et je puis garantir qu'elle a aussi celui de l'exactitude. Cependant le plan de l'Orenoque, depuis son embouchure jusqu'à San-Thomé, a été levé par ordre du roi, et toutes les pièces relatives à cette opération, restent déposées aux bureaux du ministère.

Les Anglois, dont toutes les vues se dirigent vers le commerce, sont les seuls,

parmi les nations étrangères, qui aient, soit sur la navigation de l'Orenoque, soit sur la capitainerie générale de Caracas et des autres possessions espagnoles, qu'ils inondent de marchandises de contrebande, autant de renseignemens que les Espagnols eux-mêmes.

Si je suis assez heureux pour qu'on mette à mes travaux une valeur proportionnée aux peines qu'ils m'ont coûtées, je regarderai comme une faveur du ciel les événemens qui me jetèrent, le 28 nivose de l'an 9 ( 18 janvier 1801 ), sur les plages de la Terre-Ferme; et, dans ce cas, je dois déclarer que je serai redevable d'une grande partie de mes succès au général en chef Leclerc.

Aussitôt qu'il arriva à Saint-Domingue, à la tête de l'armée destinée à y rétablir l'ordre, je m'empressai de lui soumettre mes observations sur cette colonie, et de lui rendre compte de mon projet littéraire. La partie de sa réponse, relative à ce der-

nier article, est du 10 thermidor an 10, et conçue en ces termes :

« Je regrette que les besoins de l'armée  
» que je commande, ne me permettent pas  
» dans le moment de consacrer aux re-  
» cherches de l'histoire, les sommes qui  
» seroient nécessaires. Le temps n'est pas  
» loin sans doute, où je pourrai faire à cet  
» égard tout ce que je désire; en attendant,  
» je vous prie d'accepter une somme de  
» mille piastres fortes, que je donne ordre  
» de vous compter. Je souhaite que cette  
» somme puisse vous mettre à même de  
» continuer vos utiles travaux.

« Je ne laisserai pas ignorer au ministre  
» de l'intérieur qu'il y a, sur le continent  
» américain, un François qui s'occupe de  
» recherches utiles ».

Ce secours pécuniaire, que le funeste événement de sa mort a empêché de répéter, ne m'encouragea que sous le rapport de l'intérêt que ce général en chef prenoit à mon entreprise. Son invitation à continuer mes travaux m'assuroit des droits po-

sitifs et directs à la reconnaissance du gouvernement : il ne m'en fallut pas davantage pour redoubler de zèle, d'activité et d'application, et pour tout sacrifier à l'exactitude, à la clarté et à la précision de la pénible, mais importante description de ces vastes et superbes pays.





# VOYAGE

A LA PARTIE ORIENTALE

## DE LA TERRE-FERME,

DANS L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

### CHAPITRE PREMIER.

*Découverte et Conquête de la Partie Orientale  
de la Terre-Ferme.*

LUMIÈRES et hardiesse de Colomb. Intrépidité des Conquérans de l'Amérique. Découverte de la Terre-Ferme par Colomb. Ojéda et Améric Vespuce suivent ses traces. — Origine des Missionnaires. Deux Missionnaires vont exercer leur ministère à Cumana. Trait infâme qui les fait égorger. De nouveaux Missionnaires passent à Cumana, et y sont égorgés. — Première expédition militaire à Cumana. Seconde expédition. L'Audience de Santo-Domingo envoie un commissaire à Coro — Cession de la province de Venezuela aux Welsers. Férocity de leurs agens. Les Welsers sont dépossédés de Venezuela. — Encomiendas. Leur objet. Leur utilité. Leur

régime. Leur extinction. Causes qui ont fait employer la force à Venezuela, et exclure les voies de douceur. — Fondation des premières villes. Barquisimeto. Palmes, la même que Nirgua. Truxillo. Caracas. Maracaibo. Carora. Saint-Sébastien *de los Reyes*.

### LUMIÈRES ET HARDIESSE DE COLOMB.

LA découverte de l'Amérique nous paroît avec raison, et paroîtra à la postérité la plus reculée, un phénomène, et sa conquête un prodige. Christophe Colomb, habile cosmographe et savant astronome, avoit jugé par la configuration de la terre, et par la théorie des antipodes, qui étoit encore au rang des hérésies, que l'existence d'un autre hémisphère étoit indispensable à l'équilibre du globe. Le pressentiment des anciens ouvrit un vaste champ à ses méditations; ses connoissances astronomiques, physiques et géographiques firent le reste. Platon, Aristote, Pline, Strabon lui firent naître l'idée du problème que sa sagacité parvint à résoudre, et du projet que l'amour de la gloire lui fit exécuter.

L'envie, cette sombre rivale du mérite, a pris à tâche de diminuer celui de Colomb, en refusant à ce grand homme, la science et le talent nécessaires pour être théoriquement parvenu à

supposer que le vieux continent ne comprenoit que la moitié des terres qui formoient le globe, dont l'autre moitié devoit se trouver à l'ouest. La malignité a publié que Colomb n'avoit jamais eu d'autres indices sur les régions occidentales, que des roseaux, des bois, des herbes que les vents et les courans portoient dans les parages des Açores et de Madère, et qu'il n'avoit eu la certitude de leur existence que par les journaux d'un pilote andaloux, nommé Alphonse Sanchez de Huelva, qui, ayant été jeté par une tempête sur les côtes de l'Amérique, où il ne put se ravitailler, prit le chemin de Madère, où Colomb étoit établi. La faim et toutes les autres incommodités attachées à une navigation aussi pénible, firent de ce pilote et des quatre hommes, auxquels son équipage fut réduit, autant de squelettes que tous les soins d'une hospitalité généreuse ne purent soustraire à la mort. Colomb s'empara, dit-on, des papiers du pilote qui mourut chez lui, et forma ses projets de fortune sur les malheurs de ce navigateur.

En admettant comme des faits, ce que la justice et l'impartialité ne peuvent admettre que comme des doutes, la seule exécution d'un projet aussi hardi, ne suffit-elle pas pour immortaliser le nom du grand homme qui l'entreprit ?

Confier son sort et sa vie à des mers inconnues, sur la foi de la boussole encore imparfaite; reconnoître, sans se décourager, une variation que personne n'avoit encore observée dans l'aiguille aimantée; braver le mécontentement, les murmures, les menaces des timides compagnons de son entreprise; annoncer, à point nommé, des terres dont l'existence avoit toujours été au moins problématique : c'est sans doute le plus grand effort du génie et de l'intrépidité qui se jöent des obstacles, et de la persévérance qui se roidit contre les revers. Un tel homme ne passera jamais pour un homme ordinaire : une telle découverte portera toujours avec elle le sceau du merveilleux. L'an 1492, où les peuples des deux hémisphères eurent la première entrevue, formera, dans les annales du monde, une époque des plus mémorables.

*Intrépidité des conquérans de l'Amérique.*

Si l'invasion du Nouveau-Monde eût été fondée sur des droits légitimes; si les horreurs d'une guerre portée chez des peuples pacifiques n'offensoient la raison et la justice; si un joug imposé à des hommes libres, indépendans, dont l'ambition ni la puissance ne pouvoient donner aucune crainte, n'étoit un outrage fait à l'huma-

nité, et une violation insigne du droit des gens, les conquérans de l'Amérique mériteroient d'être placés au rang des demi-dieux, à plus juste titre que ne le furent les héros de l'antiquité, quand même la fable n'auroit pas usé du privilège qu'elle a d'exagérer les faits et les vertus.

Un jour viendra, en effet, où il paroîtra fabuleux que 120 hommes embarqués sur trois caravelles parties d'Europe pour l'Amérique, qu'on ne connoissoit pas, aient abordé à l'île de Saint-Domingue, habitée par 1,500,000 Caraïbes; qu'ils en aient pris possession au nom du roi d'Espagne; qu'ils y aient construit des fortifications, et que, sans aucun renfort considérable, et, pour ainsi dire, sans frais, on soit parvenu non-seulement à y établir la souveraineté espagnole, mais encore à en détruire tous les habitans.

De quelque poids que soit le témoignage de l'histoire, elle persuadera difficilement, aussitôt qu'elle n'aura plus que l'appui d'une tradition confuse, que Cortès, à la tête de 508 soldats et 109 matelots et ouvriers, dont 13 seulement armés de mousquets, et 52 d'arquebuses, osa envahir, et réduisit un pays défendu par 6,000,000 d'habitans policés et aguerris.

Lorsque les siècles entassés auront plongé dans l'obscurité du temps les particularités de la conquête de l'Amérique, accordera-t-on les honneurs, je ne dis pas de la vérité, mais de la possibilité à la conquête du grand empire du Pérou, par 180 Espagnols commandés par Pizarre ?

Mais des succès aussi étonnans perdent beaucoup de leur éclat, pour peu qu'on analyse les opérations des conquérans. Il est vrai que l'Espagne étoit visiblement trop foible pour réunir à ses domaines, par une guerre loyale, l'Amérique qui avoit une population vingt fois plus forte que la sienne, et une étendue égale ou supérieure à celle de tout l'ancien continent. D'ailleurs les Espagnols de cette époque, peu ambitieux de la gloire de conquérir, mais très-avides de richesses, laissèrent à un très-petit nombre le soin de la conquête, et n'accoururent qu'au bruit de l'or et de l'argent qu'on y découvrit. Les dangers, les fatigues furent pour les audacieux, pour les téméraires; et les avantages pour cette tourbe de sangsues qui pullulent dans toutes les nations.

La poignée des conquérans fut obligée de suppléer constamment au nombre par la ruse. Le mensonge, le parjure, la cruauté, la férocité

même, l'organisation de la guerre civile entre les malheureux qu'on vouloit subjuguier, telles furent les armes qu'elle necessa d'employer; mais tous ces moyens n'ont tiré leur efficacité que du courage, de la valeur, de l'intrépidité et de la constance des conquérans. Au milieu des actes qu'ils appeloient indispensables, on remarque des traits capables d'honorer l'homme de bien. Leur conduite présente un assemblage de vertus et de crimes, qui font successivement éprouver au lecteur les sensations de l'admiration et de l'horreur. Le cœur se dilate et se resserre tour à tour en parcourant ce cercle si bizarre d'actions admirables et horribles, généreuses et féroces, loyales et perfides.

Mon entreprise ne va point jusqu'à suivre les pas de tous ces hommes étonnans. Elle se borne à ce qui est relatif à la partie orientale de la Terre-Ferme et à la Guiane espagnole.

De toutes les conquêtes qui se sont faites dans le Nouveau-Monde, au nom du roi d'Espagne, celle des parties dont il s'agit, a été la plus longue, la plus pénible, et on peut ajouter la plus imparfaite. Les montagnes dont ce pays est couvert, la multitude des rivières, dont les débordemens coupent les communications pendant une bonne partie de l'année; les lacs, les marais, les

déserts offroient des difficultés, que des hommes rongés d'ambition pouvoient seuls braver : mais ce qui dut encore plus contribuer à ralentir les progrès des conquérans, dans plusieurs parties de l'Amérique, fut la multiplicité des gouvernemens indiens qui, n'étant pas réunis en corps de nation, comme au Mexique et au Pérou, rendoient les victoires des Espagnols moins décisives et les négociations plus difficiles. Chaque cacique faisoit la guerre à part, et une guerre d'embuscade. Rarement les caciques se ligoient, et plus rarement encore ils offroient ou acceptoient le combat en rase campagne. Une nation vaincue ne donnoit quelquefois pas aux vainqueurs quatre lieues de terrain ; il falloit gagner le pays pied à pied, et le conquérir à force de courage, de patience, de privations et de dangers.

*Découverte de la Terre-Ferme par Colomb.*

La Terre-Ferme ne fut découverte qu'en 1498, et cette gloire étoit aussi réservée à Christophe Colomb. C'étoit le troisième voyage qu'il faisoit d'Espagne en Amérique : son projet étoit d'aller jusque sous l'équateur ; mais les calmes l'en empêchèrent, et les courans le portèrent aux bouches des Dragons, situées entre l'île de la Trinité et

la Terre-Ferme. Lopez de Gomara soutient que Colomb reconnut toute la côte jusqu'au cap de la Vela; mais Oviedo, dont j'ai appris à respecter le témoignage par ceux qu'on m'a donnés, dans sa patrie, de son exactitude, dit que Christophe Colomb ne côtoya la Terre-Ferme que jusqu'à la pointe d'Araya, qui est nord et sud de la pointe ouest de la Marguerite, d'où il fit le nord pour se rendre à Saint-Domingue. D. Fernando Colomb, fils de l'amiral, dit que son père, après avoir reconnu le golphe Paria, côtoya la Terre-Ferme jusqu'à l'ouest des îles Testigos, et qu'alors il cingla vers Saint-Domingue; ce qui concorde trop avec ce que rapporte Oviedo, pour ne pas mettre l'assertion de Lopez de Gomara au rang des inexactitudes qui lui sont familières.

*Ojeda et Améric Vespuce suivent ses traces.*

Sur le compte que rendit Colomb à la cour d'Espagne, de la découverte de cette partie de la Terre-Ferme; des mœurs des habitans avec lesquels il avoit communiqué, et des richesses qu'il y avoit aperçues, dont les perles faisoient la partie principale, le gouvernement accorda au capitaine Alphonse Ojeda la permission de continuer cette découverte. Améric Vespuce,

cet homme qui jouit d'une célébrité usurpée sur celle de Colomb, s'intéressa dans cet armement et fit le voyage d'Amérique, cédant plutôt à l'impulsion de l'intérêt qu'à celle de la gloire. Ojeda arriva en vingt-sept jours à la terre de Maracapana, en 1499; il suivit la côte jusqu'au cap de la Vela, entrant dans plusieurs ports pour en connoître les particularités. Du cap de la Vela, il fut à Saint-Domingue, selon Oviedo et Robertson; mais auparavant il retourna, selon Charlevoix, à Maracapana, village situé sur la côte de Cumana, où il fit même construire un brick.

A son retour en Espagne, Améric Vespuce trouva le moyen de persuader que la vraie découverte de l'Amérique lui étoit due, puisque Colomb n'avoit découvert que des îles qui ne pouvoient en être regardées que comme les avenues. Son imposture passa d'abord pour une vérité: son nom fut donné au Nouveau-Monde, et il lui est resté, malgré les efforts de l'histoire pour faire restituer cet honneur à Colomb.

*Des bâtimens espagnols vont y commercer.*

A peu près à la même époque, mais quelques jours après, la relation de Colomb au gouvernement espagnol attira à la Terre-Ferme un autre

bâtiment d'Espagne, dont on avoit couvert les opérations mercantiles, qui étoient son unique objet, d'une permission du roi pour perfectionner la découverte de ce pays. Ce bâtiment, commandé par Cristophe Guerra, toucha à la côte de Paria, à la Marguerite, à Cubagua et à Cumanagoto, aujourd'hui Barcelonne. Il obtint dans ces différens endroits, en échange de bagatelles, beaucoup de perles, de l'or, du bois de Brésil, etc., dont il forma une cargaison très-riche. Guerra suivit la côte à l'ouest, et n'aborda qu'à Coro, où il trouva, à son grand étonnement, des Indiens aussi disposés à lui enlever tout ce qu'il avoit, que ceux de la côte orientale avoient été faciles à le lui donner. Il avoit trop à perdre, pour courir les risques d'une guerre d'où il n'y avoit ni gloire, ni profit à retirer. Il prit donc sagement le parti de repasser en Espagne, pour y mettre ses richesses à couvert.

Le bruit de son arrivée et de sa fortune se répandit dans tout le royaume; et aussitôt, dans tous les ports, on fit des expéditions pour la Terre-Ferme. En même temps, Charles-Quint permit de rendre esclaves les Indiens qui empêcheroient ou entraveroient la conquête: disposition d'autant plus funeste à l'humanité, qu'elle

réveilla la cupidité de tous ceux auxquels l'argent tient lieu de tout. On s'imagine bien qu'il dut s'établir sur ces côtes, où le brigandage n'avoit à craindre ni la vigilance du magistrat, ni le glaive de la loi, un commerce infâme, qui n'avoit pour objet que l'insatiable avidité, et pour résultat que le vol, la tyrannie, la férocité. Les crimes que commit la nuée des brigands qui se disputoient sur ces côtes l'honneur du pillage, furent si grands et si nombreux, que les cris des victimes parvinrent à l'audience de Santo-Domingo, à laquelle on doit l'éloge d'avoir sur-le-champ pris des mesures, pour qu'aux yeux de ces nouveaux peuples, qu'on vouloit mener plutôt que forcer à l'obéissance, les délits de cette écume de la nation espagnole ne parussent pas appartenir à la nation elle-même. L'audience y envoya, en qualité de commissaire et de gouverneur, un homme de très-grand mérite, nommé Jean Ampues, qui arriva à la côte Coriana, en 1527, avec 60 hommes. Mais avant de parcourir son administration, l'ordre chronologique m'oblige de faire une digression en faveur de Cumana.

## ORIGINE DES MISSIONNAIRES.

On sait que Christophe Colomb ne fit accueillir à la cour d'Espagne son projet de découverte, qu'à force de sollicitations et de persévérance, tant les régions qu'il annonçoit paroissent chimériques. Ferdinand lui-même crut que sa dignité lui faisoit une loi de ne point souscrire, comme roi d'Aragon, le traité qui se fit à Santa-Fé, le 1.<sup>er</sup> avril 1492, entre leurs MM. et Colomb. Isabelle, la seule qui se fût laissé, non convaincre, mais éblouir, devoit aussi faire, de ses propres fonds, les frais de l'expédition; et c'est cette clause qui ouvrit exclusivement, pendant long-temps, les portes de l'Amérique aux Castillans, et qui les ferma aux Aragonois. Il n'est donc pas étonnant qu'on n'eût point examiné la question du droit qu'un roi européen pouvoit avoir sur l'Amérique, lorsque son existence étoit encore révoquée en doute; mais les idées, les opinions, les projets, les mesures, tout dut changer après que l'événement eut prouvé la réalité de ce que jusqu'alors on avoit pris pour des visions. Ferdinand et Isabelle ne pouvant pas justifier aux yeux des hommes l'usurpation des pays découverts et à découvrir, cherchèrent du moins à rassurer leur conscienc-

ce , en la faisant convertir en droit par le chef visible de l'église universelle. Ils s'engagèrent à y propager la foi, et à faire de ces régions , jusqu'alors ignorées, un nouveau domaine de la religion chrétienne. Alexandre VI, cédant à ces motifs selon quelques-uns, ou à des raisons politiques selon d'autres, consacra par une bulle la demande des rois d'Espagne. Dès lors ces conquêtes furent autant regardées comme des croisades que comme des expéditions militaires. Le gouvernement embrassa fortement le système, qu'il n'a jamais abandonné, de n'employer la force, à l'égard des Indiens, qu'après avoir épuisé tous les moyens de la morale et de la persuasion. Les rois d'Espagne ont toujours désiré qu'on en fît des chrétiens avant que d'en faire des vassaux.

En vertu de ce plan, qui n'a jamais été violé qu'à l'insçu et contre la volonté du monarque, Colomb embarqua avec lui, dans son second voyage, des religieux pour jeter dans l'île de Saint-Domingue les premières semences de la foi. Ces ministres d'un Dieu de paix, et ceux qui leur succédèrent furent rarement secondés ; mais très-souvent contrariés par les autorités civiles et militaires. Témoins incommodes des malversations des Espagnols, que la soif de l'or

40-15

avoit attirés dans le Nouveau-Monde, ils devinrent bientôt l'objet de la haine de tous ceux qui abusoient de leur autorité. Le crime, toujours hardi, ne tarda pas à accuser l'innocence timide. Les missionnaires furent souvent obligés de se justifier d'accusations absurdes, qui n'avoient pour but que de prévenir celles que les religieux pouvoient faire contre leurs propres accusateurs.

*Deux missionnaires vont exercer leur ministère à Cumana.*

Toutes ces contrariétés firent naître au père Cordoue l'idée de demander au roi la permission, qui lui fut accordée, d'aller prêcher l'évangile dans des pays de l'Amérique où les Espagnols n'auroient point pénétré. Il choisit pour cet essai la côte de Cumana. Ne pouvant pas y aller lui-même, il y fit passer les pères François de Cordoue, son frère, et Jean Garcés. Les ordres du roi au gouverneur de l'île espagnole portoient expressément de favoriser cette mission apostolique. L'exécution en fut assez prompte et assez ponctuelle.

Ces deux religieux se rendirent, en 1512, à leur destination, sans autres armes que celles de la morale, sans autre garantie que celle de la

providence. Ils commencèrent sous les plus heureux auspices leurs travaux apostoliques. Les Indiens, naturellement doux, du moins beaucoup plus que ceux qu'on trouvoit dans la partie occidentale de la même côte, voyoient dans ces deux religieux des êtres d'une nature divine, dont ils suivoient scrupuleusement les conseils, et dont ils exécutoient avec soumission les volontés. Tout annonçoit que cette mission auroit les plus heureux et les plus rapides succès, lorsqu'un événement désastreux détruisit tout d'un coup ces flatteuses espérances.

*Trait infâme qui les fait égorger.*

Un de ces navires de Saint-Domingue, qui commettoient depuis douze ans toutes sortes de vols et de pirateries sur ces côtes, aborda à Cumana. Les religieux, croyant que ce bâtiment venoit pour commercer loyalement, saisirent cette occasion de former des liaisons d'amitié entre les Espagnols et les Indiens. Ils firent l'accueil le plus amical, le plus honorable au capitaine et à l'équipage, et donnèrent des fêtes pour célébrer ce rapprochement. Les Indiens, secondant parfaitement les désirs des missionnaires, prodiguèrent aux Espagnols les marques de la plus parfaite cordialité. Sous le pré-

texte de répondre à ces signes non-équivoques d'une amitié sincère, les Espagnols invitèrent à dîner, à bord de leur bâtiment, le cacique, sa femme, et dix-sept Indiens qui acceptèrent l'invitation avec reconnoissance : mais ces malheureux ne furent pas plutôt embarqués que le bâtiment fit voile pour Santo-Domingo.

Cet enlèvement, qui réunissoit tout ce que la perfidie a de plus odieux, et la scélératesse de plus horrible, fut le signal du soulèvement des Indiens, et de l'arrêt de mort des deux pauvres religieux. On leur reprochoit, avec l'apparence de la raison, qu'ils avoient été la cause, ou du moins les instrumens intermédiaires de ce noir attentat. Eh ! comment faire comprendre à des sauvages que tous les hommes d'une nation qui leur est inconnue, n'ont pas, comme tous les animaux d'une même espèce, les mêmes habitudes, les mêmes inclinations, les mêmes défauts, les mêmes qualités, en un mot, un type commun et uniforme ! Tout ce que leur valut le souvenir de la grande vénération qu'on eut pour eux, fut un délai de quatre lunes, pour faire venir de Santo-Domingo les Indiens enlevés à Cumana. Leur pardon dépendit du succès de cette négociation. Ils écrivirent à l'audience en termes très-forts : tous les religieux de Santo-

Domingo sollicitèrent vivement le renvoi ; rien ne réussit. Les membres de l'audience étoient eux-mêmes devenus complices du crime, en achetant ces Indiens, et il falloit être plus intègre que ne l'étoient ceux qui venoient alors s'enrichir en Amérique, pour se condamner soi-même. A la minute de l'expiration des quatre lunes, les deux missionnaires, Cordoue et Garcés, furent froidement massacrés par les Indiens.

Il se passa quelque temps sans que les Indiens de Cumana eussent aucune relation avec les Espagnols. Ce ne fut qu'en 1516 que trois dominicains eurent le courage de passer de l'île de Cubagua, où les Espagnols faisoient la pêche des perles, à la Terre-Ferme ; mais presque aussitôt ils devinrent victimes de leur zèle, et la pâture des cannibales qu'ils vouloient convertir à la foi.

*De nouveaux missionnaires passent à Cumana  
et y sont égorgés.*

La nouvelle de leur mort, loin de rebuter cette espèce d'hommes, dont le zèle étoit d'autant plus pur que leur résignation ne leur offroit que des dangers et pas un avantage personnel, que des privations et pas une jouissance ; cette nouvelle, dis-je, déterminâ d'autres religieux

du même ordre à passer dans la même partie du continent. Ils s'établirent à Chiribichi, près de Maracapana, et à Cumana, où ils fondèrent deux couvens. Ils prêchèrent l'évangile avec toute l'apparence du succès : ils paroissoient s'être tellement concilié les cœurs des Indiens, qu'ils en recevoient les preuves de la plus grande vénération. Les Espagnols commerçoient même sur ces côtes avec sécurité. Tout promettoit le passage doux et insensible de l'état sauvage à l'état civil, de l'indépendance brutale à la souveraineté espagnole. Cet accord, ces espérances durèrent deux ans et demi, au bout desquels ces féroces Indiens, venant à regretter leurs anciennes habitudes, se jetèrent sur les religieux de Chiribichi, au moment où ils célébroient la messe, et les massacrèrent impitoyablement. On mit en même temps le feu au couvent de Cumana; mais les religieux eurent le bonheur de se sauver, dans des canots, à l'île de Cubagua. Tous les Espagnols répandus sur la côte furent aussi égorgés. Tout cela se passoit sur la fin de 1519.

PREMIÈRE EXPÉDITION MILITAIRE A  
CUMANA.

Aussitôt que l'audience de Santo-Domingo fut instruite de ce qui venoit d'arriver à la Terre-Ferme, elle y envoya Gonzalo Ocampo, avec 500 hommes, pour venger ces actes atroces. Cet officier employa, pour reconnoître et punir les principaux criminels, des moyens artificieux qui lui réussirent. Après leur avoir infligé la peine due à leur crime, il alla se fixer à Cubagua, d'où il fit sur les côtes de Cumana des incursions si fréquentes et si efficaces, que les Indiens furent réduits à lui demander la paix, et à lui promettre leur amitié et leur secours pour s'établir parmi eux. Il les accepta, en prenant les mesures nécessaires pour que leurs promesses ne devinssent pas illusoires, et profita des bonnes dispositions du cacique, pour bâtir avec son secours une ville, à laquelle il donna inutilement le nom de *Toledo*; car le nom indien de *Cumana* a tellement prévalu, que personne ne la connoît sous celui de Toledo.

Ce fut à cette époque que Barthélemi de Las-Casas, cet apôtre de la liberté des Indiens et de l'esclavage des noirs, auquel l'histoire a décerné le titre de philanthrope lorsqu'il ne méritoit que

l'épithète d'indiomane, arriva d'Espagne avec les provisions de gouverneur de Cumana, que Charles-Quint lui avoit accordées, et accompagné de 500 laboureurs destinés à former le noyau de la nouvelle colonie, sous des habits particuliers qui feroient croire aux Indiens que ce n'étoient pas des Espagnols. C'est en cachant leur origine qu'il vouloit établir la souveraineté du roi d'Espagne; mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner la bizarrerie de ces vues: ce qu'il importe au lecteur de savoir, est que Gonzalo Ocampo refusa de lui remettre le gouvernement, et qu'il s'établit entr'eux et entre les hommes que chacun avoit sous ses ordres, une division qui ne pouvoit manquer d'avoir des suites funestes, et qui les eut en effet. Las-Casas se rendit à Santo-Domingo pour y soumettre le différend au jugement de l'audience. Ocampo le suivit de près, et tout son monde partit aussi de Cumana. Les Indiens, qui ne s'étoient soumis que par force, et non par goût, virent dans la discorde qui régnoit entre les Espagnols, et surtout dans l'absence de leurs chefs, et dans l'évacuation de la troupe d'Ocampo, une occasion favorable de secouer le joug, qu'ils ne laissèrent pas échapper. Ils surprirent dans la nuit les casernes où étoient les laboureurs de

Las-Casas, et les massacèrent. Un très-petit nombre se sauva, dans des canots, à l'île de Cubagua. Tous les Espagnols répandus sur la côte subirent le même sort.

*Seconde expédition.*

Ce ne fut qu'en 1525 que l'audience de Santo-Domingo envoya à Cumana Jacques Castellon, avec des forces suffisantes pour y faire respecter le nom espagnol, et pour y former des établissemens durables. Cet officier sut si bien employer la force et la persuasion, la rigueur et la douceur, que les Indiens le laissèrent continuer à bâtir la ville, qu'il défendit par un bon fort, que les naturels n'ont jamais pris ni attaqué. La pêche des perles, qui avoit beaucoup souffert par les malheurs arrivés à Cumana, fut rétablie. Les Espagnols ne firent pendant long-temps que se maintenir dans cette position. On ne voit pas que la réduction dureste de cette province ait été entreprise ou faite avec quelque succès jusqu'en 1656, qu'elle fut confiée à des missionnaires qui n'ont pas même encore fini ce grand œuvre. Les détails de tout ce qui concerne cette province devant trouver place dans la description qui lui sera particulière, je dois me reporter dans la province de Venezuela, qui fut le grand

théâtre où les Européens déployèrent tout ce que l'ambition, la cupidité et la valeur ont de plus extraordinaire.

*L'audience de Santo-Domingo envoie un commissaire à Coro.*

Jean Ampues s'étoit rendu en 1527 à Coro, avec 60 hommes, comme il a déjà été dit, par ordre de l'audience de Santo-Domingo, pour arrêter le brigandage que l'absence de toute autorité publique engageoit les Espagnols à commettre dans toute la Terre-Ferme. Ce choix, qui honoroit le tribunal, ne pouvoit tomber sur un homme plus digne de remplir une mission aussi délicate. Il se déclara ouvertement l'ennemi des oppresseurs, et le défenseur des opprimés. Sa douceur, son affabilité, ses lumières lui gagnèrent bientôt la confiance et l'amitié du cacique de la nation Coriana. Un traité solennel consacra l'union et l'alliance ; et le cacique prêta le serment de fidélité et de vasselage au roi d'Espagne.

Ampues, s'étant ainsi assuré la paisible possession du pays où ce cacique gouvernoit, choisit un endroit convenable pour bâtir une ville. Le 26 juillet 1527, il jeta les fondemens de celle de Coro, aidé, plutôt que contrarié, par les

Indiens. Les projets d'Ampues étoient vastes, mais sages. Il espéroit, avec raison, que les mêmes procédés qui lui avoient soumis la nation Coriana, lui soumettroient de proche en proche les autres nations, et que l'exemple autant que la morale leur inspireroit le goût du travail, et changeroit insensiblement ce peuple sauvage en peuple cultivateur. Ainsi, la province de Venezuela avoit la douce espérance de passer sans commotion, sans froissement, à une prospérité qui feroit le bonheur de ses habitans. La souveraineté espagnole s'y seroit aussi établie sur les fondemens inébranlables de l'amour et de la reconnoissance ; mais cet enchaînement de causes secondes, ordonné par la providence qu'on appelle *destin*, ne le vouloit pas ainsi.

#### CESSION DE LA PROVINCE DE VENEZUELA AUX WELSERS.

Les couronnes espagnole et impériale étoient réunies sur une même tête. Cette masse de puissance, plus que suffisante pour assouvir toute ambition qui auroit eu des bornes, ne fit qu'enflammer celle de Charles-Quint. Il ne lui suffisoit pas d'être le plus grand monarque de l'Europe, il auroit voulu en être le seul. Au lieu

de la maintenir tranquille, comme il le pouvoit, il la tint dans de continuelles commotions. Il passa sa vie à former ou à combattre des lignes. Sa tête étoit si remplie de projets de guerre, que la balance des intérêts politiques de l'Europe, que sa prépondérance avoit mis dans ses mains, ne trouva son équilibre que lorsqu'elle en fut sortie. Soixante batailles, qui ne firent qu'enfler son orgueil au lieu d'augmenter sa gloire, n'eurent pour résultat que la dépopulation de ses états, et le dérangement absolu de ses finances. Sous de tels princes, des opérations ruineuses font toujours à l'état des plaies que le temps ne cicatrise que très-lentement. L'énumération de toutes celles qui se firent sous Charles-Quint est hors de mon sujet. Je ne dois recueillir que celle qui frappa sur la province de Venezuela.

La maison de commerce des Welsers, établie à Ausbourg, la plus accréditée, la plus riche qui existât alors, étoit en avances considérables avec Charles-Quint. Elle remplissoit le déficit provenant de l'insuffisance des recettes et de l'excès des dépenses. L'empereur fut forcé d'en recevoir la loi, moins pour les sommes déjà reçues, que pour celles qu'il en espéroit. Il souscrivit à la demande que les Welsers lui firent de leur concéder, à titre de fief hérédi-

taire de la couronne, la province de Venezuela, depuis le cap de la Vela jusqu'à Maracapaná, avec faculté de s'étendre indéfiniment vers le sud. Au moment de la conclusion, les nouvelles de la sage et heureuse administration de Jean Ampues, qui gouvernoit alors la province, arrivèrent à la cour d'Espagne. Oviedo fait à l'empereur l'honneur de supposer qu'il hésita : cet historien n'a pas pu faire davantage, parce que le fait l'auroit trop visiblement démenti. Toujours est-il certain que la concession fut solennellement faite aux conditions suivantes :

1.° La compagnie s'obligeoit à fonder, dans l'espace de deux ans, deux villes et trois forts.

2.° Elle armoit quatre bâtimens pour le transport de 500 Espagnols, et 50 Allemands maîtres de mines, qui devoient s'étendre dans toutes les Indes, aux frais de la compagnie, et exploiter les mines à son profit.

3.° L'empereur accordoit le titre d'*adelantado*, à celui que les Welsers nommeroient.

4.° Il leur donnoit 4 pour cent du quint revenant à la couronne sur les mines qu'ils exploiteroient, et une étendue de douze lieues de terre en carré, dans la partie conquise qu'ils choisiroient.

5.<sup>o</sup> La faculté leur étoit donnée *de faire esclaves les Indiens qui ne se rendroient qu'à la force !*

Aucun de ces articles ne fut exécuté, excepté ceux qui étoient avantageux aux Allemands, notamment le cinquième, dont l'exécution reçut une extension déplorable. Oviedo parle, et il parle rarement sans preuves, d'un protecteur d'Indiens, le père Montesillo, nommé à cette époque par l'empereur, pour exercer ces fonctions dans la même province. Les dîmes lui furent même adjudgées pour en faire l'usage pieux que sa conscience lui dicteroit. Il paroît, par le silence des historiens, et par l'horrible régime que l'on suivit dans le département qui lui étoit assigné, ou qu'il ne se rendit pas à son poste, ou qu'il devint le complice de tous les crimes que son emploi lui ordonnoit d'empêcher.

#### *Férocité des agens des Welsers.*

Ce seroit ne pas connoître le cœur humain, que de ne pas voir, au premier coup d'œil, tous les maux qui devoient résulter de ce traité pour la province de Venezuela, et pour la domination espagnole elle-même. Comment en effet une spéculation, purement commerciale, qui ne paroît heureuse qu'en proportion de la prompti-

tude et de la masse des bénéfices , pouvoit-elle se convertir en spéculation agricole , dans laquelle les enfans trouvent à peine le paiement des sueurs de leurs pères ? Comment des Allemands , qui n'avoient d'accès , ni de crédit à la cour d'Espagne qu'à la faveur de la circonstance qui avoit placé dans les mains du monarque espagnol le sceptre impérial , auroient-ils jeté des fonds considérables dans un pays dont il étoit impossible qu'ils conservassent la jouissance , encore moins la souveraineté , un quart d'heure après la mort de Charles-Quint ? Leur intérêt étoit de tirer parti du pays tel qu'il se trouvoit , au lieu d'aventurer des fonds pour lui faire produire des fruits qui ne pouvoient jamais être pour eux. Que le pillage , que la dévastation , que tous les crimes que l'homme peut imaginer et commettre , y fissent exécuter le nom espagnol , peu importoit à des étrangers qui ne devoient rester sur les lieux que le temps nécessaire pour faire du butin. Il arriva que leur conduite renchérit encore sur tout ce que la raison avoit pu prévoir.

L'exécution de ce funeste traité fut confiée à Ambroise Alfinger , que la compagnie nomma gouverneur de ses nouveaux domaines. On lui donna pour second un autre Allemand , nommé

Sailler. 400 aventuriers formèrent le corps de l'expédition qui partit et arriva la même année 1528 à Coro. Le gouvernement fut remis sans difficulté par Jean Ampues à Alfinger, qui s'informa sur-le-champ des ressources que présentait le pays à des gens altérés d'or. Il s'attendoit à y trouver des mines d'or plus abondantes que celles du Cibao et du Mexique dont la renommée rétentissoit alors dans toute l'Europe : mais lorsqu'il sut qu'il n'y avoit aucune mine exploitée ; que les Indiens ne formoient que des peuplades et ne connoissoient aucune espèce de luxe ; que l'or n'y étoit point monnoie ; et que le seul usage que l'on faisoit de particules de ce métal , que les débordemens des rivières entraînoient ou que le hasard faisoit trouver à la superficie de la terre, se réduisoit à quelques bijoux sans autre façon que celle qu'ils recevoient dans des moules grossièrement faits ; lorsqu'il vit , en un mot, que les moyens de s'enrichir n'y étoient point aussi faciles qu'il l'avoit imaginé , il adopta le plan destructeur de pénétrer à main armée dans les terres, pour piller les habitans et vendre tous ceux qu'il pourroit prendre.

Après les premières dispositions pour le gouvernement de Coro qu'il remit à son lieutenant

Sailler, il partit avec un fort détachement, s'enfonça dans le pays et traversa le lac de Maracaïbo, pillant, égorgeant, saccageant tout ce qui tomboit sous sa féroce main. A fur et à mesure que son butin en or grossissoit, il l'envoyoit à Coro. L'or y étoit déposé, et les Indiens y étoient vendus à des marchands qui avoient été s'y établir pour faire ce commerce. La perte de ses compagnons fut considérable. Il falloit en effet être de fer pour résister à ce genre de vie. Il demanda à différentes reprises des renforts qu'on lui envoya ; enfin, après avoir été pendant trois ans la terreur, le tyran et le bourreau des Indiens, il finit par être leur victime. Il fut tué par eux en 1531, à six lieues de Pampelune, dans une vallée qui a conservé le nom de *Vallée de Miser* ( *monsieur* ) *Ambrosio*.

Jean, Allemand, breveté par les Welsers pour succéder à Alfinger en cas de mort, prit les rênes du gouvernement. Soit horreur pour la dévastation, soit inclination pour la vie sédentaire, soit enfin défaut de courage, il ne quitta pas Coro. Ses compagnons continuèrent, sur le plan d'Alfinger, ce qu'on appeloit conquêtes ; mais ce que, pour parler correctement, on ne peut appeler que brigandage.

En 1533, Georges Spirra fut envoyé par le

Welsers, avec le titre de gouverneur, menant avec lui 400 hommes, moitié d'Espagne, moitié des Isles Canaries. Cette expédition ne fut pas plutôt arrivée à Coro, qu'on concerta les moyens de tirer de ces forces réunies à celles qui étoient sur les lieux, tout le parti que des gens affamés en attendoient. Il fut décidé qu'on se diviseroit en trois bandes et qu'on parcourroit des parties différentes, pour se réunir à une certaine époque et à un point convenu. George Spirra prit avec lui 400 hommes. Chacun, de son côté, se fit chemin au milieu des forêts où l'homme n'avoit jamais pénétré. C'étoit autant de tigres qui ne respiroient que dévastation. Leurs exploits consistoient à exterminer les Indiens qui fuyoient, à faire esclaves ceux qui se rendoient, et à piller tout ce que ces malheureux habitans possédoient. Combien de fatigues, combien de privations, combien d'obstacles, combien de dangers ne leur fallut-il pas braver ! Ce voyage dura cinq ans. George Spirra ne rentra à Coro qu'en 1559, avec 80 hommes seulement des 400 qu'il avoit en partant. C'est dans ce voyage qu'on eut la première nouvelle de l'existence, vraie ou fabuleuse, du pays del Dorado. George Spirra partit l'année suivante pour Santo-Domingo. Il mourut à son retour à Coro, le 12 juin 1540.

Si j'avois dit plutôt qu'en 1532 on établit un évêque à Coro, qui ne fut occuper le siège qu'en 1536, on se seroit étonné qu'un prélat, dont la sainteté du ministère étoit de plaider la cause des infortunés, restât passif et silencieux dans un pays où tous les devoirs de l'humanité étoient foulés aux pieds, où la soif de l'or avoit fait du pillage un métier honorable, et où la cupidité faisoit de l'homme une marchandise dont le produit devenoit le prix des forfaits de son tyran : quelle sensation éprouvera donc le lecteur lorsqu'il saura qu'en 1540, l'audience de Santo-Domingo déféra à ce même évêque le gouvernement civil de Venezuela, et à Philippe de Urre la partie militaire ; et que les choses, bien loin de prendre, sous l'autorité de ce prélat, une tournure plus conforme aux principes de justice, n'en prirent pas une plus révoltante uniquement parce que cela étoit impossible ?

La première expédition qui se fit par les ordres de l'évêque Bastidas, fut dirigée contre les Indiens du lac de Maracaïbo. Un Pedro Limpas fut chargé de cette incursion, dont le résultat fut un butin de quelque peu d'or, et de 500 Indiens que l'on vendit sur-le-champ.

Ce même évêque envoya son lieutenant Philippe de Urre, avec 130 hommes, pour faire

de nouveaux vols , de nouvelles victimes , de nouveaux ravages. Cette expédition , qui fut accompagnée de beaucoup de malheurs sans être suivie d'aucun bénéfice , offre sur le pays del Dorado des renseignemens que l'ordre exige de renvoyer aux détails qui seront séparément donnés sur ce pays chimérique , ou du moins jusqu'à présent inconnu.

La pérégrination de Philippe de Urre dura quatre ans. Réduit à la dernière des misères , il reprit le chemin de Coro. Mais , avant que d'y arriver , il fut égorgé par Limpias , un de ses officiers , et par Caravajal qui , au moyen de fausses provisions , s'étoit emparé du gouvernement de la province , et qui avoit cru qu'il convenoit à son usurpation de se défaire de Philippe de Urre , lieutenant général , légalement nommé , auquel le gouvernement revenoit de droit par la promotion de l'évêque Bastidas à l'évêché de Porto-Ricco.

C'est à l'usurpateur Caravajal qu'est due la fondation de la ville du Tocuyo en 1545 ; sa première population fut de 59 Espagnols , dans lesquels furent pris quatre regidors et deux alcaldes pour la formation du *cabildo*.

C'est le seul établissement qui se soit fait dans la province de Venezuela , pendant qu'elle eut

le malheur de rester sous le monopole , sous la tyrannie des agens des Welsers.

*Les Welsers sont dépossédés de Venezuela.*

Enfin arriva l'époque où les désastres résultant de la concession faite aux Allemands furent connus de l'empereur. Convaincu que, sous une pareille administration, ce pays n'offriroit jamais que le hideux aspect de la dévastation, il se décida à reprendre les droits de sa souveraineté dont il n'auroit jamais dû se dessaisir. Le traité avec les Welsers fut abrogé; les Allemands furent évincés, et l'empereur nomma pour gouverneur le licencié Jean Perès de Tolosa, qui, selon Oviedo, eut aussi le titre de capitaine-général.

*Heureux effets qui en résultent.*

Cette nouvelle réforme en opéra une très-grande dans le système et dans le mode des conquêtes. On convint de former des établissemens au lieu de dévaster, et de respecter les propriétés au lieu de les piller. On exécuta les lois des 9 novembre 1526, 20 août 1530, 13 janvier 1532, 5 novembre 1540, et 20 mai 1542, qui toutes déclarent les Indiens libres, sans même excepter ceux qui seroient pris les armes à la main.

Aussitôt qu'une nation d'Indiens étoit soumise aux Espagnols, on choisissoit le site le plus convenable pour bâtir une ville, afin d'assurer la conquête. Une centaine d'Espagnols formoient la population de la nouvelle ville à laquelle on donnoit un *cabildo*. On répartissoit ensuite les emplacements de la ville entre les nouveaux habitans, selon leur rang et leur mérite: et après un dénombrement des Indiens, aussi exact que les circonstances le permettoient, on les partageoit entre les Espagnols, qui acquéroient sur eux un droit, non de propriété, mais de surveillance. C'est ce qu'on appelloit *repartimientos de Indios*; partages d'Indiens.

## ENCOMIENDAS.

Cette mesure à laquelle il ne manquoit, pour être utile, que des règles plus fixes, qu'une combinaison mieux dirigée vers le grand objet qu'elle étoit destinée à remplir, reçut bientôt, sous le nom d'*encomiendas*, une extension, une consistance, un régime qui font l'éloge du législateur. Si cette opinion ne paroît pas ridicule, il est impossible qu'elle ne paroisse au moins étrange; car elle est, je pense, la première qui découle d'une plume, non espagnole, en faveur

des *encomiendas*. Il ne s'en suit cependant pas que je nie qu'il y eût des abus dans l'exécution : mais quelle est l'institution humaine qui en soit exempte ? Il ne s'agit que d'examiner si la loi en elle-même étoit raisonnable, juste, utile.

*Leur objet.*

L'effet des *encomiendas* étoit de mettre sous la surveillance immédiate, sous l'autorité même d'un Espagnol, recommandable par ses mœurs, les Indiens qui se trouvoient dans une étendue déterminée de terrain correspondant à celle de nos communes rurales. Il n'avoit aucun droit de propriété sur eux ; il n'en avoit que sur leurs actions. Il devoit :

1.° Les protéger contre toutes les injustices, contre toutes les vexations auxquelles l'ignorance des droits civils les exposoit ;

2.° Les réunir en un village, *sans pouvoir y résider lui-même* ;

3.° Les faire instruire dans la religion chrétienne ;

4.° Organiser leur gouvernement domestique d'après les règles sociales, en faisant jouir les chefs de famille du respect dû à l'autorité paternelle, très-foible, pour ne pas dire inconnue, parmi la plupart des Indiens sauvages ;

5.º Faire observer aux familles les rapports que la société établit entre tous ses membres ;

6.º Les diriger dans leurs travaux agricoles et domestiques ;

7.º Détruire en eux toutes les inclinations, toutes les habitudes de la vie sauvage.

En échange de tous ces soins, les Indiens devoient aux titulaires des *encomiendas*, qu'on appelloit *encomenderos*, un tribut annuel, qui se payoit en journées de travail, en fruits ou en argent ; ce tribut une fois payé, l'Indien étoit dispensé de tout autre service personnel.

#### *Leur utilité.*

Cet établissement étoit donc, comme l'on voit, une espèce d'apprentissage de la vie civile, qui devenoit d'autant plus utile, que si la philosophie et l'humanité réclamoient la liberté des Indiens, la raison et la politique exigeoient que l'on prît des précautions également convenables à la nullité de leurs lumières, et à la grossièreté de leurs mœurs. Leur admission subite à l'exercice des droits civils, ne pouvoit qu'être nuisible à eux-mêmes, et funeste à la société dont ils seroient devenus tout à coup membres : car, comme dit un ancien magistrat, la sociabilité est bien dans l'homme un sentiment naturel,

mais il doit être fortifié par l'habitude, et cultivé par la raison. La nature, en faisant l'homme sensible, lui inspira l'amour du plaisir et la crainte de la douleur. La société est l'ouvrage de la nature, puisque c'est la nature qui place l'homme dans la société; mais l'amour de la société, ou la sociabilité, est un sentiment secondaire, qui n'est que la raison; et la raison elle-même n'est que la connoissance acquise par l'expérience et la réflexion de ce qui nous est utile ou nuisible. L'homme vit en société, parce que la nature l'y a fait naître. Il aime cette société, parce qu'il trouve qu'il en a besoin. Ainsi lorsqu'on dit que la sociabilité est un sentiment naturel à l'homme, on indique par là que l'homme, ayant le désir de se conserver et de se rendre heureux, en chérit les moyens; que, né avec la faculté de sentir, il préfère le bien au mal; que, susceptible d'expérience et de réflexion, il devient raisonnable, c'est-à-dire, capable de comparer les avantages que la vie sociale lui procure, avec les désavantages qu'il éprouveroit s'il en étoit privé: en un mot, l'homme est sociable, parce qu'il aime le bien-être et se plaît dans un état de sécurité.

Ces sentimens, naturels à tous les hommes, se développent, se fortifient par l'éducation

qu'on reçoit dans l'état de société ; mais ils sont étouffés , anéantis par l'indépendance individuelle attachée à la vie sauvage. Ils devoient donc être nuls chez les Indiens de la Terre-Ferme , qui n'avoient ni gouvernement , ni lois , ni arts , ni police ; et ce n'étoit que par la morale , par les leçons de l'exemple qu'on pouvoit parvenir à les leur inspirer. C'est sous ce rapport que le noviciat qu'ils faisoient , sous les *encomiendas* , étoit une institution louable. On voit même que le gouvernement fut constamment attentif à les porter à ce degré de perfection , qui forme les limites de la prévoyance et de la puissance humaine.

*Leur régime.*

Le 13 mai 1538 , il fut ordonné que les *encomiendas* seroient exclusivement données à des habitans résidant sur les lieux mêmes ; mais la cupidité , qui a toujours l'intrigue à son service , en fit bientôt le prix de la faveur. Une loi du 20 octobre 1545 , ouvrit la porte aux sollicitations , en permettant que les Indiens fussent confiés indistinctement à des personnes *de mérite*. Alors on vit des gens de la cour obtenir des *encomiendas* , et le but de leur institution devenir ainsi illusoire. Cet abus , car c'en

étoit un grand , fut détruit par une ordonnance du 28 novembre 1568 , et par l'instruction des vice-rois , de 1595 , chap. xvii. Il ne fut plus permis de donner des *encomiendas* qu'à ceux qui avoient contribué à conquérir , à pacifier et à peupler les Indes et à leurs descendans , ou aux plus anciens habitans du pays.

Les vice - rois , les gouverneurs , les chefs militaires , les évêques , les prêtres , les officiers du fisc , les hôpitaux , les couvens et les confréries , furent privés du droit de posséder des *encomiendas* par ordonnance de 1563. Cette disposition s'étendit , en 1591 , aux étrangers , quoiqu'au service du roi.

Le droit de *l'encomendero* fut déclaré inces-  
sible , inaliénable , et comme attaché aux qua-  
lités personnelles du titulaire par différentes lois ,  
dont l'exécution fut confirmée par celle du 15  
avril 1628.

Les *encomenderos* ne pouvoient louer , ni  
donner en gage les Indiens qu'ils avoient sous  
eux , sous peine de privation de *l'encomienda*.

Le produit du tribut des Indiens ne pouvoit  
jamais être pour *l'encomendero* de plus de deux  
mille piastres fortes. On assignoit des pensions  
sur le surplus , selon l'ordre du roi du 30 novem-  
bre 1568.

Enfin , par le réglemeut de la population des Indes , les *encomiendas* furent données pour deux vies , c'est-à-dire , pour passer du père au fils , après quoi elles étoient réunies à la couronne , et les Indiens devenoient vassaux directs du roi , et membres de la grande société. Des considérations personnelles avoient fait donner à cette disposition une extension qui fut proscrite par une ordonnance du 14 octobre 1580.

*Leur extinction.*

Cet état de choses subsista tant que la conquête se fit par les armes , parce qu'alors on cherchoit à civiliser l'Indien , après l'avoir réduit. Mais lorsqu'on prit le parti de n'employer , pour la réduction des Indiens , que la morale chrétienne ; lorsque la souveraineté espagnole appela la religion à son secours ; lorsque les missions apostoliques remplacèrent les expéditions militaires , et que les ministres de l'église furent seuls chargés de l'instruction civile et religieuse des Indiens , les *encomiendas* devinrent sans objet , et conséquemment inutiles. C'est depuis cette époque , qui remonte au milieu du dix-septième siècle , qu'il n'en a plus été donné dans la capitainerie générale de Caracas , et c'est avant le milieu du dix-septième siècle que

celles qui existoient s'éteignirent. L'objet en est-il mieux rempli ? c'est une question qui sera examinée à sa place.

*Causes qui ont fait employer la force à Venezuela, et exclure les voies de douceur.*

La partie de la Terre-Ferme, et peut-être de toute l'Amérique, qui doit le moins au zèle des missionnaires est la province de Venezuela. Tout ce qui y a été conquis pendant le premier siècle de sa découverte, l'a été par les armes. La persuasion, la morale auroient épargné beaucoup de sang, si on les eût constamment employées ; la sage, mais trop courte administration d'Ampues à Coro, en est une preuve irréfutable. Mais les irruptions des agens de Welsers, leurs dévastations, leurs actes de cruauté, leurs parjures établirent parmi les Indiens une horreur pour le nom espagnol, qui fit rejeter toute proposition pacifique, et une terreur qui les rendit capables de tous les efforts du désespoir. L'expérience de quinze à vingt ans les avoit persuadés que les Européens n'avoient d'autre intention que celle d'exterminer les Indiens, ni d'autre moyen d'étancher leur brûlante soif de l'or que le pillage. Avec de telles dispositions, malheureusement trop jus-

tifiées par tout ce qu'on leur avoit fait éprouver, toute morale auroit été sans succès, et tout traité sans consistance. Il falloit donc renoncer au pays ou s'y établir par la force. Le premier parti n'étant pas compatible avec les idées de ce temps-là, on adopta le second; il se répandit beaucoup de sang espagnol et indien. Tous les caciques défendirent leurs territoires avec une tenacité dont on ne les croyoit pas capables. Jamais les Espagnols ne parvinrent à faire le plus petit établissement, qu'après avoir combattu la nation indienne qui occupoit le terrain.

#### FONDATION DES PREMIÈRES VILLES.

##### *Barquisimeto.*

La ville de Barquisimeto ne fut fondée, par Villegas en 1552, qu'après en avoir conquis le sol sur les Indiens qui l'habitoient. Elle eut même, après sa fondation, à soutenir plusieurs attaques des Indiens *Giraharas* qui, n'ayant pu en déloger les Espagnols, parvinrent du moins à leur faire abandonner des mines récemment découvertes aux environs de Saint-Philippe-de-Buria, dont elles portoient le nom.

*Palmes, la même que Nirgua.*

Une ville nommée *Palmes*, que le capitaine Diego Montesqui bâtit en 1554 pour protéger ces mines, fut aussitôt détruite par les Indiens que bâtie par les Espagnols. Il n'en existe pas de vestiges.

Cette même année, 1554, Diego de Paradas, chargé de rebâtir cette ville, parcourut auparavant tous les environs, battit les Indiens, et leur infligea des châtimens peu propres à faire l'éloge de son humanité. Après qu'il crut que la possession ne lui seroit plus disputée, il établit la ville sous le nom de Nirgua; mais à peine se fut-il retiré, que les Indiens, profitant des avantages que leur donnoient les inondations, coupèrent les communications, et forcèrent les Espagnols à l'évacuer. On la rebâtit de nouveau dans une autre situation, qu'on crut plus convenable à sa défense; cela n'empêcha pas qu'elle n'éprouvât le même sort. On prit de nouvelles précautions, au moyen desquelles la ville, encore une fois reconstruite, put se soutenir, quoiqu'avec peine; car sa parfaite sûreté ne date que de 1628, époque de l'extermination de tous les Indiens *Giraharas*.

*Valence.*

Alonso Dias Moreno, fondateur de Valence, eut beaucoup d'obstacles à surmonter, beaucoup de victoires à remporter, pour s'emparer du local qui lui fut assigné en 1555. Le lac *Tacari-gua*, qui a changé son nom pour prendre celui de la ville, étoit entouré de beaucoup d'Indiens, que l'abondance du poisson et du gibier y avoit fixés. Il fallut les vaincre pour obtenir, par la terreur, la paix qu'on leur avoit inutilement demandée amicalement.

*Truxillo.*

Pour bâtir Truxillo, dont les environs, reconnus fertiles en 1549 par Diego Ruis Vallejo, avoient fait naître aux Espagnols l'idée de s'y établir, on fut obligé de faire la guerre aux nations indiennes qui occupoient l'espace compris entre les montagnes de Merida et l'endroit où est aujourd'hui Carora : c'est ce qu'on appelloit alors la province des Cuïcas; et ce fut seulement en 1556 que Diego Garcia de Paredes, après bien des combats, put jeter, avec quelque apparence de sûreté, les fondemens de la nouvelle ville, dont les fondateurs furent chassés l'année suivante, par la révolte et la trahison des

Indiens. On reconquit de nouveau le pays, et en 1570 cette ville fut définitivement placée où elle est aujourd'hui, et garantie de toute nouvelle irruption.

*Caracas.*

Mais aucun terrain ne fut aussi opiniâtrément disputé par les Indiens, que la vallée où se trouve la ville de Caracas. C'étoit la partie de toute la province de Venezuela la plus peuplée, et celle dont les habitans avoient le plus d'adresse, le plus de résolution et le plus d'amour pour l'indépendance. Dans une circonférence de dix à douze lieues, on comptoit cent cinquante mille Indiens, sous la dépendance de plus de trente caciques. Ce pays jouissoit, par sa fertilité et par sa population, d'une réputation qui, depuis long temps, avoit allumé dans les Espagnols le désir de s'en emparer.

Le premier qui le tenta, fut François Faxardo, né à l'île de la Marguerite, d'un illustre Espagnol, et de dona Isabelle, cacique de la nation Gayqueri, petite-fille d'un cacique nommé *Charayma* dans la partie des Indiens *Caracas*. Faxardo parloit toutes les langues des Indiens qui habitoient le pays qu'il convoitoit; c'étoit un moyen sur lequel il comptoit beaucoup pour

se concilier leur amitié , et pour obtenir par la persuasion , ce qu'il lui étoit impossible d'obtenir par la force. Son but étoit d'y faire reconnoître la souveraineté espagnole ; le succès lui paroissoit facile , et dans le succès il voyoit son élévation , sa gloire , sa fortune , Il se décida à y faire un premier voyage , uniquement pour se procurer des notions propres à diriger ses démarches ultérieures. Il prit avec lui trois créoles de la Marguerite , vingt vassaux de sa mère , et quelques petits objets d'échange. Il débarqua à la rivière de Chiuspa , à quatorze lieues au vent de la Goayre. Son affabilité , sa connoissance des langues indiennes et son origine maternelle lui firent d'abord de tous les caciques autant d'amis , qui lui donnèrent les témoignages les plus expressifs de leur affection. Il employa quelque tems à examiner le pays , et à en étudier les habitans ; ensuite il repassa à la Marguerite , au grand regret des Indiens qui en avoient déjà fait leur oracle.

Sur le compte que Faxardo rendit à sa mère des dispositions des Indiens de la vallée de Maya ou Caracas , elle l'encouragea à suivre son projet , et se décida à l'accompagner. Ils s'y rendirent en effet tous les deux , avec une centaine d'Indiens attachés au service de la mère.

Onze espagnols , seulement , consentirent à être de l'expédition. Ils débarquèrent , tous ensemble , au même endroit où Faxardo avoit débarqué à son premier voyage. A leur arrivée , la joie fut universelle : il s'établit une si grande intimité entr'eux et les Indiens , qu'elle prit sur-le-champ tous les caractères de la plus grande franchise et de la plus grande consistance ; elle paroissoit inaltérable. On offrit à la mère de Faxardo , qui l'accepta , toute la vallée qu'on appelloit du *Panecillo* , où elle jouissoit d'une considération semblable à celle que l'on a pour une souveraine.

Faxardo , voulant mettre à profit de si heureuses circonstances , demanda au gouverneur espagnol Gutierrez la permission , qui lui fut facilement accordée , de bâtir une ville. Aux premières ouvertures que Faxardo fit aux Indiens , il leur devint suspect. La mésintelligence suivit de près le soupçon. Les voies de fait commencèrent. Les Indiens prirent les armes , et empoisonnèrent les eaux. La mère de Faxardo mourut pendant ces troubles , qui devinrent si sérieux que Faxardo se trouva fort heureux , après avoir perdu tous les siens , de pouvoir s'échapper à la Marguerite.

Ni les dangers passés , ni les dangers futurs ,

ne changèrent rien à ses projets. Il se disposa à une troisième tentative ; sa nouvelle expédition fut aussi composée de onze compagnons , non de sa fortune , mais de sa témérité. Il vint débarquer dans le territoire du seul cacique qui lui avoit conservé son amitié , et traversa tout le pays jusqu'à Valence , afin de bien le connoître , et pouvoir donner au gouverneur de la province , des renseignemens assez satisfaisans pour le déterminer à lui donner le titre et les forces nécessaires pour en faire la conquête. Mais il fut arrêté dans son chemin par un grand nombre d'Indiens bien décidés à lui faire un mauvais parti. Sa mort étoit certaine , si sa douceur naturelle , et son talent des langues indiennes n'eussent désarmé les bras prêts à le frapper , et changé en bienveillance la fureur de ces sauvages.

Il arriva donc à Valence , d'où il donna au gouverneur Collado les projets les plus détaillés sur la possibilité de cette conquête. Il en obtint le grade de lieutenant général , trente hommes , et des bêtes à corne. Avec d'aussi foibles moyens , ne pouvant marcher en conquérant , il pénétra chez les Indiens en négociateur , en ami. Il mendia des alliances qu'il obtint assez facilement. Les Arbacos , les Teques , les Taramaquas , et les Chaganagotos s'unirent à lui par des traités.

Il s'ouvrit ainsi le passage des vallées d'Aragoa , de la montagne de San-Pedro , et de la vallée des Caracas. Comme il n'avoit ni assez de forces pour se maintenir dans l'intérieur des terres , ni assez de confiance dans les Indiens pour rester parmi eux , il se retira au bord de la mer , et bâtit en 1560 , au port de Caravalleda , une ville à laquelle il donna le nom du gouverneur Collado ; mais qu'elle perdit à la mort de ce même gouverneur , pour prendre celui de Caravalleda. Ensuite , sur l'avis qu'il eut , qu'il existoit des mines dans la vallée de Saint-François , il s'y rendit , avec assez de monde pour repousser les attaques qu'il avoit à craindre. Il trouva en effet une mine d'or abondante , dont il envoya sur-le-champ la montre à Collado. Cette découverte , qui relevoit son mérite , et qui devoit augmenter son crédit , fut la cause de sa perte. Les habitans du Tocuyo concurent contre lui tant de jalousie , et le gouverneur la partagea tellement , qu'il le destitua , et le rélégua à Caravalleda , autant pour céder à l'impulsion de l'envie des autres , que pour satisfaire la sienne propre.

Pierre Miranda remplaça Faxardo. Collado , lui-même , fut reconnoître la mine , qu'il trouva plus riche que Faxardo ne la lui avoit annoncée ; mais le soulèvement général des Indiens rendit

ses espérances chimériques, et força à la retraite tous ceux qui étoient accourus à ces nouveaux trésors.

On envoya de nouvelles forces pour recouvrer ces mines, et l'on s'en remit en possession; mais ce ne fut que pour éprouver de nouvelles trahisons et pour en être de nouveau dépossédé.

Au moyen de quelque renfort, les Espagnols parvinrent à bâtir un village, c'est-à-dire, quelques huttes rapprochées, qu'ils appelèrent Saint-François. Ce pitoyable établissement seroit bien loin de mériter l'honneur d'être cité, s'il n'avoit pour lui d'avoir été placé dans le même endroit où est aujourd'hui la ville de Caracas.

Sur ces entrefaites, arriva à la Borburata un certain Aguirre avec trois cents hommes, marquant tous leurs pas par des forfaits. Les Espagnols donnent au chef de cette bande l'épithète trop imposante de tyran, lorsqu'il ne mérite que celle de brigand; car le tyran a l'ambition du pouvoir jointe à la crainte de le perdre. Aguirre et les siens voloient, faisoient couler le sang uniquement par l'habitude du crime. Partis du Pérou pour faire des découvertes sous un chef qu'ils égorgèrent, ils descendirent le fleuve des Amazones, passèrent par la Marguerite, où ils commirent des actions atroces. De la Borburata,

ils furent à Valence, se tuant les uns les autres lorsqu'ils ne trouvoient point assez de victimes pour nourrir leur férocité. Enfin, Aguirre, après avoir donné la mort à tant d'innocens, la reçut lui-même à Barquisimeto (\*). Cette histoire, qui n'entre dans la mienne qu'à cause de la suspension de la conquête de Caracas qu'elle occasionna, se trouve très-détaillée dans un ouvrage qui a pour titre : *Conquête de la Province de Venezuela*, par Oviedo y Bannos.

Les forces qui étoient à Saint-François, en marchant contre le prétendu tyran, laissèrent Faxardo à Caravalleda, dans un tel état de foiblesse et si exposé aux attaques et aux trahisons des Indiens, qu'il fut obligé, après avoir fait des efforts incroyables pour se maintenir, d'évacuer la Terre-Ferme et de se retirer à la Marguerite, où il forma une quatrième expédition, avec laquelle il débarqua près de Cumana. Mais le monstre qui y gouvernoit, nommé Alonso Cobos, jaloux de la gloire que cet homme hardi, infatigable, mais malheureux, alloit acquérir, l'attira à Cumana par la plus noire des perfidies, et le fit étrangler.

(\*) Et non dans l'île de la Trinité, comme le dit M. De La Condamine, dans la *Relation de son Voyage dans l'Amérique méridionale*.

Le gouverneur Bernaldes reprit sérieusement en 1565 le projet de la conquête des Caracas. Il donna le commandement de l'expédition à Gutierrez de la Penna, et lui-même voulut en faire partie. Mais, arrivés à quelque distance du sol qu'ils convoitoient, ils trouvèrent les savanes et les montagnes couvertes d'Indiens Arbacos, Mergolos et Quiriquiros. Alors, ne voyant aucune possibilité de se faire jour, il se retira.

Ce succès étoit réservé à don Pédro Ponce de Léon, qui arriva d'Espagne en qualité de gouverneur, avec recommandation expresse du roi, d'employer tous les moyens de faire la conquête des Caracas. Il se forma à cet effet, en 1567, une expédition dont le commandement fut donné à don Diego Losada. Cette armée, composée de 150 hommes de combat et de 80 batteurs d'estrade, pénétra par les vallées d'Aragoa. Sa campagne fut heureuse jusqu'au pied de la montagne de Terepayma, qu'on appelle encore aujourd'hui les Cocuisas, du nom des Indiens de cet endroit. C'est là qu'on trouva une armée formidable qui fit sur-le-champ une attaque vigoureuse, et tint la victoire long-temps incertaine. Les Indiens perdirent cependant tant de monde, que le champ de bataille resta aux Espagnols.

À quatre lieues plus avant, l'armée rencontra dans les gorges de la montagne un corps considérable d'Indiens, qui livra un combat beaucoup plus vif, beaucoup mieux concerté que le premier. Pour le rendre encore plus effrayant, les Indiens avoient mis le feu aux forêts de la montagne, afin d'envelopper l'ennemi dans la fumée et dans les flammes : il fallut toute la présence d'esprit de Losada et toute la valeur des siens, pour sortir de ce mauvais pas. Tous ces dangers furent cependant bravés et franchis au moyen de quelque perte ; mais ce fut pour tomber dans un autre, non moins terrible.

Le cacique Guaycaypuro, celui qui défendit le mieux son pays, s'étoit posté à la rivière de San-Pedro avec dix mille Indiens. Le combat s'engagea aussitôt que les Espagnols parurent. L'affaire fut longue, opiniâtre et sanglante. Quelques Espagnols y périrent ; mais la victoire se rangea de leur côté. Ils continuèrent leur marche, et arrivèrent aux Ajuntas, d'où il n'y a que trois lieues de plaine jusqu'à Caracas. Le cacique de cet endroit n'avoit pas voulu prendre parti contre les Espagnols, pour ne pas exposer à la dévastation de grandes plantations qu'il avoit dans ses domaines. Losada put donc donner à son armée quelques momens de re-

pos dont elle avoit grand besoin. En même temps, il sut que de nouvelles armées d'Indiens l'attendoient dans les défilés par où il devoit passer pour arriver à la vallée de Saint-François ou des Caracas ; c'est ce qui le déterminâ à prendre le chemin à droite, qui conduit par la montagne à une vallée seulement éloignée de Caracas d'une demi-lieue, à laquelle il donna le nom, qu'elle conserve encore, de *Valle de la Pascua*, vallée de Pâques, parce qu'il y arriva dans la Semaine-Sainte, et qu'il y resta sans être inquiété jusqu'après les fêtes de Pâques.

Le projet de Losada étoit de tout tenter pour obtenir l'amitié des Indiens, de les amener à force de négociations et de bons traitemens sous la domination espagnole, et leur faire préférer les lois sociales qui protègent tous les individus, à l'état de nature où chacun est exposé aux insultes et aux exactions du plus fort. Il ne fit donc, dans le principe, usage de ses armes que pour sa défense. Tous les Indiens que l'on prenoit étoient bien traités, caressés, endoctrinés et renvoyés. On en obtenoit les plus belles promesses, ils prêtoient d'autant plus facilement tous les sermens qu'on exigeoit d'eux, qu'ils n'y attachoient aucune importance, et s'en al-

loient, en apparence, très-satisfaits; mais cette liberté qu'ils devoient à la générosité de leurs vainqueurs, ils ne l'employoient jamais qu'à dresser de nouveaux pièges aux Espagnols, qu'à former de nouvelles coalitions pour les combattre.

Dès que Losada eut acquis la désolante certitude que les moyens de douceur ne faisoient que donner aux Indiens une fausse idée de sa foiblesse, il recommença sérieusement la guerre. Il laissa dans la vallée de Saint-François, Maldonado avec 80 hommes, tandis qu'avec le reste de l'armée, il parcourut le pays à dix lieues à l'est, où il trouva beaucoup d'embuscades, beaucoup de postes, beaucoup d'Indiens disposés à lui disputer le passage; mais ce fut en vain qu'ils tentèrent de lui résister; tout cédoit à sa tactique et à sa valeur. Il continuoit avec tout le succès possible la conquête, lorsqu'il apprit que Maldonado étoit assiégé par plus de deux mille Indiens. Cette nouvelle l'obligea à retourner sur ses pas, pour courir au secours du camp de Saint-François. Son approche fit en effet lever le siège, et mit les Indiens en fuite.

L'intention de Losada avoit d'abord été de ne fonder aucune ville, que la conquête ne fût

bien finie, et la tranquillité bien assurée; mais les circonstances lui firent changer d'opinion. Il jeta donc les fondemens de la ville de Caracas, à laquelle il donna le nom de *Santiago de Leon de Caracas*, qui n'est que la combinaison de son nom, de celui du gouverneur Ponce de Léon, et de celui de la nation indienne sur le terrain de laquelle elle fut bâtie. Le jour précis de la fondation est ignoré. L'histoire n'a pu recueillir que l'année : mais c'est vers la fin de 1567.

Les Espagnols passèrent plus de dix ans à faire la guerre aux Indiens des environs de Caracas. Les sorties étoient continuelles, et pas toujours heureuses. Plusieurs fois, durant cet intervalle, on se vit sur le point d'être forcé d'évacuer le pays. Il ne fallut pas moins que la constance et la frugalité qui entrent dans les vertus caractéristiques des Espagnols, et que l'intrépidité particulière à ceux dont il est question, pour résister à toutes les fatigues, à toutes les privations qu'ils éprouvèrent, et pour sortir victorieux des combats qu'ils donnoient ou acceptoient chaque jour.

#### *Maracaïbo.*

Tandis que Losada consolidoit la conquête de Caracas, le capitaine Alonso Pacheco, ha-

bitant de Truxillo , combattit dans la partie occidentale les Indiens Sapanas , Quiriquiros , Atilas et Toas , qui lui fermoient le chemin de Maracaïbo. Cette conquête ne fut ni courte , ni facile ; elle fut l'ouvrage du temps et du courage. A la suite de cette réduction , il bâtit , en 1571 , une ville sur le bord du lac de Maracaïbo , sous le nom de Nouvelle-Zamora , qu'elle n'a pas gardé ; car elle n'est connue que sous celui de Maracaïbo.

#### *Carora.*

En 1572 , Jean de Salamanca , avec soixante-dix hommes , fut combattre les Indiens de Bararigua , et fonda , le 9 juin de la même année , la ville de Carora.

#### *Saint-Sébastien de los Reyes.*

La ville de Saint-Sébastien de los Reyes eut pour fondateur , en 1585 , don Sébastien Dias. Les Indiens l'attaquèrent plusieurs fois , avec d'autant plus d'espérance de succès , qu'elle n'eut d'abord que très-peu d'habitans ; mais leur valeur suppléa au nombre.

On voit , par la manière dont toutes ces villes ont été fondées , qu'elles ne durent leur existence qu'à la force ; et leur conservation qu'au courage

de leurs premiers habitans. Peut - être s'attendoit-on à trouver ici les détails de ces conquêtes qui embrassèrent toute la province de Venezuela, et qui ne sont pas, à beaucoup près, dénués d'intérêt ; mais, outre qu'une pareille tâche étoit déjà hors du cercle que jeme suis tracé, la clarté, la méthode, l'exactitude avec lesquelles Oviedo, créole de Caracas, a traité cette matière, m'auroient dégoûté d'une entreprise dans laquelle je ne pouvois que lui être inférieur. Mon devoir, à mon avis, est suffisamment rempli en indiquant l'ouvrage, et en payant à la mémoire de l'auteur le tribut d'éloges qui lui est dû. Il a supérieurement décrit les moyens qu'on a employés pour faire passer ce pays sous l'autorité espagnole : je n'ai donc qu'à faire connoître ceux qu'on emploie pour l'y maintenir. Il a donné le tableau le plus fidèle de ce que ce pays étoit anciennement ; c'est à moi à rendre compte de ce qu'il est aujourd'hui, et de ce qu'il peut devenir.

## CHAPITRE II.

### *Chorographie de la partie orientale de la Terre-Ferme.*

DIVISION de la capitainerie générale de Caracas. —  
 Température. — Montagnes. — Mines. — Pêche des  
 perles. — Sel. — Eaux minérales. — Saisons. — Pluies.  
 — Tremblemens de terre. — Bois. De construction.  
 De charpente. De menuiserie. D'usages particuliers. De  
 teinture. — Plantes, gommés, résines et huiles médicini-  
 nales. — Lacs. Lac de Maracaïbo. Lac de Valence. —  
 Rivières. Guigue. Tocuyo. Aroa. Yaracuy. Tuy. Neve-  
 ri. Mansanares. Cariaco. Guarapiche. — Mer. Marées.  
 Vents. Vers rongeurs ou tarets. Rasde ma rée. — Ports.  
 Portete et Bayahonda. Maracaïbo. Coro. Porto-Cabello.  
 Turiamo. Patanemo, Borburata et Sienea. Ocumare.  
 La Goayre. Caravalleda. Port-François. Higuerote.  
 Baie ou lac Tacarigua. Barcelonne. Cumana. Golphe de  
 Cariaco. Pointe d'Araya. Canal de la Marguerite. Port  
 de Cariaco. Golphe de Paria.

### DIVISION DE LA CAPITAINERIE GÉNÉRALE DE CARACAS.

**L**E pays dont j'ai entrepris la description,  
 est le même que celui qui forme la capitainerie

générale de Caracas. Il comprend la province de Venezuela au centre, le gouvernement de Maracaïbo à l'ouest, la Guiane au sud, le gouvernement de Cumana à l'est, et l'île de la Marguerite au nord-est.

Ce département est borné par la mer au nord, depuis le 75.<sup>e</sup> degré de longitude ouest du méridien de Paris jusqu'au 62.<sup>e</sup>, c'est-à-dire, tout l'espace depuis le cap de la Vela jusqu'à la pointe de Megilones ou de Paria; et à l'est, par la mer aussi, depuis le 12.<sup>e</sup> degré de latitude nord jusqu'au 8.<sup>e</sup> La Guiane hollandoise et le Pérou le bornent au sud, et le royaume de Santa-Fé à l'ouest.

#### TEMPÉRATURE.

Suivant sa situation, qui se trouve toute entière au delà du 12.<sup>e</sup> degré de latitude nord, vers la ligne équinoxiale, ce pays ne devrait présenter qu'un sol aride, qu'une terre inhabitable par l'excès de la chaleur; mais la nature, tour à tour généreuse, bizarre et capricieuse, y a tellement diversifié la température, qu'on y jouit, dans plusieurs endroits, de la fraîcheur d'un printemps continu; tandis que, dans d'autres, l'influence de la latitude y exerce pleinement l'empire qu'elle reçoit des lois physiques.

## MONTAGNES.

Le phénomène de cette température est dû à un chaînon de montagnes qui part d'une des Andes de Quito , traverse Mérida et le gouvernement de Varinas , puis fait le nord jusqu'à la côte, d'où elle se dirige à l'est, perdant toujours insensiblement de sa hauteur , et va se terminer à l'île de la Trinité.

L'espace qu'occupe la chaîne de ces montagnes qui traversent les provinces de Caracas , a dans sa largeur ordinaire quinze lieues , dans quelques points, vingt, mais dans aucun, moins de dix. On voit, par leur peu d'élévation , que le Créateur les destina , presque toutes entières à l'usage de l'homme ; car il y en a fort peu qui ne soient cultivables et habitables. Celle qui semble refuser plus opiniâtrément les bienfaits de la fécondité , est le Picacho oriental , près de Caracas , dont la hauteur est de 1278 toises : après lui, vient le Tumériquiri dans les missions de Cumana , qui a 935 toises d'élévation au-dessus du niveau de la mer.

Ces inégalités du terrain doivent établir , et établissent en effet , autant de températures différentes, très-favorables à la diversité des productions. Sur les montagnes il règne constamment

une fraîcheur qui n'est pas loin de mériter le nom de froid. L'immensité des vallées qu'elles forment, sont plus ou moins fraîches, selon leur exposition et leur élévation.

Après avoir traversé ces montagnes du nord au sud, on trouve des plaines immenses, qui courent est et ouest, depuis le village de Pao, situé au 67.<sup>e</sup> degré de longitude occidentale du méridien de Paris, jusqu'au pied des montagnes de Santa-Fé. Elles sont bornées au sud par le fleuve Orénoque, au delà duquel est la Guiane, dont il sera parlé séparément. On éprouve continuellement dans ces plaines des chaleurs très-fortes.

On a fait très-peu de recherches sur la conformation des montagnes de Venezuela. Les Espagnols, qui ne perdent point leur temps à ces sortes d'opérations plus curieuses qu'utiles, et qui ne fixent leur attention que sur ce qui est mine d'or, ou tout au moins d'argent, ont laissé ce point dans toute son obscurité. Mais, d'après le système généralement adopté sur la formation des montagnes, celles de Venezuela ne sont pas d'une assez grande élévation pour être antédiluviennes; elles n'ont pas d'ailleurs, comme les montagnes primitives, la forme assez pyramidale, ni des rochers saillans et aigus, dépouillés de toute verdure, effet de l'éboulement des

terres occasionné par les eaux pluviales ; elles sont au contraire couvertes d'une verdure qui annonce la vigueur de la végétation au lieu de sa décrépitude. Il est donc, non-seulement présumable, mais évident qu'elles ne sont que l'amas des couches de différentes matières, que la main du temps a formé, et que la même main détruira. Ce qui fortifie encore cette opinion, c'est la quantité de matières calcaires qui se trouvent dans ces montagnes, et dont elles seroient privées, si elles étoient primitives. On y a découvert du marbre, et on sait que cette espèce de pierre n'est que le produit de coquilles marines, de madrépores, etc., qui se rencontrent uniquement dans les montagnes du second ordre, lesquelles ne doivent leur existence qu'aux révolutions du globe, qu'aux caprices, qu'aux convulsions de la nature. M. le baron de Humboldt a néanmoins trouvé sur la montagne de la Selle, la plus haute de cette chaîne, du granit fin, dont le quartz, le feldspath et le mica sont les parties constituantes ; ce qui prouveroit, au moins selon le système de M. Pallas, que cette montagne est ou primitive ou beaucoup plus anciennement sortie du sein des eaux que ses compagnes. Au reste, je crois que, sans tromper l'attente du lecteur, je puis lui laisser le plaisir, le soin ou la

peine d'examiner plus profondément cette question ; car c'est la description d'un pays , et non l'histoire du globe que j'ai entreprise.

Une vérité qui n'a pas besoin d'appui ni de commentaire , c'est que ces montagnes , conformées comme toutes les autres montagnes répandues sur la surface de la terre , contiennent les mêmes matières , et fourniroient à l'observateur beaucoup d'objets de curiosité , et autant de sujets de réflexion ; mais , tout considéré , une vérité non moins constante est que l'agriculture , dans ces provinces , offre à l'homme assez d'occupation et assez d'utilité pour remplir ses loisirs et satisfaire son ambition.

#### MINES.

Le plus grand bonheur dont jouissent les provinces de Caracas , c'est de n'avoir point de mines exploitées. A force de chercher , les premiers conquérans trouvèrent quatre mines d'or ; mais elles furent presque aussitôt abandonnées.

En 1551 , Pierre Damien en découvrit une dans la vallée de Nirgua , qu'on exploita sous le nom de *mine royale de Saint-Philippe de Buria*. En 1554 , elle étoit déjà abandonnée à cause de la révolte des noirs qui y travailloient ,

et des Indiens qui voyoient dans cet établissement la perte plus assurée de leur indépendance. L'année suivante, le gouverneur Villacinda voulut faire reprendre les travaux de cette mine ; on y bâtit une ville qu'on appella *des Palmes* : elle n'exista qu'un moment. On en renouvela l'entreprise six mois après , sous la conduite de Paradas ; mais elle ne réussit pas mieux que les précédentes. Il bâtit la ville de Nirgua , que les Indiens forcèrent d'évacuer. En 1557 , le projet fut repris par le gouverneur Gutierrez de la Pegna. On bâtit, sur les bords de la rivière de Nirgua , une ville qu'on crut devoir être plus heureuse, sous le nom de nouvelle Xerès ; mais elle ne se soutint contre les Indiens que jusqu'en 1568.

Francisco Faxardo en trouva une seconde aux environs de la ville de Saint-Sébastien de los Reyes , que le gouverneur Collado commença à faire exploiter. Un soulèvement d'Indiens la fit abandonner. Une paix peu sincère , demandée par le cacique Guaycaypuro , fit reprendre les travaux qui durèrent très-peu de temps ; car les Indiens l'attaquèrent en si grand nombre et si inopinément , qu'ils égorgèrent tous les travailleurs , et détruisirent les ouvrages qu'on n'a jamais rétablis.

Sebastien Dias découvrit en 1584, à Apa et Carapa, non loin des bords du Tuy, deux mines où l'or étoit très-abondant, et à vingt-trois karats; malheureusement pour les auteurs de la découverte, et heureusement pour la génération actuelle, le pays s'y trouva si malsain, que tout le monde y tomboit malade, et que beaucoup de personnes y perdoient la vie. Il devint donc indispensable d'abandonner des trésors qu'on ne pouvoit obtenir que par une perte d'hommes, que la modicité de la population ne permettoit point de supporter. En 1606, Sancho Alquiza, gouverneur de la province, voulut les rétablir: on les chercha inutilement; le temps, ou plutôt les Indiens en avoient détruit jusqu'aux traces. Le gouverneur D. Francisco de Berrocaran fit les mêmes efforts en 1698, et avec aussi peu de succès.

Toutes ces heureuses contrariétés ont délivré les habitans des provinces de Caracas des maux attachés aux exploitations des mines d'or et d'argent, qui, pendant qu'elles durent, sont le tombeau de la plupart de ceux qui y travaillent; qui énervent, dessèchent et condamnent à une vie languissante ceux qu'elles n'ont pas étouffés dans leur sein; qui détruisent le germe de toutes les vertus sociales et domestiques; qui banissent tout esprit d'ordre et d'économie; qui entretiennent la dis-

solution et tous les vices qui en sont la suite ; et qui , lorsqu'elles tarissent , substituent la misère à la prodigalité , le vagabondage au travail , et vomissent dans la société les ouvriers qu'elles occupoient , auxquels il ne reste pour toute ressource que la mendicité ou le vol.

Il m'est doux de pouvoir observer que si ces provinces n'ont pas joui , ni ne sont probablement destinées à jouir jamais de l'éclat passager que donnent les mines , elles en sont dédomagées au centuple par les productions abondantes , précieuses et intarissables que leur promet un sol qui , par sa fertilité et par son étendue , sera le séjour constant de l'aisance et du bonheur , même lorsque les pays à mines n'offriront plus que des décombres , des ruines , des excavations effroyables , tristes témoins de leur opulence passée.

On exploite cependant , dans la juridiction de Saint-Philippe , des mines de cuivre d'une qualité supérieure ; mais elles n'emploient pas assez de monde pour que l'humanité ait à en gémir , ni pour qu'elles soient préjudiciables à la culture. La présence et le bon marché de ce métal , qui ne se vend qu'à 15 piastres fortes le quintal , ont déterminé la plupart des habitans à sucre , à en faire leurs chaudières et les cylindres de leurs

moulins. Il est d'autant plus probable que cet exemple sera suivi par tous , surtout pour les chaudières , que le cuivre étant plus perméable que le fer , oppose moins de résistance à l'action du feu , et que la cuite du sucre s'opère conséquemment plus promptement dans des chaudières de cuivre que dans des chaudières de fer : d'où il résulte , au moins , une économie de temps et de bois ou de bagasse. Un autre motif doit encore faire donner la préférence au cuivre sur le fer : lorsqu'une chaudière ou un cylindre de fer casse , la matière et la façon sont également perdues ; au lieu que lorsqu'ils sont en cuivre , on en est quitte pour les frais de la main-d'œuvre , à un léger déchet près.

Indépendamment de la consommation locale , le cuivre de ces mines a fourni en 1801 aux exportations , par Porto-Cabello qui est le port le plus à portée , cent soixante-onze quintaux. Elles auroient été beaucoup plus fortes sans les circonstances de la guerre.

#### PÊCHE DES PERLES.

Dans le commencement de la découverte de la Terre-Ferme , la pêche des perles formoit la branche la plus considérable des richesses du pays et des revenus du roi. Elle se faisoit entre

la petite île de Cubagna et l'île de la Marguerite, aux dépens de beaucoup d'Espagnols et d'Indiens qui périssoient dans ce métier, dont les résultats sont aussi déplorables que ceux des mines. L'île de Cubagna n'est qu'une terre stérile, sans eau et sans bois. Elle fut la première demeure choisie par les Espagnols, que la cupidité pouvoit seule rendre supportable. Heureusement que des circonstances, qui semblent tenir au grand dessein de la providence de faire des habitans de Venezuela un peuple cultivateur, firent abandonner la pêche des perles qu'on n'a jamais reprise. On prétend même que les perles ont disparu de toute la côte orientale, et que le premier point, sous le vent, où cette pêche se fasse avec quelque succès, est une baie située entre le cap Chichibacoa et le cap de la Vela, occupée par les Indiens Guabiros, qui vendent les perles aux Anglois et aux Hollandois.

## SEL.

Toute la côte nord de la province de Venezuela fournit beaucoup de sel, et d'une belle blancheur; mais la saline la plus abondante est celle d'Araya, qui peut le disputer à toutes celles de l'Amérique, sans même en excepter les îles Turques. Cette saline est à la fois de sel fossile

et de sel marin. Son exploitation est fort négligée; car on n'en retire pas la vingtième partie du sel qu'elle pourroit donner. On verra, au chapitre des impôts, que le roi en fait vendre le sel pour son compte, ou l'affirme; on sera en même temps étonné de la modicité de ce revenu.

### EAUX MINÉRALES.

Ces mêmes provinces abondent en eaux minérales tant chaudes que froides; il y en a d'ammoniacales, de ferrugineuses, de nitreuses et même d'acidules. La médecine n'en tire pas tous les avantages qu'elle pourroit, parce qu'elles sont en général éloignées des endroits habités, et que les malades, exposés à être privés de ces soins domestiques qui contribuent tant à la guérison, n'ont pas le courage de se déplacer pour recourir à un remède, que les incommodités locales doivent visiblement rendre inefficace. Voilà la seule raison qui fait que ces eaux sont si peu fréquentées ou même si peu connues.

Quelques-unes de ces eaux ont un degré de chaleur qui approche de l'eau bouillante. Celles qui sont sur le vieux chemin de Porto-Cabello à Valence, vont jusqu'au 72.° degré; et une autre source dans les vallées d'Aragoa est encore plus chaude.

## SAISONS.

L'année ne se divise point dans cette partie de l'Amérique méridionale comme en Europe. Le printemps ni l'automne n'y sont connus que dans les livres. L'hiver et l'été s'y partagent l'année entière. Ce n'est pas même le froid ni la chaleur qui en forment la ligne de démarcation, mais les pluies et le sec.

On assigne à ce qu'on y appelle hiver, l'intervalle qui se trouve entre les mois de floréal et de frimaire, qui n'est autre chose que la saison des pluies; et à l'été, les six autres mois pendant lesquels les pluies sont moins fréquentes, quelquefois mêmes rares.

## PLUIES.

Il tombe à peu près une égale quantité d'eau dans les provinces de Venezuela, de Cumana et de la Guiane. Les plaines, les montagnes, les vallées participent aux bienfaits et aux inconvéniens des pluies, qui ne sont cependant pas continuelles. Il est des jours où il n'en tombe pas une goutte; d'autres, mais rares, où il pleut sans discontinuer. On peut calculer qu'un jour portant l'autre, il pleut l'espace de trois heures, et plus souvent l'après-midi que le matin. Tout cela s'entend pour la saison des pluies.

On n'y voit jamais les bruines des pôles, mais toujours les averses de la zone torride, ces pluies en trombe qui donnent plus d'eau en un seul jour, que nos pluies d'Europe n'en donnent en six. Au reste, il suffit de considérer que le pays que je décris est entièrement au delà du 11.<sup>e</sup> degré de latitude nord vers l'équateur, et qu'on estime que la somme des pluies équinoxiales est décuple des pluies circumpolaires, pour ne plus être étonné que toutes les rivières restent débordées pendant la plus grande partie de la saison des pluies; que les ravines, qui tout le reste de l'année sont à sec, deviennent des torrens; et que les plaines se trouvent sous l'eau à des distances immenses, où le voyageur n'aperçoit que la cime des arbres les plus élevés qui lui servent alors de balises. Cette espèce de mer accidentelle se forme principalement dans les plaines septentrionales de l'Orénoque, et dans un espace de plus de quarante lieues sur cent cinquante.

#### TREMBLEMENS DE TERRE.

Une remarque, que tout le monde fait dans ces provinces, est que les pluies étoient, avant 1792, accompagnées d'éclairs et de terribles coups de tonnerre, et que depuis cette époque, jusqu'en 1804, la pluie tombe avec plus d'abon-

dance, sans aucun symptôme d'orage. Il paroît que l'électricité atmosphérique a été pompée et s'est accumulée dans la masse matérielle de la Cordillère des montagnes, et que c'est à cette cause que sont dûs les tremblemens de terre que Cumana a éprouvés au mois de décembre 1797, et dont les ravages ont été si grands. Maracaïbo en éprouva quelques secousses en 1800; et Porto-Cabello, au commencement de 1801. On n'y avoit senti aucune de ces commotions depuis 1778 et 1779.

Cette partie de l'Amérique méridionale, quoique placée entre les Antilles où les tremblemens de terre sont si fréquens, et le Pérou, où ils sont plus fréquens encore, jouit, au milieu de ces pays agités, d'intervalles de repos qui tiendroient du miracle, s'ils ne tenoient au bonheur qu'elle a que son air moins raréfié laisse moins d'action à l'électricité, et que la terre a dans son sein moins de principes de fermentation et de combustion.

Le 1.<sup>er</sup> mai 1802, à onze heures du soir, il y en eût un à Caracas assez fort, par oscillations de l'ouest à l'est. Le 20 du même mois, il y en eut un autre par soulèvement, à quatre heures cinq minutes du soir, qui dura une minute; et la terre ne reprit son aplomb que deux minutes après.

Le 4 juillet suivant, à deux heures quarante-huit minutes du matin, il y eut deux fortes secousses; le même jour, à six heures trente-cinq minutes du matin, il y en eut une moins forte.

Les causes et le foyer des tremblemens de terre paroissent être dans la province de Cumana; car ils y sont toujours plus violens qu'ailleurs. ( Voy. *Cumana*, au chap. de la *Description des villes* ).

#### BOIS DE CONSTRUCTION.

Les montagnes de Venezuela produisent les mêmes espèces de bois que les Antilles, et beaucoup d'autres qui leur sont particulières. Les vastes forêts qui les couvrent fourniroient, pendant des siècles, aux plus forts chantiers de construction, si la contexture des montagnes n'en rendoit l'exploitation trop difficile et trop dispendieuse pour un pays où la navigation n'a pas assez d'alimens pour en supporter les frais.

Il y a vingt-cinq ans que le roi établit dans la province de Cumana, une coupe de bois pour ses arsenaux d'Europe. Cette exploitation ne durera pas long-temps; mais elle cessa, moins par le défaut de bois, que par les frais immenses qui accompagnent toute entreprise au compte du roi, dans laquelle chaque préposé établit toujours et

réalise le plus souvent des projets de fortune, qui font que l'état se ruine dans la même opération où des particuliers s'enrichissent. Maintenant on n'envoie plus en Espagne que des bois propres à l'artillerie. En 1796, on en exporta par le port de la Goayre cent trente-deux pièces.

Par les rivières du Tocuyo et Yaraqui, on transporte à Porto-Cabello, situé à quinze lieues au vent, tous les bois qui se consomment dans le port pour le radoub et même pour la construction des bâtimens.

Un peu plus au vent de l'embouchure de la rivière du Tocuyo, dans les parages des petites îles Tucacas, la proximité des bois de construction invite à y former des chantiers; mais l'absence du besoin fait négliger cette ressource.

A Maracaïbo on emploie, pour la construction, des bois d'une qualité supérieure à toutes celles de la Terre-Ferme: aussi les chantiers de cette ville sont-ils constamment occupés; et ils le seroient bien davantage si la barre permettoit la sortie des bâtimens d'une grande capacité.

#### *Bois de Charpente.*

La charpente et la menuiserie trouvent aussi dans ces montagnes des matériaux qui les embarrassent pour le choix. En général, on emploie

les bois que les Espagnols appellent *pardillo* pour les poutres, les soliveaux, les chassiss des portes, les jambages, etc. Dans quelques endroits on remplace le *pardillo* par le rouvre, qui est le *quercus cerris* de Linnæus, et le *quercus gallifera* de Tournefort.

*Bois de menuiserie.*

Les menuisiers font un grand usage de cèdre pour les portes, fenêtres, tables et chaises ordinaires, etc. Pour les meubles d'ornement, ils ont, sur les lieux, plusieurs espèces de bois susceptibles du plus beau poli, parmi lesquelles on distingue l'ébène noire, qui se trouve dans plusieurs endroits, mais particulièrement sur les bords de la rivière Totondoy, qui se décharge dans le lac de Maracaïbo et dans la partie occidentale. C'est là où la nature semble avoir établi la pépinière des arbres qui se prêtent le plus au besoin, à l'agrément et aux caprices de l'homme. L'ébène jaune est plus commune dans les forêts de la Terre-Ferme, de même que l'ébène rouge. Les Espagnols appellent l'ébène noire *ébano*; la jaune, *palo amarillo*; la rouge, *granadillo*.

L'exactitude me fait une loi d'observer que, par une de ces causes dont la nature s'est résér-

vé le secret, l'acajou n'est, à la Terre-Ferme, ni aussi abondant que dans la partie de l'île de Saint-Domingue cédée à la France par l'Espagne, ni ne peut lui être comparé par ses nuances, ni par son poli.

*Bois d'usages particuliers.*

On emploie, pour les ouvrages qui exigent des bois d'une dureté extraordinaire, le bois de fer, *ybera puterana* de Marcgrave. Il sert pour les essieux qui supportent les roues des moulins à eau, pour les rouleaux où s'emboîtent les cylindres à exprimer les cannes à sucre, etc., etc. Cette espèce de bois est commune dans toute la Terre-Ferme, excepté dans les vallées d'Aragoa d'où les défrichemens l'ont un peu éloignée. On applique le bois que les Espagnols appellent *granadillo*, ou ébène rouge, aux mêmes usages que le bois de fer dont il surpasse même la dureté.

*Bois de teinture.*

On n'y exploite encore, de bois propre à la teinture, que le bois de brésil qui vient abondamment entre la Victoria et Saint-Sébastien de los Reyes; et le bois de fustet, qui est plus commun qu'ailleurs aux environs de Maracaïbo, en-

core l'exploitation en est-elle très-peu importante. Les seuls habitans de Mérida fixent, sans le secours d'aucune drogue étrangère, toute sorte de couleurs. Elles sont aussi vives et aussi durables que l'art puisse les rendre. Il est impossible qu'à mesure qu'on pénétrera dans ces immenses forêts qui, jusqu'à présent, ont été le domaine exclusif des bêtes féroces et des reptiles, on ne trouve de nouvelles productions propres à enrichir les arts et à augmenter le commerce.

#### PLANTES, GOMMES, RÉSINES ET HUILES MÉDICINALES.

Cette observation doit s'appliquer aux gommes, aux résines, aux huiles, aux racines, aux écorces et aux plantes médicinales. Il faudroit que des hommes de l'art, payés par le gouvernement, allassent interroger la nature dans ce pays où elle est si riche et si pompeuse. Il résulteroit, sans doute, de leurs recherches et de leurs expériences, des avantages infinis pour l'humanité, et une augmentation considérable des objets d'échange, qui tourneroit toute entière au profit des habitans du pays; car il n'y a guère, dans ce moment, que l'huile de coco qui entre dans le commerce; et c'est dans la province de Cumana seulement, que la fabrication de cette huile a été portée au

point que, la consommation locale prélevée, il reste un superflu assez considérable qui devient marchandise.

De l'immensité des autres végétaux qui pourroient remplir toutes les pharmacies de l'Europe, il ne s'est exporté, en 1796, par le port de la Goayre, le seul qui eût alors le droit de commercer directement avec la métropole, que quatre cent vingt-huit livres de salsepareille, dont les plaines et les vallées sont couvertes; cinq cents livres de tamarin qu'on trouve partout; et deux cent trente-neuf livres de quinquina qui, à la vérité, n'y est pas aussi commun.

Il est vrai que cette insouciance a l'air de vouloir diminuer; car, par les états d'exportation du même port de la Goayre pendant l'année 1798, il paroît que les navires neutres qui y étoient alors admis à cause de la guerre, chargèrent trois mille six cent soixante-quatorze livres de salsepareille, et trois mille quatre cents livres de résines. En 1801, il sortit de Porto-Cabello deux mille trois cent quatre-vingt-quatorze livres de salsepareille, et quarante-sept mille neuf cent soixante-neuf livres de gayac; mais ces objets et ces quantités sont encore imperceptibles en comparaison de tous ceux qui se trouvent dans les provinces de Caracas.

## LACS.

La description d'un pays devant embrasser tout ce qui tend à en donner une idée juste d'après laquelle tout s'explique et s'entend plus facilement, nous ne devons pas omettre de faire mention tant des lacs que les eaux pluviales ont formés, que de ceux qui sont uniquement les réservoirs des rivières qui y portent leurs eaux. On en voit beaucoup de la première espèce dans les terres basses, voisines de l'Orénoque. Les deux plus grands de la seconde espèce sont ceux de Maracaïbo et de Valence, bien dignes d'une description particulière.

*Lac de Maracaïbo.*

Le lac de Maracaïbo conserve toujours le nom du cacique qui y commandoit. Il a à peu près la forme d'une carafe couchée du sud au nord, dont le col communique à la mer. Sa longueur, depuis la barre jusqu'à son enfoncement plus méridional, est, suivant Oviedo de cinquante lieues. Sa plus grande largeur de trente et sa circonférence de plus de cent cinquante.

Ce grand lac ne peut avoir dû sa formation qu'à l'excavation lente et successive des nombreuses rivières qui y aboutissent des parties

orientale , occidentale et méridionale , dont les progrès se seront probablement arrêtés lorsque le réservoir aura été assez grand pour que les courans, ayant cessé de s'entrechoquer , aient pris leur direction vers la mer pour y porter le superflu des eaux.

On navigue facilement sur ce lac: il peut porter des bâtimens de la plus grande capacité. C'est par les rivières qui s'y déchargent qu'on transporte les denrées et les vivres de l'intérieur des terres , pour être consommés ou embarqués à Maracaïbo. Les ouragans ne sont pas fréquens sur le lac ; cependant il y a toujours une espèce d'ondulation proportionnée à l'action que son étendue laisse aux vents ; et dans les fortes brises, surtout lorsqu'elles viennent du nord , ses eaux s'agitent assez pour ensevelir sous leurs flots, les canots et les petites barques qui se trouvent surpris par les coups de vent. Ce n'est qu'alors que les eaux de la mer, refoulant vers le lac, laissent apercevoir leur salure jusque devant Maracaïbo ; car, dans tout autre temps, les eaux du lac sont douces jusqu'à la mer et potables. Les bains qu'on y prend , et que les grandes chaleurs du pays rendent indispensables , sont très-salutaires.

La marée se fait plus sentir sur les bords du

lac que sur les côtes voisines. Il paroît qu'elle s'opère par les eaux mêmes du lac et non par celles de la mer. La raison indique en effet que si la mer en étoit la cause, elle devoit avoir sur ses rivages la marée plus forte que dans le lac, d'autant que le point le plus éloigné en est à cinquante lieues; et l'eau de la mer devoit entrer dans le lac, et elle n'y entre pas.

Toutes les espèces de poissons que fournissent les rivières de l'Amérique méridionale abondent dans ce lac, excepté la Tortue qui, par une singularité assez remarquable, se trouve partout ailleurs.

Au nord-est du lac, dans la partie la plus stérile de ses bords, et dans un endroit qu'on appelle Mena, il existe un fonds inépuisable de poix minérale, qui est le vrai pissaphalte naturel (*pix montana*). Cette poix mêlée avec du suif sert à goudronner les bâtimens.

Les vapeurs bitumineuses qui s'exhalent du foyer de cette mine, s'enflamment si facilement à l'air, que pendant la nuit on y voit sans cesse des feux phosphoriques qui font l'effet des éclairs. On remarque qu'ils sont plus continus dans les grandes chaleurs que dans les temps frais. On les appelle la Lanterne de Maracaïbo, parce qu'ils servent de phare et de boussole

aux Espagnols et aux Indiens qui naviguent sur le lac sans instrument et sans compas, et qui n'ont pour tout point de reconnaissance, dans le jour, que le soleil, et dans la nuit, que ces feux que la nature semble entretenir exprès pour protéger et assurer leur navigation, dont le succès n'a d'autre garant que la routine.

La stérilité et plus encore l'insalubrité des bords du lac en repoussent la culture et la population. Les Indiens mêmes les ont reconnus de tout temps si malsains, qu'au lieu d'y fixer leur demeure, ils aimoient mieux habiter sur le lac même. Ils choisissoient pour les poteaux des cases qu'ils habitoient sur l'eau, des bois incorruptibles de la même espèce que le *lignum ferri*. Selon Oviedo et selon la tradition du pays, ces bois se pétrifioient dans peu d'années, dans toute la partie qui étoit sous l'eau.

Quelques soins que j'aie pris pour vérifier ce fait, je n'ai pu voir que des pétrifications imparfaites sur lesquelles étoit clairement gravée l'empreinte du temps. Il est donc présumable que cette transmutation s'opère dans le bois de fer, parce que sa destruction étant plus lente que celle de presque toutes les autres espèces de bois, la nature, qui ne se hâte pour au-

cun de ses travaux, a le temps de déposer dans les filures de cette matrice durable, le suc primitif, qui reçoit son accroissement des lois des affinités. Ainsi ce phénomène n'apporte aucun changement à l'opinion reçue sur la lenteur de la pétrification.

Les Espagnols trouvèrent sur ce lac beaucoup de villages, construits sans ordre, sans alignement, mais avec solidité. Ce fut le motif qui lui fit donner le nom de *Venezuela*, diminutif de Venise, qu'il n'a pas gardé, mais qui passa à toute la province. Le devastateur Alfinger porta, en 1529, la désolation, les fers et la mort parmi ces paisibles habitans. Tous ces villages disparurent, à l'exception de quatre.

On a cru pendant long-temps que ces peuplades ne s'étoient formées sur les eaux que pour fuir les bêtes féroces ou quelque nation ennemie. Cette erreur est aujourd'hui détruite par le refus des Indiens qui vivent sur le lac, de fixer leur demeure à terre.

Ces quatre villages, tous situés dans la partie orientale du lac, à distances inégales l'un de l'autre, se nomment *Lagunillas*, *Misoa*, *Tumoporo*, et *Moporo*. Ils ont une église sur l'eau, desservie par un curé qui est chargé de distribuer les secours spirituels à tous ces In-

diens aquatiques. Ces fonctions curiales sont des preuves d'autant moins équivoques du zèle du ministre qui les remplit, qu'il est rare que sa santé n'y soit altérée avant les quinze premiers jours de son arrivée, et plus rare encore que sa vie s'y prolonge au delà de six mois.

Ces Indiens vont chercher quelques vivres à terre ; mais leur principale subsistance vient de la pêche.

La chasse aux canards sauvages fait aussi une de leurs grandes ressources, et ils la font d'une manière très-singulière. Ils laissent toujours dériver sur le lac et autour de leurs cases, des Calebasses vides, afin que l'habitude de les voir empêche les canards d'en être effrayés. Lorsque l'Indien veut faire sa provision, il met sa tête dans une calebasse percée de manière à lui laisser les moyens de voir sans être vu. Il se met dans l'eau et debout sans qu'aucune partie de son corps paroisse ; il va ainsi en nageant jusqu'au point où sont les canards : alors il les prend par les pieds et les plonge sans qu'ils aient le temps ni de crier, ni de faire aucun mouvement qui puisse avertir les autres du danger qui les menace. Il attache à sa ceinture ceux qu'il prend. Jamais il ne se retire que ses besoins et ses désirs ne soient satisfaits. Cette classe

silencieuse a le mérite de ne point effrayer le gibier, et de pouvoir se renouveler à chaque instant avec le même succès et toujours sans frais.

La bonté du terrain, dans la partie occidentale, a fait braver l'inclémence de l'air à quelques Espagnols, qui y ont établi des habitations de cacao et des vivres. Ces établissemens, très-disséminés, n'ont pas pu fournir à la fondation d'aucun village, encore moins d'aucune ville. Il n'y a qu'une chapelle à peu près au centre de ces habitans épars, et un curé pour l'office divin et l'administration des sacremens.

L'extrémité sud du lac est inculte et inhabitée.

La partie septentrionale est tout aussi chaude que les autres parties ; mais incomparablement plus saine. Aussi la ville de Maracaïbo est-elle sur la rive gauche à l'ouest ; et vis-à-vis deux villages, l'un appelé *Punta de Piedra*, habité par des Indiens, et l'autre *Altagracia*, occupé par des Espagnols sur la rive gauche. Ce dernier village est au nord du premier.

#### *Lac de Valence.*

Le lac de Valence, que les Indiens appeloient *Tacarigua*, offre un coup d'œil bien plus agréable que celui de Maracaïbo. Il n'est pas aussi grand, il est vrai ; mais il est bien plus utile.

Ses bords , au lieu d'être frappés , comme ceux du lac de Maracaïbo, de cette aridité qui attriste l'âme et de cette insalubrité qui conspire contre l'existence de l'homme , y présentent le délicieux spectacle d'une fécondité attrayante et d'une température agréable , et beaucoup moins malsaine.

L'étendue du lac de Valence a été diversement déterminée par tons les auteurs qui en ont parlé. Oviedo lui donnoit, il y a près de cent ans, quatorze lieues de long sur six de large. Cisneros lui en donnoit, en 1764, dix-huit à vingt sur à peu près six. L'auteur de la carte géographique de la province de Venezuela lui assignoit, en 1787, dix lieues castillanes sur trois et demie. On n'est pas plus d'accord sur sa situation ni sur son influence sur les cultures , que sur l'espace qu'il occupe. Heureusement que je me trouve affranchi, par le témoignage de mes yeux et par celui des Espagnols éclairés qui habitent ses environs, de la nécessité d'adopter aveuglément aucune de ces opinions.

Ce lac a dans sa longueur de l'est N. E. à l'ouest S. O. treize lieues et demie , et dans sa plus grande largeur quatre. Il a la forme d'un carré long. Il est situé à une lieue de Valence, et dans une vallée entourée de montagnes, excepté

dans la partie occidentale, vers l'intérieur des terres.

Une vingtaine de rivières y déposent leurs eaux qui n'ont plus aucune issue. Ce lac est éloigné de la mer d'environ six lieues, et l'espace qui les sépare est rempli de montagnes inaccessibles. Il est d'autant plus difficile que ce lac ait aucun écoulement visible, qu'il reçoit des rivières de tous les côtés, ce qui prouve que c'est purement un bassin.

Mais alors comment se sera-t-il maintenu pendant des siècles au même degré ? La seule évaporation, quelque grande qu'elle soit entre les tropiques, auroit-elle pu consommer autant d'eau que les rivières en fournissent ? Le peu de surface du lac rend la chose impossible. Il faut donc supposer, tant pour le soulagement de l'esprit que pour l'honneur de la physique, qu'il existe une issue souterraine par laquelle il sort une égale quantité d'eau à celle qui y entre par les rivières.

Cette opinion, que je ne donne que comme une conjecture, est cependant appuyée de probabilités qui lui donnent une apparence de vérité que la raison ne peut guère lui nier. On observe que les barques qui naviguent sur ce lac vont rapidement des bords au centre, où

le navigateur court des dangers; mais que, pour regagner les bords, il faut beaucoup plus de temps et de peine. Que conclure de ce fait, sinon qu'il existe au fond du lac une ouverture par où s'écoulent continuellement les eaux? De cette manière on se rend raison pourquoi ce lac n'a pas pris de l'accroissement proportionnellement au volume d'eau qu'il a reçu. Et cette supposition, vraie ou fausse, est si soulageante, qu'elle pourroit servir à donner la cause de la baisse considérable que ce lac a éprouvée depuis peu d'années et qu'il éprouve encore à vue d'œil. Il n'y auroit qu'à augmenter la quantité d'eau qui sort par l'issue souterraine, et le phénomène seroit expliqué. Mais, sans avoir recours à ce moyen occulte, on trouve la raison de ce desséchement successif et rapide, dans les prises d'eau multipliées que les habitans ont faites dans les rivières qui se déchargent dans le lac, afin d'arroser leurs plantations. Ces eaux, répandues sur une surface considérable de terre, s'évaporent ou deviennent le principe de la végétation; et sont conséquemment perdues pour le réservoir général qui, recevant moins d'eau, doit nécessairement diminuer.

A mesure que le lac diminue, il laisse à découvert des terres auxquelles le limon, com-

posé de toutes sortes de substances que les siècles y ont déposées, a imprimé un degré de fertilité prodigieuse. C'est à ce nouveau sol que le cultivateur prodigue par préférence ses soins et sacrifie ses sueurs.

Sa partie orientale est cultivée en tabac pour le compte du roi : cette culture est divisée en cinq plantations qui occupent quinze mille personnes. Le reste des alluvions est couvert d'autres espèces de cultures.

Les oiseaux qui vivent habituellement aux environs du lac, ne laissent pas que de divertir par la variété des espèces, par le coloris des plumages et par la diversité des chants, dont quelques-uns sont fort mélodieux. L'abondance du gibier aquatique que le chasseur y trouve, ajoute encore à l'agrément du séjour. Mais la verdure constante qui pare les bords du lac et les productions qui les couvrent, font éprouver des sensations qui semblent inhérentes à tous les lieux où la nature déploie ses richesses avec plus de somptuosité.

On transporte par le lac, sur des bâtimens plus ou moins grands, les denrées qui viennent ou sur ses bords ou sur ceux des rivières qui lui donnent leurs eaux. La navigation n'y est cependant pas bien facile, tant à cause de

ce qui a déjà été dit, que des petites îles qui sont dans ce lac et qui rendent l'usage de la voile presque inutile.

Quelques-unes de ces petites îles deviennent insensiblement plus grandes en proportion de la diminution du lac. Elles sont habitées ; celle qu'on appelle Caratapona contient une population suffisante pour y cultiver des vivres, des fruits et des herbages à vendre. Elle a même une source d'eau beaucoup meilleure que l'eau du lac, qui est très-pesante et d'un mauvais goût. Elle produit au tact l'effet de l'eau lixivielle. La quantité de végétaux et d'animaux qui pourrissent dans son sein lui donnent sans doute cette propriété smectite.

Il y a dans ce lac beaucoup de poissons, mais de peu d'espèces. Le poisson que les Espagnols appellent *guavina* y est le plus abondant. Ensuite viennent le bagre ou *silicus bagre* de Linnœus, et la baveuse que les Espagnols appellent *bava* (*blennius pholis*).

On trouve sur les bords du même lac beaucoup de reptiles, parmi lesquels on distingue deux lézards ; l'iguana est ce que les Espagnols appellent *mattos*, dont les Indiens et quelques Espagnols font leur plus friande nourriture. La seule idée d'un animal que les impressions de

l'enfance mettent au rang des vipères, des couleuvres, des serpens, des crapauds, etc., m'a empêché d'en manger; mais j'ai été plusieurs fois témoin que les Indiens, ni les Espagnols ne partagent point cette répugnance.

Je ne connoissois point cette particularité, lorsque me trouvant un jour surpris sur les bords du lac de Valence par une très-forte chaleur, je me décidai à me reposer quelques heures dans une maison habitée par des Indiens. Un moment après mon arrivée, je vis le chef indien prendre son arc et son carquois. Je lui demandai ce qu'il alloit faire; il me répondit qu'il alloit chercher de quoi dîner; une heure après il arriva avec un superbe iguana, percé d'une flèche, en tout conforme à la description qu'en donne Valmont de Bomare. Ce bon Indien m'en fit hommage. Mon refus parut d'abord le mortifier: mais après que je lui en eus expliqué les motifs, il ne fit qu'en rire. Ce lézard fut à l'instant écorché et bouilli, et sa viande fut le seul mets qui composa le dîné de toute la famille. O providence, que tu es grande! Comme tu sais assortir les goûts de l'homme avec les moyens que tu lui donnes de les satisfaire!

## RIVIÈRES.

Après avoir parlé des lacs, l'ordre de la description amène naturellement l'article des rivières, et l'on doit bien se douter que dans un pays si montagnoux, et où les pluies sont si abondantes, les eaux doivent s'être formé des conduits à l'infini pour se rendre à l'espace assigné par le Créateur au troisième élément. Toute la partie de la Terre-Ferme qui entre dans mon plan historique, est en effet si riche en rivières, qu'il est bien difficile de trouver un autre pays qui ait autant de moyens de *fertilisation*. Chaque vallée a ses rivières plus ou moins grandes: toutes n'ont précisément pas assez d'eau pour être navigables; mais elles en ont plus qu'il n'en faut pour fournir aux arrosements de cent fois plus de plantations qu'il n'en existe maintenant, et à tous les usages que leur exploitation rendroit nécessaires.

Toutes celles qui serpentent dans la chaîne des montagnes, se déchargent dans la mer, et courent du sud au nord; tandis que celles qui prennent leur source sur le revers méridional de ces mêmes montagnes, parcourent toute la plaine, et vont grossir de leurs eaux le fleuve de l'Orénoque qui est au sud.

Les premières sont, en général, assez encaissées par la nature, et ont assez de pente pour ne déborder que rarement, et pour que ces débordemens ne soient ni longs ni nuisibles. Les secondes, qui ont leurs cours sur un terrain plus uni et dans des lits moins profonds, confondent leurs eaux une grande partie de l'année, et ressemblent plutôt à une mer qu'à des rivières débordées.

Le lecteur ne s'attend sans doute pas à trouver ici, sur chaque rivière, des détails qui lasseroient bientôt sa patience; je crois faire assez pour ses desirs, en donnant de légères notices sur les plus considérables, réservant pour la description particulière de la Guiane, tout ce qu'il y a à dire sur le fameux fleuve de l'Orénoque et sur les rivières qu'il reçoit.

Du cap de la Vela, qui forme à l'ouest les limites de Venezuela, jusqu'à Maracaïbo, il n'y a aucune rivière d'importance. Dans la description du lac de Maracaïbo, on a vu que son embouchure à la mer est le produit des eaux de beaucoup de rivières qui arrosent une immense étendue de pays. Nous nous bornerons à l'indication qui en a déjà été faite.

*Guigues.*

A seize lieues à l'est de Coro, est la rivière Guigues ; elle passe par un village qu'on appelle *Guigues de la Yglesia*, à six lieues de son embouchure ; elle est même navigable jusqu'à ce même village, pour des canots et des chaloupes. Il est vrai que cette navigation est comme inutile à cause de la stérilité du terrain.

*Tocuyo.*

La rivière de Tocuyo se décharge dans la mer, à vingt-cinq lieues à l'est de la précédente. Elle prend sa source environ quinze lieues au sud de Carora, à plus de soixante lieues de la mer. Elle est navigable jusqu'à Banagua, village situé sur ses bords à plus de quarante lieues de son embouchure. C'est par là que se fait l'extraction des bois de construction qui abondent dans ses environs. Elle serviroit aussi au transport de beaucoup de denrées, si l'indolence des habitans ne laissoit sans culture des terres qui, par leur fertilité, provoquent inutilement le travail. L'espace que parcourt cette rivière est disposé de manière que les irrigations sont d'une facilité extrême. La moindre saignée produit autant d'effet que les prises d'eau les mieux calcu-

lées d'après les règles hydrographiques. Il est des pays où la nature a tout disposé, et où l'art n'a qu'à vouloir pour faire des prodiges, ou ne pas vouloir, pour inutiliser les meilleures dispositions.

*Aroa.*

L'embouchure de la rivière Aroa est à dix lieues au vent de celle de Tocuyo. Elle porte les canots à quelque distance de la mer; mais cette navigation n'est ni utile, ni facile. Ce n'est pas que son cours ne soit de plus de quarante lieues, car elle prend sa source non loin de Barquisimeto; mais ses environs sont peu cultivés et son lit très-obstrué.

*Yaracuy.*

En remontant le long de la côte, on trouve, à trois lieues de l'embouchure de la rivière Aroa, celle de Yaracuy; elle a sa source à une quarantaine de lieues au sud, mais elle ne commence à avoir quelque importance qu'à deux lieues à l'est de Saint-Philippe. C'est à ce point qu'elle devient navigable et qu'elle commence à charroyer les denrées que produisent les vallées de Saint-Philippe et les plaines de Barquisimeto, qu'on envoie par mer à Porto-Cabello, comme le port le plus proche.

*Tuy.*

De Yaracuy, il n'y a point de rivière qu'on puisse dire navigable jusqu'au Tuy, qui se jette dans l'Océan à trente lieues à l'est du port de la Goayre. Cette rivière prend sa source dans les montagnes de San-Pedro, à dix lieues de Caracas. Elle va offrir ses eaux aux vallées d'Aragoa entre la Victoria et les Cocuisas; puis arrose les vallées de Tacata, Cua, Sabana de Ocumare, Sainte-Lucie et Sainte-Thérèse; et enfin devient plus considérable par la jonction du Goayre: c'est ce qui le rend navigable pour des bâtimens de moyenne grandeur, servant au transport des denrées dont toutes ces vallées abondent, principalement en cacao qui y est de la meilleure qualité. C'est sans contredit la rivière de tout le district de la capitainerie générale de Caracas, qui arrose le plus de productions commerciales. En 1803, le consulat de Caracas en fit dresser le plan par D. Pedro Caranza, habile pilote, résidant à Caracas, dans l'objet de faire nettoyer et redresser son lit, et de prévenir, par des travaux bien dirigés, les maux que causent ses inondations.

*Unare.*

En sortant du Tuy, aucune rivière au vent ne peut fixer l'attention de l'observateur jusqu'à celle d'Unare. C'est elle qui sert de ligne de séparation aux gouvernemens de Caracas et de Cumaná. Elle est navigable jusqu'au village de San-Antonio-de-Clarinas à six lieues de la mer. Son cours est d'une quarantaine de lieues du sud au nord.

*Neveri.*

Neveri est une rivière à seize lieues à l'est de celle d'Unare. Elle prend sa source dans les montagnes du Brigantin, à une vingtaine de lieues au sud de son embouchure. Les eaux de différentes rivières qu'elle reçoit dans son cours, et la pente du terrain qu'elle parcourt, lui donnent un volume et un courant que la navigation ne peut braver que jusqu'à Barcelonne, ou un peu plus haut.

*Manzanares.*

En suivant la côte à l'est, on est arrêté à dix lieues de l'embouchure de Neveri par celle de la rivière de Manzanares qui baigne la ville de Cumaná; et c'est sous ce rapport seulement qu'elle a droit à être citée, car elle est absolument inu-

tile à la navigation; elle ne peut porter que des chaloupes, de la mer jusqu'à la ville de Cumana, qui n'en est pas à un quart de lieue. Cependant elle sert à des irrigations qui fertilisent des terres ingrates par elles-mêmes, qui, par ce moyen, donnent des fruits et des vivres en abondance, même quelques denrées.

*Cariaco.*

Après Cumana vient le golfe de Cariaco, dans lequel entrent plusieurs ruisseaux et une rivière du même nom, dont la culture tire assez d'avantages. Elle passe par une ville à laquelle on a inutilement voulu donner le nom de Saint-Philippe-d'Autriche. En dépit du gouvernement, elle a pris et gardé le nom du golfe dont elle est à deux lieues. Ce n'est que jusqu'à cette ville que la rivière est navigable, encore n'est-ce pas toujours; car, comme elle reçoit beaucoup d'eaux pluviales, elle manque d'eau lorsque le temps est sec; et elle est sujette, dans les pluies, à des débordemens qui incommodent beaucoup la ville. La tradition des Indiens Guayqueris soutient que le golfe Cariaco s'est formé par un tremblement de terre. (Voyez l'article *Cumana* dans le chapitre de *la Description des Villes*.)



*Guarapiche.*

Sur toute la côte nord jusqu'au cap de Paria, qui forme, avec les îles des Dragons, la grande entrée nord du golfe Paria, il n'existe point de rivière navigable. Dans ce golfe, il s'en décharge plusieurs : la plus considérable est le Guarapiche, qui sort du revers oriental de la montagne du Brigantin. Cette rivière se grossit des eaux de beaucoup de ruisseaux qui mériteroient le nom de rivières; aussi arrive-t-elle dans le golfe par une embouchure qui lui donne l'air d'un fleuve de la première importance. Les bâtimens moyens la remontent jusqu'à la fourchette de Fantasma. Ils s'arrêtent moins par le défaut d'eau, que par les embarras que causent à la navigation les mangles et les arbres que les vents font tomber dans la rivière, ou que les courans ont déposés. Ces obstacles disparaîtroient promptement, si le pays produisoit des denrées exportables; mais malheureusement cette terre ne peut point prodiguer à l'homme, qui ne lui demande que des fruits sauvages, les trésors que sa fertilité recèle.

Toutes ces rivières auxquelles se réunissent les eaux d'une infinité d'autres, et qui ne font pas même la vingtième partie de celles qui se rendent directement à la mer, n'arrosent que ce

qu'on peut appeler la partie haute ou septentrionale des provinces de Venezuela et de Cumana. La partie inférieure ou méridionale de ces mêmes provinces est aussi couverte de rivières qui courent du nord au sud, et qui se déchargent dans le fleuve Orénoque. Les plus considérables sont le Mamo, le Pariagoan et Pao, le Chivata et Zoa, Cachimamo, Aracay, Manapire et Espino, enfin la rivière Apure qui entre dans l'Orénoque par plusieurs bouches; elle reçoit dans ses eaux celles d'une infinité de rivières, qui forment comme un éventail occupant un espace de plus de trente lieues au sud de la province de Venezuela. La plupart de ces dernières rivières sont navigables jusqu'à quarante et cinquante lieues du point où elles se jettent, avec la rivière Apure, dans l'Orénoque. Cela seul laisse déjà entrevoir à quel degré de prospérité la nature destine la Guiane. ( Voy. le chapitre de *la Guiane espagnole* ).

Après les rivières, l'ordre historique amène naturellement les ports de mer qui sont dans les provinces dont j'ai entrepris la description.

#### M E R.

La mer qui baigne ces côtes est appelée, par les Anglois, Mer des Caraïbes, parce qu'en effet

le cordon des Antilles , depuis la Trinité jusqu'à Cuba et la Terre-Ferme , forment une enceinte qui n'a pour bornes que des pays anciennement occupés par des Caraïbes. On ne sait pourquoi toutes les autres nations européennes n'ont pas adopté cette dénomination , propre à désigner particulièrement un point du globe qu'on se contente vaguement de comprendre sous celle de Mer du Nord. N'a-t-on pas donné à cette même mer différens noms , selon les différens pays qu'elle baigne ? Ne dit-on pas la Mer de Biscaye , la Mer Adriatique , la Mer du Brésil , la Mer de Candie , la Mer d'Écosse , la Mer Cimbrique , etc. ? Pourquoi ne diroit-on donc pas , pour mieux désigner cette partie dont on parle , la Mer des Caraïbes ?

#### *Marées.*

Toute la côte nord , depuis le cap de la Vela jusqu'au cap Paria , n'éprouve que des marées si peu sensibles , si peu régulières qu'elles n'entrent pour rien dans les combinaisons du navigateur ; tandis que dans toute la côte orientale , depuis ce dernier cap jusqu'à la Guiane hollandoise , elles sont assez fortes pour donner la loi à tous les bâtimens qui fréquentent ces parages. Il est visible que le gissement des côtes est la seule cause de cette singularité.

*Vents.*

Les vents sont beaucoup plus réglés sur les côtes, où rien ne dérange leur direction naturelle, que dans l'intérieur des terres où ils se trouvent subordonnés à la situation des lieux. La brise ordinaire des côtes est la même que celle qui règne en mer entre les tropiques, et qu'on connoît sous le nom de vents alisés, qui viennent du nord est à l'est. Il y a cependant cette différence qu'en mer, ces vents sont constans, et que sur les côtes ils ne soufflent que depuis neuf ou dix heures du matin jusqu'au soir. Ils sont remplacés chaque nuit par un vent opposé, qu'on appelle brise de terre. Cette périodicité est générale, mais pas exempte d'exceptions.

*Vers rongeurs, ou tarets.*

Tous les ports de mer dont j'ai à parler, sont également infestés par cette espèce de vers nommés *tarets*, qui sont venus, dit-on, des Antilles en Europe. Il est vrai qu'ils y sont si abondans qu'il n'y a point de rade, ni de rivière qui reçoive les eaux de la mer, qui n'en soit remplie. Un bâtiment, non doublé en cuivre, ne peut rester long-tems à l'ancre dans aucun de ces ports, sans être endommagé par ces vers, et mis enfin

hors d'état de tenir la mer. Il faut tous les trois ou quatre mois goudronner et suivre les bâtimens qui restent dans les ports, si l'on ne veut pas les perdre.

*Ras de marée.*

Un autre inconvénient commun à tous les ports des provinces de Caracas, est d'être continuellement exposés aux ras de marée, à ces lames houleuses, qui ne paroissent nullement occasionnées par les vents, mais qui n'en sont pas moins incommodes, ni souvent moins dangereuses. La seule rade de Porto-Cabello offre à la marine un asile sûr et pacifique, où les bâtimens sont à l'abri de toute agitation, et les marins à l'abri de tout souci.

PORTS.

Passons maintenant aux particularités de chaque port, dans le même ordre que nous avons décrit chaque rivière navigable.

*Portete et Bayahonda.*

A cinq lieues à l'est du cap de la Vela, est un port qu'on appelle *Portete*, qui ne peut recevoir que des petits bâtimens; mais à quatre lieues plus au vent, est celui de Bayahonda où les plus gros bâtimens peuvent entrer et mouiller à l'abri

des vents ; l'ancre dans ces deux ports est excellent : mais ni l'un ni l'autre ne sont d'aucune utilité pour les Espagnols , parce qu'ils sont au pouvoir des Indiens sauvages dont l'occasion se présentera de parler. Ces Indiens font la pêche des perles dans la rade de Bayahonda : c'est presque le seul objet qu'ils aient pour leur commerce avec les Anglois et les Hollandois.

*Maracaïbo.*

Le premier port que l'on trouve , en suivant la côte à l'est , est celui de Maracaïbo. Une barre de sable mouvant , qui n'a que dix ou douze pieds d'eau , en interdit l'entrée aux grands bâtimens , et la rend très - difficile pour les petits ; il faut être bon pratique pour y passer sans pilote , même la sonde à la main. Dès qu'on a franchi la barre , on a beaucoup d'eau et un bon port.

*Coro.*

La même côte à l'est n'offre que des embarcadaires dans quelques points jusqu'à Coro , qui a un port ouvert du nord au nord - est. On mouille à autant de pieds que l'on veut , parce que le fond va en diminuant à proportion qu'on approche du rivage. Ce port est peu fréquenté , par la raison qu'il n'est guère attrayant par sa

bonté, et moins encore par les denrées que l'on peut y charger.

*Porto-Cabello.*

De là jusqu'à Porto-Cabello il n'existe que des ports qui n'en méritent pas le nom. Mais nous arrivons au meilleur qui soit, non seulement dans toute cette côte, mais dans toute l'Amérique.

La baie de Porto-Cabello est grande, belle, commode et sûre. Toute la marine espagnole pourroit y mouiller en même temps. Elle est garantie de la fureur des vents de quelque partie qu'ils viennent. La terre qui l'entoure au sud, à l'est et à l'ouest est très-élevée, et les deux pointes qui forment son entrée au nord, ont été disposées par la nature, de manière à rendre impuissante l'impétuosité même des vents ordinaires du nord-est. On diroit que cette rade est un étang, tant elle paroît étrangère aux impulsions qui tiennent continuellement la mer dans un état d'agitation plus ou moins forte : c'est aussi de là qu'elle a tiré le nom de Porto-Cabello, qui signifie *Port à cheveu*, parce qu'en effet les bâtimens y sont mieux assujétis avec les plus simples cordages, qu'ils ne le sont dans les autres ports avec les plus forts câbles. Les ras de marée,

qui sont si communs ailleurs, ne troublent jamais l'état pacifique de cette rade. Le mouillage, qui ne doit rien à l'art, y est si commode que les plus gros bâtimens accostent la cale; et la décharge des marchandises, comme le chargement des denrées, s'y font sans chaloupe et sans canot. Les vaisseaux de guerre communiquent avec la terre par un simple pont volant de trois ou quatre toises.

*Turiamo, Patanemo, Borburata et Sienea.*

A trois lieues au vent de Porto-Cabello est la baie de Turiamo, qui a une lieue dans sa longueur du nord au sud. Il n'y va presque point de bâtimens, parce qu'elle n'a point d'abri contre le nord, et que ses environs ne donnent pas assez de denrées pour que le commerce puisse exiger de la navigation qu'elle brave les incommodités attachées à cette espèce de port. Ce qui est dit pour la baie de Turiamo, peut également s'appliquer aux baies de Patanemo, Borburata et Sienea. Il n'y a pour toute population, dans chacune de ces baies, qu'un corps de garde pour empêcher la contrebande.

*Ocumare.*

La baie d'Ocumare, à cinq lieues à l'est de Porto-Cabello, est très-bonne, très-bien abritée

contre la brise et le nord. Le mouillage y est bon. Elle est défendue, à l'est du même port, par une batterie de huit canons du calibre de 8 et 12. Le village d'Ocumare est à une lieue du port; il est arrosé par une rivière du même nom qui, après avoir fertilisé ses vallées, se décharge dans la même baie au pied du fort.

Entre la baie d'Ocumare et la Goayre, il y a plusieurs petits ports où les habitans de cette côte embarquent leurs denrées pour la Goayre ou Porto-Cabello; mais aucun de ces ports n'a assez d'importance pour mériter qu'on lui assigne ici une place particulière.

### *La Goayre.*

Le port de la Goayre est le plus fréquenté de toute cette côte, et en même temps le plus mauvais. Cette rade est si ouverte à la brise que la mer y est toujours houleuse, et que la violence des vents y cause souvent des dommages aux bâtimens qui sont mouillés. Les ras de marée y sont fort fréquens, et leur action, jointe à celle des vents, ne laisse pas que d'augmenter les inconvéniens de ce port. Il n'y a que huit brasses d'eau à un quart de lieue de la plage. L'agitation continuelle de cette rade y rend les chargemens et les déchargemens longs, dispendieux et difficiles,

quelquefois même impossibles ; mais ce n'est pas encore là tout ce qu'on peut reprocher à ce port. Les ras de marée n'agissent pas avec moins de violence au fond de la rade qu'à sa superficie ; sans cesse ils charrient du sable , ou soulèvent celui qui est au fond , et le déposent successivement sur les ancrés , qui en sont tellement et si rapidement surchargées , qu'après un mois on ne peut plus les lever : ou elles cassent , ou il faut couper les câbles. Pour éviter cette avarie , qui est infaillible , chaque bâtiment est obligé de soulever ses ancrés tous les huit jours. Il reste à savoir , pour la perfection de ce tableau , que les vers rongeurs de bois font encore plus de ravages dans la rade de la Goayre que dans toute autre.

*Caravalleda.*

De ce mauvais port , d'où on ne peut trop-tôt sortir , je me rendrois , sans m'arrêter , au premier port de la côte qui donneroit matière à description , si je ne rencontrais sur ma route , à un lieu à l'est de la Goayre , l'emplacement où fut la ville de Caravalleda.

La cause de sa dépopulation fait trop d'honneur à ses premiers habitans , pour que l'historien puisse sans injustice se dispenser de la transmettre à la postérité.

La ville de Caravalleda fut fondée le 8 septembre 1568 , par Diego Losada , auquel la ville de Caracas doit aussi son existence. Caravalleda fut bâtie au même endroit où François Faxardo avoit placé , en 1560 , la ville de Collado , que les Indiens forcèrent d'évacuer deux ans après.

Losada donna à Caravalleda un cabildo , comme on en donnoit alors à toutes les villes que l'on fondeoit. Chacune jouissoit du droit d'élire ses alcaldes annuels par le ministère des regidores. C'étoit un privilège précieux que le roi conservoit et conserve encore à son peuple. La ville de Caravalleda exerça paisiblement ce simulacre des droits jusqu'en 1586 , qu'il plut au gouverneur de la province , Louis de Roxas , de défendre , de son autorité privée , à ces habitans de nommer les alcaldes pour l'année suivante , parce qu'il les nommeroit lui-même. On fit des représentations qui ne furent point écoutées ; cela n'empêcha pas qu'à l'époque ordinaire des élections , on ne procédât , selon l'usage , à celle des alcaldes. Ceux que le gouverneur avoit nommés se présentèrent , mais ne furent point reçus. L'abus du pouvoir avoit tellement soulevé ces hommes jaloux de leurs prérogatives , qu'ils étoient décidés à tout braver pour les soutenir. De son côté , le gouverneur ,

que cette énergie avoit violemment irrité, ajouta à la première injustice une autre injustice plus criante encore ; il eut la témérité d'ordonner l'arrestation des quatre regidors, qu'il jeta dans des cachots pour avoir dignement rempli les devoirs de leurs charges.

Les habitans de Caravalleda regardèrent cette injure comme faite à chacun d'eux. Tous prirent la louable résolution d'abandonner une ville où la loi avoit reçu un aussi criminel outrage ; tous se retirèrent à Valence et à Caracas. Cette ville ne fut plus que le repaire des reptiles et des oiseaux de proie.

Cependant le roi, conformément au système que le gouvernement s'est fait de réprimer les violations des lois, blâma la conduite du gouverneur, et lui infligea des peines qui paroisoient suffisantes pour détourner ses successeurs de porter aucune nouvelle atteinte aux droits des vassaux du roi. Les regidors furent mis en liberté, et obtinrent toute la satisfaction qu'on pouvoit raisonnablement leur donner. On invita les habitans de Caravalleda à rentrer dans leurs foyers. Aucun d'eux ne se rendit à cette invitation. Ils répondirent qu'ils n'habiteroient jamais un pays qui leur rappelleroit sans cesse l'offense qu'ils y avoient reçue. C'est parce qu'il fut impossible de

repeupler Caravalleda , qu'on fit de la Goayre le port de mer destiné aux importations et aux exportations de cette partie de la province.

Hommes fermes et sages , qui avez su vous montrer sensibles , sans vous livrer aux excès qui auroient déshonoré votre cause , que vos cendres précieuses reçoivent l'hommage d'un de vos plus sincères admirateurs ! Votre silencieuse retraite d'un lieu souillé par l'injustice , a été un frein pour l'usurpation. Que votre mémorable action soit à jamais gravée dans les cœurs de tous les hommes , afin qu'elle soit admirée par ceux qui commandent , et imitée par ceux qui sont destinés à obéir !

*Port-François.*

Entre la Goayre et le cap Codera , séparés par un espace de vingt-cinq lieues , on trouve dix-sept rivières qui , à distances égales , se jettent dans la mer. Sur les rives de chacune d'elles il y a beaucoup d'habitations en cacao , et quelques-unes en sucre. Quatre lieues avant d'arriver au cap Codera , on rencontre un port passablement bon pour de petits bâtimens ; on l'appelle *Port-François*. Les raisons qu'on m'a données de cette dénomination ne m'ayant pas paru plausibles , j'aime mieux n'en donner aucune ,

que d'en consigner d'inexactes. C'est dans ce port que s'embarquent les denrées des habitans des environs : c'est aussi le seul usage auquel il soit propre.

*Higuerote.*

Depuis le cap Codera , la côte court au sud-sud-est. A la distance de trois lieues, est le petit port de Higuerote, qui n'a rien de plus important que le Port-François. Comme lui , il sert uniquement à l'embarquement des denrées des habitations voisines.

*Baie ou lac Tacarigua.*

De Higuerote jusqu'à la virière Paparo , qui est une branche du Tuy , il y a trois lieues , et autant de cette rivière à l'embouchure du Tuy , qui n'est éloignée que d'une lieue et demie du lac Tacarigua , qu'il ne faut pas confondre avec celui de Valence , auquel les Indiens donnent le même nom. La forme de ce lac ne diffère en rien de celle d'une baie , et si on lui en refuse le nom , c'est parce que souvent une barre de sable mouvant coupe entièrement sa communication avec la mer. Il est de forme circulaire. Il a près de sept lieues depuis la mer au nord-est , jusqu'à son enfoncement sud-est. Il abonde

l  
e toutes sortes de poissons de mer. L'intérieur a beaucoup de fond. Il est surtout remarquable par la grande quantité de caymans que l'on y voit.

Dans l'espace de vingt-huit lieues de côtes à l'est, on ne trouve qu'une infinité de rivières qui, dans la saison des pluies, forment des torrens, et qui, en temps sec, sont toutes guéables, quelques-unes même sans eau.

*Barcelonne.*

Le premier port que l'on trouve ensuite est Barcelonne, baignée par la rivière Neveri. En remontant à l'est de cette rivière, on remarque à quatre mille de son embouchure, sur un morne qui porte le nom de la ville, deux forts pour protéger les bâtimens qui mouillent près de là, dans une baie de très-peu de fond, qui ne peut recevoir que des bâtimens de moyenne capacité. Cette espèce de port n'est abrité que de la brise; mais, à une lieue au nord, l'île de la Borracha, uniquement habitée par des pêcheurs, offre dans sa partie méridionale un port sûr aux plus gros bâtimens.

Depuis le morne de Barcelonne, la côte court est-nord-est jusqu'à Cumana, qui en est à douze lieues. Cet espace est rempli par une chaîne

d'îlets à peu de distance de la côte, dont quelques-uns ont des baies et des ports de peu d'importance.

*Cumana.*

Cumana est à un tiers de lieue de la plage. La rivière Manzanares passe au milieu, depuis que la ville s'est étendue sur la rive occidentale. Mais, comme il a été dit, cette rivière n'a de l'eau que pour des canots et des chaloupes. Les bâtimens mouillent sur ce que les Espagnols appellent *Placer*, qui veut dire un banc de sable sous l'eau. Ce mouillage, bon pour toutes sortes de bâtimens, est à l'ouest de la rivière, en face d'un ruisseau qu'on appelle *Bordones*, éloigné d'une lieue de l'embouchure de la rivière; de sorte qu'on est obligé de faire faire ce trajet dans des chaloupes aux objets que l'on décharge ou que l'on embarque. Ce port a l'avantage d'être bien abrité.

*Golfe de Cariaco.*

D'abord après Cumana, à l'est, on trouve le golfe Cariaco, formé par la même côte de Cumana, la pointe d'Araya et le Barrigon. Il s'étend à dix lieues de l'ouest à l'est; sa largeur est de trois, et dans quelques points de quatre

lieues. Le fond, au milieu du golfe, est de quatre-vingts à cent brasses. Ses eaux sont aussi tranquilles que celles d'un lac, parce que les montagnes dont il est entouré, le garantissent de la violence de tous les vents, excepté de la brise, à l'action de laquelle il reste entièrement soumis : aussi l'agitation de ses eaux est-elle toujours proportionnée à la force de la brise. Il y a dans ce golfe de très-bons points de débarquement, comme le lac de l'Évêque, le Gurintar et Juanantar.

*Pointe d'Araya.*

La pointe d'Araya, à l'est de l'embouchure de ce lac, est dangereuse par la double raison qu'elle est basse et qu'elle a au nord-ouest, et presque à fleur d'eau, un banc de sable qui avance deux lieues dans la mer. Cependant c'est cette pointe que l'on doit reconnoître, en arrivant d'Europe, pour trouver facilement l'entrée du port de Cumana. Il est donc indispensable de s'éloigner de son nord ouest et sud-est jusqu'à ce qu'on l'ait doublée. Alors on peut longer la terre à demi-lieue.

*Canal de la Marguerite.*

De cette pointe jusqu'à celle de Chacopata

il y a de petites baies et de petits ports. Dans cet espace , au nord , sont les îles de Coche, de Cubagua et la Marguerite, et beaucoup de bas-fonds qui ne laissent pas que de rendre le passage assez difficile, à raison du peu de largeur du canal qui a beaucoup de fond. Il n'y a que le navigateur bien pratique qui s'aventure à le passer seul ; en général, on prend au port de Pampatar de la Marguerite un pilote qui assure cette navigation.

*Port de Cariaco.*

En laissant à l'ouest la partie de Chacopata, la côte offre vers l'est quelques ports qui ne servent qu'à l'embarquement des denrées et aux versements de la contrebande. Celui de Cariaco est le seul qui pourroit être fréquenté par de grands bâtimens ; mais le défaut de productions territoriales et de population le rendent absolument inutile.

*Golfe de Paria.*

En continuant notre route à l'est, nous arrivons au golfe que les Espagnols appellent *Triste*, mais que j'appellerai, avec les François, *Paria*, avec d'autant plus de raison que toute la côte de la Terre-Ferme qui entoure ce golfe a

L'ouest s'appelle Paria : d'ailleurs ce que les géographes françois et anglois entendent par golfe Triste, est cette étendue de mer entre la pointe Hicacos et le cap Codera, qui a à peu près la même grandeur et la même forme que le golfe de Gascogne. Quand est-ce donc que la géographie obtiendra de tous les peuples, qu'ils donnent des noms uniformes à chaque point du globe ? Maintenant un François qui parle du golfe Paria à un Espagnol, n'en est pas entendu ; et un Espagnol qui parle à un François ou à un Anglois du golfe Triste, n'en est pas compris : et cependant ils parlent tous du même objet.

Le golfe de Paria a la Terre-Ferme à l'ouest, et la Trinité à l'est. De ces deux terres au nord, sortent deux pointes entre lesquelles sont trois îles qui se trouvent assez exactement est et ouest avec ces deux pointes, pour fermer le golfe dans sa partie septentrionale, laissant cependant entre elles assez d'espace pour former quatre ouvertures qu'on appelle les Bouches-du-Dragon, par lesquelles ce golfe se débarrasse du superflu de ses eaux. La bouche la plus grande et qui a deux lieues de large, est celle qui est à l'ouest, entre la pointe Paria de la Terre-Ferme, et l'île de Chacachacares ; elle est semée de rochers dans la partie occidentale ; mais comme ils sont tous

visibles, et qu'on peut les approcher, le navigateur peut facilement les éviter. Il n'en est pas de même d'un rocher qui est à fleur d'eau à deux encablures de l'île de Chacachacares; son approche seroit dangereuse. Entre cette dernière île et celle de Navios est une seconde bouche plus petite que la première: on l'appelle *des Vaisseaux*; son canal du nord au sud - est la rend très-bonne pour la sortie, mais très-mauvaise pour l'entrée des bâtimens. La troisième est formée par l'île de Navios à l'ouest, et celle de Monos à l'est; on l'appelle la bouche de *Huevos* ou des OÛfs; sa direction est du nord-nord-est au sud-sud-est, elle est beaucoup meilleure pour entrer que pour sortir. La quatrième est entre cette dernière île et la pointe plus ouest-sud-ouest de l'île de la Trinité; c'est celle qu'on appelle la bouche de *los Monos* ou des Singes, sans doute parce qu'elle est la plus étroite et la plus difficile, à cause d'un rocher qu'elle a au milieu qui, par sa position, donne lieu à des remous presque continuels, tandis que l'élévation de la terre de la Trinité, empêchant le vent d'y pénétrer, y maintient un calme qui n'est que rarement interrompu par des rafales de peu de durée. Le passage pour les petits bâtimens est entre l'île de la Trinité et le rocher.

Ce golfe a vingt-cinq lieues de l'est à l'ouest, et quinze lieues du nord au sud ; il y a mouillage dans toute son étendue, mais à des profondeurs différentes, depuis huit jusqu'à trente brasses. Sur la côte Paria il y a beaucoup moins d'eau. Au fait, ce golfe est un vrai port qui peut le disputer, en étendue et en bonté, aux plus beaux ports du globe. Son fond est partout de vase, excepté près de la côte ferme où il y a des bancs et des bas-fonds de sable. Des auteurs, pour lesquels l'exactitude n'a aucun prix, ont avancé que les eaux de ce golfe sont douces. J'atteste qu'elles sont aussi salées que celles de la mer. Il reçoit au sud-sud-ouest un volume d'eau considérable par différentes bouches de l'Orénoque qui y entrent avec une vélocité souvent très-incommode pour les bâtimens qui se trouvent sur leur passage. La raison est même invitée à croire, par la configuration des lieux, que la partie de ces eaux de l'Orénoque aura par succession des temps détaché de la Terre-Ferme, ce qui est aujourd'hui l'île de la Trinité, et que les ravages n'auront cessé qu'après que ces eaux se seront ouvert les Bouches-du-Dragon pour se jeter dans l'Océan. Les courans en effet portent toujours à la mer par les Bouches-du-Dragon ; c'est pourquoi il est impossible d'entrer, que les vents

ne soient favorables et bien faits, surtout par les petites bouches.

L'entrée du golfe, par la partie méridionale, est pour le moins aussi difficile que par le nord. Il faut que les vents soient au sud-est pour pouvoir entrer avec une certaine sûreté; on doit côtoyer au sud de l'île de la Trinité jusqu'à la pointe Hicacos, de laquelle on doit s'approcher à la distance de deux encablures, afin de passer entre cette pointe et un haut-fond qui est au milieu du canal que forme l'îlot du Soldado avec cette même pointe. Lorsqu'on se trouve à deux tiers de lieue au nord, on peut s'approcher à une lieue de la côte ouest de l'île de la Trinité, jusqu'à ce qu'on mouille dans le port d'Espagne; car le mouillage y est depuis la côte, à deux lieues au large, de cinq brasses jusqu'à dix-huit.

Sur la côte Paria il y a plusieurs ports et rades, qui rendent très-facile la communication avec la Trinité. Cet avantage tourne aujourd'hui uniquement en faveur des Anglois, possesseurs de cette île.

La marée, non-seulement se fait sentir, mais encore se fait craindre dans le golfe Paria; car elle y déploie une violence inconcevable pour tous ceux qui ne sont pas familiers avec les grands flux et reflux de la mer.

## CHAPITRE III.

*Population, mœurs et usages.*

Pénurie de recensemens exacts. Recensemens faits annuellement par les curés. Division de la population. — Difficultés que les Espagnols éprouvent pour passer en Amérique. Celles qu'éprouvent les étrangers sont plus grandes. L'émigration d'Espagne pour la Terre-Ferme est presque nulle. Attachement des créoles à leur pays. — Éducation publique. Aptitude des créoles aux sciences. Réforme dans le costume. Habitude de la sieste. — Mariages. Les Espagnols se marient fort jeunes. L'autorité des pères et mères sur leurs enfans est moindre que dans les autres états. Heureuse réforme. Causes des mariages malheureux. Soumission apparente des enfans à l'égard de leurs pères et mères. — Étiquettes. Leurs mauvais effets. Les Espagnols sont processifs. Extrêmement prudents dans leurs entreprises. — Conspiration de Venezuela. Causes. Organisée par trois prisonniers d'état. Sa découverte. Mesures du gouvernement. Acte honorable de Charles IV. Poursuite des tribunaux. Réflexions sur cette conspiration. — Esclaves. Les Espagnols n'en font pas la traite. Nombre d'esclaves. Comment ils sont traités. On fait tout pour les rendre bons chrétiens. Insouciance des maîtres sur les besoins des esclaves. Réformes projetées. Avantages que les lois offrent aux esclaves. — Affranchis. Leur nombre. Modifications apportées à la liberté.

Causes de ces modifications. Les affranchis ne peuvent occuper aucun emploi public. La loi les assujettit à un impôt qu'ils ne paient pas. Lois somptuaires sur les affranchis. Cas où l'affranchi rentre dans l'esclavage. Le roi dispense de la couleur. Alliances entre les personnes blanches et celles de couleur. On en voit encore entre des hommes de couleur et des blanches. Cela tient à l'horrible habitude d'exposer les enfans provenans d'unions illégitimes. Nécessité d'hospice pour les enfans trouvés. Les affranchis peuvent exercer la médecine.

#### PÉNURIE DE RECENSEMENS EXACTS.

**L**ES recherches les plus multipliées n'ont pu me procurer un état exact de la population des provinces dépendantes de la capitainerie générale de Caracas. Le gouvernement n'a, dans ses archives, aucun recensement du pays soumis à son autorité; celles de l'intendance sont également dépourvues de cette espèce de documens qui, dans tous les états, sont la base d'une administration éclairée. Ce ne fut qu'après bien des pas perdus, que je découvris que l'autorité ecclésiastique faisoit pour la religion, ce que le gouvernement croyoit inutile de faire pour l'économie politique. Les bontés d'un ami, dont il m'est pénible d'avoir à taire le nom, ne tardèrent pas à me faire obtenir du secrétariat épisco-

pal les états de la population de l'évêché de Caracas des années 1800 et 1801, par distinction de villes, bourgs et villages. Mais l'occasion que j'ai eue de voir comment se fait cette opération, me prouva presque aussitôt qu'il falloit une hardiesse au-dessus de la mienne pour en garantir l'exactitude ; voici son objet et son mode :

*Recensemens faits annuellement par les curés.*

Les devoirs de la religion ne sont pas laissés, dans les domaines espagnols, comme dans tout le reste de la chrétienté, à la discrétion et à la conscience des fidèles. Les ministres de l'église exercent à cet égard une surveillance qui s'étend à toutes les pratiques religieuses, mais principalement à la confession annuelle. Quiconque remplit le devoir pascal reçoit du confesseur un petit billet sur lequel est l'année, puis ce seul mot : *confesò*, avec la signature du prêtre. On va communier à la paroisse, en présentant au curé le billet de confession qu'il retient ; il en donne un autre signé de lui, au-dessous de l'année est le mot *comulgò* : il a communié.

Dans le carême, le curé, ou un de ses préposés, va dans chaque maison, prend la note de toutes les personnes qui ont ou qui n'ont pas l'âge nécessaire pour se confesser. Après que le

temps pascal est passé, le même prêtre, ou un autre, retourne dans les maisons pour retirer les billets de communion, ou au moins de confession; et, en rapprochant le nombre des billets avec celui des personnes qu'il avoit trouvées lors de sa première visite, il découvre la fraude, et agit en conséquence. Cet usage incommode, qui éloigne plutôt qu'il ne rapproche du tribunal de la pénitence, fait mettre tout en usage pour tromper son pasteur. De vieilles femmes vont plusieurs fois, pendant le temps pascal, à confession; elles reçoivent autant de billets; elles en gardent un pour elles, et vendent les autres. Leur prix ordinaire est d'une piastre forte; il augmente à proportion que le terme de l'exhibition avance. Ceux qui ont la facilité de se déplacer, choisissent, pour faire des voyages, l'époque où la récolte des billets de confession doit se faire. D'autres n'accusent, à l'époque de la première visite curiale, qu'une partie des personnes qui habitent la maison ou qui composent la famille; enfin il y en a qui, à l'approche du collecteur, ferment la porte de leur maison, et laissent frapper jusqu'à ce que quelque voisin dise qu'il n'y demeure personne. Dans les petits endroits, on ne fait que la visite pour la collection des billets.

Si j'avois à prouver l'inutilité des précautions

que l'on prend pour avoir de bons chrétiens, la matière ne manqueroit pas; mais mon unique objet est de faire connoître que les recensemens qui en sont l'occasion, sont imparfaits. En effet, selon la comparaison que j'en ai pu faire avec la population exactement calculée de quelques villes, il est démontré qu'ils contiennent un quart ou, à coup sûr, un cinquième moins du nombre effectif d'habitans. Cependant, le gouvernement est tellement persuadé qu'on ne peut employer de meilleur moyen, que le roi, ayant demandé, en 1801, l'état de la population de la capitainerie générale de Caracas, on se borna à en transmettre l'ordre aux évêques, qui l'auront fourni d'après la méthode usitée, et qui doit conséquemment être entaché du même vice.

*Division de la population.*

Ainsi, d'après tous les renseignemens que je me suis procurés, je suis autorisé à donner à la province de Venezuela, y compris Darinas, une population de. . . 500,000 personnes.

Au gouvernement de Maracaïbo. . . . . 100,000

A celui de Cumana. . . . . 80,000

|                                   |                |            |
|-----------------------------------|----------------|------------|
| Ci. . . . .                       | 680,000        | personnes. |
| A la Guiane espagnole. . . . .    | 34,000         |            |
| A l'île de la Marguerite. . . . . | 14,000         |            |
| TOTAL. . . . .                    | <u>728,000</u> |            |

Les blancs entrent dans cette population pour deux dixièmes, les esclaves pour trois, les affranchis ou descendans d'affranchis pour quatre, et les Indiens pour le reste.

Cette population, sur un sol dont la fertilité et l'étendue pourroient, non - seulement en nourrir, mais encore en enrichir le centuple, est sans contredit infiniment médiocre. Pour trouver considérable la partie des Européens qu'elle comprend, il suffit de jeter les yeux sur la modicité de celle de la métropole qui la fournit; sur les vastes possessions espagnoles qui tirent leurs colons de la même mère patrie; sur la passion nationale pour les mines, qui attirent au Mexique et au Pérou tous les Espagnols que l'ambition fait sortir d'Europe; sur le malheur chimérique attaché aux provinces de Caracas de n'offrir à des gens, qui voudroient trouver l'or en nature, que les productions lentes, périodiques et variées d'une terre qui demande du travail et de la patience; enfin sur les entraves que le gouver-

nement espagnol est obligé de mettre au passage des Européens pour les Indes occidentales, afin d'éviter que la métropole ne se dépeuple.

*Difficultés que les Espagnols éprouvent pour passer en Amérique.*

Personne n'a la faculté de s'embarquer pour l'Amérique espagnole, sans une permission du roi, laquelle ne s'accorde jamais que pour des affaires de commerce bien constatées, et pour un temps dont la durée ne s'étend pas ordinairement au delà de deux années; il est très-difficile d'obtenir l'agrément de s'y fixer. Les prêtres et les religieux sont également soumis à la même formalité. Les créoles qui se trouvent en Espagne, ne peuvent plus se rapprocher de leurs biens ni de leurs parens, si le roi ne le leur permet expressément. Cette défense s'étend aux femmes; car les filles ont aussi besoin de la permission du roi, et les femmes mariées ne l'obtiennent que pour passer avec leurs maris.

Ce système, comme l'on voit, est entièrement opposé à celui des autres métropoles, qui laissent leurs colonies tellement ouvertes à tous ceux qui veulent y aller, qu'elles ont, pendant long-temps, regardé ces établissemens plutôt comme des cloaques où la mère patrie devoit jeter tout ce

qu'elle avoit de plus impur, que comme des lieux de prédilection. Il n'y a pas trente ans qu'un jeune homme, dont la conduite donnoit des augures sinistres, étoit menacé, par ses parens, d'être envoyé dans les colonies; et le plus souvent on invoquoit l'autorité publique pour lui tenir parole. On a vu des jugemens rendus en France commuer des peines afflictives en celle de la déportation aux colonies. De nos jours, et tout récemment encore, des membres du corps législatif et du directoire, victimes d'une faction alors dominante, ont été déportés à Cayenne, comme un équivalent de la peine de mort, qu'il auroit infailliblement été dangereux pour leurs ennemis de leur faire subir. De sorte que si les colonies françoises ne sont pas devenues le domaine de l'immoralité, c'est parce que les personnes en qui l'on supposa de la dépravation, en étoient exemptes, ou que leur nombre, absorbé par une multitude d'hommes laborieux, probes et loyaux auxquels il fut agrégé, dut aussi échanger l'habitude du vice contre celle du travail, la pratique de la mauvaise foi contre celle de la probité.

L'Espagne, plus juste ou plus tendre envers ses colonies, sans être plus heureuse que les autres métropoles, a porté et porte encore toute son

attention à y maintenir les bonnes mœurs, en empêchant qu'elles ne reçoivent de l'Europe aucun germe de corruption. Depuis le 7 août 1584, nul ne peut obtenir la permission de passer aux Indes occidentales, s'il ne présente une information authentique de bonne vie et mœurs. Il n'y a pas même bien long-temps que celui qui avoit son passe-port pour une province, devoit s'y rendre directement, et ne pouvoit, sans une nouvelle permission du roi, aller dans une province soumise à un autre gouvernement. Différentes lois défendent aux Européens, partant d'Espagne pour la province de Venezuela, de passer ultérieurement au nouveau royaume de Grenade, sans une nouvelle permission directe et expresse du roi. Il en étoit de même pour aller de Santa-Fé au Pérou, du Pérou au Chili, etc. ; ces dispositions, sans avoir jamais été abrogées, sont pourtant tombées en désuétude ; la raison les a paralysées.

Le législateur a cru devoir faire à la religion l'hommage d'interdire l'accès de l'Amérique espagnole à quiconque a eu le malheur d'être traduit devant le tribunal de l'inquisition, de quelque manière qu'il en soit sorti ; aux fils et petits-fils des victimes de l'*autodafé* ou de ceux qui ont endossé le *sanbenito*, et aux hérétiques.

*Les difficultés qu'éprouvent les étrangers sont plus grandes.*

Les difficultés qu'éprouvent les Espagnols européens pour aborder dans leurs colonies, indiquent assez celles qu'auroit à vaincre l'étranger qui voudroit y pénétrer par les voies légales. Jusqu'à présent, la première condition pour obtenir un passe-port, a été de prouver l'origine espagnole. L'impossibilité de satisfaire à ce point, rendoit toute sollicitation, toute démarche inutiles ; mais enfin le temps, secondé par les besoins de l'état, plus que par le changement de système, a amené un autre ordre de choses qui semble ouvrir à tout le monde les portes des possessions espagnoles, pourvu que l'on paye la taxe fixée par le gouvernement.

Une cédule royale, du 3 août 1801, à laquelle on a donné le titre de *Tarif des grâces*, dit, art. 55 : « Pour les permissions qu'on accorde » aux étrangers de passer aux Indes, la taxe sera » faite par la chambre ( des Indes ) selon l'im- » portance de l'objet et des circonstances ». L'article suivant taxe à 8,200 réaux de vellon, qui font 400 piastres fortes, ou 2,100 francs, la permission de résider aux Indes ; et l'art. 57

porte à la même somme de 8,200 réaux de vel-  
lon la finance pour la naturalisation de ceux qui  
auront d'ailleurs les qualités requises, dont la  
principale est d'être catholique.

*Désagrémens que se préparent les étrangers  
qui s'établissent dans les possessions espa-  
gnoles.*

La difficulté de s'établir dans les colonies es-  
pagnoles, fait naturellement naître à tout étran-  
ger qui cherche fortune, le désir de s'y fixer.  
Quelques-uns ont trouvé et trouvent journelle-  
ment les moyens d'éluder la loi, soit par strata-  
gème, soit par la tolérance des gouverneurs ou  
commandans des lieux où ils abordent. S'ils vé-  
gètent, s'ils vivent dans la misère, dans la crapu-  
le, et surtout s'ils mandient, ils restent, sans é-  
tre inquiétés, sous l'humiliante sauvegarde du  
mépris espagnol. S'ils exercent quelque métier,  
quelque profession, ils ont, pour ennemis, pour  
dénonciateurs, pour persécuteurs, tous les es-  
pagnois du même métier, de la même profes-  
sion. S'ils s'enrichissent, ils doivent prêter leur  
argent au tiers et au quart; aussitôt que leur gé-  
nérosité cesse, la persécution commence. S'ils  
ont des connoissances au-dessus du commun,  
ils sont toujours suspects; car l'idée générale des

Espagnols est que tout étranger instruit doit être ennemi des lois du pays. Jamais on n'est directement recherché pour des matières religieuses, à moins que l'impiété ne soit notoire ; on n'a recours à ce moyen que dans le cas où la vengeance n'en a pas d'autres ; mais alors, rien de plus facile à prouver que l'irréligion de l'étranger qui jusque-là avoit passé pour bon chretien. Les témoins déposent qu'il a mal parlé des saints mystères ; qu'il n'entre dans les églises que pour y commettre des indécences ; qu'il a tourné en dérision les cérémonies religieuses, etc., etc. Il est cependant vrai que les tribunaux, dégagés des préjugés du vieux temps, n'appliquent pas à ces sortes de délits la rigueur des lois, et qu'on en est souvent quitte pour quelques années de cachot, pour le paiement des frais de justice, et pour le bannissement. Mais encore faut-il quelque audace, ou être bien embarrassé de sa personne, pour braver cette perspective.

*L'émigration d'Espagne pour la Terre-Ferme est presque nulle.*

On diroit, par le nombre d'Européens répandus dans la capitainerie générale de Caracas, qu'il se fait d'Espagne une émigration considérable. Un léger examen démontre facilement le

contraire. Si l'on en excepte les employés que le gouvernement y envoie, et peut-être même en les y comprenant, il ne va pas directement de la métropole pour résider dans les provinces de la capitainerie générale de Caracàs, cent personnes par an. Il est vrai qu'il s'en retourne encore bien moins en Europe. Les Espagnols, graves par caractère, sédentaires par habitude, se déplacent difficilement. Aucun d'eux, une fois rendu en Amérique, ne conserve le moindre désir de revoir ses dieux pénates; il s'en fait de nouveaux partout où le sort le jette; souvent même il se donne une femme et des enfans avant d'avoir pourvu à sa propre subsistance. Les Biscayens et les Catalans sont les seuls en qui l'amour patriotique nes'éteigne pas aussi facilement.

*Attachement des créoles à leur pays.*

Les créoles, à leur tour, se rappellent à peine que l'Espagne est leur mère patrie. L'idée qu'ils en ont est bien loin de leur inspirer celle de s'en rapprocher; ils estiment qu'il n'y a point de meilleur pays que le leur, par l'empressement que les Européens mettent à passer en Amérique; et qu'ils habitent la terre la plus heureuse du globe, par l'avidité que les Espagnols y apportent de la métropole. Ils comptent pour rien la dou-

ceur du climat et les productions de l'Europe ; ils ne voient que la misère de ceux qui en sortent. Cette opinion leur donne une espèce d'orgueil d'être nés sur le sol du Nouveau-Monde, et rend inaltérable leur attachement pour leur patrie factice. Il n'est donc pas étonnant qu'une population qui n'a éprouvé ni émigrations, ni guerres, ni pestes, se soit accrue dans l'espace de près de trois cents ans, quelque foible que fût le noyau. Elle seroit encore bien plus considérable, si elle eût fourni à l'église moins de ministres, et aux couvens moins de moines et de religieuses.

#### ÉDUCATION PUBLIQUE.

Les mœurs ont tant de liaison avec le système d'éducation, qu'elles ne sont le plus souvent que l'effet des impressions que l'on reçoit dans les écoles. Les hommes sont presque toujours ce qu'on les fait. Ainsi, savoir de quelle manière un peuple élève ses enfans, c'est à peu près connoître ses mœurs. Je ne fais donc que suivre les règles de l'histoire, en analysant l'instruction que reçoivent les créoles avant de développer leur moral. Je suis même assez heureux pour assurer le lecteur que cette partie sera exempte de pré-

vention et d'erreur ; car je ne fais que traduire le docteur D. Miguel Joseph Sanz, avocat, créole de Valence, dans la province de Venezuela. Cet homme, que la raison et l'instruction ont élevé au-dessus des préjugés dont il est entouré, a été chargé, par le gouvernement, de faire les lois municipales de la ville de Caracas, et il justifie d'autant plus avantageusement l'honorable choix qu'on a fait de lui, que tout ce que j'ai vu de son ouvrage pendant mon séjour à Caracas, m'a paru réunir la force et la justesse des principes à la grandeur des vues et à la sagesse des mesures.

« Aussitôt, dit ce nouveau Licurgue de Venezuela dans son discours sur l'éducation publique, aussitôt que l'enfant a quelque foible connoissance, on le met à l'école, où il apprend à lire dans des livres de contes mal forgés, ou de miracles épouvantables, ou d'une dévotion sans principes, réduite à certaines pratiques extérieures qui en font un hypocrite et un homme faux. Loin de lui enseigner les premières obligations d'où dérivent toutes les autres, en lui faisant connoître de bonne heure la grandeur, la puissance, la bonté et la justice de l'Être-Suprême, créateur de toutes choses, afin de lui inspirer des maximes véritablement chrétiennes, le père

est content, et croit avoir rempli son devoir, pourvu que l'enfant sache quelques prières par cœur, qu'il récite le rosaire, qu'il porte un scapulaire et fasse d'autres actes extérieurs de christianisme qui, malgré qu'ils soient en eux-mêmes bons, pieux et dévots, ne suffisent cependant pas pour en faire un bon chrétien et un homme de bien. Au lieu d'enseigner aux enfans ce qu'ils doivent à Dieu, à eux-mêmes et au prochain, on les laisse au contraire se livrer à toute sorte d'amusemens dangereux; on ne prend point garde aux compagnies qu'ils fréquentent. On leur donne, comme des préceptes, certains points de vanité et d'orgueil qui font qu'ils abusent des prérogatives de leur naissance, parce qu'ils en ignorent l'objet. Il y a peu d'enfans à Caracas qui ne se croient plus nobles que les autres, et qui ne se fassent une sotte gloire d'avoir un aïeul *alferez*, un oncle *alcade*, un frère moine, ou un parent prêtre.

» Ces défauts, qui ne viennent que de l'éducation, engendrent et nourrissent les haines dans les familles, et rendent les citoyens irraisonnables et trompeurs. Il ne peut y avoir bonne foi, repos, amour ni confiance dans un pays où chacun se fait une étude particulière de se distinguer des autres par la naissance et par la vanité;

où, au lieu d'inspirer à l'enfant une juste émulation pour les vertus de ses bons compatriotes et de l'horreur pour les vices et les délits des méchans, on ne leur enseigne, ou du moins ils n'entendent de la bouche de leurs parens, sinon que Pierre n'est pas aussi noble qu'Antoine, que la famille de Jean a telle ou telle tache, et que, lorsque la famille de François se maria, la famille de Diégo prit le deuil. Ces sortes de puerilité s'engourdissent l'âme, influent puissamment sur les mœurs, divisent les familles, rendent les alliances difficiles, entretiennent la méfiance, et brisent les liens de la charité, qui est le fondement, l'occasion ou le motif de la société».

« Le système d'éducation, continue le docteur Sanz, est généralement mauvais à Caracas. L'enfant ne sait pas encore bien prononcer les lettres, lire sans comprendre, et griffonner, qu'on lui met dans les mains la Grammaire de Nebrija, sans considérer que, ne sachant pas bien parler sa propre langue, lire, écrire et calculer, il est ridicule d'apprendre la langue latine, et de se livrer aux sciences qu'enseigne l'université; car l'enfant est exposé, dans la société, à beaucoup de désagrémens, et au mépris, malgré que de beaux cordons, garnis de houppes touffues, annoncent qu'il est docteur. N'est-il pas vraiment

pitoyable de voir un étudiant qui, après s'être desséché plusieurs années dans les écoles des sciences, se trouve incapable de s'expliquer avec précision dans sa propre langue, d'écrire une lettre ou d'accentuer un écrit. Le mal est constant, la preuve est évidente. Il y a plus, c'est que ces mêmes étudiants ou docteurs soutiennent obstinément, qu'apprendre à lire et à écrire correctement, et à se rendre familiers les principes de leur langue, est un temps perdu.

» Cette précipitation dans les études, provient du désir inné de savoir, et du défaut de règles pour diriger ce désir. Les enfans, en se hâtant d'apprendre la langue latine, et d'étudier les sciences, sans savoir leur propre langue, sans savoir lire et écrire, et sans connoître les élémens des combinaisons numériques et les principales règles de l'arithmétique, retrogradent difficilement lorsqu'ils sont adultes.

» On croit généralement que toute la science se trouve dans la Grammaire latine de Nébrija, dans la Philosophie aristotélique, dans les Instituts de Justinien, dans la *Curia Philippica*, dans la Théologie de Gonet, dans celle de Larraga; qu'il suffit de faire des mémoires, de dire la messe, d'avoir les cordons de docteur au chapeau, ou d'être en habit de prêtre ou de moine,

et que la décence défend de travailler la terre, et ordonne de mépriser les arts mécaniques et utiles. On porte l'uniforme militaire par pure ostentation ; on traduit mal le françois pour salir la langue espagnole ; on se fait recevoir avocat pour gagner sa vie ; on reçoit les ordres sacrés pour acquérir quelque considération ; on fait dans un couvent vœu de pauvreté, précisément pour s'en garantir.

» Il n'est point de personne distinguée qui ne prétende être officier militaire, sans avoir aucune des notions préliminaires et indispensables pour ce noble exercice. Il n'est point de personne blanche ou blanchie, qui ne veuille être avocat, prêtre ou moine : ceux qui ne peuvent point donner tant d'essor à leurs prétentions, ont au moins celle d'être notaires, écrivains, commis de sacristains des églises, ou attachés à quelque communauté religieuse comme frères lais, pupilles ou enfans trouvés. Ainsi les champs restent déserts, et leur fertilité accuse notre inaction. On méprise la culture. Chacun veut être *monsieur*, ou vivre oisif, livré aux vices affreux de la luxure, du jeu, de la chicane et de la calomnie. C'est ainsi que les procès se multiplient, que les méchans ont du succès, que les bons se découragent et que tout se corrompt.....

» C'est le défaut d'idées et de connoissance qui retient les peuples dans des erreurs nuisibles à leur félicité. S'ils savoient que l'œuvre la plus agréable à Dieu est celle qui tend à la conservation du culte, de nous-mêmes et du prochain, les prébendes que l'on fonde pour des messes, les dotations pour des fêtes de saints avec des tambours et des feux, les aumônes pour de mauvaises processions et d'importuns carillons, les frais pour des armoiries dans les convois, pompes funèbres, et autres libéralités qui, malgré qu'elles soient religieuses, ou qu'elles proviennent d'une bonne intention, ne sont cependant pas indispensables ; tout cela s'emploïroit à établir des écoles, et à payer de bons maîtres pour l'éducation de la jeunesse, capables de lui inspirer de bonne heure des maximes chrétiennes et politiques. Par ce moyen elle produiroit des magistrats prudens, des prêtres éclairés, et des citoyens vertueux qui, n'abusant point de l'autorité pour flatter leurs passions, de la religion pour cacher leur ignorance sous le voile de l'hypocrisie et de la superstition, ni de la force et des richesses pour opprimer le pauvre, seroient l'ornement de leur pays, et les agens de la prospérité publique. ....

» On voit des couvens et des confréries avec

des dotations immenses, des images très-riches; des prêtres avec des prébendes de 10, 20, 30 et 40 mille piastres fortes de capital. Quel est celui qui peut voir de sang-froid qu'il n'y ait aucune propriété, dans cette province, qui ne soit grevée de *censos* (rentes) ecclésiastiques et religieuses, tandis qu'il n'y a point de quoi payer des maîtres qui enseignent publiquement aux enfans la religion qu'ils professent, et leurs obligations comme hommes et comme vassaux?.....

» Le malheur qui provient de donner à la jeunesse une éducation qui porte les enfans à se faire prêtres, n'est pas moins funeste. Les pères dont les enfans ne se font point prêtres, moines ou religieux, sans examiner ni éprouver leur véritable vocation, se croient malheureux. Sans autre raison ni motif que d'avoir été élevés dans quelque couvent, ou d'avoir servi dans quelque église, plusieurs se font ordonner ou font des vœux pour complaire à leurs parens, et pour ne pouvoir pas résister au goût que l'habitude de cette vie a fait contracter, ou aux avantages qu'on leur exagère pour les séduire. C'est ainsi que se multiplient les personnes privilégiées, et qu'on surcharge le reste des citoyens de prébendes, de pécules, de rentes, que l'on fonde pour la subsistance des ecclésiastiques, et des droits et

des contributions dont leur état les dispense n.

Ce tableau, uniquement fait pour la ville de Caracas, parce qu'il fait partie des lois municipales qui lui sont destinées, convient parfaitement aussi aux différens pays que mon ouvrage a pour objet. Il a tous les caractères de la vérité. La main qui dirigea le burin, grava néanmoins trop profondément les traits, et les rendit trop saillans ; car les créoles espagnols ne reçoivent pas, il est vrai, une éducation propre à en faire des hommes d'état, mais elle n'est pas assez défectueuse pour n'en faire que des ignorans. La cause de cette déclamation se trouvera expliquée, lorsqu'on saura que c'est un ami de la prospérité de son pays qui parle ; un homme qui voudroit que le flambeau de la raison éclairât ses compatriotes, comme il en est éclairé lui-même ; un père de famille qui croit que le meilleur héritage que les générations puissent se transmettre, est la pratique de la vertu, qui renferme l'hommage franc et sincère que la créature doit au Créateur, le respect pour les dépositaires des pouvoirs publics, l'obéissance aux lois et l'amour du travail. Pour substituer des opinions saines à des opinions vicieuses, des usages utiles à des usages funestes, il a peint les abus, les préjugés sous les formes les plus hideuses, afin que

la persuasion de l'excès du mal, fit adopter avec plus d'empressement le remède.

*Aptitude des créoles aux sciences.*

La vérité est que les créoles de la Terre-Ferme ont l'esprit vif, pénétrant, et sont plus susceptibles d'application que les créoles de nos colonies. Ils leur sont inférieurs pour l'agrément, pour les manières, pour le bon ton, parce que les exercices des armes, du manège, de la danse, de la musique et du dessin, sont étrangers à leur éducation. Mais par leurs succès dans les écoles, et par la facilité qu'ils ont à se rendre familier le droit civil, on peut juger qu'il ne manque à leurs dispositions, qu'une direction vers des objets dont la connoissance développe les idées, forme le jugement et orne l'esprit. Jusqu'à présent l'éducation des créoles espagnols a participé des préjugés nationaux qui faisoient regarder avec mépris tout ce qui n'étoit pas de leur propre crû. On étoit dans la persuasion qu'il n'y avoit de pensée juste, de principe solide, de morale saine que chez les Espagnols, et que, par une conséquence naturelle, ils ne pouvoient que perdre au mélange de leurs productions avec celles des autres nations. Mais il se fait actuellement une heureuse révolution

dans les opinions, et tout annonce que la génération qui va remplacer celle qui est sur son déclin, donnera au monde étonné le spectacle d'une amélioration morale, opérée par l'alliage de la sagesse nationale avec la partie utile des principes des autres peuples. En effet, toute la jeunesse espagnole, pénétrée de l'insuffisance de son éducation, cherche à y suppléer, en puisant avec avidité dans des livres étrangers ce qui manque à son instruction. On voit très-peu de jeunes gens qui n'apprennent avec le seul secours des dictionnaires, à traduire le françois et l'anglois, et qui ne fassent tous leurs efforts pour parler ces deux langues, surtout la première. Ils ne pensent pas, comme leurs pères, que la géographie soit une science superflue, et que l'histoire des hommes, en remettant sous les yeux le passé, ne donne aucune lumière sur l'avenir. On convient aujourd'hui que le commerce renferme une théorie digne d'être plus honorée qu'elle ne l'a été jusqu'ici par les Espagnols. On rougit moins d'en étudier les règles et d'en faire son état. Il n'y a que la manie des distinctions qui soit encore la même; mais il est naturel qu'elle cédera à son tour aux progrès de la raison.

*Réforme dans le costume.*

Le costume national fait journellement place au costume françois. L'épée, cette chère compagne de tout Espagnol depuis qu'il sort des bras de sa nourrice jusqu'au lit de la mort, ne paroît plus que dans les occasions de grande étiquette. Chaque jour on s'en dégoûte davantage, et l'époque n'est pas éloignée où l'on verra dans les rues espagnoles aussi peu d'épées, que nous voyons dans les nôtres des perruques à trois marteaux. Les chapeaux ronds, les cheveux coupés, et sans poudre, les pantalons jusqu'à l'estomac, les levites courtes et à demi-boutonnées, forment la parure des jeunes Espagnols, auxquels la richesse ou la naissance confèrent le droit de donner le ton. Leur grand triomphe est de faire prendre leurs manières pour des manières françoises. L'éloge le plus flatteur pour un jeune homme est qu'on lui dise qu'il semble être François; cela seul veut dire qu'il a du goût, du courage et des lumières.

*Habitude de la sieste.*

L'usage qui a l'air d'être le plus enraciné est celui de la *sieste*. Pas un être à figure humaine, habitant les possessions espagnoles, ne se dispense

de sacrifier au sommeil deux, trois ou quatre heures après son repas frugal ou copieux. On ne se prive de cette jouissance que pour des causes semblables à celles qui pourroient nous priver du sommeil de la nuit. Les plus laborieux ont soin de distribuer leur temps de manière à ne pas toucher à celui de la sieste; et comme si cette habitude venoit autant de la nature du sol que de celle de ses habitans, les étrangers passent rarement un an sans la contracter.

#### MARIAGES.

Si l'analyse du système d'éducation d'un peuple, sert à donner des notions exactes sur ses mœurs; celle de ses idées sur l'état du mariage, sur cette institution si respectable aux yeux de toutes les nations, dévoile aussi son moral, et le montre tel qu'il est, quelque soin que l'amour-propre ou la prudence lui fassent prendre pour se déguiser. A l'examen que nous venons de faire, succède donc naturellement et rigoureusement celui que nous allons entreprendre.

La religion, l'opinion publique, le goût national, tout invite les Espagnols au mariage, qui n'est pas sans prérogatives. Le plus foible indice d'inconduite fait preuve contre un célibataire; les preuves les plus évidentes sont à peine des

indices contre une personne mariée , à moins que la femme légitime ne se plaigne.

*Les Espagnols se marient fort jeunes.*

Les filles , dans les domaines espagnols comme dans tous les pays de droit écrit , sont nubiles à douze ans , et la puberté des garçons y est fixée à quatorze. C'est presque aussi l'âge auquel les Espagnols songent à se marier. Un jeune homme qui ne se destine point à l'église , et qui n'est point établi à vingt ans , commence déjà à être en retard. Rien de plus commun que de voir des époux dont les années réunies ne vont guère au-dessus de trente. Aussitôt que la nature parle , on cherche à la satisfaire dans des liens légitimes : on ne se croit homme que lorsqu'on est époux. L'étude des caractères précède rarement l'hymen. On s'unit pour la vie comme si ce n'étoit que pour un jour. On confond la sympathie d'humeur avec la sympathie de passion ; et l'on prend trop souvent pour vocation ce qui n'est que goût passager. Cela provient en grande partie des lois espagnoles , qui , dans cet acte important de la vie de l'homme , d'où dépend le bonheur ou le malheur du reste de ses jours , accordent trop peu d'influence aux parens sur les volontés de leurs enfans.

Chez toutes les nations policées, les pères et mères ont une autorité absolue sur leurs enfans jusqu'à une époque marquée par la loi. La République Batave l'a portée à vingt ans pour les filles et à vingt-cinq pour les garçons; l'Angleterre à vingt-un pour les uns et pour les autres. En France le terme de la minorité étoit fixé à vingt-cinq pour les filles et à trente pour les garçons(\*). Tant que les enfans sont mineurs, ils restent dans l'entière dépendance des auteurs de leurs jours. Pendant tout ce temps, ils ne peuvent rien vouloir par eux-mêmes; tout engagement qu'ils contractent est nul; toute promesse reste sans effet. Le législateur a voulu par cette sage mesure donner un régulateur aux mœurs, encore fragiles, de la jeunesse; l'entourer de lumières propres à lui faire apercevoir les pièges qu'on pourroit tendre à son inexpérience; et la garantir des effets souvent funestes des passions naissantes. Ces nobles fonctions appartiennent sans doute de droit à ceux auxquels la nature les a déferées, et qui, à tant de titres, sont aussi inté-

(\*) La loi du 26 ventôse an 11, porte, quant au mariage, la majorité des garçons à vingt-un ans, et celle des filles à vingt-cinq; mais les uns et les autres ont l'administration et la libre disposition de leurs biens, à l'âge de vingt-un, suivant la loi du 8 germinal an 11.

téressés au bonheur du pupille qu'au leur propre.

*L'autorité des pères et mères sur leurs enfans est moindre que dans les autres états.*

Les seules lois espagnoles, si j'en juge d'après plusieurs exemples que j'ai eus sous les yeux, font aux pères et mères l'injure de les supposer indifférens pour leurs enfans; et, par une bizarrerie inconcevable, le législateur croit que l'entier développement de la raison date du même jour que la puberté. On trouve bien dans cette législation que les enfans ne sont majeurs qu'à vingt-cinq ans, et que jusqu'à cette époque le consentement du père et de la mère est indispensable pour qu'ils puissent se marier légalement; mais une jurisprudence abusive rend illusoire cette disposition: car une petite fille de douze ans ou un marmouset de quatorze qui parle de s'unir par des liens indissolubles, demande par manière d'acquit le consentement à ses parens. Si le parti n'est pas sortable, si la conduite, les mœurs, l'éducation de celui ou de celle qu'on a choisi ne promettent qu'une union malheureuse, les parens s'y refusent avec raison. Mais leur refus, qui partout ailleurs suffiroit pour frapper de nullité tout acte ultérieur, ne fait, chez les Espagnols, qu'ou-

vrir la porte à un procès scandaleux et révoltant, entre l'enfant revêché et ses parens. La justice, au lieu de défendre l'autorité paternelle, accueille les plaintes que les premiers élans du libertinage portent contr'elle. Sur la première requête, on accorde à la fille qui le demande, d'être déposée dans une autre maison que dans celle de ses père et mère. Ceux-ci sont d'abord condamnés à fournir de l'argent à leurs enfans insurgés, tant pour vivre que pour les frais du procès, et ils ne peuvent leur opposer que l'infériorité de condition du gendre ou de la bru qu'ils refusent. Il n'y a que le seul point de la mésalliance qui fasse donner raison aux parens devant les tribunaux. Il est donc naturel qu'on s'accroche toujours à celui-là, et plus naturel encore que tout ce qui se dit et s'écrit de part et d'autre dans cette matière, si chatouilleuse pour un peuple qui ne connoît rien au-dessus des avantages de la naissance, allume des procès ruineux qui établissent des haines implacables entre les familles. Mais si l'égalité de condition est incontestable, l'inconduite, la disparité d'âge, la différence des richesses n'empêchent point les tribunaux d'ordonner la célébration de mariage.

L'enfant insoumis a aussi un autre moyen plus simple, mais plus rarement mis en usage, de

braver l'autorité paternelle et de satisfaire ses goûts. Il suffit, pour constater validement le mariage, que les deux époux disent hautement au curé de leur paroisse, qu'ils se prennent pour mari et femme. Le défaut de publication de bans, l'absence du consentement des parens, ne sont pas des obstacles au sacrement. Les enfans, qui n'ont pu obtenir le consentement de leurs parens, ou qui souvent n'ont fait que pressentir les intentions du refus, se présentent au curé dans la rue, dans des maisons particulières, partout où ils peuvent le rencontrer, et remplissent cette formalité qui, malgré son air de pasquinade, n'en a pas moins la vertu d'unir à tout jamais des personnes par des liens dont l'indissolubilité ne fera qu'augmenter le repentir et le malheur.

*Heureuse réforme.*

Il est vrai que les lois civiles, en opposition sur cet article avec les lois canoniques, proscrivent ces sortes de mariages; mais elles n'infligent qu'aux époux des peines toujours éludées, parce que les familles qui doivent les provoquer, dès que la chose est faite et sans remède, n'ont d'autre parti à prendre que de pardonner: de sorte que l'enfant qui joint l'effronterie à la dé-

sobéissance , peut dire que tout , jusqu'à la loi , favorise ses écarts. Le code anglois condamne tout ministre du culte qui marie des mineurs , sans que le consentement du père et de la mère lui soit présenté , à une amende de 100 livres sterling. Les lois françoises , indépendamment de l'exhérédation de l'enfant indocile , déclaroient coupable de rapt l'ecclésiastique qui avoit prêté son ministère à un mariage clandestin , et le faisoient poursuivre comme tel. Cette violente disposition en imposoit tellement , que jamais on n'avoit besoin d'y avoir recours (\*).

(\* ) Je finissois d'écrire cet article , en gémissant du vice ou de l'insuffisance des lois espagnoles sur cette matière importante , lorsque le hasard , paroissant céder aux vœux que je formois pour la répression de ces abus , me fit tomber dans les mains la preuve qu'ils n'existoient plus. En effet , par une pragmatique sanction du 28 avril 1805 , rendue pour donner au décret du 10 du même mois , la valeur et la force de loi constitutionnelle , S. M. C. a déclaré que les garçons au-dessous de vingt-cinq ans , et les filles au-dessous de vingt-trois , ne peuvent point contracter mariage sans le consentement exprès de leur père , *qui ne sera point tenu de donner les raisons de son refus*. En cas de mort ou d'absence du père , la mère doit exercer le même droit : mais , dans ce cas , les enfans peuvent se marier un an avant leur minorité respective , et à défaut du père et de la mère , c'est à l'aïeul paternel et à l'aïeul maternel qu'ils doivent s'adres-

*Causes des mariages malheureux.*

On ne peut attribuer qu'à l'habitude de se marier trop jeune, le peu d'harmonie qu'on remarque dans beaucoup de ménages espagnols. A l'effervescence et à l'impétuosité qui firent

ser jusqu'à l'âge de vingt-trois ans pour les garçons, et vingt-un ans pour les filles.

Les militaires qui ont besoin de la permission du roi pour se marier, ne doivent la demander qu'après l'avoir obtenue de leurs pères. Cependant, si elle leur étoit refusée, ils pourroient toujours solliciter celle du roi qui, selon les circonstances, l'accordera ou la refusera.

*Les curés ou vicaires qui célébreront des mariages sans l'observation de ces formes, seront bannis, et leurs biens confisqués.* Les contractans encourront la même peine.

Dans aucun tribunal ecclésiastique ou séculier, on n'admettra point des demandes sur des mariages non contractés d'après ce qui vient d'être prescrit; et, en ce cas, on procédera non comme pour affaires criminelles ou mixtes, mais comme affaires purement civiles.

Les enfans du roi ne peuvent contracter non plus mariage sans le consentement de leur père, ou des rois ses successeurs. Jamais ils ne pourront acquérir la liberté de se marier sans ce consentement.

On voit que le flambeau de la raison dissipe progressivement les ténèbres du préjugé. Cette cédula fut publiée à Caracas, le 11 février 1804.

contracter l'engagement , succèdent le calme et la réflexion qui le désavouent. L'antipathie des caractères empoisonne bientôt tous les momens des époux que l'honneur , le respect humain et la religion forcent de vivre ensemble. On se supporte en apparence , mais on se hait mutuellement. La fidélité devient un fardeau dont l'un et l'autre se débarrassent à la fois. Les enfans qui ont sous les yeux l'exemple de l'inconduite du père et des intrigues de la mère , se trouvent , dès leurs tendres années , à l'école du vice dont la funeste pratique doit ainsi passer de génération en génération. Si Montesquieu n'eût connu que les Espagnols qui habitent l'Amérique , ou s'il n'eût écrit que pour eux , il se seroit bien donné de garde de dire que moins il y a de gens mariés , moins il y a de fidélité dans les mariages.

L'aveugle protection que les lois espagnoles accordent aux femmes , au préjudice des maris , est aussi une cause des mauvais ménages. Rien au monde n'est plus malheureux qu'un Espagnol marié dont la femme est jalouse , déréglée ou acariâtre. Si la jalousie la tourmente , elle trouve un accès facile auprès du proviseur , du curé et de toutes les autorités civiles , et une disposition décidée à croire aveuglément tout ce que son

imagination lui fournit contre son mari. Les plaintes les plus ordinaires sont que le mari vit en concubinage avec une telle femme , ou seulement qu'il dépense tout son argent au libertinage , et laisse manquer de tout sa famille , qu'il rend sa femme malheureuse , qu'il la bat , etc. , etc. Pour tout cela , elle n'a besoin d'aucune preuve : elle est crue sur parole. Selon le rang que le mari occupe dans la société , on le cite pour subir une forte réprimande , ou bien on le fait mettre sur-le-champ en prison , où il reste jusqu'à ce que sa femme demande qu'on lui rende sa liberté.

Si le mari se plaint de l'inconduite de sa femme , elle n'a qu'à se montrer offensée d'une accusation qui attaque son honneur , et le pauvre mari est condamné au silence et à plus de discrétion : heureux même s'il ne subit pas la peine encourue par sa femme.

L'Espagnol marié ne peut entreprendre aucun voyage sans le consentement exprès de sa femme , et sans avoir pourvu à sa subsistance pendant son absence : s'il ne revient pas au temps fixé par la permission qu'il en a obtenue , les autorités locales , à la première réclamation de la femme , ordonnent au mari de se retirer auprès de sa femme , fût-il au Chili ou dans la Califor-

nie, que ses affaires soient terminées ou non : sa femme a parlé, il faut qu'il parte. Tout militaire, tout officier d'administration et de justice, marié, laisse à sa femme, qui ne le suit pas, une partie de sa paie qui n'est jamais moindre du tiers ; s'il ne le fait pas de bonne grâce, le trésorier en fait la retenue.

Il est pourtant beaucoup de familles espagnoles, on peut même dire que c'est le plus grand nombre, dont les chefs jouissent de la paix et du bonheur, et qui donnent à leurs enfans l'exemple des vertus.

*Soumission apparente des enfans à l'égard de leurs pères et mères.*

Cette nation est si habituée à donner à tous ses actes l'air de la franchise et de la candeur, qu'à en juger par les apparences, on diroit qu'il n'y a pas de pays dans la nature où le respect filial soit mieux établi. Tous les matins, en sortant du lit, et tous les soirs avant de se coucher, les enfans espagnols, du riche comme du pauvre, du blanc comme du noir, du libre comme

(\*) La nouvelle loi que je viens de citer sur les conditions prescrites pour le mariage, rendra infailliblement ces sortes d'unions plus nombreuses.

de l'esclave, demandent et reçoivent à genoux la bénédiction du père et de la mère, et baisent, avant de se relever, la main qui la leur donne. La même cérémonie, dont l'âge ne dispense pas, se répète pendant le jour, chaque fois que le père, la mère, l'oncle, la tante ou les enfans rentrent dans la maison. On se sert aussi envers ses père et mère d'une manière de parler qui marque la plus grande dépendance. On les traite de *su merced*, qui n'est en usage dans la société que de l'esclave à l'égard du maître, ou de l'affranchi envers les blancs de considération. Mais tous ces hommages ne sont, pour la plupart, qu'extérieurs. Ils émanent bien moins du sentiment que de l'habitude qui les a placés au rang des étiquettes assez nombreuses chez les Espagnols, et assez curieuses pour que nous en donnions une idée.

## ÉTIQUETTES.

Il y a long-temps que nous rions des lois incommodes de l'étiquette, tandis que les Espagnols ont encore pour elles autant de respect que nous en avons il y a un siècle. Celui qui les viole, passe, parmi eux, pour mal élevé, pour grossier, *por hombre sin trato*. Ces lois sont cependant si multipliées qu'on peut bien, sans in-

tion, en laisser échapper quelqu'une. Malheur à celui dont la mémoire est peu fidèle, car il ne trouve aucune grâce sur cet article.

Tous les Espagnols, et à leur imitation, tous ceux qui s'expriment en langue espagnole, se servent de la troisième personne du verbe au lieu de la seconde; le *vous* n'est d'usage qu'à la seconde personne du pluriel, et dans les sermons et discours publics. Dans la conversation on se traite de *votre faveur, vuestra merced*, qu'on prononce par syncope *usted*.

Les chanoines, le proviseur, les membres de l'audience, le fiscal, l'auditeur et le militaire, depuis le grade de colonel jusqu'à celui de maréchal de camp, ont le titre, dans la conversation et par écrit, de votre seigneurie, *vuestra sennoria* qu'on prononce *ousia*; l'évêque a le titre de *su sennoria ilustrisima*.

On traite de *sennor* indistinctement tout le monde, excepté dans les actes publics, dans lesquels cette qualification est réservée à ceux qui ont le titre de *seigneurie*. Le *don* correspond assez à notre ancien *de*, avec la différence que les Espagnols l'ont moins prostitué que nous, jusqu'à une époque assez récente; aujourd'hui il se donne à tout blanc qui n'est pas déguenillé.

L'étranger qui arrive, comme celui qui a fait

une longue absence, doivent attendre qu'on les visite. Ils ne visitent à leur tour que ceux qui sont venus les voir, excepté leurs supérieurs qui souvent font aussi la première démarche. Ce devoir se remplit ou personnellement ou par écrit, ou même par un simple message. N'avoir pas su l'arrivée de l'étranger ou le retour de l'absent, est un crime de lèse-étiquette qui établit entre celui qui devoit faire et celui qui devoit recevoir la visite, une espèce de froideur qui ne ressemble pas mal à de l'inimitié. Il faut une réparation bien authentique pour en mal effacer les traces.

Les règles de la civilité sont violées, si on change son domicile sans avertir tous les voisins de la maison d'où l'on sort, et les voisins de celle que l'on va habiter; cela se fait le plus souvent par un billet circulaire, dans lequel on exprime aux premiers le regret que l'on a de s'éloigner d'un lieu que le voisinage rendoit si agréable, en les informant qu'on transfère sa demeure dans telle maison où l'on sera toujours prêt à exécuter les ordres de la personne complimentée; aux seconds, on parle du plaisir qu'on a de venir habiter parmi des voisins si *honorables*, et on offre ses services. Il faut rigoureusement une réponse satisfaisante ou une visite personnelle de

chaque voisin, sans quoi les familles vivent, non-seulement comme étrangères, mais comme ennemies.

Lorsqu'on se marie, on prévient tous ses amis, toutes ses connoissances de l'alliance que l'on vient de former. Cela se fait, ou par des visites du marié et du beau-père, ou par des billets où les deux époux se mettent à la disposition de celui à qui on donne l'avis. La même chose s'observe à la naissance de chaque enfant : le père, aussitôt que l'enfant est au monde, avertit tous les voisins que sa femme vient d'accoucher, et que le nouveau-né est un serviteur ou une servante de plus, à qui la personne que l'on prévient de l'événement peut donner ses ordres. Tous ces avis se paient par des visites, sinon on reste irréconciliablement brouillé.

C'est aussi pécher contre la bienséance, que de ne pas visiter la personne de sa connoissance retenue dans sa maison pour maladie grave ou légère. Il faut en outre envoyer chercher tous les matins le bulletin de sa santé. Le convalescent, à son tour, consacre ses premières sorties à visiter ceux qui lui donnèrent ces marques d'attention.

Tout Espagnol ou Espagnole au-dessus du

commun reçoit, le jour de son patron, des visites de tous ses voisins, de toutes ses connoissances, et, plus rigoureusement encore, de ses subordonnés ou de ceux qui ont intérêt à lui faire la cour. Il s'établit dans sa maison un concours exactement semblable à celui de nos anciennes visites du jour de l'an. Comme on n'est pas toujours visible, et qu'il faut pourtant connoître ceux qui remplissent ce devoir, on place dans le corridor de la maison, ou dans le premier appartement d'entrée, une table couverte d'un tapis, sur laquelle on met encre, plume et papier. Chacun est obligé d'inscrire son nom, et cette liste devient la pierre de touche des attentions et de l'estime des inscrits. Ces visites ont de commode, qu'elles ne se rendent pas, si ce n'est aux fêtes des patrons des mêmes visitans. Une négligence, l'oubli d'un saint obscur, qui souvent n'a pas même obtenu place dans le calendrier, causent une rancune qu'il n'est pas facile de faire cesser.

La bonne éducation espagnole veut qu'en entrant dans une maison on fasse du bruit pour prévenir de son arrivée, et qu'on n'avance qu'après en avoir obtenu la permission. Le silence de celui qui entreroit sans rien dire, seroit interprété en très-mauvaise part. On lui prêteroit

l'intention malhonnête de surprendre, ou celle d'écouter, sans être aperçu.

Les femmes ne se lèvent jamais pour recevoir quelque visite que ce soit. Si elles sont dans leurs appartemens lorsqu'on leur annonce la visite, elles ne permettent pas qu'on ouvre la salle de réception, jusqu'à ce qu'assises sur un sofa, elles se croient dans l'attitude digne de leur sexe pour admettre des visites. Cet usage ne se plie ni au rang, ni au sexe, ni à l'amitié.

Jamais les femmes ne se visitent sans se prévenir. On envoie, dès le matin, un *recado*, ou message, pour demander la permission d'aller faire sa visite. C'est toujours l'après-midi qu'elles se font, depuis cinq heures jusqu'à la nuit, ou depuis que l'angelus a sonné jusqu'à huit heures. Rarement les hommes accompagnent les femmes. Elles vont sans cortège, suivies seulement de deux ou trois servantes en jupe noire et en mante blanche.

Suivant l'étiquette, on doit offrir tout à la personne à qui l'on parle. Si l'on dit à un Espagnol qu'il a une belle montre, un beau diamant, une belle canne, une belle épée, un bel habit, il répond toujours à *votre disposition*, en faisant le mouvement, qui n'est qu'une grimace, de vous donner la chose. Il en est de même de sa

maison, de ses enfans, de sa femme; tout cela appartient, dit l'espagnol, à la personne avec laquelle il converse.

Le costume d'étiquette, pour les visites comme pour les grandes fêtes, est l'habit et culotte de taffetas, de satin ou de velours ciselé; jamais de drap, à moins qu'on ne soit en deuil, ou qu'une riche broderie n'en relève le prix. La veste doit être de tissu d'or ou d'argent, ou tout au moins en soie couverte de broderie; le chapeau retapé. Tout ce bel accoutrement ne signifieroit encore rien, s'il n'étoit accompagné de l'épée à poignée d'argent, et, si l'on est assez riche, à poignée d'or.

Plusieurs actes du gouvernement sont aussi réglés par l'étiquette, ou plutôt ils ne sont eux-mêmes qu'un pur cérémonial. Les plus saillans sont les anniversaires de la naissance et du patron du roi, de la reine et du prince des Asturies; on appelle ces sortes de cérémonies *dias de besamenos* jours de baise mains. Elles sont, comme toutes les autres fêtes espagnoles, purement religieuses.

Tous les officiers militaires et les membres de l'audience se rendent chez le gouverneur et capitaine général. Du gouvernement on va à l'église. Le capitaine général, comme président de l'audience, ouvre la marche avec le régent

et les oïdors. Les militaires suivent. Ils assistent à une messe solennelle et au *Te Deum*, pendant lequel un détachement de troupes de ligne fait trois décharges. On se retire dans le même ordre au palais du gouvernement. Immédiatement après, tous les corps civils et religieux vont complimenter le capitaine général comme représentant du roi. Il y a eu des difficultés pour savoir si l'évêque étoit tenu à cette visite ; le roi a décidé l'affirmative ; mais pour adoucir l'aspérité de cette démarche, le même ordre porte qu'à l'instant où le prélat aura rempli ce devoir, le capitaine général, avec toute sa suite, ira visiter l'évêque comme prince de l'église, et cela se pratique d'autant plus exactement, que les Espagnols n'entendent pas raillerie sur l'étiquette.

Une réflexion bien naturelle, est que dans un pays où les complimens jouent un si grand rôle, la franchise doit en jouer un bien petit : car des hommes qui se sont fait un code du régime des communications, et qui ne se voient que par devoir et non par amitié, sont bien loin d'offrir l'image de la concorde, de l'union et de la bienveillance. Chacun vit isolé et n'a avec son semblable que des relations où la politique entre pour beaucoup, et la cordialité presque pour rien. Une pareille population ne peut jouir d'aucun

des avantages attachés à la société et au rapprochement des hommes. Il ne faut peut-être pas chercher ailleurs la propension des Espagnols aux dénonciations ; il n'y a que celles relatives à la contrebande qui soient réprouvées par l'opinion publique. Toutes les autres sont regardées comme indifférentes, et quelquefois comme méritoires.

Jamais on ne voit parmi les Espagnols en Amérique, comme l'on voit en Europe, les filles décemment réunies pour s'amuser à des jeux innocens, si propres à former de bonne heure des liaisons d'amitié qui durent toute la vie ; ni les jeunes gens faire entr'eux aucune partie de plaisir. Jamais de bals donnés aux frais de la jeunesse ; jamais de repas connus sous le nom de *pique-nique*, où la folle gâité crée une espèce de sympathie que le tems ne fait qu'augmenter, et que les revers de la vie ne font que fortifier.

#### *Leurs mauvais effets.*

Le défaut de communications franches, l'absence des liaisons amicales, engendrent une jalousie sourde et dissimulée qui s'irrite par les succès d'autrui, mais que la politique a le soin de cacher sous des dehors trompeurs. Cela donne naturellement la raison de ce qui rend les Espa-

gnols si susceptibles dans le fait, et de si bonne composition en apparence. Un propos indiscret ou seulement irréfléchi, un mot équivoque sur l'ancienneté de la famille, sur sa noblesse, sur la nature des titres, mettent l'Espagnol en courroux, et allument en lui le désir de la vengeance. Il pardonne plus facilement une plaisanterie faite sur lui-même que sur un de ses ancêtres. Aussitôt qu'il se croit offensé sur ces points chatouilleux, il a recours aux tribunaux. Le duel, condamné par la froide raison, proscrit par les lois de tous les états, partout soutenu par l'opinion, excepté dans l'empire espagnol, où elle se trouve parfaitement d'accord avec les lois de la proscription; le duel ne sert jamais parmi les Espagnols à laver des injures; jamais non plus il n'y a parmi eux aucune réconciliation sincère, un oubli franc et loyal d'une offense. Dès qu'on a voué sa haine à quelqu'un, c'est pour la vie; et suivant la gravité du motif que l'on a eu, elle passe aux générations suivantes. Mais la vengeance qu'on en tire ne produit jamais l'effusion du sang, elle s'enveloppe toujours de tout ce que la chicane a de plus subtil pour amonceler des écrits, pour embrouiller les causes les plus simples, pour rendre les procès éternels et pour faire dépenser des sommes considérables. Il y a

très-peu de familles espagnoles, un peu distinguées, qui n'aient un ou plusieurs procès sur des points qui roulent uniquement sur l'amour-propre.

*Les Espagnols sont processifs.*

L'Espagnol-Américain ne fatigue pas moins les tribunaux pour ses intérêts que pour ses prérogatives. Il semble être continuellement aux aguets pour épier l'occasion d'entrer en procès. Il aime passionément le combat de la plume, et cette passion, qui le ruine, fournit à la subsistance et à la rapacité d'une infinité de scribes, dont la réputation s'élève à proportion du talent qu'ils acquièrent de faire naître des incidens, c'est-à-dire, de multiplier les procès par les procès mêmes.

Je le dis avec la franchise et l'impartialité qui président à mes pensées et qui guident ma plume: il n'y a point de contrée au monde où il y ait autant de procès que dans l'Amérique espagnole. C'est surtout l'île de Cuba qui fournit un sol plus propre que tout autre à leur reproduction. Croira-t-on que dans la seule ville de la Havane, où il n'y avoit point de tribunal d'appel, on comptoit, en 1792, soixante-douze avocats, indépendamment de ceux qui étoient ré-

pandus dans les autres villes et villages de l'île, montant à trente-quatre, et faisant, avec les soixante-douze de la Havane, un total de cent-six avocats? Les procureurs et les notaires y étoient dans la même proportion. La population entière de l'île ne s'élevoit, à cette même époque, qu'à deux cent cinquante-quatre mille huit cent vingt-une personnes libres ou esclaves, et les exportations territoriales n'alloient pas à 5,000,000 piastres fortes, tandis que Saint-Domingue, avec une population de six cent soixante mille âmes, et 27,000,000 piastres fortes de denrées par an, n'avoit, dans les deux conseils et dans toute la colonie, que trente-six avocats.

Du génie si processif des Espagnols, dérive cette vermine qui entoure les tribunaux pour y dévorer la substance des familles, que la chicane, aidée par l'inquiétude et l'amour-propre, y engouffre : de cette facilité de gagner la vie dans un métier qui n'exige d'autre fonds que le talent du sophisme, naît cet empressement à augmenter le nombre des suppôts de la justice, et l'aversion pour les travaux agricoles; des sommes énormes que le cultivateur consomme en procès, et du temps qu'il perd à les soutenir, résultent forcément la langueur, la ruine de ses plantations. Bien des personnes, dont les mœurs et

les lumières inspirent la confiance , évaluent à 1,500,000 piastres fortes les frais de justice de toute espèce , qui se font annuellement dans le ressort de l'audience de Caracas. Je n'en ai vu aucune qui les porte à moins de 1,200,000. Si une heureuse réforme pouvoit réduire au tiers , et cette dépense et le nombre de ceux qui se la partagent , l'agriculture , le commerce et les mœurs ne s'en trouveroient que mieux.

*Les Espagnols sont extrêmement prudents dans leurs entreprises.*

Par une bizarrerie assez remarquable , les Espagnols créoles ou européens , établis en Amérique , n'ont pas le caractère que sembleroit annoncer leur amour pour les procès. Au lieu d'être pétulans , vifs , emportés , ils sont doux , honnêtes , affables et surtout polis à l'excès. Ils ont peu de hardiesse dans les affaires , et encore moins d'audace. Leurs entreprises se ressentent toutes de cette timidité qu'ils appellent prudence. Ils donnent peu au hasard , ou , pour mieux dire , ils ne lui donnent rien. Il arrive de là que leurs succès n'ont jamais rien de merveilleux , ni leurs revers rien de désespérant. S'ils ne font pas ces fortunes rapides , ils se ruinent aussi plus rarement et plus lentement. L'ambition , il est vrai ,

ne s'arrange pas de semblables idées qui ont pourtant un certain air de philosophie qui les fait paroître sages ; au moins ne peut-on pas disconvenir qu'elles n'offrent au citoyen l'avantage de conserver le calme dans son âme ; à l'état, la garantie de la stabilité du gouvernement ; et à la métropole, la certitude de la durée de sa souveraineté. Il n'est pas en effet dans l'ordre naturel des choses, que des hommes, habitués à n'aller qu'à tâtons dans toutes les actions de leur vie privée, s'égarent au point de porter leurs mains profanes sur un gouvernement qu'ils sont accoutumés, dès l'enfance, à regarder comme une chose sacrée ; et si, par un événement extraordinaire, il se trouvoit un de ces génies rares que la nature produit dans ses convulsions, et qui réuniroit le talent à l'audace, et l'ambition à la hardiesse, ses efforts désorganiseurs échoueroient contre l'insouciance du peuple, contre le respect religieux qu'il porte aux lois et aux autorités qui en sont les organes, et principalement contre l'intérêt qui lie à l'autorité royale tous les colons espagnols, soit par les emplois qu'ils occupent ou qu'ils postulent, soit par les distinctions qu'ils en espèrent.

## CONSPIRATION DE VENEZUELA.

Malgré tous ces points d'appui de la souveraineté espagnole dans les Indes occidentales, elle fut, en 1797, sur le point d'éprouver une secousse dangereuse dans la province de Venezuela. Il est vrai que beaucoup de circonstances, que l'avenir ne réunira jamais, concoururent à donner à la conjuration le caractère sérieux qu'elle prit.

*Causes.*

D'abord les principes gravés sur l'étendard victorieux de la république françoise, trop simples pour ne pas être compris, trop naturels pour ne pas être adoptés, étoient faits pour être admirés dans les quatre parties du monde; leur morale étoit en effet si belle, si persuasive que, sans le secours de l'expérience qui en a démontré les vices, la sagesse n'auroit jamais imaginé de leur donner des limites. Il n'est donc pas étonnant qu'ils eussent enflammé à la Terre-Ferme quelques têtes sulfureuses qui, dans la commotion électrique, auroient conçu le projet de la mettre en pratique. Le moment pouvoit paroître d'autant plus favorable que l'Espagne, épuisée par la guerre qu'elle venoit de soutenir

contre la France, et s'épuisant de nouveau par celle qu'elle soutenoit alors contre l'Angleterre, devoit être trop gênée en Europe, et la mer trop couverte de vaisseaux ennemis, pour qu'elle pût ou voulût dégarnir ses propres côtes menacées, en retirer ses forces, et les envoyer en Amérique pour y défendre ses droits attaqués, ou venger sa souveraineté outragée. Il étoit, au contraire, probable que l'Angleterre protégeroit à la Terre-Ferme le soulèvement et la désorganisation que, par une politique inconcevable, elle a provoqués, pendant cette dernière guerre, partout où ses armes n'ont pas secondé sa brûlante passion de conquérir.

Une autre cause plus immédiate pouvoit donner aux factieux l'espoir d'engager, dans une révolution, la ville de Caracas. Le levain sembloit en avoir été formé, en 1796, par une mesure de police, que le mode d'exécution rendit si révoltante qu'elle souleva presque tous les malheureux sur lesquels elle pesoit. Déjà le gouvernement étoit assailli par des groupes; il n'auroit pas tardé à l'être par la multitude, sans le parti décisif que prit le capitaine général Carbonell, en dépit de l'audience, de faire droit aux réclamations du peuple, parce qu'elles étoient justes. Ce chef eut la gloire, par la sagesse de ses disposi-

tions, d'appaiser le tumulte, de faire cesser les clameurs, et de dissiper l'inquiétude générale. Tout rentra dans l'ordre, mais il étoit possible que la rancune existât encore.

*Conspiration organisée par trois prisonniers  
d'état.*

Telle étoit la disposition de quelques esprits et des choses, lorsque trois prisonniers d'état, condamnés, en Espagne, pour des délits révolutionnaires, à être enfermés pour le reste de leurs jours dans les casemates de la Goayre, arrivèrent au lieu de leur destination. Tous avoient le talent de la persuasion, mais l'un d'eux le possédoit au suprême degré. Ils s'annoncèrent comme des martyrs de la liberté, comme des victimes du despotisme; et, à force de le répéter, ils parvinrent à le faire croire, et à intéresser à leur sort ceux qui étoient chargés de leur garde. Bientôt ils obtinrent, dans leur réclusion, tout l'adoucissement qui dépendoit des officiers et des soldats qui les entouroient. Ils eurent la faculté de sortir de leurs casemates pour prendre l'air, et celle de parler, tout à leur aise, à un auditoire bien disposé à les écouter. La confiance, la docilité qu'ils remarquèrent leur donna de la hardiesse; et, prévoyant que leur doctrine séditieuse pou-

voit au moins les affranchir de la peine que les tribunaux avoient prononcée contr'eux, ils formèrent le projet de réaliser leurs maximes révolutionnaires dans la province de Venezuela. La confiance n'en fut d'abord faite qu'à un très-petit nombre d'hommes, dont les principes étoient parfaitement assortis avec une pareille entreprise. On sonda avec adresse ceux dont les opinions n'étoient pas connues, afin d'éviter le danger des délations, et on choisit des prosélytes dans toutes les couleurs, dans toutes les classes, dans tous les états et presque dans toutes les conditions, pour que le soulèvement fût général et uniquement dirigé contre la métropole.

Les prisonniers d'état ne doutèrent pas, dans le principe, de la possibilité du succès. Ils s'étoient réservés pour eux, comme l'on doit imaginer, les premiers emplois de la nouvelle république. Mais lorsqu'ils virent que l'enthousiasme ne se propageoit pas, que le nombre des conjurés restoit toujours le même, et que le caractère froid et apathique du peuple de Venezuela étoit trop difficile à être mis en effervescence, ils n'osèrent plus décidément se promettre de retirer d'autre avantage de cette sédition que celui de leur fuite, et ce fut vers cet unique but

que , depuis cette époque , leurs vues se tournèrent. Il ne leur fut pas difficile de persuader à leurs partisans que les principes révolutionnaires , développés par eux-mêmes dans la province , hâteroient et assureroient le succès. Il n'en fallut pas davantage pour faire prendre à l'instant , pour leur élargissement , des mesures qui réussirent d'autant mieux que leurs propres gardiens étoient leurs principaux admirateurs. Tout l'usage qu'ils firent de leur liberté fut de se tenir cachés , et de faire dans les ténèbres leurs derniers efforts , pour donner à la conjuration la consistance qui seule pouvoit promettre d'heureux résultats. Environ deux mois s'écoulèrent à faire ces nouvelles tentatives ; mais , au lieu d'avancer , il se manifestoit au contraire , dans quelques-uns de ceux qui avoient été les plus faciles à électriser , une certaine tiédeur qui annonçoit plutôt le repentir que la résolution. Les trois prisonniers d'état , voyant que tout alloit être découvert , ne songèrent qu'à mettre leurs jours en sûreté. Ils prétextèrent qu'il étoit indispensable qu'ils fussent eux-mêmes communiquer le projet aux Anglois des îles voisines , et leur demander du secours pour son exécution. On leur donna , selon leurs désirs , les moyens de partir furtivement , et je pourrois , sans

doute, me dispenser de dire qu'ils n'ont point reparu.

*Découverte de la conspiration.*

Enfin, le 13 juillet 1797, le secret, miraculeusement gardé pendant plusieurs mois, se découvrit. Tout fut formellement dénoncé au gouvernement.

Chez un peuple moins attaché à sa religion et à ses lois, le parti à prendre auroit exigé beaucoup de réflexion; car si la contagion avoit fait des progrès, le parti de la violence présentoit le fâcheux inconvénient de faire éclater l'insurrection, et de la rendre plus terrible, en lui donnant le signal de l'explosion; en prenant celui d'observer et d'attendre, on s'exposoit à donner le temps à la faction de mieux porter son coup. On donna la préférence au premier, et l'on s'en trouva bien.

*Mesures du gouvernement.*

Comme le foyer de la conspiration étoit à la Goayre, on ne perdit pas une minute pour y envoyer l'ordre d'emprisonner tous ceux que la dénonciation indiquoit: on en fit de même à Caracas. Ces premières arrestations produisirent toute sorte d'effets, excepté celui de la résistance.

Les deux principaux chefs prirent la fuite. L'un étoit capitaine de troupes de ligne, retiré du service, et l'autre corregidor du village de Macuto, près de la Goayre. Quelques-uns se présentèrent pour profiter du pardon que l'audience eut la bonne politique d'offrir à ceux qui déclareroient leur complicité, et en montreroient du repentir. On est fâché d'avoir à dire que ce pardon ne fut ni aussi généreux ni aussi absolu qu'on l'avoit promis. Le peuple, dans une espèce de stupéfaction, laissa respectueusement agir la justice, et n'accorda aux coupables que les gémissemens que l'être sensible ne refuse jamais aux égaremens, et au malheur de ses semblables.

Tous les interrogatoires que subirent les accusés, toutes les dépositions des témoins, prouvèrent que le soulèvement avoit pour objet de détruire le gouvernement actuel, et de le remplacer par un gouvernement républicain; de ne plus reconnoître la souveraineté de l'Espagne, et de proclamer l'indépendance. On devoit corrompre les troupes, s'emparer des chefs, parvenir au but par tous les moyens que l'énergie dicteroit, et inviter les autres provinces à imiter cet exemple.

Si cet affreux projet n'eût avorté, c'en étoit fait des possessions espagnoles; elles auroient de

proche en proche éprouvé les mêmes désastres, la même dévastation, les mêmes déchiremens qui ont affligé Saint-Domingue, pendant que les pouvoirs y étoient tour à tour usurpés par la faction que les circonstances rendoient dominante. Un tel forfait méritoit bien que la loi frappât de son glaive, indistinctement et impitoyablement, ceux qui s'en étoient souillés. Eh ! dans quelles circonstances doit-elle donc déployer sa sévérité, si ce n'est dans les cas où des perturbateurs du repos public menacent de renverser le gouvernement qui fait la sûreté de tous, pour établir l'anarchie qui ne fait celle de personne, et de détruire le régime des lois pour lui substituer un régime de sang ?

*Acte honorable de Charles IV.*

Mais j'éprouve une jouissance bien douce, à rapporter un trait de clémence qui honore le règne de Charles IV. A peine ce monarque fut-il instruit de cet événement, qu'il envoya à l'audience de Caracas une cédula secrète, pour lui recommander d'épargner le sang ; d'avoir pour les personnes du pays compromises dans cette affaire, tous les égards que méritoit leur fidélité antérieure, et de ne point regarder comme crime ce qui ne seroit que

l'effet de la séduction ou de l'ignorance. Cet ordre mit l'audience dans la perplexité. Elle se départit de son système de rigueur. Il y eut moins de victimes, l'intention du roi étoit qu'il n'y en eût aucune.

*Poursuites des tribunaux.*

Les poursuites se faisoient si lentement, l'audience mettoit si peu d'empressement à rendre ses jugemens, qu'on prit cette lenteur pour le projet d'une amnistie. Cette opinion s'accrédita au point que l'un des chefs, qui avoit pris la fuite lors des arrestations, n'hésita pas à abandonner l'asile qu'il avoit cherché dans les îles alors ennemies, pour s'en retourner, deux ans après, à la Goayre auprès de sa famille, tant il étoit persuadé qu'il pouvoit le faire sans danger. Il se trompa, et son erreur lui coûta la vie. A la première nouvelle que le gouvernement eût du retour du corregidor de Macuto, il prit les dispositions nécessaires pour le découvrir et le faire arrêter. Ce trop confiant ou trop téméraire accusé fut traduit dans les prisons de Caracas, où il ne resta que peu de jours.

Un nouveau capitaine général, D. Manuel de Guevara Vasconzelos, venoit de prendre possession du gouvernement général de Caracas.

Soit pour le plaisir de mettre son courage à l'épreuve, soit par un mouvement de pitié pour le coupable, on adressa à ce gouverneur plusieurs écrits anonymes. On en placarda, on en répandit dans les rues, pour annoncer que toute la ville, toute la province se souleveroient contre les autorités existantes et les détruiraient, si le corregidor de Macuto étoit exécuté. Ces menaces, qui sont toujours le signe certain de l'impuissance, ne firent aucune impression sur l'esprit imperturbable du capitaine général. Le jour de l'exécution ne fut avancé ni retardé. Elle se fit le 8 mai 1799, comme celles qui s'étoient faites à la Goayre de cinq autres accusés, non-seulement sans commotion, mais encore sans la moindre marque d'improbation.

Dans cette conspiration il y eut soixante-douze accusés ou dénoncés. Sept furent condamnés à perdre la vie; l'un d'eux par contumace; les six autres furent exécutés sur les lieux. Trente-trois subirent la peine de galères ou de prison temporaire, depuis deux ans jusqu'à huit. Les trente-deux restans, contre lesquels il n'y avoit que de très-légers indices, furent envoyés en Espagne à la disposition du roi, qui les a absous en 1802, sous condition qu'ils ne résideroient plus dans la province de Venezuela, et

avec promesse de les employer en Espagne dans les mêmes grades et emplois qu'ils avoient en Amérique.

En considérant d'après leur origine les soixante-douze confédérés, ou soupçonnés de l'être, on y reconnoît vingt-cinq Européens et quarante-neuf créoles. Si on les distingue par la couleur, on y trouve trente-neuf blancs et trente-trois hommes de couleur. Si c'est par les emplois, on voit qu'ils étoient composés de treize officiers, sergens, caporaux et soldats de ligne, et d'officiers de génie, de vingt-huit officiers, etc. de milices, de six employés dans les finances, de vingt-trois bourgeois et artisans, enfin de deux ecclésiastiques, dont un curé.

Si l'objet criminel de cette conspiration ne faisoit frémir, on admireroit le talent, l'intelligence, le secret que l'on mit à l'ourdir. Elle avoit de funeste pour l'Espagne, que les mesures avoient été prises pour qu'elle ne trouvât de défenseurs dans aucune classe. Le feu avoit été adroitement mis à toutes les branches; si elles eussent été plus combustibles, je le répète, tout l'arbre, à l'ombre duquel reposent les droits de la métropole et la tranquillité générale, auroit été embrasé.

Vous tous Européens et descendans d'Européens, qui habitez le Nouveau-Monde sous les lois et la protection de vos métropoles respectives, imitez, dans tous les cas où l'esprit de faction menaceroit votre repos, imitez la sagesse que les habitans de Caracas ont manifestée dans cette grave circonstance! Fermez vos cœurs, comme ils fermèrent les leurs, à la perfide morale dont s'enveloppe toujours la destructive anarchie! Elle chante la vertu, elle professe le crime: elle promet toute sorte de biens, elle ne répand que des maux: en un mot, elle a la langue d'un ange et le cœur d'un tigre. Que les hommes pervers qui laissent paroître quelques germes de désorganisation, soient abandonnés à la rigueur des lois. Les révolutions, quoiqu'indispensables à de grands intervalles dans les grands états, sont toujours une calamité pour le peuple qui s'y trouve engagé; et cette calamité est plus ou moins passagère, plus ou moins terrible, selon que ceux qui les dirigent sont plus ou moins sages, plus ou moins éclairés, et selon que le peuple a un intérêt plus ou moins uniforme. Mais, dans les colonies, les propriétés y sont dans les mains d'une classe qui n'est pas, il s'en faut de beaucoup, la plus nombreuse. Les emplois, les honneurs, les dignités, surtout dans l'Amérique

espagnole, sont dans celles d'un nombre de citoyens plus circonscrit encore. Les uns et les autres ont à redouter les effets de la haine et de la jalousie de ceux qui ne possèdent ni dignités ni richesses. Les propriétés ne peuvent être garanties que par la loi; et la loi, dans toutes les possessions espagnoles, est si heureusement combinée avec la religion, qu'elles se prêtent un mutuel secours pour assurer l'ordre, l'harmonie et la tranquillité publique. En renversant ces deux bases, ou seulement l'une d'elles, c'est rompre la digue précieuse qu'oppose le gouvernement aux passions; c'est mettre le plus foible à la discrétion du plus fort; le propriétaire à la merci de celui qui n'a rien: c'est livrer l'homme vertueux aux fureurs de l'ambitieux, l'homme pacifique aux entreprises téméraires du turbulent; ou, si l'on veut, c'est allumer la guerre civile de l'homme obscur contre l'homme distingué par sa naissance ou par son emploi, du pauvre contre le riche, de l'esclave contre le libre: c'est se creuser un précipice affreux où s'engloutissent les prééminences, les biens et la vie des citoyens de toutes les classes et des hommes de toutes les couleurs. Une pareille image fait frémir, et doit déterminer chaque citoyen à verser son sang pour le soutien des institutions

bienfaisantes auxquelles il doit la paix et le bonheur.

## ESCLAVES.

Le mot seul *d'esclave* arrache , malgré soi , des gémissemens en faveur des malheureux que le sort condamne à n'avoir d'autre volonté que celle de leur maître , à répandre leurs sueurs sans en retirer aucun avantage , à n'avoir dans la société le moindre rang , la moindre considération , et à ne trouver devant la loi qu'une protection qui ne garantit qu'imparfaitement la vie , et qui les laisse exposés à toutes les injures , à tous les mauvais traitemens des maîtres dont ils sont la propriété. Mais ce mal , tout grand qu'il est , n'est qu'une conséquence , malheureusement nécessaire , de ceux qui l'ont précédé en Amérique. Les puissances européennes ont voulu envahir ce vaste continent , pour augmenter leur commerce par les denrées particulières à ce climat. On en a détruit les habitans ; le petit nombre qui a échappé au fer des conquérans , a obtenu , en récompense du sang de ses ancêtres , le privilège de couler ses jours dans les bras de l'oisiveté.

La terre , ainsi privée de ses cultivateurs , devoit naturellement en attendre de la même métropole qui les lui avoit enlevés ; mais sa popula-

tion n'étant pas assez nombreuse pour fournir de quoi peupler les possessions d'outre-mer, ni la température de la zone torride assez analogue à celle de la zone tempérée, pour que la transplantation de l'Européen en Amérique pût se faire sans risque de la vie ( les premiers essais suffirent pour faire juger du vice de ce moyen ), la cour d'Espagne flottoit entre la nécessité de consacrer l'esclavage des Indiens, pour en faire des instrumens de culture; ou de renoncer aux grandes richesses que promettoit la fertilité des terres du Nouveau-Monde, lorsque Barthelemy de Las Casas, prêtre, moine, et enfin évêque de Chiapa, dont la mémoire a usurpé les honneurs de la célébrité, se présenta, en 1517, à Charles-Quint, pour y plaider la cause des Indiens; et des principes généraux sur lesquels repose la liberté naturelle, il tira l'étrange conséquence que l'esclavage des Indiens étoit un crime et celui des Africains une nécessité. Il demanda, avec tout l'enthousiasme de la philanthropie, la liberté des premiers, et, avec le sang-froid de la tyrannie, l'esclavage des seconds. Sur son avis, on acheta quatre mille de ces malheureux, qu'on jeta dans les grandes îles de Saint-Domingue, de Cuba, de la Jamaïque et de Porto-Ricco. Voilà la manière et l'époque de l'établissement

de l'esclavage des noirs dans l'Amérique. Toutes les métropoles qui y ont successivement obtenu des possessions, ont suivi ce même système, dont la sévère philosophie ne s'accommodera jamais, mais que la politique raisonnée regarde comme un malheur attaché à l'intérêt de posséder des colonies; à la rigueur du climat où elles sont situées; à la nature des travaux que demande la culture; à l'avantage que promettent dans les marchés de l'Europe, à la métropole, les denrées coloniales obtenues aux moindres frais possibles; enfin à l'impossibilité de faire cultiver ces terres par les Européens.

*Les Espagnols ne font pas la traite des nègres.*

Les Espagnols n'ont jamais fait directement la traite; jamais ils n'ont pensé à établir des comptoirs à la côte d'Afrique. Ils trouvent que ce commerce répugne trop aux principes de la religion; mais par une subtile transaction avec leurs consciences, ils trouvent tout naturel d'acheter des noirs lorsqu'on leur en apporte. Le gouvernement fait souvent des marchés avec des négocians étrangers, pour l'introduction d'un nombre déterminé de noirs dans telle ou telle partie de ses domaines. Le dernier traité de cette espèce qui ait été fait pour la province de Venezuela, est

entièrement exécuté depuis 1797. Le roi, pour récompenser les services particuliers de trois de ses vassaux de Venezuela, leur a accordé, en 1801, le privilége d'importer dans cette province quatre mille noirs de la côte d'Afrique; mais il n'avoit encore reçu aucune exécution à la fin de 1805.

Indépendamment de ces moyens de procurer des cultivateurs à la Terre-Ferme, il étoit encore permis aux Espagnols d'en aller acheter dans les colonies étrangères : ils y étoient même encouragés par la réduction des droits de sortie qu'obtenoient les objets qu'on exportoit pour en employer le produit en noirs ; mais, depuis le bouleversement total de Saint-Domingue, dont les principes se sont plus ou moins propagés dans les colonies étrangères, le gouvernement espagnol a cru que cette source où il prenoit sa population agricole étoit trop corrompue pour pouvoir encore y puiser sans danger ; il n'a pas hésité à renoncer aux foibles avantages que présentoit à la culture cette branche d'importation, pour soustraire ses possessions au malheur, très-probable, de voir leur sûreté compromise par l'introduction de quelqu'Africain imprégné des miasmes dévastateurs, auxquels les colonies françaises durent l'état déplorable par où elles ont

passé. Plusieurs ordres du roi ont donc défendu de recevoir à l'entrée de la Terre-Ferme aucun noir ou homme de couleur étranger, soit à titre d'esclave ou comme libre.

Au mois de fructidor de l'an 10 (septembre 1802), des bâtimens furent envoyés de la Martinique à la Côte-Ferme, chargés de deux cent cinquante nègres et personnes de couleur des deux sexes. Il s'en trouvoit beaucoup qui n'avoient pas atteint l'âge de vingt ans, et presque tous les mâles avoient des métiers. Tous ces individus étoient détenus dans les prisons par les Anglois, ou par le droit de la guerre, ou à cause des opinions peu orthodoxes qu'ils avoient manifestées. Lors de la remise de la Martinique, le préfet chargé de la prise de possession de l'île, non moins désireux que les Anglois ne l'avoient été de maintenir le bon ordre, crut avec raison que la sûreté publique exigeoit que tous ceux qui étoient capables de la troubler, fussent écartés de l'île. On se décida à faire ce chargement de deux cent cinquante individus, qu'on imagina pouvoir être admis dans les possessions espagnoles sans difficulté comme sans danger, sauf à indiquer ceux d'entr'eux dont les mœurs étoient les plus suspectes, afin que la surveillance et les précautions du magistrat pussent paralyser d'avance leur

intention de nuire. Cette expédition, quoique simple, quoique naturelle, ne fut point admise: les ordres du roi et la crainte de bouleverser le pays la firent repousser.

Un pareil système n'est pas propre, sans doute, à imprimer à la culture un grand mouvement; il l'est au contraire plus à le ralentir; mais on ne peut disconvenir qu'il ne soit sage. Dans des circonstances semblables, la prudence qui conserve, mérite la préférence sur la hardiesse, qui veut augmenter au risque de tout perdre.

#### *Nombre d'esclaves.*

Nous avons vu que le nombre d'esclaves employés dans la capitainerie générale de Caracas, tant à la culture qu'à la domesticité, s'élève à deux cent dix-huit mille quatre cents noirs. Il ne nous reste qu'à examiner leur régime.

#### *Comment ils sont traités.*

On croit généralement que les Espagnols traitent leurs esclaves avec plus d'humanité que les autres nations. Cette opinion, exacte sous quelques rapports, ne l'est pas sous beaucoup d'autres. Chaque métropole a soumis les esclaves de ses colonies à un régime particulier adapté à ses mœurs et à son génie.

Les Anglois les traitent avec une dureté, qui contraste singulièrement avec les principes de morale qu'ils affichent. Ils ne leur parlent jamais que sur le ton de la colère ou du moins de la sévérité.

Les François, sans leur parler beaucoup, en exigent du travail aux heures marquées, et ne leur demandent aucun compte des intervalles destinés au repos. On n'y punit que le vol, l'ivrognerie et la paresse. Hors ces trois délits, toutes les actions de l'esclave ne sont portées qu'au tribunal de sa propre conscience. De superbes hôpitaux, servis par d'habiles médecins, attestent le soin que l'on y prend des malades. La distribution des travaux selon la force de chaque individu; l'habitude d'avoir sur chaque habitation un magasin de vivres, qui s'ouvre dans tous les cas où les intempéries du temps empêchent la terre d'en donner suffisamment; les vêtemens régulièrement fournis tous les ans; l'opinion, généralement établie, que le meilleur régisseur d'habitation est celui qui inflige le moins de châtimens; la vigilance des tribunaux à réprimer les abus d'autorité des maîtres; tout annonce que, dans les colonies françoises, il existe des sentimens de justice et d'humanité, qui allègent beaucoup les chaînes de l'esclavage.

*On fait tout pour les rendre bons chrétiens.*

Les Espagnols , plus familiers avec leurs esclaves , mettent une espèce d'amour-propre à leur faire apprendre plus de prières , et plus de catéchisme que n'en sait le commun des chrétiens. Ce n'est pas que leur intelligence s'ouvre jamais assez pour rien comprendre à cette doctrine ; mais on n'exige d'eux que l'articulation des sons , qu'ils acquièrent à force de temps , et qu'ils conservent à force de pratique. Le maître est l'inquisiteur de son esclave ; il le force à tous les exercices de piété que commande la religion ou que l'usage a établis, et le prive, autant qu'il peut , des occasions de se livrer à l'incontinence. A la campagne , comme à la ville , on ferme pendant la nuit , sous clef , les jeunes filles esclaves , depuis l'âge de dix ans , jusqu'à ce qu'elles se marient. On épie leurs démarches, on les perd de vue le moins possible ; mais cette surveillance incommode est bien loin d'être efficace. Les contrariétés ne font qu'irriter les desirs , au lieu de les apaiser ; aussi , malgré l'apparente vigilance des maîtres , le libertinage des esclaves espagnoles ne le cède en rien à celui des esclaves des autres colonies : si l'on se donnoit la peine de l'analyser , on trouveroit même que la

gène doit forcer les premières à abrégèr les pré-ludes , à mettre à profit la plus petite occasion , et à n'être ni délicates dans leur choix , ni constantes dans leurs liaisons. Qu'on ajoute à cela leur misère , et on aura la cause et la mesure de leur prostitution. Souvent et très-souvent elles sont entraînées et maintenues dans le vice par les gardiens naturels de leurs mœurs. Combien de femmes légitimes voient journellement le lit nuptial souillé par leurs propres esclaves , et ne peuvent se venger de ces caprices que par des inclinations non moins coupables , qu'il ne dépend pas toujours d'elles de satisfaire ! Mais cette question me fait franchir les bornes de mon sujet.

*Insouciance des maîtres sur les besoins des esclaves.*

L'esclave espagnol ne doit à son maître qu'une provision de prières. Sa nourriture , ses vêtemens n'entrent pour rien , ou du moins pour bien peu de chose , dans les obligations de ce dernier ; et la loi , dont toutes les dispositions paroissent favorables à la liberté , est muette sur cet important article. De là résulte , qu'à l'exception d'un petit nombre de propriétaires qui ont le cœur assez sensible pour obéir à l'impulsion de l'humanité , tous laissent leurs esclaves cou-

verts de haillons , et ne leur donnent d'autres vivres que ceux qu'ils cultivent eux-mêmes dans des morceaux de terre qu'on leur répartit à cet effet. Que les temps soient propices ou qu'ils ne le soient pas ; que la récolte soit abondante ou qu'elle manque ; en un mot , que l'esclave regorge de vivres ou qu'il n'ait point de quoi manger , tout cela est indifférent au propriétaire. Il est facile de deviner que les vols , les dépérissemens , les mortalités doivent être une suite nécessaire d'un pareil régime.

La subsistance des domestiques n'est pas plus assurée que celles des cultivateurs ; les rations qu'on leur donne pour toute la journée , peuvent à peine suffire au déjeûner. L'intrigue , les rapines , le libertinage doivent fournir le surplus. Ils ne reçoivent d'autres vêtemens que ceux qu'on appelle *de livrée* , parce qu'ils ne les mettent que lorsqu'ils vont à la suite de leurs maîtres. Aussitôt qu'ils rentrent , ils restent nus comme des vers , ou couverts de chiffons qui ne méritent pas le nom de vêtemens ; tandis que les cultivateurs et les domestiques , dans les colonies françoises , sont habillés à neuf au moins une fois l'an.

Dans leurs maladies , les esclaves espagnols sont abandonnés à la seule nature. Aucune habitation n'a son médecin ; on n'en trouve pas

le plus souvent dans le village où elle est située. Tous les secours que l'art fournit aux pauvres esclaves, dont la fatigue a altéré la santé, se réduisent à l'usage de quelques plantes que de vieilles femmes indiquent et administrent à tort et à travers. Dans nos habitations au contraire, chaque jour, ou pour le moins tous les deux jours, un médecin va, par abonnement, visiter les hopitaux garnis de pharmacie, qu'il y ait ou qu'il n'y ait point de malades. Puisque j'en suis à l'article des dures vérités, je dois dire aussi que les esclaves qui habitent les villes, ne sont guère mieux soignés. Le médecin est rarement appelé avant le moment où l'intérêt s'alarme sur les dangers de sa propriété. J'ai même vu des maîtres qui forçoient leurs esclaves, lorsqu'ils leur supposoient quelque misérable moyen, ou qu'ils avoient quelque industrie, à payer les médicaments : on m'a assuré que cette règle est générale ; je n'ai pas eu le courage de la vérifier. L'amour-propre humilié, la honte d'avoir tant de religion et si peu d'humanité, feront infailliblement réclamer une infinité d'exceptions : je les accorde toutes, pourvu que ce ne soit qu'à titre d'exceptions.

Un tel régime demande à hauts cris une réforme salutaire ; mais les circonstances locales

exigent qu'elle ne soit ni brusque ni entière. Attaquer de front les abus, vouloir les détruire trop précipitamment, c'est s'exposer à ne leur donner que des secousses inutiles, plus propres à les perpétuer qu'à les faire cesser. D'ailleurs, dans un pays où les maîtres ne jouissent, sur leurs habitations, de presque aucune commodité de la vie, les esclaves ne peuvent guère obtenir de la loi que l'indispensable nécessaire, c'est-à-dire, une nourriture abondante, et des vêtemens grossiers. C'est pour avoir voulu adoucir le sort des esclaves espagnols, plus que les localités ne le permettent, qu'une cédula royale, du 31 mai 1789, n'a reçu aucune exécution.

### *Réformes projetées.*

Le premier article de cette cédula recommande aux maîtres d'enseigner aux esclaves les vérités chrétiennes, de leur faire observer les jours des fêtes et les dimanches, d'avoir sur les habitations des prêtres pour dire la messe les jours d'obligation.

L'article second ordonne de donner aux esclaves de bons alimens et des vêtemens, dont la qualité et la quantité doivent être déterminées par les tribunaux.

Par l'article trois, le travail de chaque es-

clave doit être taxé par les juges de police. L'auteur de cette idée a sans doute cru que les habitations se touchent, et qu'elles forment des rues propres et commodes, qui facilitent au magistrat les moyens de remplir, en pantoufle, le vœu de la loi; tandis qu'il y a des habitations éloignées de vingt et trente lieues de l'officier civil le plus proche. Ce même article n'assujétit à la taxe du travail que l'esclave mâle qui a atteint l'âge de dix-sept ans, et il en dispense l'esclave parvenu à celui de soixante. Les femmes ne doivent pas être mêlées dans les travaux avec les mâles. Avec de pareilles mesures, il est bien plus facile de faire des moines que des cultivateurs.

Les amusemens des esclaves, aux jours de repos, sont réglés par l'article quatre; ils doivent être simples et sans mélange de deux sexes.

L'article cinq prescrit aux maîtres de loger leurs esclaves dans des maisons commodes et spacieuses, où les sexes surtout ne soient point confondus; chaque esclave doit avoir son lit monté, avec des couvertures, etc., et sa chambre séparée; bien que le cas soit urgent, il est défendu d'en mettre plus de deux dans la même chambre; c'est-à-dire, qu'il faudroit que l'esclave eût plus de commodités que beaucoup de propriétaires qui couchent sur des cuirs, et qui n'ont souvent, pour

se loger avec une nombreuse famille , qu'un misérable appartement non garanti de la pluie.

Le reste de la cédula, composée de quatorze articles, comprend des dispositions tout aussi marquées au coin de l'ignorance de celui qui les conçut. Pour vouloir trop faire, on n'a rien fait pour ces êtres malheureux, dont on pouvoit diminuer la misère, si la loi eût été mieux combinée avec les convenances locales, et les réclamations de l'humanité.

En compensation des traitemens peu loyaux qu'éprouvent les esclaves espagnols, la loi leur donne, pour adoucir la rigueur de leur sort, des moyens entièrement inconnus dans les colonies des autres nations.

*Avantages que les lois offrent aux esclaves.*

Partout ailleurs, l'esclave est condamné, pour la vie, à souffrir sous un maître injuste. Chez les Espagnols, il peut sortir du domaine de celui qui abuse de son droit de propriété. La loi veut cependant qu'il articule des motifs; mais la jurisprudence admet les plus légers. La moindre allégation, vraie ou fausse, suffit pour que le maître soit tenu de vendre l'esclave qui ne veut plus le servir. Il ne dépend pas de lui d'en exiger un prix arbitraire. Il ne peut le vendre que ce

qu'il l'a acheté; encore faut-il que le prix n'excède pas 500 piastres fortes, quelques talens qu'ait l'esclave. Tout ce qu'il a été payé au-dessus est regardé comme un caprice, qui ne peut pas nuire à la faculté, que la loi donne à l'esclave, de passer sous une autre domination qu'il croit meilleure. Si des infirmités en ont diminué la valeur, le juge en ordonne l'estimation, laquelle devient le prix effectif de l'esclave qui veut changer de maître.

Tout esclave peut donc se racheter en remboursant au maître ce qu'il lui coûta, ou en lui comptant 500 piastres fortes, dans le cas où il auroit été payé au delà. Le reçu de cette somme lui donne sa liberté, et le met au rang des citoyens, sans que ni la loi ni le fisc interviennent dans cet acte, que toutes les nations ont assujéti à des formes plus authentiques et à des frais plus considérables.

Aucun maître ne peut, sans être repris par le magistrat, infliger à son esclave des châtimens qui causent une effusion de sang grande ou petite.

Enfin, pour soutenir les droits des esclaves et les soustraire aux vexations des maîtres, il y a, près de chaque gouverneur, un procureur qu'on appelle *des pauvres*, chargé de toutes les pour-

suites nécessaires pour faire rendre justice aux esclaves qui la réclament. Cette institution seule prouve la prévoyance et la sagesse du législateur.

## AFFRANCHIS.

Dans toutes les colonies modernes, cultivées par des esclaves, l'affranchissement n'est que le fruit de la générosité du maître, et plus souvent encore le prix d'une prostitution qui a donné des enfans. Mais la plupart des gouvernemens, loin de favoriser ces sortes d'actes, les entravent au contraire par des formalités et par des taxes, qui les rendent difficiles, dispendieux et rares. Chez les Espagnols seulement, tout concourt à les multiplier : la religion de son côté y met l'affranchissement au rang des œuvres les plus agréables à Dieu ; la loi ne gêne en aucune manière la volonté du maître à cet égard, et cette ressource a échappé au fisc. Il ne faut donc pas s'étonner que les possessions espagnoles aient beaucoup plus d'affranchis, ou de descendans d'affranchis que d'esclaves.

*Leur nombre.*

En effet, sur une population de sept cent vingt-huit mille personnes, que contient la ca-

pitainerie générale de Caracas, on estime qu'il y a deux cent quatre-vingt-onze mille deux cents individus affranchis, ou nés de parens affranchis. Cette classe est plus particulièrement connue, parmi les Espagnols comme ailleurs, sous la dénomination générique de *gens de couleur*.

*Modifications apportées à la liberté.*

Le passage de l'esclavage à l'exercice de la plénitude des droits de citoyen, n'a été subit dans aucun pays, ni dans aucun temps.

A Lacédémone, les affranchis n'assistoient point aux assemblées du peuple, et n'occupoient aucune place dans le gouvernement.

A Athènes, la liberté de l'affranchi n'étoit point entière. Le maître conservoit sur lui une espèce d'autorité. L'affranchi devoit du respect et des services publics et particuliers à son ancien maître : s'il y manquoit, il rentroit dans l'esclavage.

Les Romains étoient aussi bien loin de regarder les affranchis comme des citoyens. D'abord ils étoient obligés d'avoir la tête rasée, et de porter une espèce de bonnet, qui étoit la marque de la liberté. Ils étoient tenus de se rendre deux fois par jour chez leur maître, qu'ils devoient secourir s'il tomboit dans la pauvreté. Ils lui

devoient en outre du respect. Les infractions sur ces points se punissoient par la rentrée dans l'esclavage, ou par la condamnation aux mines.

Ce qui déterminoit les anciens à refuser aux affranchis une partie des droits politiques, étoit le danger que leur ignorance des devoirs de la société pouvoit faire courir à la tranquillité publique. En brisant leurs fers, on les condamnoit à un apprentissage de la vie sociale, auquel leurs descendans n'étoient cependant pas assujétis. La raison et la justice le vouloient ainsi ; mais ne vouloient que cela, et leur volonté étoit sacrée.

Les nations qui ont formé des colonies modernes, n'ayant eu pour unique objet que le commerce, n'y ont rien fait que par calcul ; c'est par spéculation que l'esclavage y a été introduit. C'est à l'augmentation des échanges, qu'on a constamment rapporté tous les réglemens qu'on leur a destinés.

Aucune puissance possédant des colonies ne crut, dans le principe, que l'affranchissement sans restriction pût être nuisible à l'ordre public. Toutes les lois, sur cette matière, appellèrent subitement l'affranchi à la jouissance de tous les droits politiques. Le code noir, envoyé par la France à ses colonies, en 1685, époque à

laquelle elles méritoient à peine le nom d'établissement, le code noir dit, article LIX : « Occroyons aux affranchis les mêmes droits, privilèges et immunités dont jouissent les personnes nées libres; voulons qu'ils méritent une liberté acquise, et qu'elle produise en eux, tant pour leurs personnes que pour leurs biens, les mêmes effets que le bonheur de la liberté naturelle cause à nos autres sujets ».

*Causes de ces modifications.*

Mais l'expérience ne tarda pas à démontrer que la concession subite de tous les droits de la société à l'affranchi, entraînoit beaucoup plus d'inconvéniens dans les nouvelles colonies, que chez les autres peuples qui eurent des esclaves, et qu'il falloit conséquemment que les colons fussent encore plus circonspects sur ce point, que ne l'avoient été les Grecs et les Romains. Ceux-ci, en effet, n'avoient à redouter que les écarts des affranchis, auxquels les limites de la liberté civile étoit inconnues. Les nouvelles colonies des Européens avoient ce même sujet de crainte, et beaucoup d'autres qui tenoient plus essentiellement à leur conservation. Elles n'étoient appréciées par les métropoles, qu'en raison de l'espèce et de la quantité de leurs den-

rées. Situées dans la zone torride, et sujettes à une infinité d'influences, qui concourent à la destruction de l'homme qui reçut le jour dans les zones tempérées, on ne put les cultiver qu'avec des hommes du même climat, et le sort tomba sur les Africains. Le nombre de ces cultivateurs augmenta, en raison des grands bénéfices que leur travail procuroit aux propriétaires européens, et bientôt il devint si considérable, que, dans presque toutes les colonies françoises et angloises, ils se trouvèrent, à l'égard des blancs, dans la proportion de vingt à un. A mesure que l'on vit prendre cet effrayant accroissement aux Africains, destinés à prodiguer gratuitement leurs sueurs, pour enrichir des maîtres qu'ils ne pouvoient que haïr, et pour la prospérité d'une métropole qui leur étoit étrangère, on dut chercher les moyens de rendre durable une dépendance, d'où découloit une source intarissable de richesses pour les particuliers et pour l'état. L'augmentation progressive des troupes, qui paroissoit l'expédient le plus naturel, avoit l'inconvénient d'augmenter aussi les dépenses coloniales, et de diminuer la masse des bénéfices, au point de les absorber entièrement, si l'on n'eût voulu employer que la force physique pour prévenir les séditions.

Sous tous les rapports, le système colonial parut devoir espérer plus d'avantages du prestige, que de la présence continuelle des armes; on attachait tellement à la couleur européenne la considération publique, que tout blanc y fut regardé par la loi et par l'opinion, comme d'une nature supérieure à tout ce qui tenoit directement ou indirectement à l'Afrique. L'esclave n'eut des droits qu'à la pitié, excepté pour sa nourriture et son habillement. L'obéissance devint sa meilleure, son unique sauvegarde. Placé à une si grande distance du blanc, la liberté même ne pouvoit lui faire franchir le grand espace qui l'en séparoit. En le faisant sortir de la dépendance du maître, elle ne lui assuroit et ne lui assure encore qu'une protection plus efficace devant la loi, sans que, pour cela, il acquière l'usage des droits politiques. De cette manière, les affranchis forment, entre l'esclave et le maître, un intermédiaire qui ne se rapproche du blanc, que lorsqu'à l'aide des générations, le sang africain se trouve remplacé par le sang européen. Le préjugé va souvent même plus loin.

C'est sur ces principes que se sont constituées toutes les colonies modernes: chacune d'elles a seulement été plus ou moins sévère dans leur

application, selon la politique et les mœurs de son gouvernement.

On croit généralement que les lois sont plus favorables aux gens de couleur, dans les colonies espagnoles, que dans celles des autres nations. Cette opinion, uniquement fondée sur la conjecture, s'est sans doute accréditée par l'esprit religieux qu'on suppose présider à toutes les actions des Espagnols. Une telle manière de juger n'a jamais été juste, et l'est moins aujourd'hui qu'elle ne le fut dans aucun temps. La politique et la religion s'y prêtent bien de mutuels secours; mais si l'une fait des sacrifices à l'autre, c'est plutôt la première qui les obtient que la seconde. Ainsi, dans les lois relatives aux affranchis, le gouvernement n'a consulté que le bon ordre, la tranquillité publique et la stabilité de ses possessions.

Les premiers réglemens qui furent faits sur cette matière, prouvent qu'il se passa près d'un siècle, avant qu'on suivît les conseils de la prudence, sur le rang à assigner aux affranchis dans la société. Si, auparavant, ils n'avoient pas autant de part que les Européens à l'estime générale, c'étoit moins à cause de leur état d'affranchi ou de leur couleur, que du malheur, presque généralement attaché à cette classe, d'être née hors du

mariage ; car les enfans légitimes , quelle que fût leur couleur , étoient appelés à jouir des mêmes droits que les autres citoyens. Victoria et Zapata , deux fameux jurisconsultes du dix-septième siècle , font l'apologie de cet ordre de choses.

Plusieurs cédules , de la fin du seizième siècle , déclarent que les hommes de couleur libres ont droit aux mêmes honneurs , et aux mêmes emplois que les autres citoyens espagnols.

Une cédule , du 28 septembre 1588 , ordonne d'admettre à la prêtrise tout homme de couleur , qui d'ailleurs en auroit les qualités requises ; et que , sous la même condition , la couleur des femmes qui voudroient se faire religieuses ne pourroit pas être un obstacle à leur réception.

*Les affranchis ne peuvent occuper aucun emploi public.*

Les restrictions suivirent de fort près ces concessions illimitées ; car , par une ordonnance du roi , en date du 7 juin 1621 , il fut défendu de conférer aux hommes de couleur aucun emploi public , même celui de notaire , qui , dans l'ordre judiciaire espagnol , remplit à la fois les fonctions de notaire , de greffier et d'huissier. Les cédules royales du 23 juillet 1643 , et 23 mars 1654 , déclarent les hommes de couleur libres incapables

de servir dans les troupes du roi. On s'en sert cependant pour la défense du pays. On en fait des corps particuliers de milices, où le mérite peut porter l'homme de couleur jusqu'au grade de capitaine. Tous les officiers supérieurs doivent être pris dans la classe blanche.

*La loi les assujétit à un impôt qu'ils ne paient pas.*

Tous les nègres, négresses, mulâtres et mulâtresses libres ont été imposés, comme les Indiens, à une capitation; mais la cédula qui les y assujétit, n'est pas exécutée dans l'étendue de la capitainerie générale de Caracas : la loi est cependant d'autant plus expresse, qu'elle ordonne, pour la facilité du recouvrement de cet impôt, que les affranchis ne pourront rester que chez des personnes connues.

*Lois somptuaires sur les affranchis.*

Une autre cédula défend aux femmes de couleur de porter ni or, ni soie, ni mantes, ni perles. Mais ce règlement est tombé en désuétude. Elles n'ont plus d'autre régulateur de leur costume, que leurs moyens pécuniaires, qui sont eux-mêmes en raison de l'âge, de la fraîcheur et des charmes. C'est en effet le seul bien des dix-

neuf-vingtièmes des femmes de couleur de la Terre-Ferme, qui ont en général le talent de le faire bien valoir.

Les femmes blanches, qui ont trop souvent pour rivales les femmes de couleur, pour ne pas les haïr, se sont maintenues dans le privilège exclusif de se placer, dans les églises, sur des tapis de laine qu'elles y font porter par leur servantes. Une goutte de sang africain, qui coule dans les veines, prive de ce droit. Les jupes des femmes qui ne sont pas tout à fait blanches, sont condamnées à être salies par la poussière des églises; et les genoux, à braver la dureté de leurs pavés.

Les personnes de couleur libres, quelque riches qu'elles soient, ne peuvent point avoir des Indiens à leurs gages.

*Cas où l'affranchi rentre dans l'esclavage.*

L'affranchi, ou descendant d'affranchi, qui reste fugitif pendant quatre mois, rentre dans l'esclavage, et appartient à celui qui le prend, à moins que le capteur ne préfère, à cette propriété, une somme de cinquante piastres fortes que la commune lui paie, auquel cas, le capturé devient l'esclave de celle-ci.

*Le roi dispense de la couleur.*

La rigueur avec laquelle il paroît que la loi traite les gens de couleur libres, cède assez souvent à la protection. Il n'est pas rare que la loi accorde des dispenses de couleur, soit pour la prêtrise, soit pour occuper des emplois civils. Le mérite, vrai ou supposé, du sujet y entre pour beaucoup, et il faut au moins être mulâtre pour avoir droit à la sollicitation. Le noir fût-il un puits de science, un modèle de vertu, ne peut prétendre à aucune de ces faveurs.

Lorsque l'argent peut multiplier les protections, et donner du ressort au zèle des protecteurs, des familles entières passent, par ordre du roi, de la classe des personnes de couleur libres, dans celle des blancs. Défenses sont faites de leur reprocher le vice de leur origine; et elles sont déclarées habiles à exercer toute sorte d'emplois.

Pendant mon séjour à Caracas, toute une famille de couleur obtint du roi tous les privilèges attachés à la couleur blanche. Tout l'avantage effectif qu'elle en retira, me parut tomber sur les femmes, qui acquirent par là le droit de s'agenouiller, dans les églises, sur des tapis: elles mirent même dans l'usage de cette prérogative, nouvelle

pour elles, une ostentation et un luxe qui ne sont excusables qu'aux yeux de l'orgueil et de la petitesse. Des gens instruits m'assurèrent que cette grâce du roi, quelque cher qu'elle eût coûté, n'opérerait, dans l'opinion publique, aucun changement favorable à cette famille, et qu'aucun de ses membres ne seroit appelé à exercer des fonctions publiques, tant que la couleur décéleroit son origine. Cela prouve combien les préjugés sont indépendans des lois. Ils se forment et se détruisent par le temps, où à l'aide de ces grandes commotions qui bouleversent les idées en bouleversant les têtes.

*Alliances entre les personnes blanches et celles de couleur.*

Les alliances entre les gens de couleur libres et les blancs, quoique non défendues par les lois, jusqu'à une époque très-récente, n'y sont guère mieux vues qu'ailleurs. Les premières familles blanches portent un soin particulier à éviter ce mélange. Elles sont même, sur cet article, plus scrupuleuses que ne l'ont jamais été les nobles français, qui souvent passaient dans les colonies uniquement pour réparer, par un mariage quelconque, la fortune que les malheurs ou l'inconduite avoient détruite. Dans ces cas

on fouloit aux pieds le préjugé. On prenoit peu garde à la couleur , pourvu qu'elle ne fût pas absolument noire. La richesse suppléoit à tout. On repassoit en France avec sa compagne rembrunie , à laquelle la qualité de créole valoit au moins celle d'européenne. Il est vrai que le mobile de semblables alliances , manque dans les possessions espagnoles , où les gens de couleur sont généralement si pauvres , que les plus aisés ne vivent qu'au jour le jour. Il n'y auroit donc que la beauté, les charmes d'une fille de couleur qui pourroient déterminer un noble espagnol à s'unir légitimement à celle qui ne voudroit, qu'à ce prix, prodiguer ses faveurs. Mais ce n'est pas dans un pays où il y a tant de moyens de satisfaire sa passion, que l'amour peut obtenir de pareils sacrifices. La vertu des filles de cette classe est, d'ailleurs, trop fragile pour résister à la séduction , et leurs facultés trop peu assorties avec leurs idées de luxe , pour préférer la modestie , entourée de privations , à l'intrigue qui les écarte.

Ces motifs ont rendu très-rares les alliances des familles de couleur avec les principales familles espagnoles. En revanche, elles ont été assez communes dans la basse classe des blancs , jusqu'en l'année 1785, qu'une cédule royale exigea

expressément , pour la validité des mariages , le consentement des parens , ou du moins qu'il seroit demandé dans les formes prescrites par les lois , et que la différence des couleurs seroit une raison suffisante pour empêcher le mariage , conformément à la pragmatique de 1776 , qui prohibe tout mariage entre des personnes blanches et des personnes de couleur. Le préjugé reprit , par cette disposition , tout l'empire que le temps lui avoit fait perdre.

Les créoles des Canaries étoient ceux qui , jusqu'alors , avoient fait moins de difficultés de se marier avec des femmes de couleur. Depuis cette époque, ils ne sont pas, sur ce point, moins délicats que les autres blancs , et on peut dire, avec vérité , que ces sortes d'unions sont bien loin aujourd'hui d'être fréquentes.

*On en voit encore entre des hommes de couleur et des blanches.*

Celles que l'on voit encore sont entre des filles blanches et des hommes de couleur. Cette particularité demande une explication , que je ne donne qu'avec répugnance.

*Cela tient à l'horrible habitude d'exposer les enfans provenant d'unions illégitimes.*

Dans les possessions espagnoles , comme partout ailleurs , il y a des femmes qui cèdent , avec toute la foiblesse de leur sexe , à la force du tempérament , aux intrigues de l'amour ou aux besoins domestiques. Cette classe , peu nombreuse , à la vérité , trouve plus simple de satisfaire ses désirs , que de les combattre. D'ordinaire , les difficultés ne roulent que sur la convenance du lieu ; dès qu'on peut sauver les apparences , le reste va tout seul. De ces entrevues clandestines , résultent souvent des grossesses qui éloignent le père , et qui font le désespoir de la mère. La nature , dans ces cas , trop souvent outragée , lutte contre les efforts criminels que la honte de la maternité fait faire , à la fille , pour détruire les traces de son inconduite. Si , malgré elle , le fruit de ses amours vient au monde , le sort le plus doux qui menace cette petite créature , est d'être exposée à l'entrée de quelque maison , devant la porte de quelqu'église , ou dans la rue. L'injuste préjugé , qui attache à cette espèce de maternité le mépris public et le déshonneur de la famille , est l'unique cause des actes révoltans qui suivent le malheur de la grossesse et celui de l'accou-

chement. Une fille blanche est perdue pour toujours , si elle se déclare mère , si elle rend à la nature l'hommage qui lui est dû ; elle ne perd rien de son mérite , quelque forts que soient les soupçons de son libertinage et de sa dépravation.

On remarque que ces nouveaux-nés, ainsi exposés , sont toujours, ou ne sont le plus souvent ramassés que par des femmes de couleur , même par des négresses. Les enfans mâles sont reçus de bonne heure dans les couvens , dans les églises , etc. ; mais les filles partagent la misère de leurs pères nourriciers , jusqu'à ce qu'elles se marient ; et on sent bien , qu'élevées par des personnes de couleur , et privées de toute fortune , elles doivent donner leur main au premier homme de couleur qui la leur demande.

De pareils inconvéniens , et d'autres biens plus graves, qu'on peut appeller malheurs, viennent , de cette féroce habitude d'exposer à la pitié , trop souvent tiède des fidèles , ou à la voracité des animaux , des innocens auxquels les mères refusent les soins que les tigresses prodiguent à leurs petits. . . . . Mais à quoi serviroient les déclamations ? elles ne feroient qu'irriter , au lieu de corriger. Les causes de ces maux sont trop enracinées , pour que le raisonnement puisse les extirper. Un ridicule orgueil , qu'on appelle

honneur des familles, dispense bien de pratiquer la vertu, mais non de paroître l'honorer. Il est permis de cultiver le vice sous les dehors de la décence : on peut satisfaire tous ses désirs, céder à toutes passions, pourvu que l'on blâme hautement dans les autres une pareille conduite. Entreprendre de réformer de telles mœurs, c'est déclarer la guerre à l'hypocrisie, qui sera toujours victorieuse dans un pays, où tout individu cherche à manifester de fausses vertus, pour cacher de véritables défauts. Les intrigues, les prostitutions iront donc toujours leur train ; et le soin, comme la hardiesse, d'en détruire les effets, seront les mêmes.

*Nécessité d'hospices pour les enfans trouvés.*

Tout ce que l'on peut réclamer, avec quelque apparence de succès, c'est que le magistrat dispose enfin, dans chaque ville, un asile où les enfans, qui ne trouvent que barbarie dans leurs mères, reçoivent les alimens, les soins et l'éducation que la patrie leur doit. On voit dans toutes les provinces de Caracas, et dans la ville de Caracas même, les églises richement dotées, des fondations religieuses de toute espèce, et pas un hospice public pour les enfans exposés. La piété, cette vertu, à juste titre, déifiée par les

anciens , n'est-elle pas la principale partie constituante de l'humanité ? Peut-on donc être pieux sans être humain ? Et y a-t-il de l'humanité à laisser un enfant , qui vient de recevoir le jour , exposé dans un coin de rue , ou sur le seuil d'une porte , à être mangé par les chiens ou par les cochons , à moins que quelque misérable négresse libre ne s'en charge , plutôt pour mêler ses larmes aux cris du besoin de l'enfant , que pour lui donner une nourriture et des vêtemens qu'elle n'a pas pour elle-même ? Un pareil désordre exige une prompte réforme , et les autorités doivent regretter de ne l'avoir pas déjà opérée. Je reprends mon sujet.

*Les affranchis peuvent exercer la médecine.*

La classe des hommes de couleur libres n'a aucun penchant pour la culture , ni pour tout de ce qui sent le travail. Ils ont cependant tous des métiers, que les blancs , qui ne sont guère plus laborieux , leur abandonnent le droit d'exercer exclusivement. Ils étoient auparavant exclus de la médecine ; ils y ont été admis par une cédule du roi , du 14 mars 1797 ; et par un décret de l'audience de Caracas , du 25 mars 1800 , il est défendu de troubler cette espèce de médecins , ainsi que ceux qui seront dorénavant reçus ,

jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant de médecins blancs, relativement à la population. On prétend même qu'ils font, dans cette profession, des progrès dont on ne les croyoit pas susceptibles. ( Voyez le chapitre des *Maladies.* )

---

 CHAPITRE IV.

*Tableau des Indiens avant l'arrivée des Européens : moyens qu'on emploie pour les civiliser.*

Comment l'Amérique a été peuplée. Modicité de la population. Gouvernemens qu'on y a trouvés. Répartition de la population. — Constitution physique et morale des Indiens. Leur propension à la guerre. Indigne manière dont ils la faisoient. Causes qui firent cesser les guerres. — Religion des Indiens. Ils croient à l'immortalité de l'âme. Leurs prêtres étoient aussi médecins. Études pour le sacerdoce et la médecine réunis. Médicamens usités. Dons particuliers des piaches. Maléfices. Réflexion. Idées religieuses des Indiens de l'Orenoque. Effet des éclipses sur les Indiens. Culte rendu au crapaud. Aux idoles. Opinion sur le sort de l'âme après la mort. — Funérailles des Indiens de l'Orenoque. Des Salives. Des Guaraunos. Des Aruacas. — Vie oisive et crapuleuse des Indiens. Exception en faveur des Otomaques. Jeu de paume des Otomaques. Indiens qui mangent de la terre. Pêche des tortues. — Mariages. Déplorable situation des femmes de l'Orenoque. Polygamie. Répudiation. Adultères. Échange de femmes. Éducation des enfans. Haine des fils contre les pères. Habillemens. — Indiens non-réduits. Guaraunos. Guajiros. Leurs relations avec Rio-de-la-Hache. Avec les Anglois. Sé-

rieux intérêt du gouvernement espagnol à réduire ces Indiens. — Indiens civilisés. Excessive douceur des lois en leur faveur. Mesures pour les tenir dans la dépendance. Leurs privilèges. Faveurs distinguées que l'église leur accorde. Tristes résultats. Difficulté d'en faire des citoyens. Plus grande encore d'en faire des chrétiens. Comment il falloit traiter les Indiens. Nouveau régime pour les Indiens. Résultat de ce régime.

### COMMENT L'AMÉRIQUE A ÉTÉ PEUPLÉE.

SUIVANT les règles de l'histoire, l'origine du peuple d'un pays que l'on veut faire connoître, doit servir de frontispice à sa description. Avant de parler des Américains, que j'appellerai *Indiens* d'après les Espagnols, je devrois donc rapporter l'événement qui donna à l'Amérique ses premiers habitans ; mais cette tâche est d'autant plus difficile à remplir, que les siècles tiennent les notions, sur ce fait remarquable, à une immense distance, et que la conjecture est le seul point d'appui qui reste désormais à l'historien.

Tous les savans qui ont traité cette importante question ont offert, chacun, des résultats différens, qui attesteront à la postérité que l'imagination en fit tous les frais.

L'opinion la plus commune, la plus simple,

et qui dispense d'autres recherches, est que le Nouveau-Monde, primitivement uni à l'ancien, en fut détaché par un de ces déchiremens que les déluges ou les tremblemens de terre peuvent seuls opérer. Ce qui fortifie cette opinion, c'est la multitude d'exemples de ces sortes d'écarts de la nature, auxquels le globe doit tant de révolutions. Ce qui l'affoiblit, c'est la différence des animaux, sous les mêmes latitudes de l'ancien et du nouveau continent.

Il y en a qui, trouvant dans les annales du temps, que les Norwégiens s'étoient ouvert, dans le neuvième siècle, avec le Groenland, une communication, que des causes fortuites firent interrompre, et que la lenteur des progrès des lumières n'a permis de reprendre que dans le dix-septième siècle, tirent de ce fait la conséquence hardie, qu'à des époques plus reculées, les Norwégiens ont pu pénétrer au Groenland, et y laisser un noyau de population, dont les générations se seront répandues sur toute la surface de l'Amérique. Cette supposition s'étaye par les traits frappans qui caractérisent également les Groenlandois et les Eskimaux, et qui semblent annoncer que ces deux peuples n'en furent originairement qu'un seul; car l'uniformité de langage, de manières et d'usages, indique que l'un de

ces pays a fourni la population de l'autre. La raison, qui ne permet pas que cet honneur soit revendiqué par les Esquimaux, le décerne aux Groenlandois, à cause de leurs communications avec le sud-est de l'Europe, qu'on présume peuplé avant l'Amérique

Mais le système le plus accrédité, est que l'Amérique a reçues habitans par le nord-est de l'Asie, où ces deux continens ne se trouvent séparés que par un détroit d'une cinquantaine de lieues, découvert par Beering dont il porte le nom. La conformité des mœurs des Indiens de l'Amérique avec celles des Tartares, dont ce système les fait descendre, a augmenté le nombre de ses prosélytes qui, d'ailleurs, ont mieux aimé adopter une opinion vraisemblable, que d'entreprendre inutilement de s'en former une plus juste.

Si je n'avois promis à mon lecteur des faits et non des hypothèses, je le jetterois dans le dédale des conjectures, d'où il sortiroit avec plus de doutes qu'auparavant. Il ne peut donc que me savoir gré de laisser la question de l'origine des Indiens dans l'obscurité, où les temps de barbarie l'ont plongée, et de me borner à lui apprendre ce qu'étoient ceux de la Terre-Ferme à l'arrivée des Européens, et ce qu'ils sont aujourd'hui.

*Modicité de la population.*

En général, l'Amérique étoit fort peu peuplée. L'état où les Européens y trouvèrent l'agriculture et les arts, ne permet pas de douter de cette vérité. L'homme qui n'a pour vivre que la chasse ou la pêche, ne se croit heureux que dans le fond d'un bois, ou sur les côtes de la mer, ou près d'une rivière. Là son semblable ne lui dispute point les fruits, le gibier ou le poisson. Sa solitude fait sa richesse.

*Gouvernemens qu'on y a trouvés.*

Les Indiens étoient, au commencement du seizième siècle, tellement sauvages, qu'ils ne connoissoient même pas la vie pastorale. Le Mexique et le Pérou étoient les seuls pays où les principes de la civilisation commençassent à se développer. Des monarques, qui avoient tout pouvoir sur leurs sujets, y étoient à la tête d'une espèce de gouvernement, qui sembloit né de la nécessité de se réunir, pour réprimer des hordes nombreuses et aguerries. Bogota, aujourd'hui Santa-Fé, formoit le troisième gouvernement de l'Amérique, plus récent que les deux autres, et beaucoup plus imparfait. L'étendue du premier de ces empires étoit moindre que

celle de la vice-royauté actuelle du Mexique ; celle du second, qui se vançoit d'être le premier, mais qui n'a pas pu le prouver, faute de documens chronologiques, correspond, à peu près, à celle de la vice-royauté de Lima. Le troisième avoit à peine l'étendue d'une province.

Tout le reste de l'Amérique étoit occupé par des hordes particulières d'Indiens, dont chacune portoit le nom de nation, quoique souvent le nombre de ses membres fût à peine de mille, et que rarement il passât dix mille.

C'est ainsi qu'étoit habité le pays que je décris, lorsque les Européens y apportèrent leurs vertus et leurs vices, leurs talens et leur férocité, leurs lumières et leurs préjugés.

#### *Répartition de la population.*

Toute la côte, depuis le cap de la Vela, jusqu'à la rivière Esequibo, les bouches et les bords du fleuve Orenoque, se partageoient la mesquine population d'Indiens. Les plaines n'avoient que très-peu ou point d'habitans, parce que la nature y est moins généreuse qu'ailleurs, pour l'homme qui lui demande uniquement des fruits qui ne coûtent que la peine de les cueillir ; et parce que, sujettes à être couvertes, une partie

de l'année, par les eaux pluviales, elles n'offroient point aux Indiens des avantages pour compenser les incommodités.

Ils vivoient par peuplades : chacune avoit son territoire circonscrit, et obéissoit, dans le cas de guerre, à un chef appelé *cacique*, *quebi*, *tiva* ou *guajiros*, selon l'idiome de la nation. Chaque cacique étoit si jaloux des limites de son arrondissement, que la moindre violation donnoit lieu à des guerres sanglantes. Rien ne prouve mieux le peu de communication qu'il y avoit entre ces peuplades ou nations, que la diversité de leurs langues, et la multitude de leurs dialectes. Il étoit rare que celui qui ne savoit qu'une langue indienne, pût se faire entendre par plus d'une nation. Il y avoit une espèce d'esprit national qui éloignoit d'apprendre l'idiome de la nation voisine, et qui portoit à redonner aux mots locaux, le type que le temps, ou des communications fortuites, leur faisoient perdre.

Tous les écrivains espagnols qui ont parlé des Indiens, tous les missionnaires chargés de leur civilisation, ont trouvé dans leurs langues une pauvreté analogue à celle de leurs idées. Le célèbre La Condamine, dont le jugement doit être de quelque poids, a fait la même observation ; et, malgré le désir que j'ai eu d'y reconnoître une

abondance et une richesse qu'on n'y avoit pas aperçues, je n'ai pu obtenir d'autres résultats que ceux des observateurs qui m'ont précédé. La raison dit, en effet, qu'un peuple taciturne, sans relations extérieures, sans système religieux, et qui ne connoît pas les douceurs de l'amour, ni les richesses de l'agriculture, ni les avantages du commerce, n'a besoin que d'un vocabulaire très-peu étendu, où l'on chercheroit inutilement les mots *existence*, *fatalité*, *esprit*, *conception*, etc., etc. J'ai cependant ouï vanter la richesse de la langue des Incas, qu'on parloit, et qu'on parle encore, dans le royaume de Bogota, aujourd'hui Santa-Fé; la preuve qu'on en donne est qu'elle se prête mieux, que la langue espagnole, aux relations amoureuses; mais, en admettant ce problème comme un fait, il est permis de nier la conséquence qu'on en tire de la richesse de la langue. Le dialecte créole que l'on parle dans les colonies françoises, est aussi préféré, dans le commerce de l'amour, à la langue françoise; mais on ne peut pas dire que ce soit pour son abondance; c'est au contraire par sa simplicité et par ses modulations enfantines, symboles de la naïveté, qu'il fraye le chemin des cœurs, et qu'il les ouvre à la séduction, sous le voile de l'innocence.

*Constitution physique et morale des Indiens.*

Peu de traits, physiques ou moraux, conviennent à diverses nations d'Indiens. Ce qu'ils ont de commun dans leur structure, est le front étroit, les yeux médiocres, les cheveux noirs, lisses et longs, le nez pointu, la bouche très-fendue, les lèvres épaisses, le visage large, et la tête grosse; car leur couleur, en général cuivrée, varie selon la température du pays où ils vivent; et leur taille, communément de quatre pieds et demi jusqu'à cinq, est, chez quelques nations, de cinq et demi jusqu'à six. Ils ont peu de barbe et peu de poils dans les parties du corps où la nature a coutume d'en placer; mais ils ne sont pas *imberbes*. Leurs membres, gros et bien musclés, annoncent qu'ils sont très-robustes: cette apparence est trompeuse, ils soutiennent difficilement les travaux pénibles.

Pour leur moral, la paresse, la taciturnité, la nullité d'idées, le mensonge, en sont les caractères généraux. On a observé que ceux qui vivent dans les terres, sont moins cruels que les Indiens des côtes. Il y a très-peu d'antropophages dans les premiers; et les derniers, au contraire, le sont presque tous.

*Leur propension à la guerre.*

De tels hommes, abandonnés à la bizarrerie

de leur naturel, ne devoient connoître, et ne connoissoient en effet, d'autre moyen de terminer le moindre différent que par les armes. Privés, par l'espèce de leurs relations et de leurs intérêts, des motifs qui allument le feu de la guerre chez les nations policées, ils y suppléoiént par des prétextes les plus frivoles, par des griefs les plus ridicules. Vindictifs et féroces, la guerre avoit pour eux des attraités inconnus aux peuples civilisés; et ils la faisoient avec un acharnement, qui ressembloit plutôt à la rage de la bête féroce qu'à la valeur du guerrier. La trahison, la perfidie étoient mises au rang des premières vertus militaires.

*Indigne manière dont ils la faisoient.*

Pour augmenter les ravages de la guerre, l'usage général étoit d'empoisonner les flèches, et de massacrer les prisonniers, souvent même de les manger. L'espérance du butin ne les animoit pas; c'étoit le seul plaisir de la vengeance; ils ne prenoient, et ne pouvoient rien prendre, sur leurs ennemis: car tout l'équipage du général de l'armée, comme du dernier soldat, se réduisoit à son carquois garni, à sa massue, à un petit sac de maïs, et rarement à une nate. Leurs hameaux n'étoient qu'une réunion de mauvaises

cases sans ameublement , que l'ennemi pouvoit seulement brûler et non piller. Ainsi l'objet de la guerre étoit de dévaster au lieu de conquérir , de détruire au lieu de posséder. Malgré cette soif du sang et de la dévastation , jamais on ne vit deux armées d'Indiens se mesurer en rase campagne : tant il est vrai que la lâcheté est l'apanage de la férocité , et la valeur celui de la loyauté ! A la Terre-Ferme , les seuls Caraïbes , habitans des rives de l'Orenoque , attaquoient l'ennemi en face , et jouissoient d'une réputation qui faisoit la terreur de toutes les autres nations indiennes. Ils durent à leur courage la paisible possession d'un terrain immense , sur lequel aucune autre nation n'osoit aller s'établir.

*Causes qui firent cesser les guerres.*

La fureur des guerres dura jusqu'à ce qu'attaqués , sur leurs propres foyers , par les Européens , le danger commun produisit l'effet naturel de les réunir , contre l'ennemi de leur indépendance. Les querelles domestiques ne furent pas , à la Terre-Ferme comme au Mexique et au Pérou , favorables à l'Européen ; mais quel fruit tirèrent-ils de toutes leurs ligués ? celui d'éprouver plus de carnage en proportion du nombre réuni. Nous avons vu , dans le chapitre premier ,

que jamais les Indiens, si nombreux qu'ils aient été, n'ont empêché la moindre poignée d'Espagnols de s'établir dans l'endroit qu'ils choisissent. Combien de fois quarante ou cinquante Espagnols ont taillé en pièces, ou mis en déroute trois, quatre et cinq mille Indiens ? Il n'y a pas d'être sur la terre qui, au besoin, méprise plus la vie que l'Indien, et qui sache moins braver la mort les armes à la main. Beaucoup de voyageurs, et presque tous les auteurs, prétendent que les Indiens de l'Amérique septentrionale vendent cher leur vie dans les combats. Qu'on me garantisse la bravoure de ceux-là : je me charge de garantir la lâcheté de ceux de l'Amérique méridionale.

#### RELIGION DES INDIENS.

Par suite de leur pusillanimité, les Indiens sauvages ont leur système religieux, tellement enveloppé de superstitions, qu'il faut une habileté supérieure à la mienne pour démêler les points de leur croyance ; ou une hardiesse que je n'ai pas, pour donner, comme positif, ce qui, aux yeux de l'exactitude, paroît douteux. Il est d'ailleurs d'autant plus embarrassant de donner une juste idée de la religion des Indiens, que la diversité de leurs rits annonce qu'ils n'en ont

aucune qui émane d'une foi constante et positive.

Au Mexique et au Pérou, les gouvernemens s'étoient étayés d'une espèce de dogme, dont les pratiques, quoique barbares, prouvoient, au moins, qu'elles rouloient sur des principes qui étoient ceux de toute la nation. Mais les peuplades de la Terre - Ferme et de la Guiane, qui étoient, à l'égard des Indiens de ces deux empires, ce que sont les Tartares russes aux Européens, n'avoient ni le génie nécessaire pour méditer sur le sort de l'homme, ni assez de conception pour se faire un système. Dénués de toute faculté intellectuelle, ils étoient destinés à être le jouet et la proie de l'imposture et du charlatanisme de ceux d'entr'eux qui avoient reçu, de la nature, assez de moyens pour spéculer sur la crédulité des autres.

*Ils croient à l'immortalité de l'âme.*

Tout ce que ces Indiens croyoient et croient encore aujourd'hui de fondamental, est que l'homme a une âme immortelle, et ils font également participer la bête à la même prérogative. Ce point est le seul sur lequel tous ces sauvages sont d'accord; car la destination de l'âme, après la mort, varie selon que les chefs ou les pontifes de chaque nation ont eu intérêt à l'établir.

On remarque que les Indiens de la Terre-Ferme n'admettoient qu'un mauvais principe, tandis que toutes les nations barbares en ont toujours admis un bon et un mauvais. Cette singularité tenoit à la peur qui leur étoit naturelle.

Puisque nous n'avons pas d'autre moyen de connoître leurs idées théologiques, nous devons nous résoudre à fouiller dans les ordures de leur superstition, et dans les ridicules pratiques qui leur tenoient lieu de culte.

*Leurs prêtres étoient aussi leurs médecins.*

Dans les pays qui, aujourd'hui, composent les provinces de Venezuela, Maracaïbo et Cumana, la religion étoit unie à l'art de guérir. Le même homme exerçoit les fonctions sacerdotales et celles de médecin; et son apprentissage avoit, pour principal objet, cette dernière profession. Ils étoient connus sous le nom de *Piaches*:

*Études pour le sacerdoce et la médecine réunis.*

On leur faisoit apprendre, dès l'enfance, la médecine et la magie. Dès qu'ils avoient les premiers élémens de ces deux sciences, qui étoient inséparables, ils subissoient une réclusion de deux ans, dans des cavernes, au milieu des bois.

Ils ne mangeoient , pendant ce temps , rien qui eût été animé : ils ne voyoient personne , pas même leurs parens. Les vieux piaches , ou docteurs , alloient les instruire dans la nuit. Lorsqu'on les croyoit assez savans , et que le temps du silence étoit passé , ils obtenoient le titre de piache , en vertu duquel ils acquéroient le droit de guérir , d'évoquer les malins esprits , et de prédire l'avenir.

*Médicamens usités.*

Ils employoient , dans leur médecine , des herbes et des racines crues , cuites ou pilées avec de la graisse , des bois et autres choses inconnues du vulgaire ; mais l'application ne s'en faisoit jamais sans prononcer des paroles magiques que le médecin , lui-même , ne comprenoit point.

L'usage de ces médecins étoit de lécher et sucer beaucoup la partie où se fixoit la douleur , afin , disoient-ils , d'en extraire la mauvaise humeur. Si la douleur ou la fièvre augmentoit , ils frottoient , de leur main , tout le corps du malade , et lui suçoient les jointures. Cet exercice étoit accompagné de mots inintelligibles , fortement prononcés , et qui contenoient , selon le piache , la sérieuse sommation aux malins esprits de sortir du corps du malade.

L'opiniâtreté du mal faisoit recourir à l'usage d'un bois, connu du piache seul. Il en frottoit vivement la bouche et la gorge du malade, qui bientôt rendoit tout ce qu'il avoit dans l'estomac. Le piache, de son côté, faisoit des exclamations effroyables, crioit, hurloit, trembloit, et faisoit mille contorsions : enfin il suoit abondamment, et vomissoit des glaires, au milieu desquelles se trouvoit un peloton, que les gens de la maison du malade alloient aussitôt jeter, en disant : *On va te jeter, diable ; diable, on va te jeter.*

Si le malade guérissoit, on donnoit au piache tout ce qu'il y avoit dans la maison ; si le malade mouroit, on en rejetoit la faute sur le destin, jamais sur le médecin.

*Dons particuliers des piaches.*

Les piaches étoient les confidens nés de l'avenir. Ils savoient dire s'il y auroit guerre ou non, et comment elle tourneroit ; si l'année seroit abondante ou stérile ; s'il y auroit beaucoup de pêche, et si le poisson se vendroit bien : ils annonçoient les éclipses et les comètes ; enfin, s'il faut en croire Lopès de Gomara, c'étoient les vrais *Nostradamus* de ce peuple grossier, et excessivement ignorant.

Les prophéties , comme les traitemens des maladies , se payoient fort cher. Il en résulroit que les piaches étoient , non seulement les plus riches , mais les seuls qui le fussent. Ils étoient considérés , respectés et craints jusqu'à la superstition. Leur influence équivaloit à un pouvoir absolu ; mais ils en faisoient peu d'usage. Leurs prérogatives étoient nombreuses. La plussaillante, et qui peut faire juger des autres , étoit celle qui leur donnoit un droit positif, et non contesté , sur les prémices des jeunes mariées adoptives.

#### *Maléfices.*

Un point de croyance à tous les Indiens sauvages , ou rendus à la vie civile , et qui s'étend même aux Espagnols , est que les maladies proviennent toujours de maléfices, donnés par quelque ennemi. Les Indiens en accusent souvent les piaches, sans leur en faire des reproches , parce qu'il n'y a qu'eux qui puissent les détruire.

#### *Funérailles des Indiens de la Terre-Ferme.*

L'opinion commune à tous les Indiens de la Terre-Ferme , étoit que l'âme , hors du corps , ne pouvoit se soutenir sans manger. Ils pleuroient beaucoup aux funérailles , et chantoient les exploits du défunt. On enterroit le cadavre dans la

maison avec des vivres ; ou bien on le desséchoit au feu , et on le suspendoit. Si le défunt étoit d'une classe au dessus du commun , on célébroit son anniversaire par la réunion de tous ses amis , sous l'étroite obligation de porter chacun son manger. La cérémonie , ou plutôt l'orgie , se faisoit la nuit. On exhumoit le cadavre , s'il avoit été enterré : et toute la nuit se passoit à danser , à boire et à hurler.

*Réflexion.*

On voit, par cette misérable liturgie , que la stupidité des Indiens de la Terre-Ferme étoit telle , qu'il ne leur étoit même pas venu dans la pensée, de chercher la cause de l'ordre merveilleux de la nature. Insensibles à ses bienfaits, ils ne lui rendoient aucun hommage ; elle n'excitoit en eux, ni admiration, ni reconnoissance. Ils n'avoient de l'homme que la figure ; leur organisation n'annonçoit qu'une espèce dégradée, plus végétale qu'humaine.

Les Indiens de l'Orenoque, sans être beaucoup plus instruits ni moins superstitieux ; avoient cependant imaginé un auteur de toutes choses, auquel ils adressoient leurs vœux et leurs adorations. Quelques nations, dit le père Caulin, prenoient le soleil pour l'Être-Suprême et pour

cause première ; ils lui attribuoient les productions de la terre , la disette ou l'abondance des pluies , et tous les autres biens temporels.

*Effets des éclipses sur les Indiens.*

D'autres croyoient que ces vertus étoient les attributs de la lune ; ils prenoient ses éclipses pour les signes effrayans de sa colère. A peine en apercevoit-on une , que les crédules Indiens commençoient des cérémonies ridicules , dans l'intention de détourner les châtimens dont ils se croyoient menacés , pour leur paresse et pour leur ingratitude.

Les hommes se mettoient à jouer des instrumens de guerre , ou prenoient les armes pour paroître valeureux , ou coupoient du bois à force , ou se livroient à d'autres exercices fatigans , pour prouver à la lune qu'ils ne pouvoient être taxés de mollesse , et punis sans injustice. Les femmes sortoient des maisons , jetoient en l'air du maïs et autres graines avec des cris lamentables , promettant de se corriger et de devenir plus laborieuses. Après l'éclipse , ils se félicitoient d'avoir trompé la lune par de vaines promesses ; ils donnoient ensuite un bal , qui finissoit , comme toutes leurs fêtes , par l'ivrognerie la plus complète , et par des actes de la plus sale crapule.

Les Indiens sauvages conservent encore tous ces usages, et les Indiens réduits n'en sont pas entièrement affranchis.

*Culte rendu au crapaud.*

Il y avoit aussi, sur les bords de l'Orenoque, des Indiens qui rendoient aux crapauds les honneurs de la divinité. Loin de leur faire du mal, ils les gardoient soigneusement sous des pots, pour en obtenir de la pluie ou du beau temps, selon leurs besoins : et ils étoient tellement persuadés qu'il dépendoit des crapauds de l'accorder, qu'on les fouettoit chaque fois que la prière n'étoit pas promptement exaucée.

*Culte rendu aux idoles.*

Quelques-unes de ces peuplades, réduisoient tout leur culte à danser au bruit d'instrumens très-bruyans, devant deux petites idoles, auxquelles ils adressoient leurs révérences, en leur chantant des couplets improvisés.

*Opinion sur le sort de l'âme après la mort.*

Tous les Indiens, d'accord, comme il a été dit, sur l'immortalité de l'âme, ne le sont pas sur ce qu'elle devient après la mort. Les uns pensent que les âmes se reposent dans les mêmes

champs que les corps cultivèrent pendant la vie ; d'autres imaginent que les âmes se rendent à de certains lacs, dans le ventre de monstrueux serpens, qui les portent à une terre délicieuse, où elles passeront leur temps à danser et à s'enivrer.

Lorsque l'Indien tue une bête sauvage, il lui ouvre la bouche, et lui fait avaler quelque boisson enivrante, afin que l'âme de la bête morte apprenne aux autres de son espèce le bon accueil qu'elle a reçu, et qu'elles soient encouragées à venir participer à la même faveur : aussi les attendent-ils, dans la persuasion qu'elles viendront sans crainte.

Les Indiens de la nation palenque ne se trouvent jamais plusieurs à partager la chasse, qu'ils ne fassent boire, au plus vieux des chasseurs, un ou deux pots de la plus forte boisson, jusqu'à ce que, ne pouvant plus en contenir, il vomisse tout ce qu'il a dans l'estomac. Ensuite, ils le promènent beaucoup, afin que l'âme de l'Indien ivre, qu'ils croient s'en aller par le souffle, fasse savoir aux bêtes qu'il y a aussi à boire pour elles, et qu'au lieu de s'éloigner, elles doivent s'approcher et se laisser tuer.

*Funérailles des Indiens de l'Orenoque.*

On trouve, dans les Indiens de l'Orenoque,

une diversité d'usages sur les funérailles, qui indique que la religion est bien loin d'y avoir un code général, et la divinité un hommage uniforme. Le lecteur me saura, peut-être, gré de lui en donner une esquisse.

*Des Indiens Salives.*

Les funérailles des Indiens distingués, parmi les Salives, servent de point de réunion à tout ce qu'il y a de plus marquant dans la nation. On place le sépulcre au milieu de la maison où le personnage mourut. Des balustrades, peintes de différentes couleurs, représentant tous les emblèmes de la tristesse et du deuil, en forment le pourtour. La veuve, sans ornemens et sans peinture, est constamment à côté du cadavre. Chaque convive qui arrive, pleure à chaudes larmes avant d'entrer; on lui répond de l'intérieur de la maison; puis on se met à danser avec gaieté et à boire de même. La remarque curieuse, que je ne dois pas omettre, est la transition de cet excès de tristesse à l'excès de la joie; les larmes coulent à volonté, et les ris les remplacent subitement. On exécute des danses très-singulières, au son d'instrumens funèbres, qu'on ne peut entendre sans frémir, tant ils sont appropriés à ces sortes de cérémonies. Les fatigues se réparent

par quelques heures de repos. Enfin , après trois jours d'un exercice très-violent , pendant lesquels on n'a fait que danser , chanter et boire , tout le convoi se rend à la rivière , dans laquelle on jette le tombeau et tout ce qui a appartenu au défunt ; ensuite chacun se lave et se retire chez soi.

#### *Des Guaraunos.*

Aussitôt qu'un Indien guarauno est mort , ses camarades prennent le cadavre , et le jettent dans le fleuve de l'Orenoque , lié avec une corde qu'ils attachent à un arbre. Le lendemain on retire le cadavre , qui n'est plus qu'un squelette bien net et bien blanc , parce que les poissons en ont mangé toute la chair. On détache les os qu'on arrange artistement dans un panier , qu'on laisse suspendu aux toits des maisons.

#### *Des Aroacas.*

Les Aroacas enterrent leurs morts avec beaucoup de pompe ; les armes du défunt sont ensevelies avec lui. L'un des points de leur grossière doctrine , est que la terre ne touche pas le cadavre ; c'est pourquoi ils mettent une première couche très-épaisse de feuilles de bananier. Les Achagoas ne suivent cet usage qu'à l'égard de leurs capitaines et caciques , avec cette particu-

larité de plus, qu'au-dessus de la sépulture, ils font une maçonnerie de bon mortier, et que tous les matins ils vont soigneusement fermer les fentes que produit la sécheresse, afin d'empêcher les fourmis d'inquiéter le défunt. Plusieurs autres nations, entr'autres les Betoys, infestés du préjugé contraire, croient que les cadavres ne peuvent être trop tôt consumés par les fourmis.

*Des Caraïbes.*

Chez les Caraïbes, le cadavre d'un capitaine est mis dans un hamac suspendu dans sa maison; on l'y laisse, comme dans un lit de parade, une révolution de lune, c'est-à-dire, un mois. Pendant tout ce temps, les femmes du défunt doivent faire, alternativement, sentinelle d'un côté et de l'autre du cadavre, afin d'empêcher qu'une seule mouche se repose sur le mort. Pour juger de la dureté de ce service, il ne faut que savoir que le pays habité par cette nation, est presque sous l'équateur, et dans des plaines brûlantes. Une de ces femmes est entermée avec le capitaine décédé; la préférence est acquise à celle qui a eu de lui quelque enfant. Au bout d'un an, on procède à l'exhumation: on réunit les ossemens dans un panier, qu'on suspend à la case des parens plus immédiats.

*Vie oisive et crapuleuse des Indiens.*

Les Indiens ne reconnoissent, dans le monde, de plus pure jouissance que celle de s'enivrer et de ne point travailler. Les boissons les plus fortes sont, pour eux, les meilleures. Leurs femmes faisoient, anciennement, une espèce de vin de fruits, comme l'ananas, le corosol, etc., auquel la fermentation donnoit une force surprenante. Cette liqueur portoit le nom de *chiche* : on en a négligé la fabrication, depuis qu'on a eu la facilité de la remplacer par le tafia, et par d'autres liquides non moins enivrans. L'Indien passe sa vie à boire et à dormir ; il ne sort, à son grand regret, de son hamac, que lorsque l'intempérie du temps, rendant inutiles les travaux agricoles de la femme, le force d'aller à la chasse ou à la pêche, et il prend assez bien ses mesures, pour que la fatigue d'un jour lui assure la subsistance et le repos d'une semaine.

*Exception en faveur des Otomaques.*

Les Otomaques, qui habitent les hautes rives de l'Orenoque, font exception à la règle générale. Plus actifs et plus intelligens que les autres Indiens, ils passaient leur temps, avant que les missionnaires pénétrassent chez eux, dans un

continuel exercice et dans une joie, dont ils n'interrompoient les démonstrations, que par des larmes, qu'ils répandoient habituellement tous les matins pour les morts, et par un court sommeil, qui duroit depuis minuit jusqu'à trois heures. Le coq, horloge fidèle, leur donnoit, chaque jour, le signal du réveil; aussitôt un cri général se faisoit entendre; on se lamentoit, on pleuroit pour les trépassés; cette criaillerie duroit jusqu'au jour; la joie qui lui succédoit remplissoit les dix-huit heures suivantes.

Au lever du soleil, tous les Indiens otomaques, capables de travailler, se rendoient chez leurs capitaines respectifs, qui désignoient ceux d'entr'eux qui devoient aller, ce jour là, à la pêche, ou chercher des tortues, ou à la chasse du sanglier, selon la saison. Un certain nombre étoit aussi destiné, dans le temps des semailles ou de la récolte, aux travaux des champs, dont les fruits se déposoient dans des greniers publics, pour être répartis par les chefs. Jamais les mêmes Indiens n'alloient deux jours de suite aux travaux.

*Jeu de paume des Otomaques.*

Tous les Otomaques sur lesquels le choix n'étoit pas tombé pour la pêche ou la culture du

jour, se rendoient au jeu de paume, d'où ils ne sortoient qu'à la nuit. Ils jouoient douze contre douze, et d'une manière qui mérite ici une place.

Leur paume, dont l'usage s'est conservé, est grosse comme une boule du jeu de mail, faite d'une espèce de résine qu'ils appellent *caoch*. La plus légère impulsion la fait sauter à hauteur d'homme; on la pousse, repousse, et rechasse avec l'épaule droite; on ne peut la toucher avec aucune autre partie du corps, sans perdre un quinze ou un point, selon leur langage. Le merveilleux est qu'ils envoient et renvoient ainsi la paume, avec autant de facilité et de vélocité, que les Basques avec la main. Les parties se jouent aussi régulièrement et aussi décemment que dans le pays basque. Des juges sont également choisis, par les joueurs, avant de commencer la partie. Ils ont le droit de décider toutes les difficultés qui surviennent dans le cours du jeu, et leurs jugemens sont exécutés sans murmure. Ceux qui ne jouent pas parient: ainsi, tout le monde prend intérêt au jeu et y assiste.

Les femmes passaient la matinée à faire de la mauvaise vaisselle de terre. Leurs ouvrages les plus curieux étoient des nattes, des paniers et des sacs très-bien faits. Elles employoient à cela une

espèce de chanvre assez semblable à notre pite des colonies, mais plus fine. L'arbre qui la produit s'appelle, en langue du pays, *mariche*. A midi, les femmes abandonnoient leur travail, et alloient se joindre à leurs maris, au jeu de paume. Elles entroient sur-le-champ en partie, douze de chaque côté des joueurs, qui étoient déjà douze contre douze; de sorte que, par l'aggrégation des femmes, quarante-huit personnes jouoient la même partie, sans qu'il y eût la moindre confusion, parce que chacun restoit à son poste, et laissoit à son voisin la paume qui ne venoit pas à sa portée. Les femmes jouoient avec des espèces de battoirs, dont elles se servoient avec une dextérité incroyable.

À quatre heures de l'après-midi, les pêcheurs arrivoient dans leurs canots pleins de poisson. Tout à coup le jeu de paume cessoit; tous les Otomaques alloient se laver à la rivière, et se retiroient chez eux. Les femmes et les enfans déchargeoient les canots, et portoient le poisson devant les portes des capitaines qui les distribuoient à chaque famille, selon qu'elle étoit nombreuse. Alors tout le village prenoit l'unique repas que l'on fit par jour, excepté quelques fruits où quelques morceaux de terre, dont il sera bientôt parlé. Tous alloient ensuite se laver

une seconde fois : en attendant, arrivoit la nuit ; le bal commençoit, et ne finissoit qu'à minuit. Le même exercice se répétoit tous les jours. On ne connoît pas d'autre nation indienne, à la Terre-Ferme, qui ait offert le spectacle d'une pareille république, plus propre à donner une leçon de concorde et de morale à certains états policés, qu'à en recevoir. Le malheur est qu'elle a presque tout perdu de la pureté de ses institutions primitives, dont il lui reste à peine des traces.

*Indiens qui mangent de la terre.*

On remarque que les Otomaques sont ceux des Indiens qui mangent le plus ; il est facile d'en trouver la raison dans leur genre de vie. On les accuse de manger de la terre, et ils en mangent en effet ; mais suivant leur système d'administration primitive, il paroît que cette étrange habitude s'est conservée plutôt par goût que par besoin. Il est vrai, selon le père Gumilla, que c'est une espèce de terre particulière, qu'on pétrit avec de la graisse de caïman ou toute autre, et qui ensuite reçoit un degré de cuisson qui l'empêche d'être nuisible. Il a omis de dire que la graisse n'entre que dans la terre préparée pour les chefs. Toutes les hordes vagabondes qu'on

trouve sur les rives de Meta, mangent aussi de la terre. Il y en a même, sur les bords du Casiquiare, qui font des fourmis une nourriture principale.

*Nourriture des Indiens.*

Après les Otomaques, les Guaraunos, qui habitent les îles que forme l'Orenoque à son embouchure, sont ceux qui se nourrissent le mieux. Leur position leur assure autant de poisson qu'ils en veulent. Ils ont, en outre, une espèce de palmier, qu'ils appellent *murichi*, qui leur fournit abondamment du pain, du vin, etc., etc.; mais, en général, la nourriture des Indiens sauvages n'est ni abondante, ni égale dans tous les temps. La chasse est casuelle, la pêche ne l'est pas moins; l'une et l'autre dépendent d'ailleurs du temps; les fruits ont aussi leurs saisons: qu'on ajoute à cela l'imprévoyance des Indiens, et l'on verra qu'ils seroient exposés à prolonger souvent leur sommeil, pour n'avoir pas de quoi manger, si la providence ne leur avoit ménagé une ressource telle qu'il la faut à des gens qui haïssent le travail.

*Pêche des tortues.*

Tous les ans, à la baisse de l'Orenoque, qui commence au mois de février, des millions de tortues vont déposer leurs œufs sur le sable des rives du fleuve, et attendent que leurs petits soient éclos, et assez grands pour se passer de leur secours. Cette époque est aussi celle où tous les Indiens, voisins de l'Orenoque, se rendent sur ses bords avec leurs familles, pour faire provision de tortues, qu'ils font sécher au feu pour les conserver. On prend la même précaution pour les œufs, excepté pour ceux dont on extrait l'huile, qui ne cède en rien à la bonne huile d'olive. Tous ces objets servent aux approvisionnementens et à un commerce, purement actif, avec les Indiens éloignés de l'Orenoque, que la paresse ou la peur retiennent chez eux.

## MARIAGES DES INDIENS.

Le mariage, cette institution aussi ancienne que le monde, est établi chez les sauvages de l'Amérique : il n'y a rien de religieux, parce qu'on n'y rapporte rien à la Divinité ; au contraire, la polygamie en profane la sainteté, comme elle en diminue les douceurs. Sans qu'il y ait de code qui défende le mariage entre proches

parens, on n'y voit point d'union incestueuse sous la forme de mariage.

Les pères n'y ont aucun droit sur la volonté du garçon ; mais ils en exercent un absolu sur celle de la fille. Elle doit toujours aveuglément donner sa main à l'époux, ou plutôt au maître que le père lui destine. Au lieu de donner une dot à sa fille, le père la reçoit du nouveau gendre, qui la paie en travail, en gibier, en poisson ou en autres objets. Toute la cérémonie du mariage se réduit à des danses et à l'ivresse.

Parmi les Indiens de la Terre-Ferme, on invitoit les parens, voisins et amis des deux époux. Les hommes invités portoient le bois et la paille nécessaires pour faire la case destinée aux nouveaux mariés : les femmes présentoient à l'épouse autant de poissons, de fruits, de pain et de boisson qu'il en falloit pour les noces ; les hommes chantoient des couplets à l'époux, et les femmes à l'épouse ; on dansoit et on buvoit jusqu'à la nuit ; aussitôt que les ténèbres avoient remplacé le jour, on présentoit l'épouse au mari, et la cérémonie finissoit. Les piaches n'avoient aucun droit sur les premières femmes, qui étoient les seules légitimes : celles qu'on prenoit ensuite n'étoient qu'adoptives. Les principaux Indiens étoient très-difficiles sur cette première

alliance. Il falloit que la femme, pour être digne de la main d'un chef, appartînt à une famille distinguée par des exploits militaires de quel qu'un de ses aïeux, ou par d'autres faits remarquables.

Sur les bords de l'Orenoque, ces sortes de cérémonies sont, à peu près, les mêmes. Elles n'y diffèrent que par l'espèce de couplets que des vieilles femmes chantent aux nouvelles mariées : *Ah ! ma fille, dit l'une de ces vieilles, quels tourmens tu te prépares ! si tu les avois prévus, tu ne te serois pas mariée. Ah ! dit l'autre, quelle est donc ton erreur ! as-tu pu croire que tu passerois, dans l'état de mariage, une seule minute sans verser des larmes de sang ? Les douleurs de l'enfantement, dit une troisième, ne sont rien en comparaison de celles dont t'abreuvera ton mari ; il sera ton tyran, et tu seras sa victime.*

*Déplorable condition des femmes de  
l'Orenoque.*

Ces prophéties ne s'accomplissent que trop ; car, outre ce que les femmes ont à souffrir chez les sauvages en général, celles de l'Orenoque éprouvent des traitemens inusités partout ailleurs. Le jour des noces est le dernier où l'Indienne

de l'Orenoque n'ait pas à gémir sur les malheurs de son espèce. Tous les travaux domestiques, sans en excepter un seul, forment sa tâche. La culture et la récolte des vivres doivent aussi être faites par ses mains. Ni les embarras de la grossesse, ni l'obligation d'allaiter ses enfans, ne la dispensent d'aucune partie des travaux pénibles que lui impose son état de femme mariée; elle brave l'ardeur du soleil, supporte les averse, et sue sang et eau, tandis que son barbare mari, couché dans son hamac, fume sa cigale et se gorge de liqueurs spiritueuses, sans adresser une seule parole à sa compagne exténuée de fatigue. Que dis-je? cette infortunée créature n'est seulement pas admise aux repas qu'elle-même a apprêtés; silencieusement et debout, elle attend que son oppresseur ait fini, pour manger ensuite ses restes. Quel infâme abus du droit du plus fort! Femmes européennes, et vous surtout, femmes françoises, chéries dans votre bas âge, adorées dans la jeunesse et respectées dans la vieillesse, accoutumées à être l'âme et l'objet des plaisirs, à distribuer des chaînes que le plus grand héros est glorieux de porter, à accorder votre protection, au lieu d'avoir besoin de celle des hommes, rendez grâces aux progrès de la civilisation, de l'énorme différence

de votre état avec celui de l'Indienne de l'Orenoque!

Les Otomaques sont les seuls Indiens qui associent les femmes à leurs amusemens; elles y sont bien chargées, comme ailleurs, de tout le poids des travaux domestiques; mais au moins sont-elles associées, par intervalles, aux divertissemens publics.

### *Polygamie.*

Ces mêmes Indiens, sont aussi les seuls qui n'aient jamais admis chez eux la polygamie. Chaque Indien s'unit à une seule femme, et ce qu'il y a de singulier, c'est que le jeune Otomaque se marie toujours avec une vieille femme, et le vieux se marie toujours avec une jeune fille: c'est de cette manière, disent-ils, que les bons ménages se forment, parce que le plus vieux des époux, se charge de l'instruction du plus jeune.

Tous les autres Indiens prennent autant de femmes que bon leur semble, et elles sont toutes également malheureuses, également opprimées; leur existence s'emploie toute entière à maintenir dans l'oisiveté et dans l'ivrognerie leur mari commun. Les chefs sont ceux qui prennent le plus de femmes; et, chez quelques na-

tions, il n'y a même qu'eux qui en aient plus d'une.

### *Répudiation.*

De cette facilité d'avoir plusieurs femmes, dérive, naturellement, celle de les renvoyer. En effet, un seul mot du mari mécontent, suffit pour opérer la répudiation, qui imprime le sceau de l'infamie, sur le front de la femme qui en est frappée.

### *Adultères.*

Il ne paroît pas que des hommes, qui n'ont pour la femme que du mépris, doivent attacher quelque prix à sa fidélité; car, suivant les règles de l'amour, on n'est jaloux que de ce qu'on aime. Cependant, par une fatalité attachée aux malheureuses femmes indiennes, le même homme, aux yeux duquel elles n'ont aucun charme, les punir pour avoir un instant su plaire à un autre. Chez les Caraïbes, les deux adultères sont mis à mort, par le peuple, sur la place publique; mais, chez la plupart des autres nations, le mari offensé se venge sur la femme de l'offenseur, et la vengeance est, en tout, égale à l'offense.

### *Échanges de femmes.*

On voit aussi dès peuples, où les maris échan-

gent leurs femmes contre d'autres, pour un temps déterminé, et qui les reprennent à l'expiration du terme, sans que, de part ni d'autre, il s'élève la moindre difficulté.

### *Éducation des enfans.*

Les mœurs des Indiens indiquent assez quelle espèce d'éducation les pères donnent à leurs enfans : il suffit d'avoir vu combien ils sont mauvais maris, pour se douter combien ils doivent être mauvais pères. A la tendresse qu'ils manifestent pour leurs enfans en bas âge, on diroit pourtant qu'ils ne sont pas étrangers aux affections paternelles, et qu'ils sont pénétrés des devoirs qu'impose la qualité de père ; mais ces démonstrations n'ont d'autre motif que la crainte que les enfans ne meurent. Aussitôt qu'ils sont assez forts pour se procurer de quoi manger, le père ne pense plus à eux, que pour leur donner des leçons de paresse, d'ivrognerie, de fausseté et de trahison. Les enfans mâles sortent, d'ordinaire, à l'âge de douze ans, de la maison paternelle, et n'y rentrent qu'à celui de dix-huit.

### *Haine des fils contre les pères.*

Il n'y a point de fils plus dénaturé, dans le monde, que l'Indien. Loin d'aimer et respecter

L'auteur de ses jours, il a pour lui une haine mortelle; il attend, souvent avec impatience, que les forces lui viennent, et que celles de son père s'affoiblissent, pour porter sur lui une main criminelle, et ces sortes d'attentats restent impunis! On ne peut observer, sans admirer la justice divine, que cette haine des enfans ne se dirige jamais contre la mère: témoins de ses souffrances, et compagnons, jusqu'à leur adolescence, de sa vie malheureuse, ils conçoivent pour elle des sentimens de pitié, que le temps change en tendresse.

### *Habillemens.*

Le costume qui paroît le plus beau à l'Indien, est la peinture rouge sur tout le corps. L'huile et le rocou sont les ingrédiens de la peinture, que chacun se donne ou reçoit. Les enfans à la mamelle sont également peints, deux fois par jour. Nul Indien ne se croit nud, que lorsqu'il n'est pas peint; il lui faut long-temps, pour se persuader qu'il est plus décent de s'habiller que de se peindre. Lorsqu'il arrive des Indiens étrangers dans une maison, l'hospitalité veut que les femmes leur ôtent la peinture salie par la boue ou par la poussière, et leur en donnent une nouvelle.

Les jours de fête, la peinture présente des dessins de différentes couleurs. Les hommes ajoutent, à cette parure, des plumes à la tête, et des morceaux d'or ou d'argent, suspendus aux oreilles et au nez. Il y a quelques nations, comme les Guaraunos de l'embouchure de l'Orenoque, qui portent le faste jusqu'à relever ce magnifique costume, par un tablier de coton de six pouces carrés : encore cette coquetterie n'est-elle permise qu'aux femmes.

Tels étoient les hommes auxquels les Espagnols furent obligés de disputer la Terre-Ferme, pour s'en rendre maîtres ; et tels sont encore, aujourd'hui, ceux qui ont conservé leur indépendance, malgré les armes du conquérant et la morale du missionnaire.

#### INDIENS NON RÉDUITS.

Dans la capitainerie générale de Caracas, il reste peu d'Indiens à réduire. Le plus grand nombre est dans la partie sud-ouest de la Guiane, au dessus des cataractes d'Atures. Le zèle de la mission des franciscains de Cumana, échoue contre l'aversion de ces Indiens pour la vie civile. S'ils se laissent approcher, c'est pour mieux tromper ; s'ils ont l'air d'écouter les missionnaires, c'est pour en obtenir les petits pré-

sens qui sont, toujours, le prix de l'entrée dans la vie sociale; mais aussitôt que la générosité des franciscains cesse, ils emportent ce qu'on leur a donné, et ne paroissent plus. Les déserts, les lacs, les rivières, les montagnes, présentent aux missionnaires des obstacles, qu'il ne dépend pas d'eux de surmonter. Tout annonce qu'une grande partie de cet immense espace, qui est entre les sources de l'Orenoque et des Amazones, sera long-temps, s'il ne l'est pas toujours, interdit aux Européens; mais, quoique les Indiens en restent paisibles possesseurs, on n'a rien à craindre, ni de leur ambition, ni de leur audace. Loin de penser à envahir, ils s'estiment assez heureux de pouvoir conserver leur territoire, qui leur échapperoit bien vîte, s'il étoit moins vaste et de plus facile communication.

#### *Guaraunos.*

La nation des Guaraunos, qui occupe, comme nous avons vu, les nombreuses îles que forme l'Orenoque en se jetant dans la mer, est aussi une de celles qui n'a reçu, ni les lois de l'Espagne, ni la grâce du christianisme. Situés entre la partie civilisée de la Guiane espagnole et la province de Cumana, ils restent indépendans dans le gouvernement espagnol, et athées au milieu

des chrétiens. Ce phénomène est dû à leur sol, qui, pendant les six mois de la crue de l'Orenoque se trouve sous l'eau, et qui, pendant les autres six mois, est noyé, deux fois par jour, par la marée. La diversité et la multitude d'insectes, dont se forme un nuage qui couvre sans cesse toutes ces îles, les rendent inhabitables, pour quiconque n'y a pas reçu le jour. Cette incommodité en a éloigné jusqu'ici les missionnaires, et les en éloignera long-temps. D'ailleurs, ces Indiens ne faisant aucune incursion sur le sol de la religion et de la loi, le gouvernement n'a pas cru devoir faire contre les Guaraunos des expéditions militaires, auxquelles il a renoncé, depuis plus de cent cinquante ans, à l'égard de tous les Indiens qui, par leurs méfaits et leur révolte, n'attireroient pas sur eux les châtimens que réclame l'ordre public, et que rend indispensables l'affermissement de l'autorité métropolitaine.

Les Guaraunos sont au nombre de huit mille, et, après les Otomaques, les plus gais des Indiens. Ils fréquentent les villages civilisés, qui sont au nord et au sud de l'Orenoque; ils vont y vendre du poisson, qu'ils ont toujours en abondance, et des hamacs qu'ils fabriquent chez eux. C'est de ces occasions que les missionnaires pro-

fitent, pour les catéchiser ; mais, s'il faut en juger par le peu de succès de leur morale depuis plus d'un siècle, ces Indiens persistent dans la vie sauvage, plus par convenance, que par l'ignorance des avantages que promet la vie civile. Il est vrai que, politiquement parlant, leur indépendance est assez indifférente à l'ordre public, puisqu'ils ne s'en prévalent pas pour le troubler.

*Goahiros.*

Il n'en est pas de même des Goahiros, situés entre la juridiction de Maracaïbo et le Rio, ou rivière de la Hacha ; ils occupent plus de trente lieues de côtes, et s'étendent aussi à plus de trente lieues dans les terres. Ils ont, de tout temps, passé pour les plus féroces des Indiens maritimes. Jamais les Espagnols n'en tentèrent la conquête. Lorsqu'on adopta le système des missions, on leur envoya des capucins du royaume de Valence, qui, avec beaucoup de temps et de patience, parvinrent à leur inculquer quelques vérités chrétiennes, et quelque résignation à l'autorité espagnole. On obtint d'eux le serment de fidélité au roi d'Espagne, dont l'effet se borna à lui reconnoître le droit de nommer leur cacique, qui commandoit au nom du roi : ils s'assujétirent aussi à quelques pratiques religieuses ; ils don-

noient quelqu'espérance de devenir chrétiens et citoyens, lorsqu'un événement, survenu en 1766, les replongea, sans retour, dans la barbarie d'où ils n'étoient jamais bien sortis.

Un missionnaire, informé qu'un Indien d'un village voisin, venoit passer les nuits avec une Indienne du lieu de sa résidence, ordonna de le prendre et de le fustiger. Ses ordres furent, malheureusement, trop bien exécutés. L'Indien se retira chez les siens, ensanglanté, criant vengeance pour l'injure qui lui avoit été faite. Il n'eut qu'à se faire voir, pour que sa cause devînt générale. Tous les Indiens, à l'instant, prirent les armes, et tombèrent sur le village où le châtiement avoit été infligé; ils égorgèrent tous les habitans, et dévastèrent ou mirent en cendres tout ce qui étoit susceptible de destruction. Quoique la révolte fût principalement dirigée contre les missionnaires, ils eurent cependant le bonheur d'échapper. Elle éclata sur tous les points du territoire de cette nation; tous jurèrent de reprendre le genre de vie, qu'ils ne quittoient qu'à regret, et il ne paroît pas qu'ils soient disposés à violer ce serment.

Depuis cette fatale époque, aucun missionnaire n'a osé se vouer à une mort certaine et inutile, pour essayer de reconquérir, par la douceur, des

hommes dont le cœur est décidément fermé à toute morale.

Ils sont au nombre de trente mille , gouvernés par un cacique , auquel on a fait une citadelle sur une monticule , qu'on appelle *la Téta* ( la mamelle ) , à quelques lieues de la mer. Ils élèvent des chevaux , sur lesquels ils vont comme des traits. Toute leur troupe est montée , et chaque soldat a sa carabine , sa giberne , son arc et son carquois. Ils trouvent , dans les Anglois de la Jamaïque , des amis qui leur donnent des conseils , et les armes dont ils ont besoin. Les Espagnols assurent que ces rapports intimes vont , de la part des Goahiros , jusqu'à envoyer leurs enfans à la Jamaïque , pour y apprendre l'anglois , à manier les armes et à diriger l'artillerie. Cette étrange politique des Anglois , ne peut avoir d'autre objet , que celui de se ménager des alliés , dans le cas d'une expédition contre la Terre-Ferme.

Si , avec tous ces moyens , les Goahiros avoient plus de tactique , de discipline et de courage , la tranquillité des possessions espagnoles , qui ont le malheur de les avoir pour voisins , seroit souvent compromise , ou , pour mieux dire , il y auroit long-temps qu'elles seroient abandonnées ; mais comme ils n'ont encore , ni le désir , ni les moyens

de conquérir, ils ne font des incursions que pour voler des animaux, et, quelquefois, pour se donner le plaisir de dévaster ce qu'aucune force ne défend, ou pour obtenir quelque chose par une capitulation. Leurs communications avec Maracaïbo sont rares, parce que leurs vols et leurs attentats, se faisant principalement dans cette juridiction, les habitans de cette partie sont toujours en état de guerre ou sur leurs gardes, avec ces incommodes voisins.

*Leurs relations avec Rio-de-la-Hache.*

La ville espagnole, que les Indiens goahiros, fréquentent le plus, est Rio-de-la-Hache, qui dépend de la vice-royauté de Santa-Fé; ils vont, par bandes, y faire leurs échanges, précédés, le plus souvent, de leurs femmes qui portent les enfans, et des fardeaux que des bêtes de somme porteroient à peine. Malgré l'habitude de ce commerce, leur méfiance est telle, qu'ils n'ont jamais adopté l'usage de la monnoie, de peur d'être trompés; leurs transactions sont toutes par échanges; ils donnent le plus souvent des chevaux ou des bœufs, et il est rare que ce ne soit pas pour de l'eau-de-vie, qu'ils aiment passionnément. Lorsque leurs besoins sont pressans, ils prennent les armes, et menacent la

ville ou le village le plus prochain. Après quelques hostilités, les Espagnols demandent la paix, qui est promptement conclue, pourvu que des pipes d'eau-de-vie, et quelque'autre objet de peu d'importance, en cimentent les conditions. C'est surtout à Rio-de-la-Hache, que ces sortes de traités sont fréquens, et que les présens, qui en sont le prix, deviennent abusifs. Ils ne font, en effet, qu'encourager les Indiens à prendre, sans aucun motif, l'attitude hostile; et, par la facilité que les administrateurs ont d'exagérer ce qui a été donné, il se procurent des bénéfices, qui doivent leur faire plutôt désirer que craindre ces sortes d'événemens.

Ces Indiens sont toujours bien accueillis dans toutes les villes espagnoles, où ils vont pour affaires ou par curiosité; mais ils observent si peu les lois de la réciprocité, qu'ils ne reçoivent chez eux aucun Espagnol. Celui qui se flatteroit de faire exception, paieroit de sa vie l'imprudence de l'avoir tenté. Il passe, néanmoins, pour constant que les contrebandiers espagnols obtiennent, en payant, un sauf-conduit et une escorte pour traverser le pays des Goahiros, et que, sous ce rapport, leur indépendance a beaucoup de partisans parmi les Espagnols mêmes.

Leurs principales et leurs plus utiles relations,

sont avec les Anglois de la Jamaïque. C'est d'eux qu'ils reçoivent , comme je viens de le dire , les armes et les munitions qu'ils consomment , et les étoffes dont ils se vêtissent ; car , pendant qu'ils restèrent sous la domination espagnole , ils contractèrent l'habitude de s'habiller , et ils l'ont conservée.

Les femmes ont une espèce de robe , qui descend un peu plus bas que le genou , et coupée de manière que le bras droit reste nud. Les hommes portent une chemise fort courte , des culotes qui vont à moitié cuisse , et un petit manteau retroussé sur l'épaule. Cette parure est relevée , dans l'un et l'autre sexe , par beaucoup de plumes , par de la grenaille et par des morceaux d'or ridiculement attachés aux oreilles , au nez et aux bras. Les objets qu'ils fournissent aux Anglois , en échange de ce que ceux-ci leur apportent , sont des perles qu'ils pêchent dans leurs propres ports , des chevaux , des mulets et des bœufs.

Une singularité , qui peint , d'un seul trait , la férocité et la perfidie des Goahiros , est que les Anglois , leurs intimes amis , qui fréquentent leurs ports , descendent rarement à terre , par la crainte , trop fondée , d'en être assassinés. Les échanges se font à bord , et les bâtimens sé-

journeut, dans les ports, le moins qu'ils peuvent.

Les bâtimens que les événemens de la mer jettent sur ces côtes, deviennent, à l'instant, la proie des cannibales Goahiros ; ils commencent par en égorger les hommes, et se repaître de leur chair : la cargaison est partagée entre ceux qui se trouvent présens.

Sur le territoire des Goahiros, à l'est, sont les Indiens *Cocinas*, qui vivent en sauvages, mais qui sont si lâches et si pusillanimes, que les Goahiros ont, sur eux, tout l'ascendant que donne la hardiesse sur la timidité. Ces sauvages sont, à proprement parler, les vassaux d'autres sauvages.

En voilà, sans doute, plus qu'il n'en faut pour prouver que l'existence d'une pareille population, offre toutes sortes de maux, et pas un avantage. La politique, l'humanité, la religion réclament, à la fois, contre l'usage criminel que ces barbares font de leur indépendance. Ils ne s'agit pas ici de subjuguier un peuple qui veut être libre, et qui sait l'être ; mais bien de forcer des hommes à vivre en hommes ; de les faire renoncer aux inclinations des bêtes féroces ; de les pénétrer de la dignité de leur être ; et de les appeler, malgré eux, à jouir des bienfaits de

la vie sociale. Il importe à la tranquillité, à la sûreté des pays circonvoisins, à la facilité des communications, à la liberté de la navigation sur ces côtes, à l'honneur et à la consistance de l'autorité de la métropole, que le sol, occupé par ce repaire de brigands, rentre enfin dans le domaine de la loi. Tant que la Terre-Ferme recélera, dans son sein, cette peuplade qui ne connoît que le crime, également prête à se réunir, pour le mal, aux perturbateurs du repos intérieur, et à l'ennemi extérieur, elle sera toujours en présence du danger.

Je sais que la nécessité de la réduction des Indiens goahiros, n'est pas problématique pour les gouvernemens de la Terre - Ferme ; je sais que le gouverneur actuel de Maracaïbo, D. Fernando Miyares Gonzales, homme qui joint le talent à la volonté de bien faire, ne cesse de faire la guerre à ces sauvages, afin de prévenir, par les armes, les excès auxquels ils se porteroient, s'ils n'étoient contenus. En 1801, il y avoit dans les prisons de Maracaïbo, quarante-neuf Indiens goahiros, qu'on gardoit comme ôtages ; parmi eux étoit la cousine du cacique, que sa nation réclamoit avec intérêt. Le gouvernement espagnol offroit de la rendre, pourvu qu'on lui livrât un nommé Martin Rodrigues, mulâtre de

Rio-de-la-Hache, dont l'esprit entreprenant et pervers portoit des coups funestes à la province, par les conseils qu'il donnoit aux Goabiros; mais l'échange n'eut pas lieu, parce qu'on ne le trouva pas avantageux; et, en 1803, l'Indienne étoit encore au pouvoir des Espagnols.

Ce même gouverneur a fait tout ce qu'il lui étoit humainement possible de faire, pour que ces Indiens ne fussent plus le fléau de tout ce qui les avoisine, et qu'ils reconnussent enfin l'autorité espagnole. Ses diverses représentations ont été envoyées, par le capitaine général de Caracas, au vice-roi de Santa-Fé, dont le concours est nécessaire pour que l'attaque se fasse par la partie de l'ouest, en même temps qu'elle se feroit par la partie de Maracaïbo. Le vice-roi, qui réside à deux cents lieues, n'a pu donner ses ordres, sans demander l'avis du gouverneur de Rio-de-la-Hache, qui a toujours été pour les délais, quelquefois même pour la négative. Les Goabiros, disent les antagonistes de la réduction, forment un peuple dangereux; ils sont bien montés, bien armés et bien aguerris; ils peuvent mettre sous les armes quatorze mille hommes. Leurs désirs actuels se bornent à faire quelque commerce, pour se procurer, par le moyen des échanges, de l'eau-de-vie et des vêtemens. S'ils

prennent les armes , et font des incursions , un traité, facilement conclu, les leur fait mettre bas : mais , s'ils sont attaqués avec les seules forces que les provinces voisines peuvent faire marcher contre eux , il est à craindre que leur ambition ne se réveille , et que , tout en évitant d'être conquis , il ne leur vienne des idées de conquête , et que les provinces voisines ne finissent par être la proie de leur brigandage et de leur férocité. Ces raisons , plus spécieuses que justes , et qui ont plus , pour base , le sordide intérêt que la franche loyauté , ont suffi pour rendre sans effet tous les efforts du gouverneur de Maracaïbo , qui voit , avec indignation , une poignée de barbares , dans le sein d'une nation civilisée , commettre toute sorte d'excès , avec la certitude de l'impunité. Quoi qu'il en soit , l'époque ne peut pas être éloignée où les Espagnols envahiront le territoire des Goahiros , s'ils veulent empêcher ces Indiens d'envahir le leur.

#### INDIENS CIVILISÉS.

Des Indiens qui vivent encore en sauvages , la marche historique nous conduit à ceux qui sont sous l'empire de la loi. Nous avons vu que le système de rigueur , qu'adoptèrent les premiers conquérans , fut promptement remplacé par un

système de douceur et de bonté ; et qu'an lieu de la mort et des fers , que les premiers Européens apportèrent aux infortunés habitans de l'Amérique, les rois d'Espagne ordonnèrent qu'on leur accordât protection , sans attenter à leur liberté personnelle. Ils ne voulurent avoir, dans les Indiens, que des vassaux , et non des esclaves , que des sujets et non des victimes. La souveraineté espagnole n'en vouloit qu'à leur indépendance , et quoique son droit , pour cet objet , fût aussi problématique , que pour en faire des esclaves , il devint ; cependant, moins révoltant , depuis qu'il fut dépouillé de tout moyen coërcitif, qu'il ne l'étoit lorsqu'il s'exerçoit par tout ce que la violence eut jamais de plus cruel , et la soif de l'or de plus atroce.

*Excessive douceur des lois en leur faveur.*

Peu d'écrivains étrangers ont rendu , au gouvernement espagnol , la justice qui lui est due , sur le régime des Indiens. L'abbé Raynal , cet homme ardent et profond , plus enthousiaste qu'impartial , plus véhément qu'exact , donne , sur le sort actuel des Indiens , une idée qui n'est applicable à aucune des possessions espagnoles moins encore à la capitainerie générale de Caracas. Robertson , plus historien , quoiqu'aussi phi-

Iosophe, s'est plus rapproché de la vérité, sans l'avoir dite toute entière; car les lois espagnoles sont encore plus favorables aux Indiens qu'il ne le dit.

Le législateur espagnol s'est étudié à donner, à cette classe d'hommes, tous les avantages qu'il a crus compatibles avec la dépendance à la métropole. On peut même dire, qu'à force de vouloir les favoriser, on les a rendus aussi inutiles à la société, que la société est inutile pour eux.

Si les lois doivent être calculées sur les mœurs du peuple auquel on les destine; si elles ne sont bonnes qu'autant qu'elles tendent à réprimer les vices, à corriger les défauts, et à créer des vertus; le code qui régit les Indiens, est bien loin de remplir son objet. Une des premières obligations qu'on devoit imposer à des êtres, dont la paresse forma la base du caractère, étoit celle de travailler. Le magistrat devoit seulement indiquer, dans le principe, la nature de ce travail, et le faire tourner, tout entier, au profit de l'Indien. De cette manière, la société auroit obtenu promptement un citoyen laborieux, et le roi un vassal utile. Mais on a cru, ou feint de croire, que gêner les inclinations de l'Indien, c'étoit porter atteinte à sa liberté. On s'en est rapporté à lui sur le choix de l'emploi de son temps; il a adopté

celui de vivre dans l'oisiveté, et dans les vices crapuleux qui en sont la suite : nous reviendrons sur cet objet.

*Mesures pour les tenir dans la dépendance.*

A quelques légères précautions près, que l'Espagne a prises pour rendre nuls les efforts qu'on a supposé, bien gratuitement, que les Indiens pourroient faire pour recouvrer leur ancienne indépendance, à laquelle ils sont incapables de penser, on leur a laissé tous leurs penchans, toutes leurs inclinations, tous leurs vices.

Les principales dispositions de la métropole espagnole, pour assurer sa souveraineté en Amérique, furent de défendre aux Indiens le port de toute sorte d'armes offensives et défensives ; de leur interdire l'usage du cheval ; d'empêcher qu'aucun Indien apprît le métier d'armurier, et demeurât chez personne où il pût acquérir quelque notion sur la fabrication, réparation ou maniement des armes ; d'obliger les Indiens qui se réduiroient, à vivre réunis, dans des villages, et non disséminés dans la campagne ; de défendre qu'aucun Indien pût passer d'un village à un autre, encore moins d'y transférer son domicile, sous peine de vingt coups de fouet contre le

délinquant, et de quatre piastres fortes d'amande contre le cacique qui l'aura permis ; d'interdire aux Espagnols, mulâtres ou métifs, d'habiter les villages d'Indiens, de peur qu'ils n'y répandent des idées nuisibles à la tranquillité publique.

Toutes ces mesures, parfaitement inutiles pour les provinces de Caracas, sont reléguées, depuis long-temps, au nombre de ces reglemens, enfantés par des génies spéculatifs, qui se croient inspirés par la prudence, lorsqu'ils ne sont mus que par des craintes chimériques. Il n'y a que la disposition, relative à la séparation des Indiens et des Espagnols, qui est encore en vigueur, moins parce que l'expérience en a démontré l'utilité, que pour des motifs qui trouveront leur place au chapitre VI, article *Missionnaires*.

#### *Leurs privilèges.*

Voyons maintenant ce que l'Espagne a fait en faveur des Indiens ; et que l'impartialité décide s'il y eut jamais, dans aucun état, une classe comblée d'aussi grands privilèges.

Un peuple conquis n'a jamais pu prétendre à jouir d'autres bienfaits politiques, que de ceux résultans des lois de la puissance qui l'a vaincu ; le plus souvent même, il en est exclus, ou il est soumis à tant d'exceptions, destinées à le retenir

dans la dépendance , que son code se trouve tout à fait différent de celui du conquérant. Ainsi l'Espagne auroit passé , aux yeux de l'univers , pour généreuse , en donnant ses propres lois aux Indiens. Quels droits n'a-t-elle donc pas acquis à l'admiration des hommes , par le soin qu'elle a pris de modifier ses lois , dans l'intention de rendre ces nouveaux vassaux plus heureux , que ne le sont les mêmes Espagnols ? Si un tel bienfait eût tombé sur une population qui eût su l'apprécier et en tirer parti , la conquête de l'Amérique n'auroit été , pour les indigènes qu'une révolution heureuse ; en exceptant toutefois le premier siècle de l'effusion du sang indien , dont le souvenir ne cesse d'empoisonner les avantages , qui résultent des institutions civiles et religieuses , dans un pays jadis couvert de barbares , qui n'avoient de l'homme que la contexture.

Le premier acte de générosité du gouvernement espagnol , en faveur des Indiens , a été de ne point leur donner d'autres magistrats que de leur propre classe et de leur choix. Tous les villages d'Indiens , sous la domination espagnole , ont un cacique , descendant de ceux qui l'étoient avant la conquête , s'il en existe ; sinon , il est nommé par le roi. Une des qualités indispen-

sables, pour être revêtu de cette dignité, est d'être Indien, sans aucun mélange de sang européen ou africain.

La loi, présumant que les caciques ne feroient usage de l'autorité que pour le bonheur de leurs semblables, n'y mit, dans le principe, presque pas de bornes; mais bientôt on s'aperçut de l'étrange abus qu'ils en faisoient, et l'on s'empressa de garantir les Indiens des injustices qu'ils éprouvoient de leurs chefs. Je me dispense de décrire les pouvoirs qu'exerçoient les caciques, parce que ces emplois ne se trouvent guère qu'au Mexique, sous le nom de *técles*, et au Pérou sous celui de *curacas*.

Dans les provinces dépendantes de Caracas, les villages d'Indiens sont régis par un cabildo, ou municipalité, composé de deux alcades et de deux regidors indiens, si le village a plus de quatre-vingts maisons.

Toute la police du village forme la juridiction du cabildo. Le principal soin que la loi lui recommande, est de réprimer l'ivrognerie, l'impunité et le libertinage; mais les vices sont tellement attachés à l'espèce, que les magistrats indiens, chargés de les poursuivre, en sont eux-mêmes assez infectés, pour servir à les propager, plutôt qu'à les détruire. Il arrive de là, que sou-

vent ils punissent, dans les autres, des excès de boisson bien moins forts que ceux dont ils donnent eux-mêmes l'exemple. Et Dieu sait quelle proportion ils mettent, dans ces sortes de cas, entre la peine et le délit!

Pour remédier à cet abus, le gouvernement espagnol a placé, entre les magistrats indiens et leurs justiciables, une autorité qui porte, à la Terre-Ferme, le nom de *corregidor*; et de protecteur d'Indiens, dans le reste de l'Amérique espagnole. Ces fonctions sont toujours déferées à un Espagnol, à la charge de résider dans le village d'Indiens. Il est là pour empêcher que les magistrats indiens n'abusent de leur autorité; qu'ils n'infligent des châtimens excessifs. Il a le droit de réduire tous ceux qui lui paroissent avoir pour motif la vengeance, l'inimitié, l'ivrognerie, ou l'inhumanité du juge. Ce fait seul prouve que l'Indien a l'âme si vile, ses idées si basses, qu'il est plus enclin à appesantir le joug de ses semblables et le sien propre, qu'à le secouer; et, ce qui ne peut se concevoir, c'est que le conquérant soit lui-même obligé de contenir le bras de l'Indien en place, qui frappe à tort et à travers sur ces misérables créatures, qui sont, dans l'espèce humaine, ce que sont le paresseux, l'aï, et l'unau dans celle des quadrupèdes. Pour

ne plus revenir sur les fonctions du corregidor, je dois ajouter qu'il est aussi chargé de percevoir la capitation, que l'on fait payer aux Indiens, sous le nom de tribut, et de tenir la main à l'exécution des lois.

Il y a peu de villages d'Indiens, dans la capitainerie générale de Caracas, qui puissent fournir aux frais d'un corregidor; c'est ce qui a déterminé d'assigner au même, un district de trois ou quatre villages, entre lesquels il doit partager ses soins et sa surveillance.

Les missionnaires, dans les villages qui sont encore à leur charge, remplissent les fonctions de corregidors, pour la partie de l'ordre public; car le tribut ne se perçoit que dans ceux qui sont soumis au régime ordinaire.

On laisse à l'Indien la terre qu'il possède, lorsqu'il passe sous la domination espagnole; s'il n'en a pas, on lui en donne suffisamment pour ses besoins, pourvu qu'il la travaille.

Toutes les lois ordonnent que les offenses faites à des Indiens, soient plus sévèrement punies que si elles étoient faites à des Espagnols.

Les fiscaux, ou procureurs généraux des audiences, sont les protecteurs nés des Indiens, et leurs défenseurs en matière civile comme en matière criminelle.

Les caciques, et leurs descendans, jouissent de tous les privilèges de la nation espagnole.

Les Indiens sont exempts du droit d'*alcavala*, pour tout ce qu'ils vendent leur appartenant. Pour bien connoître l'importance de cette exemption, il suffit de voir l'article *Alcavala*, dans le chapitre IX.

On exige des Indiens, qui ne sont plus sous la conduite des missionnaires, un tribut annuel, sur les mâles seulement, et depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à cinquante. Sa quotité n'est pas égale dans toutes les possessions espagnoles; mais, à la Terre-Ferme, elle va à peu près à deux piastres fortes. Nous verrons sa destination au chapitre IX. La moindre incommodité, la moindre intempérie du temps, le moindre prétexte, suffisent, auprès de la plupart des corregidors, pour obtenir la dispense du paiement. Néanmoins, il n'est pas rare qu'à l'approche du recouvrement de cette taxe, imperceptible dans un pays aussi fertile que la Terre-Ferme, les contribuables ne prennent la fuite, et n'aillent réclamer l'asile des Indiens encore sauvages.

L'une des plus belles prérogatives des Indiens, est d'être regardés comme mineurs dans toutes leurs transactions civiles. Ils ne sont obligés à l'exécution des contrats qu'ils passent, sans

l'intervention des juges , avec les Espagnols , qu'autant qu'ils le veulent. Ils peuvent en demander la rescision en tout état de cause. Leurs biens fonds ne sont légitimement achetés qu'à l'enchère judiciaire. Si l'objet est de peu d'importance , la permission du juge suffit ; mais elle ne s'accorde , qu'après que des renseignemens bien exacts , prouvent que le marché est avantageux à l'Indien.

Il étoit, sans doute, impossible que la loi poussât plus loin ses faveurs. Avant d'en examiner les résultats , nous devons voir ce que l'église a fait , de son côté , pour ranger les Indiens au nombre des fidèles.

*Signalées faveurs que l'église leur accorde.*

L'inquisition , qui a un droit absolu sur les consciences de tous les Espagnols , n'en a aucun sur celles des Indiens. Leurs crimes d'hérésie et d'apostasie , sont du ressort des tribunaux des évêques ; et leurs maléfices , de celui des tribunaux séculiers : mais ces attributions sont uniquement pour la forme ; jamais Indien ne fut judiciairement poursuivi pour ces sortes de délits.

Suivant le concile de Lima , les censures ecclésiastiques ne peuvent , dans aucun cas , frapper l'Indien : son ignorance lui sert de *paracensure*.

Toute l'instruction requise , pour admettre aux fonts baptismaux les Indiens adultes , se réduit à leur faire convenir, par signes ou par paroles, que l'idolâtrie, le culte des idoles et la superstition, sont des péchés mortels ; que le mensonge l'est aussi ; que la fornication, l'adultère, l'inceste et la pédérastie, sont des péchés horribles ; et que l'ivrognerie, qui fait perdre la raison, est aussi un péché.

L'usage général, est de couper les cheveux à l'adulte qui va recevoir le baptême. Les premiers missionnaires l'observoient à l'égard des Indiens, qui ont tous une affection si particulière pour leur chevelure, qu'ils aimoient mieux que la porte du ciel leur restât fermée, que de se la faire ouvrir par ce léger sacrifice. Le roi, informé de cet obstacle, que rencontroit la conversion des Indiens, rendit une cédule le 5 mars 1581, par laquelle il défendit, malgré ce que dit saint Paul sur les cheveux, de couper ceux des Indiens.

On a tant de peine à pénétrer l'Indien, de l'utilité de la confession, qu'il n'apporte jamais, au tribunal de la pénitence, la contrition ni l'attrition nécessaires ; il ne s'approche, ni avec l'intention de déclarer ses péchés, ni avec celle de se corriger. Si l'on s'en tenoit à ce que dit

Soto, que le devoir du confesseur, *non est interrogare pœnitentem, sed audire confitentem*, la confession de l'Indien se réduiroit à bien peu de chose. Il s'établit au contraire, entre le ministre de l'église et l'Indien qui se confesse, des débats d'une singularité piquante. Il est rare qu'on obtienne de l'Indien, l'attitude d'un pénitent : s'il s'agenouille en débutant, il est bientôt assis à terre ; et là, au lieu de déclarer ses péchés, il nie fortement tous ceux dont le confesseur, qui connoît ses habitudes, lui demande l'aveu ; il faut qu'il soit évidemment convaincu de mensonge, pour qu'il se reconnoisse coupable de quelque péché : c'est ce qu'il ne fait qu'à la dernière extrémité, et en maudissant souvent ceux qui en ont informé le prêtre. Une pareille confession, faite par un Espagnol, ou par quelque chrétien que ce fût, seroit nulle, mille fois nulle ; faite par un Indien, elle est valide, suivant différens docteurs en théologie, pourvu que le confesseur lui arrache une démonstration de contrition : cela se fait en lui dictant un acte de contrition, que l'Indien marmote confusément. Son ignorance est si grande et ses facultés si bornées, qu'on a cru que c'étoit tout ce qu'on pouvoit en exiger ; et, par l'axiome théologique, *facienti quod est in se, Deus non denegat*

*auxilium*, on a conclu que l'Indien est ainsi bien et dûment confessé.

Par une grâce particulière du pape, les Indiens ne sont précisément pas tenus, pour être en règle, de se confesser pendant le temps pascal. Il suffit qu'ils se confessent une fois l'an, même *extra tempora paschæ*.

Leur confession est excellente, quoiqu'ils n'accusent ni l'espèce du péché, ni le nombre de fois qu'ils l'ont commis, parce qu'on les a rangés au nombre de ceux dont parlent Reginaldo et Enriquez. *Rustici nesciunt discernere species morales aut numerum, sed crasso modo confitentur; hi non sunt cogendi repetere totius vitæ confessiones.*

Les théologiens recommandent de n'imposer aux Indiens que des pénitences légères. Ils veulent que, quand même ils n'en feroient aucune, cette omission ne fasse point matière à péché mortel : *Car elle est suffisamment excusable*, dit le moine Jean-Baptiste, *par leur défaut de mémoire, par leur insouciance, et par leur peu d'entendement.*

L'église reconnoît si peu de capacité aux Indiens, qu'elle suppose qu'il est impossible de leur faire comprendre que le parrain contracte un degré de parenté spirituelle avec le filleul et

sa mère ; et à raison de cette ignorance , il a été décidé qu'ils n'en contractent aucun , parce que *nemo enim obligatur ad id quod omninò ignorat.*

Il est au pouvoir des évêques d'accorder aux Indiens toute dispense de parenté , sans que cette faculté s'étende aux mêmes Espagnols ; car elle est exclusivement en faveur des Indiens.

Les Indiens ne sont obligés d'entendre la messe que les dimanches , le jour de Noël , le premier jour de l'an , les jours de l'Ascension et de la Fête-Dieu ; les fêtes de la Vierge , la Nativité , la Purification et l'Assomption ; enfin le jour de saint Pierre. Cela ne forme pas la moitié des jours où l'Espagnol doit , sous peine de péché mortel , entendre la messe ; encore les Indiens en sont-ils dispensés , suivant l'évêque Montenegro , si leur demeure est trop éloignée de l'église , et qu'ils craignent de se mouiller , soit en allant ou en se retirant ; s'ils ont quelque soupçon que le corregidor veuille leur demander le paiement du tribut , ou leur assigner quelque travail ; s'ils ont peur que le curé ne leur fasse donner quelque correction ; et s'ils ont quelque raison de soupçonner qu'on veuille les faire , contre leur gré , alcades. Tous ces cas ont été

prévus et consacrés dans l'*Itinéraire des curés des Indiens*.

Il n'y a que les vendredi de carême, le samedi saint et la veille de Noël qui soient, pour l'Indien, des jours de jeûne. Sans être assujéti à prendre la bule, il peut manger de tout ce qu'elle permet à ceux qui l'achètent.

Enfin on a tellement été persuadé que le moyen de faire aimer la religion par l'Indien, étoit de christianiser ses goûts et ses habitudes, qu'on en est venu à mettre en question, s'il est permis de manger de la chair humaine; et ce qui ajoute à la singularité de la question, c'est qu'elle a été décidée en faveur des antropophages. Montenegro, que je viens de citer, s'appuyant de la doctrine de Lesio et Diana, dit sérieusement, dans son *Itinerario de parochos de Indios, lib. 4. trat 5. sect. 9, num. 8: Qu'en cas de nécessité, on peut manger de la chair humaine, sans qu'il y ait aucune espèce de péché, parce que ce n'est pas mal en soi*. Et où présume-t-il que ces cas de si urgente nécessité peuvent se présenter? Dans la partie la plus fertile du globe, la plus couverte de forêts où le gibier fournit à l'homme une ressource abondante et inépuisable, la plus arrosée de rivières remplies de poissons, de tortues, etc.

*Tristes résultats.*

On voit, par là, combien la politique et la religion se sont efforcées à faire jouir les Indiens de tous les bienfaits de la civilisation, et combien, pour cela, elles ont cherché à rendre insensible la pente du passage de la vie sauvage à la vie civile. Quel est le peuple barbare, que tant de soins n'auroient pu émouvoir, ou dont les générations auroient partagé l'insensibilité? La bête la plus brute, l'animal le plus sauvage, finissent par donner quelque démonstration de reconnoissance à ceux qui leur font le plus assidûment des caresses. L'Indien seul, dans la nature, est d'une apathie, d'une insouciance qu'on ne retrouve dans aucun être. Son cœur, fermé au plaisir comme à l'espérance, n'est accessible qu'à la frayeur. L'audace lui est inconnue, la timidité est son unique partage. Son âme est sans ressort, son esprit sans action. Incapable de concevoir comme de raisonner, il passe sa vie dans une stupeur qui annonce qu'il n'a aucune idée de lui même, ni de ce qui l'environne. Son ambition et ses désirs ne vont jamais au delà des besoins du moment. Ce caractère, un peu moins saillant dans les Indiens qui habitent les villes, est encore tout entier celui des Indiens

qui habitent les villages, sous la direction du curé ou du corregidor espagnol, malgré qu'ils en soient à la quatrième et cinquième génération de leur noviciat dans la vie sociale.

*Difficulté d'en faire des citoyens.*

Tous les efforts du législateur, pour leur inspirer un certain amour propre, qui créât en eux des facultés, ou qui développât le peu qu'ils peuvent avoir reçues de la nature, ont été inutiles. Ni l'accueil qu'ils ont reçu, en entrant dans la société, ni les distinctions avec lesquelles ils sont traités, n'ont pu les dégoûter de la vie sauvage, bien qu'ils ne la connoissent que par tradition. Il y a en effet peu d'Indiens civilisés qui ne soupirent après la vie des bois, et qui ne s'y retirent aussitôt qu'ils le peuvent. Ce n'est pas pour le prix qu'ils mettent à la liberté, mais pour les douceurs que la demeure des forêts promet à leur mélancolie, à leur superstition et à leur mépris pour les droits les plus sacrés de la nature. Depuis près de trois siècles, qu'on cherche à donner à cette misérable espèce d'hommes, quelque idée du juste et de l'injuste, on n'a pu obtenir qu'ils respectassent la propriété d'autrui, lorsqu'ils peuvent la ravir; qu'ils ne fussent pas dans un état continuel d'ivresse, lorsque la bois-

son ne leur manque pas ; qu'ils ne commissent point d'inceste, lorsqu'ils en ont l'occasion ; qu'ils ne fussent pas menteurs et parjures, lorsque le mensonge ou la violation du serment doivent leur être profitables ; qu'ils se livrassent au travail, lorsque la faim du moment ne les y oblige pas.

L'habitude de mentir leur est si familière ; la vérité a pour eux si peu de prix, que les lois espagnoles ont, avec raison, prévenu les funestes effets que peut causer leur témoignage à l'innocence ; elles ont ordonné qu'on n'entendra jamais, dans une cause, moins de six Indiens, et que ce que les six auront dit, n'aura pas plus de valeur, dans les tribunaux, que la déclaration, sous serment, d'un témoin ordinaire.

La politique, avec toutes ses combinaisons, n'a donc point rempli son but ; voyons si la religion, avec la douceur de sa morale, a mieux rempli le sien.

*Plus grande difficulté d'en faire des chrétiens.*

Il n'est peut-être pas, au monde, de créature moins propre à être façonnée au christianisme, que l'Indien. Trop borné pour en saisir les vérités ; trop apathique pour élever ses idées jusqu'au ciel ; trop peu exercé à réfléchir pour croire franchement, même à l'existence d'un

seul Dieu , il ne pense pas plus à ce qu'il doit devenir après sa mort , qu'à ce qu'il est dans ce monde. Il écoute , il balbutie même la doctrine qu'on lui enseigne , avec une docilité qui a tout l'air de la soumission , et qui n'est que l'effet de son incurie. Si l'idée d'un seul Dieu, est déjà au-dessus de sa conception , que sont pour lui les mystères , sur lesquels est fondée la religion chrétienne ? des barrières, auxquelles il ne se donne pas la peine de frapper , loin de chercher à les franchir. Ce qui rendra toujours l'Indien l'écueil de l'apôtre le plus zélé , c'est qu'il n'a point de foi ; et l'on sait que , sans ce don de Dieu , qui fait acquiescer fermement aux vérités qu'il a révélées à son église, on ne peut être mis au nombre des chrétiens. Ce n'est pas que jamais l'Indien ait l'air de se refuser à tout croire ; qu'il ne donne , même , des signes approbatifs à la morale qu'on lui prêche ; son incrédulité ne se manifeste , que par son dégoût pour les exercices religieux. Tant que ces exercices font spectacle , il s'en amuse ; le son des cloches , le chant de l'église et le bruit des instrumens , dont il est souvent accompagné , les illuminations , la vue des ornemens , tout semble captiver l'Indien ; mais les cathéchismes , mais les sermons , mais les messes basses , mais les confessions , mais les

abstinences, sont pour lui des objets si fastidieux, qu'ils lui sont insupportables. Sa contenance, dans l'église, est une preuve du peu de ferveur qui l'y retient. Toujours couvert de hail-  
lons, qui remplissent bien moins le vœu de la pudeur, que ne le remplirent les feuilles de figuier, que nos premiers pères s'appliquèrent aussitôt qu'ils eurent mangé le fruit défendu, souvent même entièrement nud, il reste couché ou accroupi pendant tout l'office divin. Jamais l'envie de prier Dieu ne le prend ; il a plus de vénération pour la magie et pour les sortilèges, dont on s'occupe sans cesse de lui démontrer le ridicule, que pour le culte religieux, dont on lui fait constamment connoître les inappréciables avantages. Il y a plus, c'est que l'Indien qui croit à la doctrine chrétienne, passe, auprès de ses camarades, pour un imbécille. Il n'y a, pour les Indiens, de vrais dogmes, que les maléfices et la puissance du diable. L'âge, au lieu de les ramener à la vraie croyance, efface au contraire, en eux, les légères impressions qu'ils peuvent avoir reçues dans la jeunesse, en faveur de la religion chrétienne ; aussi n'est-il pas rare de voir de vieilles Indiennes parodier les sermons auxquels elles assistent, et chercher à détruire, dans les jeunes Indiens, les salutaires effets que

pourroit produire la morale. Ces vieilles, disséminées dans l'église, pendant le sermon, critiquent tout ce que le prédicateur dit. Lorsqu'il parle de la bonté et de la puissance de Dieu, la vieille Indienne réplique, à demi-voix : *Pourquoi, s'il est si bon et si puissant, ne nous donne-t-il pas à manger sans que nous soyons forcés de travailler?* S'il s'agit des peines de l'enfer, l'Indienne répond : *L'a-t-il vu? qui le lui a dit? qui en est revenu?* Si c'est de la mortification et de l'abstinence : *Pourquoi, dit l'Indienne, le Padre qui nous prêche cette morale, ne la pratique-t-il pas?* Si c'est de la confession, l'Indienne l'attribue à la curiosité du prêtre, et soutient que Dieu n'a pas besoin de savoir ce que les Indiens font; de sorte, qu'avec de pareils commentaires, le sermon est, ordinairement, plus nuisible que favorable aux progrès de la foi.

*Comment il falloit traiter les Indiens.*

Il est donc bien démontré, que tous les villages d'Indiens sont encore beaucoup plus près de la barbarie que de la civilisation : on ne peut pas même en excepter ceux qui sont sous l'égide des lois, depuis plus de cent cinquante ans. La cause peut bien avoir sa source dans le naturel de cette espèce d'hommes, dont l'excessive stupidité a

fait agiter la question de savoir, s'ils étoient des êtres raisonnables ; et ce ne fut qu'après un sérieux examen, que Paul III déclara, en 1537, qu'ils l'étoient. *Indos ipsos*, dit la bulle, *utpotè veros homines, non solùm christianæ fidei capaces existere decernimus et declaramus*. Mais il est impossible, aussi, qu'un régime différent n'eût, en quelque sorte, vaincu leur inaptitude. Si, au lieu de favoriser leur paresse, ou de retenir le salaire de celui qu'on fait travailler, on les avoit, indistinctement, obligés tous au travail, en leur procurant des commodités en échange de leurs fatigues ; si l'on eût cherché à leur créer des besoins qui leur eussent fait apprécier ces commodités, leur civilisation seroit, infailliblement, beaucoup plus avancée. On les a traités comme des bêtes féroces qu'on vouloit apprivoiser ; il falloit les mener comme des enfans, dont on vouloit faire des hommes. Le système d'excessive indulgence, qui convenoit à la religion, ne convenoit pas, également, à la politique. Pour faire observer les devoirs de la société, les moyens ne peuvent pas être les mêmes, que pour faire aimer et adorer un Dieu de paix, de bonté et de miséricorde.

Il me semble, je le répète, que cette partie de la population de la Terre-Ferme, auroit moins

croupi dans la superstition et dans le vice, si on lui eût fait une loi de l'obligation du travail, et si l'on s'en fût fait une autre de le lui rendre profitable. En parvenant à rendre ces hommes laborieux, on en feroit, en même temps, de bons maris, de bons pères, de bons chrétiens; car toutes les vertus sociales viennent, naturellement, à la suite de l'amour du travail.

*Nouveau régime pour les Indiens.*

Voici, à mon avis, les moyens qu'on auroit dû adopter, et que l'on pourroit adopter encore, pour mieux remplir les vues du gouvernement.

D'abord, suppression de toutes les fêtes; elles ne peuvent être, pour l'Indien, que l'occasion d'ivrognerie. Les dimanches, exclusivement et uniquement, destinés à sanctifier le Seigneur, et à se nourrir de sa parole. Après six jours de fatigue, le septième sera un vrai jour de repos. Obligation expresse, à chaque famille indienne, de cultiver la quantité et les espèces de vivres que le magistrat, ayant la surveillance et la direction des travaux, désignera. Ils seront calculés sur les besoins présumés de la famille; ces plantations seront aussi près qu'il sera possible de la maison du propriétaire, afin de pouvoir les garantir, facilement, du larcin des hommes et de la voracité

cité des animaux : on n'emploîra, à cette petite culture, que deux jours par semaine : ils seront plus que suffisans.

On formera quatre divisions des Indiens de chaque village, et, à chacune d'elles, on assignera un espace de terre, propre à la culture des denrées coloniales. Une plantation sera en café, une autre en coton, une autre en indigo, et la quatrième en cacao, en supposant que dans chaque village, la terre veuille se prêter à la diversité des productions : car il est égal, pour mon plan, que l'espèce de denrées soit la même, dans les quatre habitations, ou qu'elle soit différente.

Les membres, de chaque division, seront tenus de se rendre tous les jours, excepté ceux destinés à la petite culture, sur l'habitation qui leur sera affectée, et de la travailler, d'un soleil à l'autre; hors les heures des repas et pendant les averses.

Au centre de chacune de ces habitations, seront les bâtimens nécessaires à leur exploitation, dont le roi fera les avances, qui lui seront remboursées, par quart, sur les quatre premières années de rapport.

Toutes les denrées, soigneusement mises en magasin après la récolte, seront vendues sur les lieux, s'il est possible; sinon, elles seront adres-

sées à une maison de commerce du port de mer le plus proche, pour être vendues; et leur produit sera envoyé au village d'où sont venues les denrées, pour être réparti, en espèces, aux Indiens qui les cultivèrent. Elles seront exemptes du droit d'*alcavala*, et de dîme, au moins pendant dix ans. Il est sous-entendu que les frais d'exploitation, le transport des denrées, la commission de vente et les autres menus frais devront être prélevés avant le partage.

L'Indien aura la libre et entière disposition de l'argent qu'il recevra pour sa part; c'est de cette liberté que doit résulter le réveil de son ambition, ou qu'elle lui viendra, s'il est vrai qu'il n'en ait pas le germe. On permettra l'établissement, dans le village, de toute espèce de boutiques et d'ouvriers, pour que l'Indien ait l'occasion d'employer son argent, à des choses utiles ou commodes.

Si quatre grandes plantations par village, ne suffisoient pas, rien n'empêche d'en augmenter le nombre, comme de les réduire, si un moindre nombre suffisoit. On pourroit également accorder, sans inconvénient, à dix, vingt ou trente Indiens qui voudroient travailler ensemble, de faire une habitation séparée; mais à la charge de cultiver l'espace proportionné à leur nombre. Le

double objet qu'il faut remplir, est de tirer les Indiens de leur paresse, et d'obtenir plus de denrées pour le commerce.

Les établissemens communaux seront sous la direction de personnes instruites dans la culture, et dans l'art de bien conditionner les denrées : c'est sous elles que les Indiens feront leur apprentissage, tout en se procurant des moyens d'aisance.

Cette espèce de tutelle durera dix ans, après lesquels on fera le partage des terres cultivées, de manière que chaque famille ait son petit domaine.

Le chef de police de chaque village aura la surveillance des cultures particulières ; il tiendra soigneusement la main à ce que chacune d'elles ait la quantité de vivres nécessaires à l'entretien des cultivateurs, et le nombre de pieds de café, de coton, qu'on pourra en outre cultiver.

#### *Résultats de ce régime.*

Je ne donne pas plus de développement à ce plan, parce qu'il me paroît d'une simplicité à n'avoir besoin, pour être compris, que d'être indiqué. Il faut que l'état tire parti du travail des Indiens, sans attenter à leur liberté ; il faut les attacher à des propriétés, sans les rendre opulens ; il faut les tenir éloignés des villes, sans les priver des douceurs de la société ; il faut les éloi-

gner de la crapule, sans leur interdire les plaisirs innocens ; il faut leur faire professer le christianisme, sans les faire tomber dans la superstition ; il faut leur inspirer le goût d'une parure décente, sans leur faire contracter celui du luxe ; enfin il faut leur donner une âme, des idées, des mœurs et de l'aisance : tout cela doit s'obtenir par le travail.

Si l'on trouve des moyens meilleurs que celui que je propose, qu'on les adopte : je ferai sincèrement des vœux pour leur succès. De quelque manière que cette misérable population sorte de l'état de bestialité, d'anéantissement et de misère, où elle se trouve plongée, l'homme sensible devra également s'en réjouir.

Que cette entreprise ne soit pas surtout mise au rang de ces projets que la méditation du cabinet enfante, et auxquels la difficulté de l'exécution n'accorde d'autre consistance que celle d'un rêve. Il ne faut que de l'intelligence, du talent, de la persévérance et de la probité dans les personnes que l'on emploiera, pour obtenir les résultats attachés au succès. Les essais peuvent d'ailleurs être faits en petit, afin de donner moins au hasard, et de rectifier, par le moyen de ces premières expériences, tout ce qui paroît nuisible à l'exécution générale du plan.

La population indienne , dans la capitainerie générale de Caracas, monte à soixante-douze mille huit cents individus de tout sexe et de tout âge. En les appliquant à des cultures faciles, telles que celles du café et du coton, où les femmes, les enfans et les vieillards, peuvent également être employés, il en résulteroit une augmentation de denrées considérable, et un accroissement de commerce très-sensible.

Sur soixante-douze mille huit cents Indiens, je suppose qu'il n'y en ait que la moitié qui travaille, et qu'au lieu de mille livres de café, par exemple, que chacun devoit donner par an au commerce, il n'en donne que cinq cents livres; c'est toujours dix-huit millions douze cents cinquante livres de café à ajouter aux exportations actuelles, dont le produit servira à acheter des objets des manufactures européennes. De ces nouveaux moyens d'échange résultera une nouvelle activité pour la navigation et pour le commerce; et de cette activité, résulteront des avantages si palpables, que je crois pouvoir me dispenser de les décrire.

FIN DU PREMIER VOLUME.



~~~~~

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE PREMIER VOLUME.

~~~~~

|                           | PAGES, |
|---------------------------|--------|
| I<br>NTRODUCTION. . . . . | 1      |

### CHAPITRE PREMIER.

#### DÉCOUVERTE ET CONQUÊTE DE LA PARTIE ORIENTALE DE LA TERRE FERME.

|                                                                         |    |
|-------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Lumières et hardiesse de Colomb. . . . .</i>                         | 52 |
| <i>Intrépidité des conquérans de l'Amérique. . . . .</i>                | 54 |
| <i>Découverte de la Terre-Ferme par Colomb. . . . .</i>                 | 58 |
| <i>Ojeda et Améric Vespuce suivent ses traces. . . . .</i>              | 59 |
| <i>Des bâtimens espagnols vont y commercer. . . . .</i>                 | 61 |
| <i>Origine des Missionnaires. . . . .</i>                               | 63 |
| <i>Deux Missionnaires vont exercer leur ministère à Cumana. . . . .</i> | 65 |
| <i>Trait infâme qui les fait égorger. . . . .</i>                       | 66 |

|                                                                                                    |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>De nouveaux Missionnaires passent à Cumana et y sont égorgés. . . . .</i>                       | 68  |
| <i>Première expédition militaire à Cumana.</i>                                                     | 70  |
| <i>Seconde expédition. . . . .</i>                                                                 | 72  |
| <i>L'audience de Santo-Domingo envoie un commissaire à Coro. . . . .</i>                           | 73  |
| <i>Cession de la province de Venezuela aux Welsers. . . . .</i>                                    | 74  |
| <i>Férocité des agens des Welsers. . . . .</i>                                                     | 77  |
| <i>Les Welsers sont dépossédés de Venezuela. . . . .</i>                                           | 84  |
| <i>Heureux effets qui en résultent. . . . .</i>                                                    | Id. |
| <i>Encomiendas. . . . .</i>                                                                        | 85  |
| <i>Leur objet. . . . .</i>                                                                         | 86  |
| <i>Leur utilité. . . . .</i>                                                                       | 87  |
| <i>Leur régime. . . . .</i>                                                                        | 89  |
| <i>Leur extinction. . . . .</i>                                                                    | 91  |
| <i>Causes qui ont fait employer la force à Venezuela, et exclure les voies de douceur. . . . .</i> | 92  |
| <i>Fondation des premières villes. Barquisimeto. . . . .</i>                                       | 95  |
| <i>Palmes, la même que Nirgua. . . . .</i>                                                         | 94  |
| <i>Valence. . . . .</i>                                                                            | 95  |
| <i>Truxillo. . . . .</i>                                                                           | Id. |
| <i>Caracas. . . . .</i>                                                                            | 96  |

|                                              | PAGES |
|----------------------------------------------|-------|
| <i>Maracaïbo.</i> . . . . .                  | 107   |
| <i>Carora.</i> . . . . .                     | 108   |
| <i>Saint-Sébastien-de-los-Reyes.</i> . . . . | Id.   |

## CHAPITRE II.

CHOROGRAPHIE DE LA PARTIE ORIENTALE DE  
LA TERRE-FERME.*Division de la capitainerie générale de*

|                                                                        |     |
|------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Caracas.</i> . . . . .                                              | 110 |
| <i>Température.</i> . . . . .                                          | 111 |
| <i>Montagnes.</i> . . . . .                                            | 112 |
| <i>Mines.</i> . . . . .                                                | 115 |
| <i>Pêche des perles.</i> . . . . .                                     | 119 |
| <i>Sel.</i> . . . . .                                                  | 120 |
| <i>Eaux minérales.</i> . . . . .                                       | 121 |
| <i>Saisons.</i> . . . . .                                              | 122 |
| <i>Pluies.</i> . . . . .                                               | Id. |
| <i>Tremblemens de terre.</i> . . . . .                                 | 123 |
| <i>Bois de construction.</i> . . . . .                                 | 125 |
| <i>Bois de charpente.</i> . . . . .                                    | 126 |
| <i>Bois de menuiserie.</i> . . . . .                                   | 127 |
| <i>Bois d'usages particuliers.</i> . . . .                             | 128 |
| <i>Bois de teinture.</i> . . . . .                                     | Id. |
| <i>Plantes, gommés, résines et huiles médi-<br/>cinales.</i> . . . . . | 129 |

|                                                      |     |
|------------------------------------------------------|-----|
| <i>Lacs.</i>                                         | 151 |
| <i>Lac de Maracaïbo.</i>                             | Id. |
| <i>Lac de Valence.</i>                               | 157 |
| <i>Rivières.</i>                                     | 144 |
| <i>Guigues.</i>                                      | 146 |
| <i>Tocuyo.</i>                                       | Id. |
| <i>Aroa.</i>                                         | 147 |
| <i>Yaracuy.</i>                                      | Id. |
| <i>Tuy.</i>                                          | 148 |
| <i>Unare.</i>                                        | 149 |
| <i>Neveri.</i>                                       | Id. |
| <i>Manzanares.</i>                                   | Id. |
| <i>Cariaco.</i>                                      | 150 |
| <i>Guarapiche.</i>                                   | 151 |
| <i>Mer.</i>                                          | 152 |
| <i>Marées.</i>                                       | 153 |
| <i>Vents.</i>                                        | 154 |
| <i>Vers rongeurs, ou tarets.</i>                     | Id. |
| <i>Ras de marée.</i>                                 | 155 |
| <i>Ports.</i>                                        | Id. |
| <i>Portete et Bayahonda.</i>                         | Id. |
| <i>Maracaïbo.</i>                                    | 156 |
| <i>Coro.</i>                                         | Id. |
| <i>Porto-Cabello.</i>                                | 157 |
| <i>Turiamo, Patanemo, Borburato et Sie<br/>nega.</i> | 158 |

## TABLE.

553

|                                          | PAGES. |
|------------------------------------------|--------|
| <i>Ocumare.</i> . . . . .                | 158    |
| <i>La Goayre.</i> . . . . .              | 159    |
| <i>Caravalleda.</i> . . . . .            | 160    |
| <i>Port-François.</i> . . . . .          | 163    |
| <i>Higuerote.</i> . . . . .              | 164    |
| <i>Baie ou lac Tacarigua.</i> . . . . .  | Id.    |
| <i>Barcelonne.</i> . . . . .             | 165    |
| <i>Cumana.</i> . . . . .                 | 166    |
| <i>Golfe de Cariaco.</i> . . . . .       | Id.    |
| <i>Pointe d'Araya.</i> . . . . .         | 167    |
| <i>Canal de la Marguerite.</i> . . . . . | Id.    |
| <i>Port de Cariaco.</i> . . . . .        | 168    |
| <i>Golfe de Paria.</i> . . . . .         | Id.    |

## CHAPITRE III.

## POPULATION, MŒURS ET USAGES.

|                                                                                       |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Pénurie de recensemens exacts.</i> . . . . .                                       | 174 |
| <i>Recensemens faits annuellement par les<br/>curés.</i> . . . . .                    | 175 |
| <i>Division de la population.</i> . . . . .                                           | 177 |
| <i>Difficultés que les Espagnols éprouvent<br/>pour passer en Amérique.</i> . . . . . | 179 |
| <i>Les difficultés qu'éprouvent les étrangers<br/>sont plus grandes.</i> . . . . .    | 182 |

|                                                                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Désagrémens que se préparent les étrangers qui s'établissent dans les possessions espagnoles, . . . . .</i> | 183 |
| <i>L'émigration d'Espagne pour la Terre-Ferme est presque nulle. . . . .</i>                                   | 184 |
| <i>Attachement des créoles à leur pays. . . . .</i>                                                            | 185 |
| <i>Éducation publique. . . . .</i>                                                                             | 186 |
| <i>Aptitude des créoles aux sciences. . . . .</i>                                                              | 195 |
| <i>Réforme dans le costume. . . . .</i>                                                                        | 197 |
| <i>Habitude de la sieste. . . . .</i>                                                                          | Id. |
| <i>Mariages . . . . .</i>                                                                                      | 198 |
| <i>Les Espagnols se marient fort jeunes. . . . .</i>                                                           | 199 |
| <i>L'autorité des pères et mères sur leurs enfans est moindre que dans les autres états . . . . .</i>          | 201 |
| <i>Heureuse réforme. . . . .</i>                                                                               | 203 |
| <i>Causes des mariages malheureux. . . . .</i>                                                                 | 205 |
| <i>Soumission apparente des enfans à l'égard de leurs pères et mères. . . . .</i>                              | 208 |
| <i>Étiquettes. . . . .</i>                                                                                     | 209 |
| <i>Leurs mauvais effets. . . . .</i>                                                                           | 217 |
| <i>Les Espagnols sont processifs. . . . .</i>                                                                  | 219 |
| <i>Les Espagnols sont extrêmement prudents dans leurs entreprises. . . . .</i>                                 | 221 |
| <i>Conspiration de Venezuela. . . . .</i>                                                                      | 223 |
| <i>Causes . . . . .</i>                                                                                        | Id. |

Ne 15

TABLE.

PAGES.

*Conspiration organisée par trois prisonniers d'état.* . . . . . 225

*Découverte de la conspiration.* . . . . 228

*Mesures du gouvernement.* . . . . Id.

*Acte honorable de Charles IV.* . . . . 230

*Poursuites des tribunaux.* . . . . 231

*Esclaves.* . . . . 236

*Les Espagnols ne font pas la traite des nègres.* . . . . 238

*Nombre d'esclaves.* . . . . 241

*Comment ils sont traités.* . . . . Id.

*On fait tout pour les rendre bons chrétiens.* . . . . 243

*Insouciance des maîtres sur les besoins des esclaves.* . . . . 244

*Réformes projetées.* . . . . 247

*Avantages que les lois offrent aux esclaves.* . . . . 249

*Affranchis. Leur nombre.* . . . . 251

*Modifications apportées à la liberté.* . . . . 252

*Causes de ces modifications.* . . . . 254

*Les affranchis ne peuvent occuper aucun emploi public.* . . . . 258

*La loi les assujétit à un impôt qu'ils ne paient pas.* . . . . 259

*Lois somptuaires sur les affranchis.* . . . Id.

|                                                                                              | PAGES. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <i>Cas où l'affranchi rentre en esclavage.</i>                                               | 260    |
| <i>Le roi dispense de la couleur.</i>                                                        | 261    |
| <i>Alliance entre les personnes blanches et celles de couleur.</i>                           | 262    |
| <i>On en voit encore entre des hommes de couleur et des blanches.</i>                        | 264    |
| <i>Cela tient à l'horrible habitude d'exposer les enfans provenant d'unions illégitimes.</i> | 265    |
| <i>Nécessité d'hospices pour les enfans trouvés.</i>                                         | 267    |
| <i>Les affranchis peuvent exercer la médecine.</i>                                           | 268    |

#### CHAPITRE IV.

##### TABLEAU DES INDIENS AVANT L'ARRIVÉE DES EUROPÉENS : MOYENS QU'ON EMPLOIE POUR LES CIVILISER.

|                                                     |     |
|-----------------------------------------------------|-----|
| <i>Comment l'Amérique a été peuplée.</i>            | 271 |
| <i>Modicité de la population.</i>                   | 274 |
| <i>Gouvernemens qu'on y a trouvés.</i>              | Id. |
| <i>Répartition de la population.</i>                | 275 |
| <i>Constitution physique et morale des Indiens.</i> | 278 |
| <i>Leur propension à la guerre.</i>                 | Id. |
| <i>Indigne manière dont ils la faisoient.</i>       | 279 |

|                                                        | PAGES. |
|--------------------------------------------------------|--------|
| <i>Causes qui firent cesser les guerres.</i>           | 280    |
| <i>Religion des Indiens.</i>                           | 281    |
| <i>Ils croient à l'immortalité de l'âme.</i>           | 282    |
| <i>Leurs prêtres étoient aussi leurs médecins.</i>     | 283    |
| <i>Études pour le sacerdoce et la médecine réunis.</i> | Id.    |
| <i>Médicamens usités.</i>                              | 284    |
| <i>Dons particuliers des piaches.</i>                  | 285    |
| <i>Maléfices.</i>                                      | 286    |
| <i>Funérailles des Indiens de la Terre-Ferme.</i>      | Id.    |
| <i>Réflexion.</i>                                      | 287    |
| <i>Effets des éclipses sur les Indiens.</i>            | 288    |
| <i>Culte rendu au crapaud.</i>                         | 289    |
| <i>Culte rendu aux idoles.</i>                         | Id.    |
| <i>Opinion sur le sort de l'âme après la mort.</i>     | Id.    |
| <i>Funérailles des Indiens de l'Orenoque.</i>          | 290    |
| <i>Des Indiens Salives.</i>                            | 291    |
| <i>Des Guaraunos. Des Aroacas.</i>                     | 292    |
| <i>Des Caraïbes.</i>                                   | 293    |
| <i>Vie oisive et crapuleuse des Indiens.</i>           | 294    |
| <i>Exception en faveur des Otomaques.</i>              | Id.    |
| <i>Jeu de paume des Otomaques.</i>                     | 295    |
| <i>Indiens qui mangent de la terre.</i>                | 298    |
| <i>Nourriture des Indiens.</i>                         | 299    |
| <i>Pêche des tortues.</i>                              | 300    |

|                                                                 | PAGES. |
|-----------------------------------------------------------------|--------|
| <i>Mariages des Indiens.</i> . . . . .                          | 300    |
| <i>Déplorable condition des femmes de l'Orénoque.</i> . . . . . | 302    |
| <i>Polygamie.</i> . . . . .                                     | 304    |
| <i>Répudiation. Adultères.</i> . . . . .                        | 305    |
| <i>Échanges de femmes.</i> . . . . .                            | Id.    |
| <i>Éducation des enfans.</i> . . . . .                          | 306    |
| <i>Haine des fils contre les pères.</i> . . . . .               | Id.    |
| <i>Habillemens.</i> . . . . .                                   | 307    |
| <i>Indiens non réduits.</i> . . . . .                           | 308    |
| <i>Guaraunos.</i> . . . . .                                     | 309    |
| <i>Goahiros.</i> . . . . .                                      | 311    |
| <i>Leurs relations avec Rio-de-la-Hache.</i>                    | 314    |
| <i>Indiens civilisés.</i> . . . . .                             | 320    |
| <i>Excessive douceur des lois en leur faveur.</i>               | 321    |
| <i>Mesures pour les tenir dans la dépendance.</i> . . . . .     | 325    |
| <i>Leurs privilèges.</i> . . . . .                              | 324    |
| <i>Signalées faveurs que l'église leur accorde.</i>             | 35     |
| <i>Tristes résultats.</i> . . . . .                             | 336    |
| <i>Difficulté d'en faire des citoyens.</i> . . . . .            | 337    |
| <i>Plus grande d'en faire des chrétiens.</i> . . . . .          | 338    |
| <i>Comment il falloit traiter les Indiens.</i> . . . . .        | 341    |
| <i>Nouveau régime pour les Indiens.</i> . . . . .               | 345    |
| <i>Résultats de ce régime.</i> . . . . .                        | 346    |







